



RONQUOZ 21 Plan Guide v1

2023

A - Cadre

A.1 - CONTEXTE

| | |
|--|----|
| A1.1 - Développement de la Ville de Sion | 11 |
| A1.2 - Ronquoz 21 dans les planifications supérieures | 12 |
| A1.3 - Concours | 14 |
| A1.4 - Pourquoi un Plan Guide | 16 |

A.2 - VISION POLITIQUE

| | |
|---|----|
| A2.1 - Quatre grands objectifs | 20 |
|---|----|

A.3 - LE SITE

A3.1 - Caractéristiques actuelles du site

| | |
|------------------------------------|----|
| A3.1.1 - Périmètre..... | 24 |
| A3.1.2 - Occupation..... | 24 |
| A3.1.3 - Situation foncière..... | 24 |
| A3.1.4 - Habitants et emplois..... | 26 |
| A3.1.5 - Bâti..... | 26 |
| A3.1.6 - Non-bâti..... | 26 |
| A3.1.7 - Affectations..... | 28 |
| A3.1.8 - Mobilité..... | 28 |
| A3.1.9 - Contraintes..... | 30 |
| A3.1.10 - Projets en cours..... | 32 |

B - Projet

B.1 - LE PROJET RONQUOZ 21

| | |
|---|----|
| B1.1 - Vision Ronquoz 21 | 38 |
| B1.2 - Charte architecturale et urbanistique | 46 |
| B1.3 - Un projet durable | 52 |
| B1.3.03 - Le label SEED..... | 54 |

B.2 - PAYSAGE, NATURE ET ESPACES PUBLICS

B2.0 - L'existant

| | |
|---|----|
| B2.0.1 - Le paysage de Ronquoz..... | 58 |
| B2.0.2 - Traces du patrimoine paysager..... | 60 |

| | |
|---------------------------------------|----|
| B2.1 - Vision Ronquoz 21 | 62 |
|---------------------------------------|----|

B2.2 - Les espaces publics de Ronquoz 21

| | |
|--|----|
| B2.2.1 - Le Cordon boisé..... | 66 |
| B2.2.2 - La Chaîne des parcs..... | 76 |
| B2.2.3 - Equipements publics extérieurs..... | 78 |
| B2.2.4 - La Place du Rhône..... | 82 |
| B2.2.5 - Les cœurs d'îlot..... | 88 |

B2.3 - Gestion des eaux

| | |
|---|-----|
| B2.3.1 - Gestion durable des eaux..... | 96 |
| B2.3.2 - Perméabilité des sols..... | 98 |
| B2.3.3 - Surfaces agissant sur la gestion des eaux..... | 100 |
| B2.3.4 - Les bassins..... | 102 |

| | |
|----------------------------------|-----|
| B2.4 - Biodiversité | 104 |
|----------------------------------|-----|

B.3 - MOBILITÉ

B3.0 - L'existant

| | |
|--|-----|
| B3.0.1 - La connexion aux infrastructures..... | 112 |
| B3.0.2 - Transport individuel motorisé..... | 114 |
| B3.0.3 - Transport en commun..... | 115 |
| B3.0.4 - Mobilités douces..... | 116 |

| | |
|--|-----|
| B3.1 - Mobilité de Ronquoz 21 | 118 |
|--|-----|

B3.2 - Stratégies de mobilité

| | |
|---|-----|
| B3.2.1 - Transport en commun..... | 120 |
| B3.2.2 - Mobilité douce..... | 122 |
| B3.2.3 - Transport individuel motorisé..... | 124 |

| | |
|--|-----|
| B3.2.4 - Coupes types des rues | 126 |
| B3.3 - Stratégie de Stationnement | 128 |
| B3.4 - Stratégie de franchissement et perméabilité avec la ville du XX siècle | 130 |
| | |
| <u>B.4 - BÂTI</u> | |
| B4.0 - L'existant | |
| B4.0.1 - Les quatre villes de Sion | 134 |
| B4.0.2 - Traces du patrimoine bâti | 134 |
| B4.1 - Vision Ronquoz 21 | 139 |
| B4.2 - Les îlots de Ronquoz 21 | |
| B4.2.1 - Perméabilité des îlots | 140 |
| B4.2.2 - Respect des limites du plafond aérien et de la nappe phréatique | 142 |
| B4.2.3 - Protection contre les nuisances sonores | 144 |
| B4.2.4 - Différentes typologies d'îlots définies par les contraintes du site | 146 |
| B4.3 - Mixité | 160 |
| B4.3.1 - Principes | |
| B4.3.2 - Equipements publics intérieurs | |
| B4.4 - Des nouveaux îlots durables | 166 |
| B4.4.1 - Démantèlement et stockage des bâtiments vétustes | |
| B4.5 - Approvisionnement en lumière naturelle | 172 |
| B4.6 - Étude des vents | 176 |
| B4.7 - Stratégie d'approvisionnement énergétique | 183 |
| B4.8 - Gestions des déchets | 191 |

C - Société et vivre ensemble

C.1 - INTRODUCTION

| | |
|---|-----|
| C1.1 - Contexte | 198 |
| C1.1.1 - Démarche participative accompagnant le MEP et le Plan Guide Ronquoz 21 | |
| C1.2 - Objectifs | 199 |
| C1.2.1 - Certification par un label de durabilité | |
| C1.2.2 - Ventilation des objectifs entre les volets du Plan Guide | |
| C1.2.3 - Schéma des objectifs Société et Vivre ensemble | |
| C1.3 - Structuration du volet Société et Vivre ensemble | 203 |
| C1.3.1 - Tableau récapitulatif des objectifs | |
| C1.3.2 - Schéma chronogramme | |
| C1.3.3 - Schéma articulation des dispositifs | |

C.2 - GOUVERNANCE

| | |
|--|-----|
| C2.1 - Instances de gouvernance | 211 |
| C2.1.1 - Recensement des acteurs de Ronquoz 21 | |
| C2.1.2 - Groupe de réflexion | |
| C2.1.3 - L'association de quartier | |
| C2.1.4 - Schéma de projection de la gouvernance Ronquoz 21 | |
| C2.2 - Participation citoyenne | 216 |
| C2.3 - Ressources | 217 |
| C2.3.1 - Trésorerie de quartier | |

C.3 - ACTIVATION

| | |
|---|-----|
| C3.1 - La Maison du projet | 221 |
| C3.2 - Usages et aménagements transitoires | 223 |
| C3.3 - Coordination de quartier | 225 |

C.4 - PLANIFICATION SOCIOCULTURELLE

| | |
|--|-----|
| C4.1 - Culture | 231 |
| C4.1.1 - Création de commissions ad hoc pour la promotion de l'art | |
| C4.1.2 - Chaîne des parcs | |

C - Société et vivre ensemble D - Mise en Œuvre

C.4 - PLANIFICATION SOCIOCULTURELLE

C4.2 - Mixité 233

C4.2.1 - Mise en place d'une nomenclature pour définir la notion de logement social

C4.2.2 - Contractualisation de la Ville de Sion avec la fondation de "Mon Foyer"

D.1 - STRATÉGIE FONCIÈRE 239

E - Annexes

| | |
|--|-----|
| Annexe 1 - Un projet durable: Quartier éligible SEED | 248 |
| Annexe 2 - Société et vivre ensemble: Fiches détaillées des dispositifs proposés | 250 |
| Annexe 3 - Société et vivre ensemble: Recensement des acteurs de Ronquoz 21 | 258 |
| Annexe 4 - Société et vivre ensemble: Objectifs issus de la démarche participative | 262 |
| Annexe 5 - Tableau des figures | 264 |
| Annexe 6 - Acronymes | 270 |
| Annexe 7 - Etudes et expertises complémentaires pour l'élaboration du Plan Guide | 272 |

A

CADRE



A1

Contexte



A1.2 Sion et la Vallée du Rhône, photo David Arthur

A1.1 DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE SION

Depuis les années 2000, la Ville de Sion a entrepris de nombreuses mutations afin de répondre aux défis de la croissance démographique et économique et aux attentes de sa population en termes de qualité urbaine. Face à ces enjeux, des politiques volontaristes ont été menées, visant notamment à requalifier les espaces publics et accroître la place pour les piétons. Ceci a contribué à renforcer le dynamisme ainsi que l'image positive de Sion.

L'obtention du Prix Wakker en 2013 souligne bien les efforts entrepris en matière de qualité des aménagements urbains. Face à cette attractivité, la Ville de Sion entend poursuivre son développement en densifiant les espaces qui peuvent encore être investis, tout en visant une haute

qualité du bâti et des espaces libres de constructions. Ces derniers devront aussi être en mesure de jouer un rôle actif dans l'adaptation aux changements climatiques, Sion étant la ville de Suisse la plus vulnérable face à l'augmentation des températures et aux effets d'îlots de chaleur urbains.

A1.2 RONQUOZ 21 DANS LES PLANIFICATIONS SUPÉRIEURES

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire encourage le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du tissu bâti tout en cherchant à maintenir une qualité de l'habitat appropriée. Ces injonctions fédérales sont reprises dans la loi d'application cantonale sur l'aménagement du territoire de 2019 (LcAT) et se matérialisent dans les stratégies du plan directeur Cantonal (PDC).

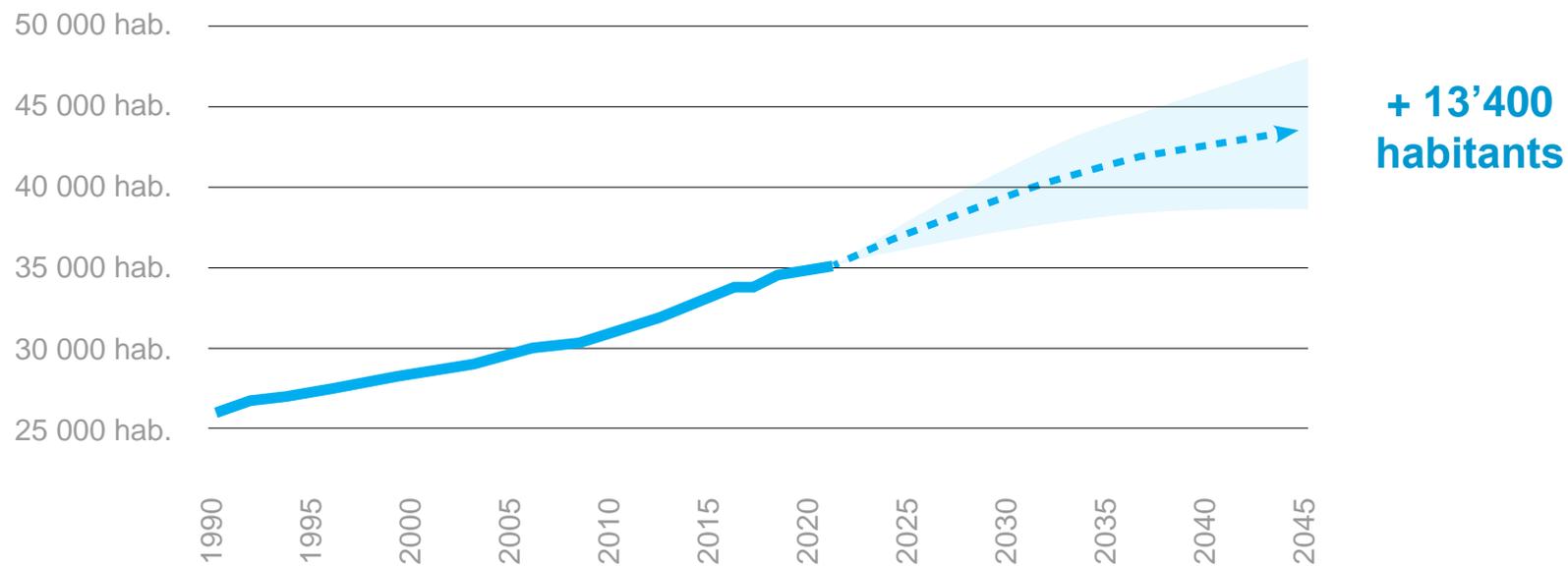
Dans son concept de développement territorial, le Canton du Valais réaffirme la nécessité de viser une densité de construction élevée dans les milieux urbains tout en maintenant des espaces ouverts de qualité. Le plan d'agglomération du Valais central, validé en 2022 par la Confédération, identifie le périmètre de Ronquoz 21

comme un secteur stratégique pour le développement de la ville, tant en termes d'emplois que d'habitants.

Le plan directeur communal réaffirme le rôle-clé du secteur de Ronquoz 21 pour le développement futur de la Ville de Sion. Cette vaste zone de 60 hectares, située entre les voies de chemin de fer et les berges du Rhône, aujourd'hui majoritairement affectée à la production industrielle, doit pouvoir accueillir une partie des 14'000 nouveaux habitants du chef-lieu cantonal à l'horizon 2035. Ce quartier bénéficie en effet d'une situation géographique particulièrement stratégique, par sa situation centrale à proximité immédiate du centre-ville, de la gare CFF et des grandes infrastructures de transport, ainsi qu'en raison de son fort potentiel de densification.

PRÉVISIONS DÉMOGRAPHIQUES CANTONALES * COMMUNE DE SION

* TAUX DE CROISSANCE DE LA FICHE C.1 DU PDC, SOIT 1.22 % PAR ANNÉE



A1.3 Évolution et prévision démographique pour la Ville de Sion

A1.3 CONCOURS

En raison du caractère hautement stratégique du secteur, le Conseil municipal a décidé de procéder par concours pour s'assurer de la qualité du développement futur du quartier. urbanistiques et paysagères à venir. Les principes et objectifs qui cadrent ces mutations sont ancrés dans ce Plan Guide.

Les lauréats des mandats d'étude parallèles (MEP) de 2019 sont les bureaux Herzog & de Meuron et Michel Desvigne Paysagiste. Le collège d'experts a notamment souligné le geste qui permet de créer une vaste Chaîne des parcs amenant la nature en ville, ainsi que l'approche évolutive du projet et l'attention portée à sa faisabilité financière.

Les lauréats, entourés d'autres consultants, ont ensuite travaillé de concert avec les services de la Ville afin de préciser les contours des mutations



A1.4 Vue d'ensemble de la mutation possible du quartier Ronquoz 21

A1.4 POURQUOI UN PLAN GUIDE

Le Plan Guide est l'instrument retenu pour définir la vision, les objectifs et les principes qui régiront le développement de Ronquoz 21. Il orientera la transformation progressive du bâti, de la nature et du paysage, des espaces publics et de la mobilité, afin que Ronquoz 21 devienne un quartier durable, vert, mixte et ouvert à toutes et tous.

Le Plan Guide s'attache également aux processus de mise en œuvre du projet, en définissant notamment les principes de gouvernance et de participation, ainsi que les mécanismes fonciers et financiers propres à assurer la faisabilité du projet au fil du temps. Le Plan Guide représente l'engagement des autorités. Pour autant, il n'a pas de portée légale (pas de procédure d'homologation,

souvent longue), ce qui lui confère une grande souplesse, indispensable pour le projet Ronquoz 21, au vu de la taille du périmètre concerné et de l'horizon de développement.

L'instrument du Plan Guide doit répondre à une double injonction : permettre d'engager un processus suffisamment encadré pour assurer une cohérence urbanistique d'ensemble, mais suffisamment flexible pour s'adapter aux imprévus d'un projet urbain qui se concrétisera sur le temps long (horizon 2050). Il sera donc régulièrement actualisé et enrichi en fonction des procédures, projets et opportunités qui jalonnent la réalisation progressive du quartier.

Le Plan Guide est constitué de deux volets :

- Le premier présente les objectifs et principes qui concernent l'ensemble du périmètre de Ronquoz 21. Il est structuré par thématiques (bâti, mobilité, nature et paysage, etc.).
- Le second volet est structuré géographiquement, selon un découpage du quartier en secteurs. Pour chacun de ces secteurs, un cahier des charges présente l'ensemble des règles à respecter lors de l'établissement des plans de quartier et/ou des projets de construction.

| | |
|------------------|---|
| 2018 | Démarche participative et début des études préliminaires concernant le site |
| 2019 | Organisation du concours d'urbanisme (MEP) |
| 2020 | Démarrage des études du Plan Guide |
| 2021 | Concours d'architecture sur un secteur de Ronquoz 21 |
| 2022 | Démarche participative et exposition Ronquoz 21 |
| 2022-2024 | Etude et réalisation du parc des Anciens Abattoirs (premier jalon de la Chaîne des parcs) |
| 2023 | Finalisation du Plan Guide |
| 2023 | Démarrage de la révision partielle du PAZ-RCCZ pour le quartier Ronquoz 21 |
| 2026 | Homologation de la révision partielle du PAZ-RCCZ pour le quartier Ronquoz 21 |
| Dès 2027 | Elaboration des premiers plans de quartier puis premiers projets de construction |

A1.5 Déroulement du projet Ronquoz 21



A2

Vision politique

A2.1 QUATRE GRANDS OBJECTIFS

Le projet Ronquoz 21 est le fruit d'une vision politique ambitieuse portée par le Conseil municipal et le Conseil général qui souhaitent, par les mutations envisagées, se projeter dans le XXI^e siècle. La Ville de Sion cherche donc à mettre en place des politiques innovantes et durables en phase avec les attentes de sa population et les enjeux contemporains. Dès lors, quatre grands objectifs politiques ont présidé à l'élaboration du Plan Guide.

- Encadrer
- Accompagner
- Maîtriser
- Imaginer

Encadrer

La Ville de Sion a voulu définir les conditions-cadre permettant de favoriser le bon déroulement de la mutation du

quartier. L'activité industrielle est à ce jour encore bien présente dans le secteur. Bien qu'il est attendu qu'elle se réduise à moyen ou long terme, elle n'est pas appelée à disparaître totalement et devra cohabiter avec les nouvelles affectations. Cette évolution progressive d'un tissu vivant et actif, au contraire d'une friche à réhabiliter, nécessite le recours à des mécanismes fins pour accompagner une transformation qui va s'échelonner sur plusieurs décennies.

Accompagner

Les projets en cours d'exécution ou de planification sur le secteur répondent à des logiques différentes, qui peuvent parfois être contradictoires (densification, création d'espaces publics, conservation de l'activité industrielle, changements d'affectation,

etc.). Ils sont portés par des acteurs différents (Canton, Commune, sociétés, propriétaires privés) et suivent des calendriers qui leur sont propres. La Ville de Sion a souhaité la mise en place d'un processus participatif afin que les intérêts, les préoccupations et les propositions des propriétaires fonciers, des usagers et de l'ensemble de la population sédunoise soient pris en compte dès le début du projet. Ce processus est appelé à se poursuivre aux différentes étapes du projet, avec notamment une attention particulière à l'accompagnement des propriétaires fonciers dans le processus de valorisation de leurs biens, de façon que la mutation du quartier apporte conjointement des réponses satisfaisantes pour l'intérêt général et pour les intérêts particuliers.

Maîtriser

Par son Plan Guide, la Ville a souhaité définir des principes pour l'ensemble du quartier en intégrant les différents projets en cours et futurs, en garantissant la cohérence des interventions dans l'espace et dans le temps. Ronquoz 21 présente un grand potentiel pour accueillir de nouvelles activités et expérimenter des modes de vie différents. Mais son développement s'échelonne sur un temps long et devra s'adapter à l'évolution des dynamiques (économique, urbaines, sociétales, etc.). Le Plan Guide répond donc à un double impératif : assurer un développement cohérent à l'échelle du quartier tout en conservant une flexibilité maximale afin de permettre l'évolution des programmes existants

et l'intégration des futurs besoins. Ainsi, ce Plan Guide se veut évolutif, innovant et spécifique par rapport aux enjeux locaux.

Imaginer

La planification du nouveau quartier Ronquoz 21 est l'occasion pour la Ville de se projeter dans le XXI^e siècle et d'inventer une nouvelle identité urbaine. Ce quartier doit servir de laboratoire pour tester des nouvelles formes d'habiter, de sociabiliser, de travailler et de se déplacer.

De plus, il y a là une opportunité rare pour le développement d'un quartier exemplaire et durable, en phase avec les défis à relever. Ainsi, pour l'élaboration du Plan Guide, la Ville a décidé de s'appuyer sur la certification

SEED afin de s'assurer que le quartier offre une qualité de vie attractive pour une diversité de types d'habitants et d'utilisateurs, des aménagements favorisant la préservation du climat et de la biodiversité, des espaces permettant de valoriser la vie culturelle locale, les conditions d'une gouvernance partagée, et l'enclenchement d'un processus d'économie circulaire.



A3

Le site

A3.1 CARACTÉRISTIQUES ACTUELLES DU SITE

Périmètre

Le périmètre du projet Ronquoz 21 est principalement délimité par des infrastructures de transport. Au Nord, les voies de chemin de fer et la gare CFF, au Nord-Est le pont de Sainte-Marguerite, à l'Ouest la rue Traversière puis l'aéroport, tandis que l'autoroute A9 marque sa limite Sud. Le Rhône borde ce morceau de ville à l'Est, formant sa limite naturelle. Le quartier se retrouve donc « enclavé » à l'intérieur de ces différentes barrières physiques. Le renforcement de sa connectivité avec les autres secteurs de la ville doit faire l'objet d'une attention particulière. La surface de ce site est d'environ 60 hectares.

Occupation

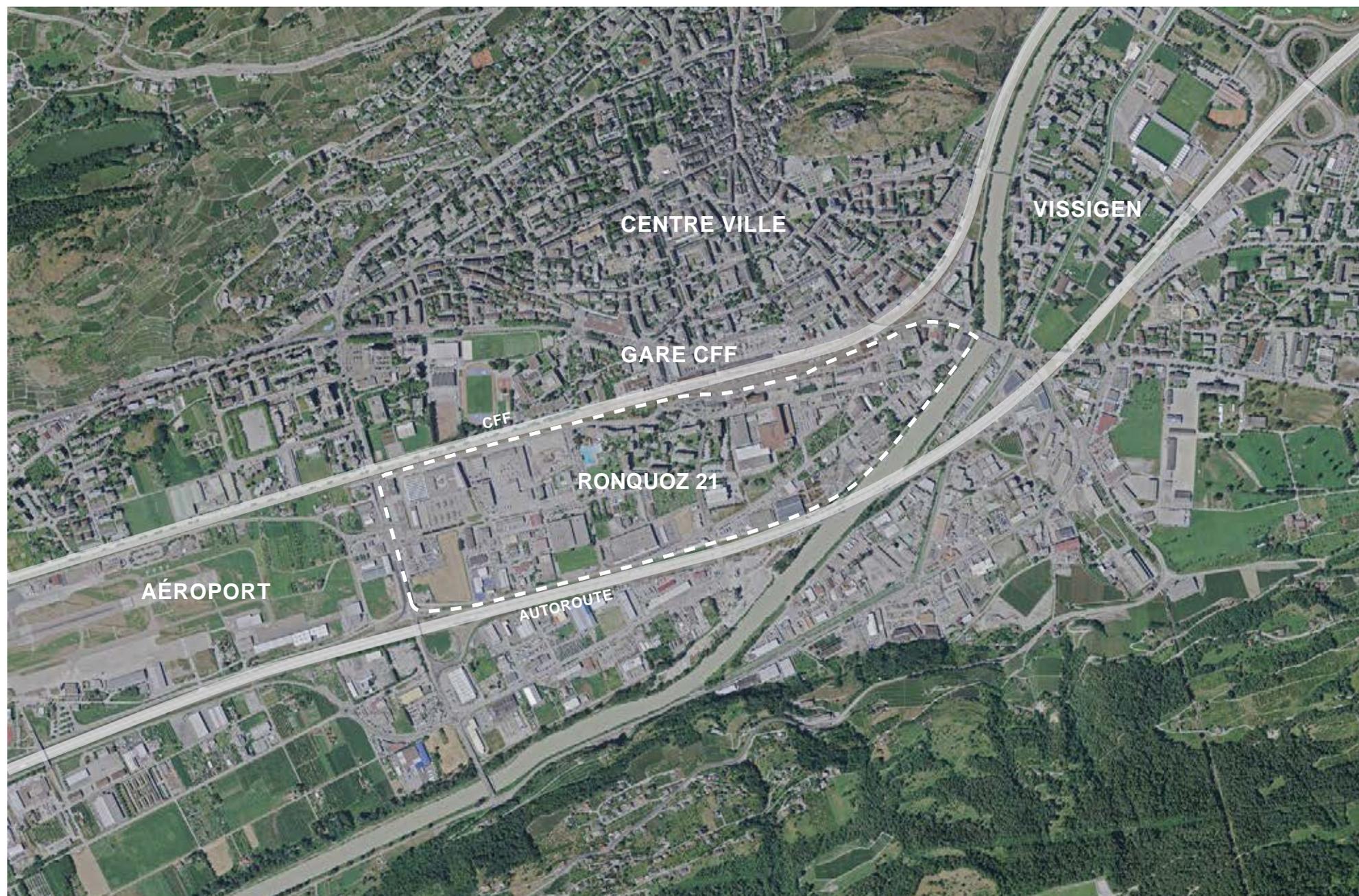
Jusqu'aux années 60, Ronquoz 21 n'accueillait que des fonctions agricoles. Ensuite, l'essor de l'industrie et l'implantation de nombreuses

activités du secteur secondaire ont considérablement transformé le site, lui conférant sa vocation essentiellement industrielle. La trame viaire, toujours présente aujourd'hui, traduit parfaitement la logique rationaliste propre à l'industrie. C'est aussi à cette époque que le quartier d'habitat collectif de la Blancherie a vu le jour. Depuis le début des années 2000, l'important développement séduisois a amorcé l'extension du centre-ville au Sud des voies ferrées avec l'apparition, au sein du périmètre de Ronquoz 21, d'activités tertiaires et de formation, en même temps que le départ de certaines industries. Le quartier actuel résulte de ces mutations historiques et fait coexister de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, de l'habitat ainsi que des lieux de formation.

Situation foncière

Il existe aujourd'hui environ 190 parcelles sur l'ensemble du périmètre

de Ronquoz 21. La structure foncière y est globalement très hétéroclite, avec des parcelles aux dimensions variant de 122 à 33'700 mètres carrés. Cette hétérogénéité du parcellaire témoigne de l'évolution récente du site, où les secteurs construits ont subi des remaniements et regroupements parcellaires pour répondre aux besoins des entreprises, alors que les secteurs non-construits témoignent encore de la structure foncière agricole historique. La majorité des parcelles sont en mains privées, mais la Commune possède environ 18% du foncier, tandis que le Canton en dispose de 12 % et la Bourgeoisie de 3%.



A3.2 Localisation et périmètre du quartier Ronquoz 21 (<https://map.geo.admin.ch>)

Habitants et emplois

Dans le quartier de Ronquoz 21, on dénombre environ 900 habitants. Ces derniers sont principalement regroupés dans la zone d'habitat collectif A de la Blancherie, mais on en trouve ponctuellement ailleurs, notamment au bord du Rhône dans le secteur Est.

A Ronquoz 21 on dénombre 4'200 emplois environ, dont 60% concernent le secteur tertiaire et 40% le secteur secondaire. Le ratio habitants/emplois démontre la prégnance actuelle des activités de production au sein du quartier.

Bâti

Le bâti de Ronquoz 21 est relativement hétéroclite, traduisant de fait l'hétérogénéité des fonctions qui

cohabitent dans le quartier et les époques de leurs implantations. De nombreux édifices du quartier traduisent la vocation industrielle et commerciale du site. Ils se caractérisent par une large emprise au sol pour un volume réduit. Pour une grande part, ils ont été construits avant les années 80 et présentent des signes de vétusté nécessitant leur rénovation ou leur remplacement. D'autres, cependant, possèdent des qualités remarquables dans le sens où leur architecture représente un marqueur identitaire et patrimonial fort à préserver, même s'ils ne sont pas classés.

Non-bâti

S'il existe encore quelques rares témoignages du paysage historique comme des vergers ou encore des

jardins, l'industrialisation progressive a pratiquement éliminé toute trace d'éléments naturels au sein du quartier. Un rapport du bureau CSD de 2022 confirme que le patrimoine naturel du site est quasi inexistant, qu'il est partiellement pollué et sans enjeux majeurs en termes de préservation de la biodiversité. En revanche, recréer de la valeur biologique et de la qualité paysagère à travers les différents aménagements paysagers projetés représente bien un enjeu du projet.

La trame viaire orthogonale (en particulier sur la partie Ouest) héritée du passé industriel, structure significativement le quartier. Il en est de même des voies industrielles sur la partie Est. A elles deux, elles forment une « armature » sur laquelle s'appuie le projet Ronquoz 21.



A3.3 Bâtiments industriels à forte valeur patrimoniale au sein du quartier

Affectations

Le plan des zones en vigueur identifie quatre types d'affectations au sein de Ronquoz 21:

- Zone industrielle II : couvre la majorité du site et admet des activités comportant de faibles nuisances et ayant un impact tolérable pour le paysage urbain. Le projet de Ronquoz 21 prévoit une modification de cette affectation afin d'y développer les objectifs de mixité.
- Zone d'habitat collectif A : concerne le quartier de la Blancherie, et il n'est pas prévu de changer son affectation.
- Zone de construction et d'installation publique D Campus : destinée au développement du campus Energypolis et de l'ensemble des infrastructures associées, comme les structures nécessaires à la recherche,

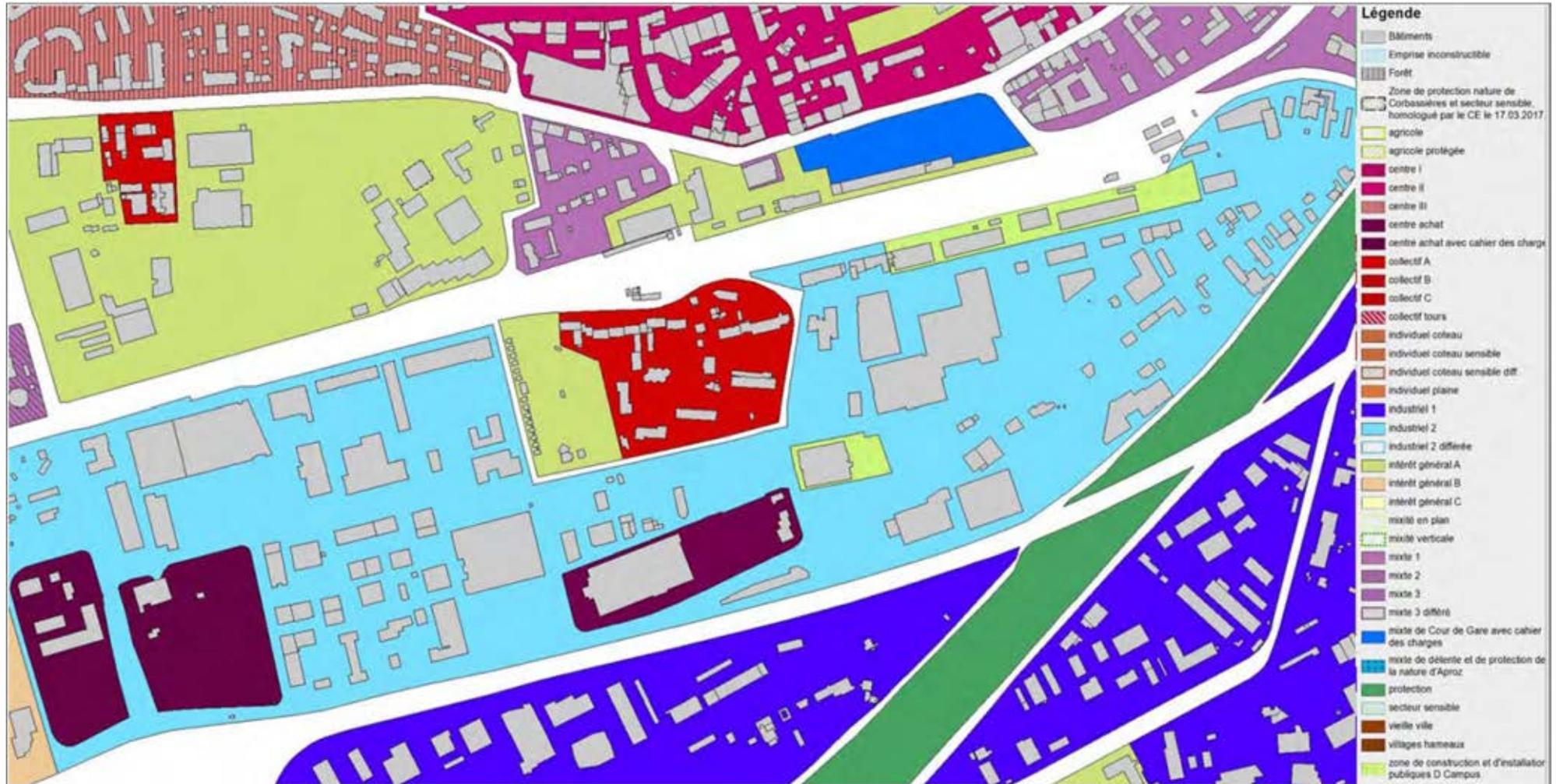
bibliothèques, cafétéria, etc. Cette affectation pourrait dans le futur s'élargir à d'autres secteurs du quartier en fonction de l'évolution du campus.

- Zone centre d'achat : Cette affectation concerne les parcelles situées à l'extrémité Ouest du site en bordure de la rue de la Traversière, ainsi que la parcelle occupée par Aligro, le long de l'autoroute A9. Le projet prévoit dans ces secteurs une diversification des affectations, surtout sur les parcelles qui n'ont pas encore été investies.

Mobilité

Le réseau routier, autant dans le quartier Ronquoz 21 que dans le reste de la ville, est actuellement surchargé et apporte des nuisances, même si l'écoulement du trafic à l'intérieur du périmètre peut être jugé satisfaisant. Selon la cartographie

de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), le quartier est situé en zone de desserte en transport public très bonne à bonne dans les zones autour de la gare (quartier d'habitation de la Blancherie notamment), puis moyenne à faible pour le reste du périmètre, dans les zones où les activités industrielles et commerciales sont dominantes, et ce malgré la présence des deux lignes de bus qui le traversent. Ceci explique la forte présence de véhicules individuels motorisés et l'espace important affecté au stationnement en surface. Les affectations actuellement présentes dans la zone ainsi que sa vocation majoritairement industrielle ne favorisent pas le recours à des modes de déplacement actifs, comme la marche ou le vélo, et les aménagements destinés à ces mobilités sont encore trop peu qualitatifs.



A3.3 Plan d'affectation actuel pour le périmètre de Ronquoz 21

Contraintes

Plusieurs contraintes, liées à la structure foncière du site, à son histoire, à la présence d'infrastructures importantes aux abords du quartier, ainsi qu'aux diverses législations en vigueur, sont à prendre en compte et influencent la planification du quartier. En particulier:

- Ordonnance sur la protection contre le bruit : dans certains secteurs du quartier les valeurs de bruit tolérées sont dépassées, ce qui prouve la nécessité de planifier le développement de Ronquoz 21 en y intégrant cette dimension (assainissement, mesure de planification pour faire écran au bruit des grandes infrastructures de transport, etc.).
- Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) elle vise à préserver la population et

l'environnement des dommages que pourrait engendrer un accident majeur. Au sein du périmètre, les abords des voies de chemin de fer et des gazoducs sont concernés. Toute nouvelle construction prévue dans ce périmètre d'influence devra respecter les mesures de protection.

- Ordonnance sur le rayonnement non-ionisant : elle vise à préserver la population et l'environnement des dommages du rayonnement non-ionisant (rayonnement électromagnétique lié aux lignes à haute tension ou à l'exploitation du réseau de téléphonie mobile, par exemple). Le secteur de la sous-station électrique à l'Est du quartier est directement concerné.
- Protection des eaux souterraines : le périmètre se trouve en secteur A de protection des eaux souterraines. La nappe phréatique

se situe entre 1,5 et 4,5 mètres sous le niveau du sol, ce qui nécessitera l'obtention d'une autorisation pour intervention dans la nappe, par exemple si des niveaux souterrains devaient être prévus dans les constructions.

- Risques d'inondation: la carte des dangers hydrologiques montre que le quartier se trouve, pour majorité, en zone de danger résiduel par rapport aux crues de la Sionne ou du Rhône, même si dans certains secteurs, le fleuve constitue un danger élevé dynamique. Les travaux qui seront effectués dans le cadre de la troisième correction du Rhône permettront de normaliser la situation sur l'ensemble du quartier
- Sites pollués : l'histoire industrielle du quartier a forcément laissé des traces, et ce jusque dans la composition des sols. Certains secteurs/parcelles sont inscrits dans



A3.5 Image de synthèse du projet OIKEN (bureau MEMENTO)

le cadastre des sites pollués. Des investigations supplémentaires devront être effectuées, au fur et à mesure des développements, afin de s'assurer de la qualité du sol et de procéder au besoin à son assainissement.

- Plafond aérien lié à l'aéroport : pour garantir la sécurité des aéronefs en provenance et à destination de l'aéroport, un plafond aérien, décroissant d'Est en Ouest, est défini. Cette limite aérienne constitue une contrainte intangible pour la construction des futurs bâtiments.

Projets en cours

Plusieurs grands projets récents, comme le campus Energypolis (HES/EPFL), le siège du Groupe Mutuel ou encore le réaménagement de la rue de l'Industrie, ont amorcé la mutation et la requalification du quartier. Plusieurs

autres projets à l'étude ou en cours de procédure verront le jour à court terme :

- L'actuelle sous-station électrique est obsolète et doit être remplacée rapidement. Cette situation a offert l'opportunité d'organiser un concours d'architecture en 2022 portant sur la nouvelle sous-station et les trois bâtiments qui la jouxtent (siège administratif d'OIKEN, parking en silo et immeuble de logements). La construction de la sous-station a démarré à l'automne 2023 et le reste de l'îlot pourrait être réalisé dès 2027-2028.

- La liaison câblée plaine-montagne reliera la gare de Sion à Thyon 2000 et permettra un lien direct, en 20 minutes seulement, entre le centre urbain de Sion et le pôle touristique des quatre vallées.

- Un nouveau pont routier sur le Rhône permettra un accès direct au

quartier de Ronquoz 21 ainsi que de désengorger le pont Sainte-Marguerite.

- Le Parc des Anciens Abattoirs, à l'entrée Est du site constituera le premier maillon d'une Chaîne des parcs qui traversera l'ensemble du périmètre d'Est en Ouest. Dans l'horizon temporel plus lointain de la troisième correction du Rhône, les berges du fleuve seront également réaménagées afin de requalifier le rapport que la ville de Sion entretient avec ce cours d'eau.

Au niveau de Ronquoz 21, un axe de mobilité douce aux abords de l'eau, pourra être créé, conférant au Rhône un rôle d'espace public majeur à l'échelle de la ville. Ainsi, la requalification de l'espace public de Ronquoz 21 s'appuie sur ce grand projet que représente la troisième correction du Rhône. Une étroite coordination entre les deux

projets est assurée et destinée à se poursuivre.



A3.6 Quai sur les berges dans le cadre de la troisième correction du Rhône

BB

LE PROJET RONQUOZ 21



B1

Le projet Ronquoz 21

B1.1 VISION RONQUOZ 21

La ville du XXI^e siècle

Comment accueillir la future croissance tout en préservant les qualités actuelles du territoire sédunois? Forte de cette réflexion, la Ville de Sion a identifié les terrains majoritairement industriels situés au Sud des voies CFF et du centre historique comme le territoire phare pour la création de la Ville du XXI^e siècle.

Niché au cœur de la vallée, le quartier de Ronquoz représente la situation idéale, par sa proximité aux équipements, aux axes de communication (gare et accès à l'autoroute) et au Rhône dont les berges seront réaménagées.

L'enjeu pour cette vaste zone de plus de 60 hectares, aujourd'hui à vocation essentiellement industrielle, consiste à replacer le paysage et la nature au cœur du développement territorial sédunois,

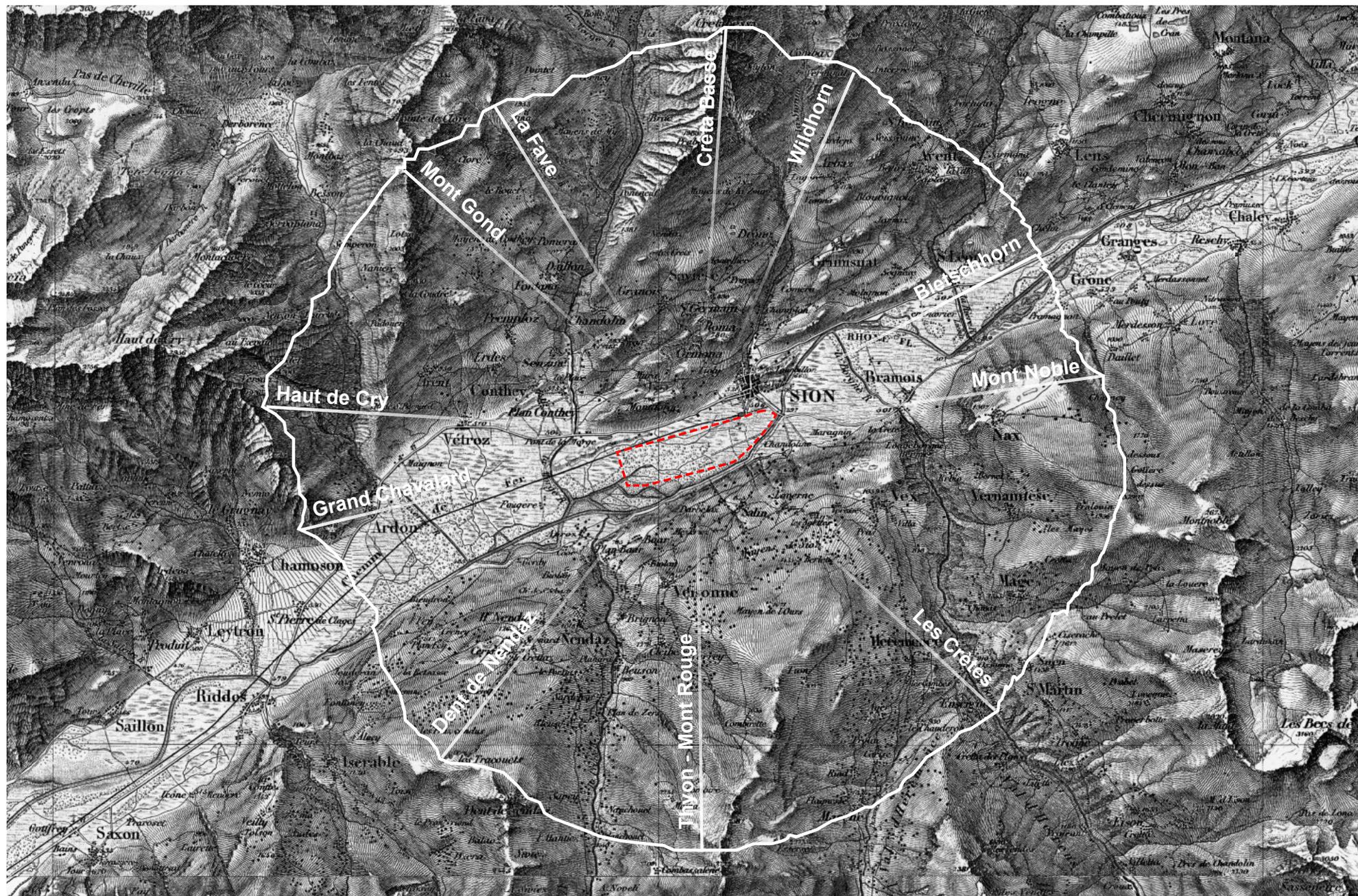
et devenir au fil des trente prochaines années, le quartier de demain où l'on habite, travaille, apprend, ou encore se détend.

La ville du XXI^e siècle, à la fois mixte, durable, verte, et ouverte à toutes les sédunoises et sédunois, se dessine.

Une transition progressive

Fondés sur l'analyse du parcellaire et du bâti existant, et enrichis par les démarches participatives, les principes de mise en œuvre du projet s'affirment vers un développement évolutif, réalisable par étapes, au fur et à mesure notamment, des opportunités de relocalisations d'entreprises ou de réutilisation d'espaces libres.

Les usages industriels et commerciaux existants pourront ainsi coexister avec ceux de demain et la transition vers



B1.2 Extrait de la Carte Dufour, 1864 (Topographische Karte der Schweiz)

----- Perimètre du projet Ronquoz 21

de nouveaux modes d'habitat pourra se faire par touches, à l'échelle de quelques bâtiments, avec à chaque fois la création de valeur ajoutée pour le quartier.

Le Plan Guide ne prétend pas fournir une vision figée de l'espace urbain mais une identité au futur quartier et un mécanisme de transformation qui se fonde sur la qualité des interventions et l'affirmation de l'esprit du lieu.

Un quartier durable

La Ville de Sion a connu de grandes étapes de développement avec la création d'espaces publics majeurs comme le Grand-Pont ou la place de la Planta. Pour la ville du XXI^e siècle, ce sera la Chaîne des parcs, située au cœur du quartier et encadrée par le bâti et le Grand-Paysage. Ainsi, le concept du

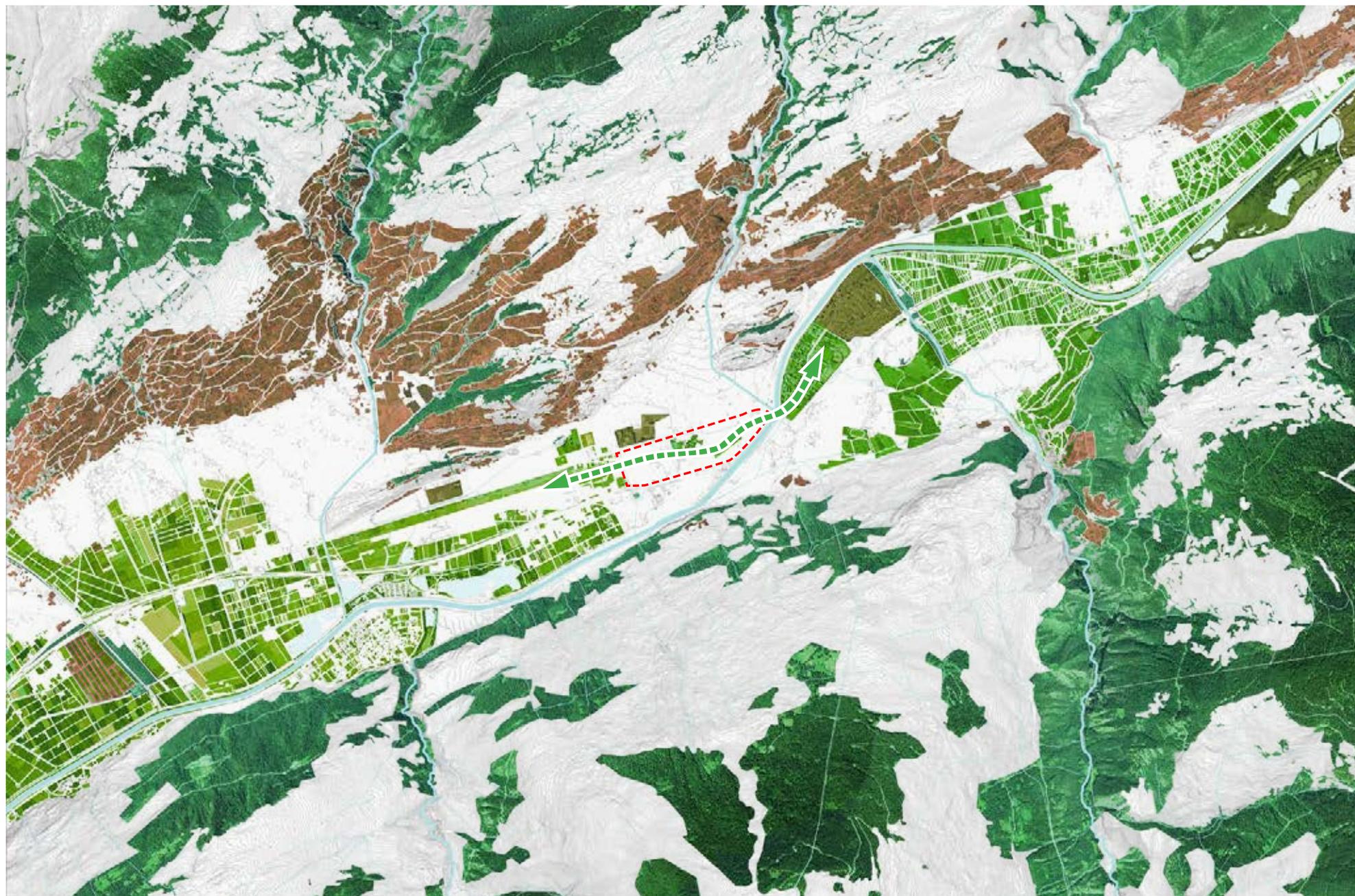
projet réside dans la complémentarité et la dépendance entre la densité urbaine et les grands espaces libres.

La Chaîne des parcs s'enrichit d'un Cordon boisé traversant le quartier d'Ouest en Est. Avec la plantation de près de 5'500 arbres, plus d'un tiers de la surface du quartier dédié aux espaces libres de constructions et la mise en valeur de l'eau par des plans d'eau, Sion bénéficiera demain d'un nouveau climat plus favorable. Le Cordon boisé, véritable trait d'union donnant une même identité aux différents secteurs, permet d'accueillir un axe de mobilité douce majeur et structurant.

Les rues, les places, les jardins partagés et promenades des cœurs d'îlots, densément plantés d'arbres fruitiers, font partie intégrante du concept paysager qui vise à ramener la nature



B1.3 Croquis des grands principes du Plan Guide Ronquoz 21, Pierre de Meuron



B1.4 Sion, la plaine arboricole et agricole, les coteaux viticoles et sylvicoles

- Forêt
- Champs, vergers, potagers
- Vignobles
- Périmètre du projet Ronquoz 21
- Cordon boisé

au cœur même des quartiers. Chaque fois que le quartier se développe, le Cordon boisé et la Chaîne des parcs s'agrandissent également.

Des connexions vers la ville historique

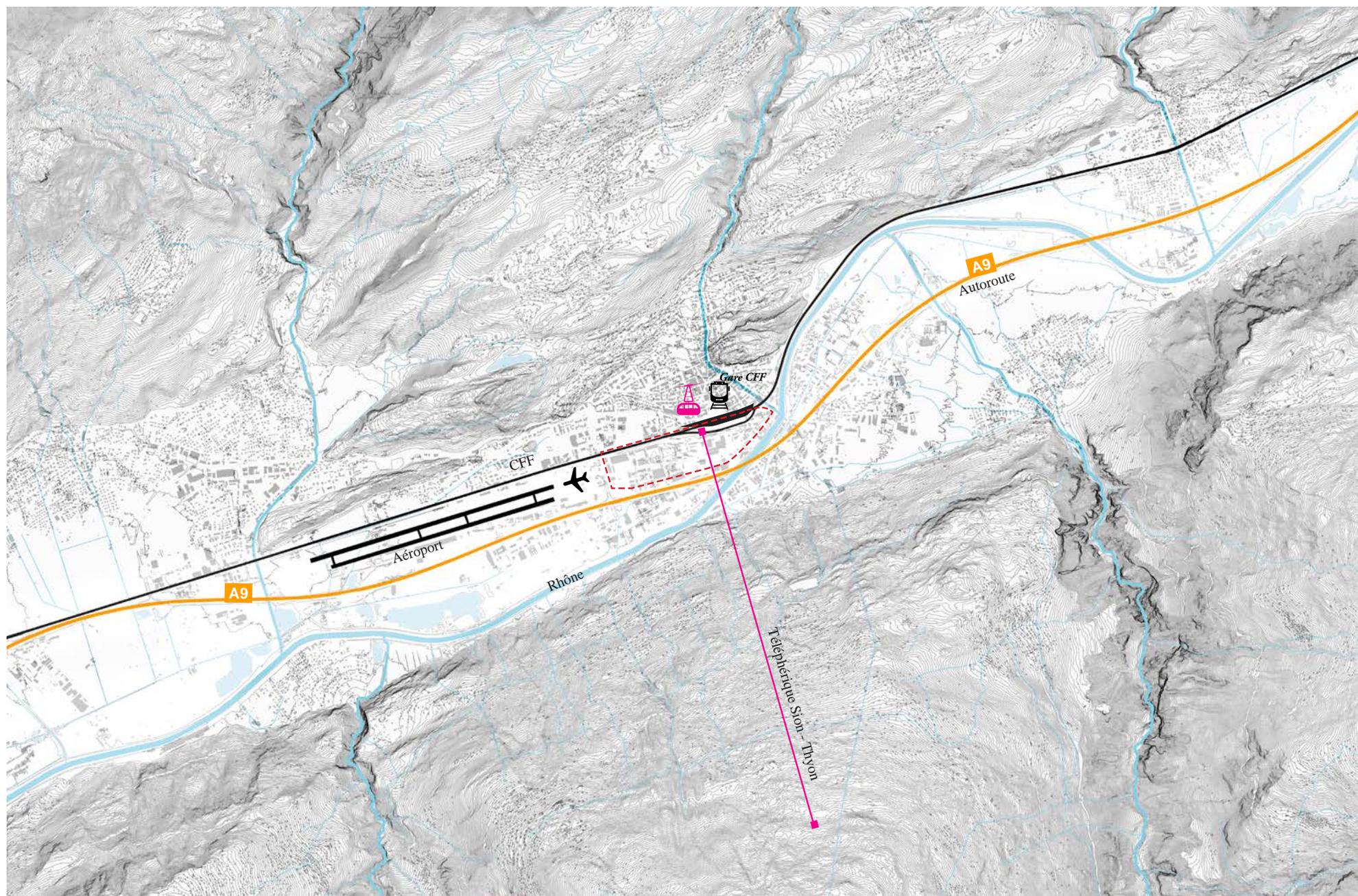
La gare de Sion, autrefois uniquement tournée vers le centre historique, se prolongera au Sud sous la forme de pôle multimodal avec gare routière, station de télécabine reliant Thyon 2000, P+R, vélostation et réseau de transport public.

L'excellente desserte en transport public permettra de connecter le quartier à la ville historique et proposera plusieurs réseaux de mobilité douce connectés au reste de la ville par plusieurs franchissements, avec le Cordon boisé comme axe structurant.

Les déplacements par la mobilité

individuelle seront ainsi réduits. Le stationnement sera proposé au sein de parkings en silo mutualisés, transformables à l'avenir. Cette nouvelle forme de stationnement sera ainsi moins impactante pour l'environnement tout en libérant de l'espace pour plus de surfaces plantées.

De larges espaces publics, protégés par des arbres, transformeront la voirie en un espace de vie de qualité. Un réseau de rues secondaires garantira l'accès aux logements et des stationnements de courte durée en voirie seront disponibles pour les visiteurs, les artisans ou les commerçants.



B1.5 Sion, les infrastructures : chemin de fer, aéroport, autoroute, Rhône et téléphérique

----- Périmètre du projet Ronquoz 21

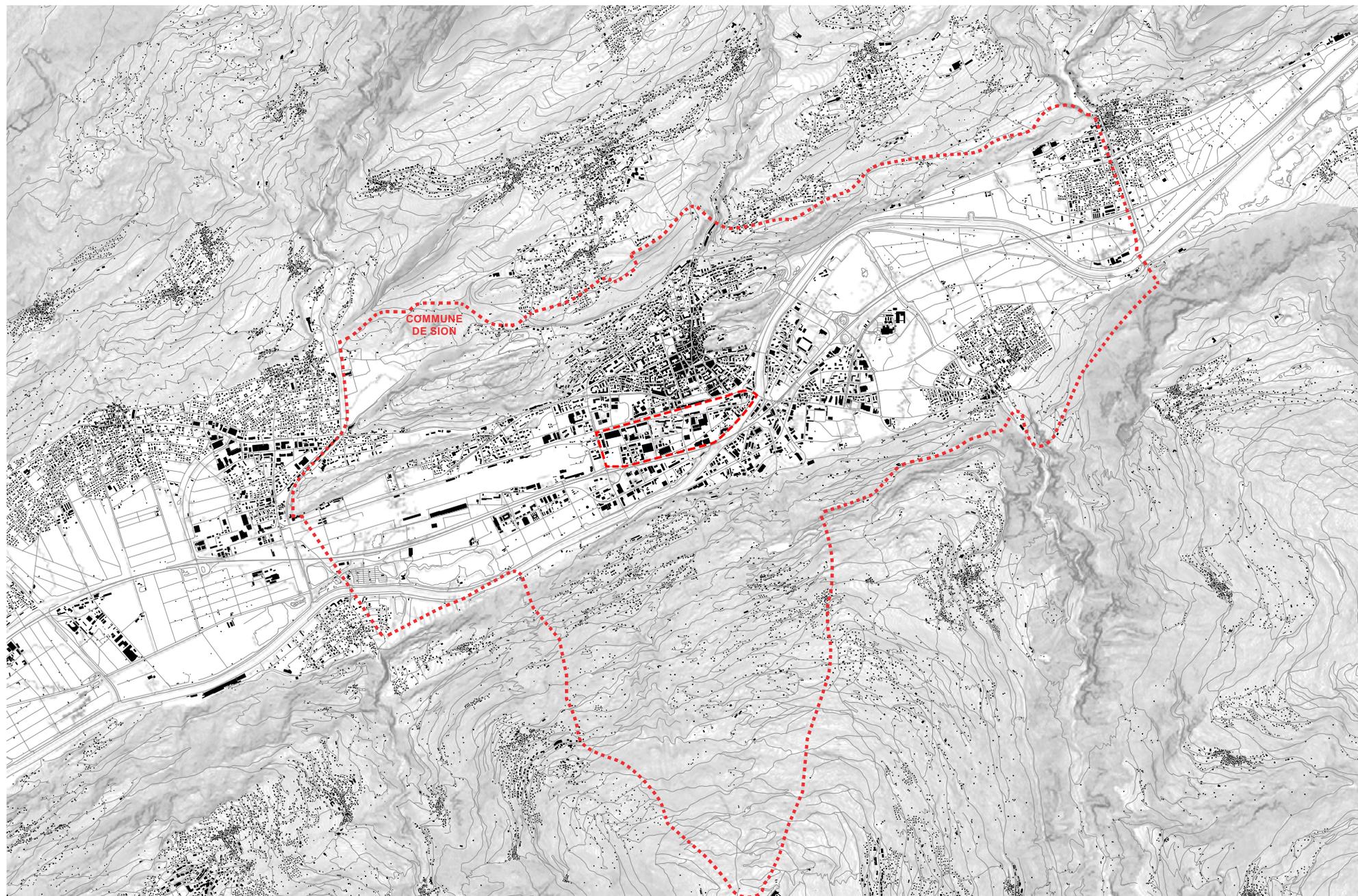
Un mélange de fonctions et de typologies

Les bâtiments pourront être conservés. La mutation du quartier ne chassera pas l'industrie et l'artisanat. Les entreprises pourront soit rester sur leurs parcelles, soit se délocaliser, par exemple dans des bâtiments neufs, majoritairement situés en bordure du quartier, permettant de protéger du bruit les zones d'habitation et la Chaîne des parcs.

Typiquement sédunoise, la trame urbaine ouverte est renforcée sur Ronquoz 21 par des typologies de bâtiments individuels entourés de larges espaces libres. Le profil de hauteur,

variant d'Ouest en Est selon le plafond aérien, permet de créer des quartiers très différents les uns des autres, avec des densités et des typologies de bâtiments très variées, allant de la maison de ville à la tour et multipliant ainsi les formes d'habitation et de travail.

La diversité spatiale reflètera la mixité sociale. La pluralité des affectations est fixée sur tout le quartier avec une répartition équilibrée entre les surfaces d'activité, de logement et d'équipements publics. Par ailleurs, le quartier sera vivant, attractif et vecteur de rencontres entre toutes les générations sédunoises grâce aux différents programmes et aux espaces verts.



B1.6 Sion, le bâti et le périmètre de la commune

--- Périmètre du projet Ronquoz 21

■ ■ ■ ■ Bâti

B1.2 CHARTE ARCHITECTURALE ET URBANISTIQUE

I. Rues, parcelles et espaces libres existants

Le projet de Ronquoz 21 se base sur le parcellaire actuel. Les voiries existantes sont conservées et les terrains non-construits servent de base pour la conception du projet.

La prise en compte de ces éléments facilite la faisabilité économique du projet et la transformation progressive du quartier.

II. Le Cordon boisé: un élément qui crée du lien et de l'identité

Le Cordon boisé est un chemin bordé d'arbres, dédié aux piétons et à la mobilité douce, qui déroule ses méandres sur toute la longueur de Ronquoz.

Ce chemin est un véritable trait d'union au sein du quartier. Il crée l'identité et relie le nouveau quartier avec la ville existante et le Grand-Paysage qui l'entoure.

III. La Chaîne des parcs

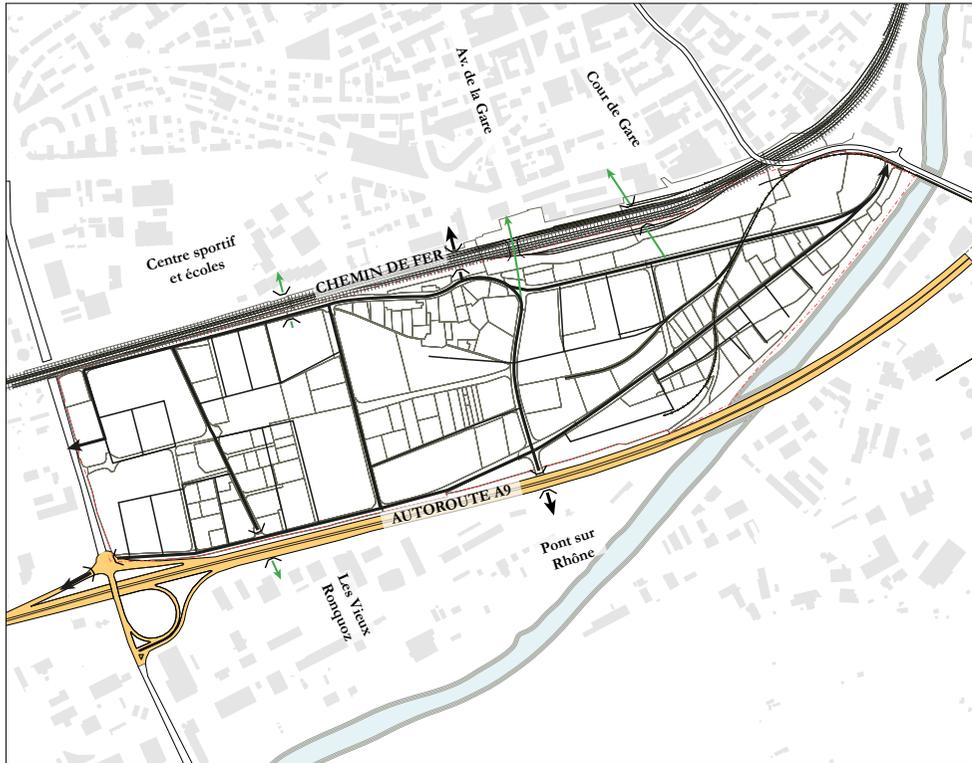
La Chaîne des parcs s'étend le long du Cordon boisé. Façonnée par le foncier et réagissant avec souplesse au processus continu de transformation, elle constitue avec le temps un grand parc public au centre du quartier. La Chaîne des parcs joue le rôle de poumon vert grâce à ses nombreuses plantations et à ses bassins d'eau.

La place de la Gare et la place du Rhône marquent les entrées du nouveau quartier Ronquoz et le connectent à la ville existante.

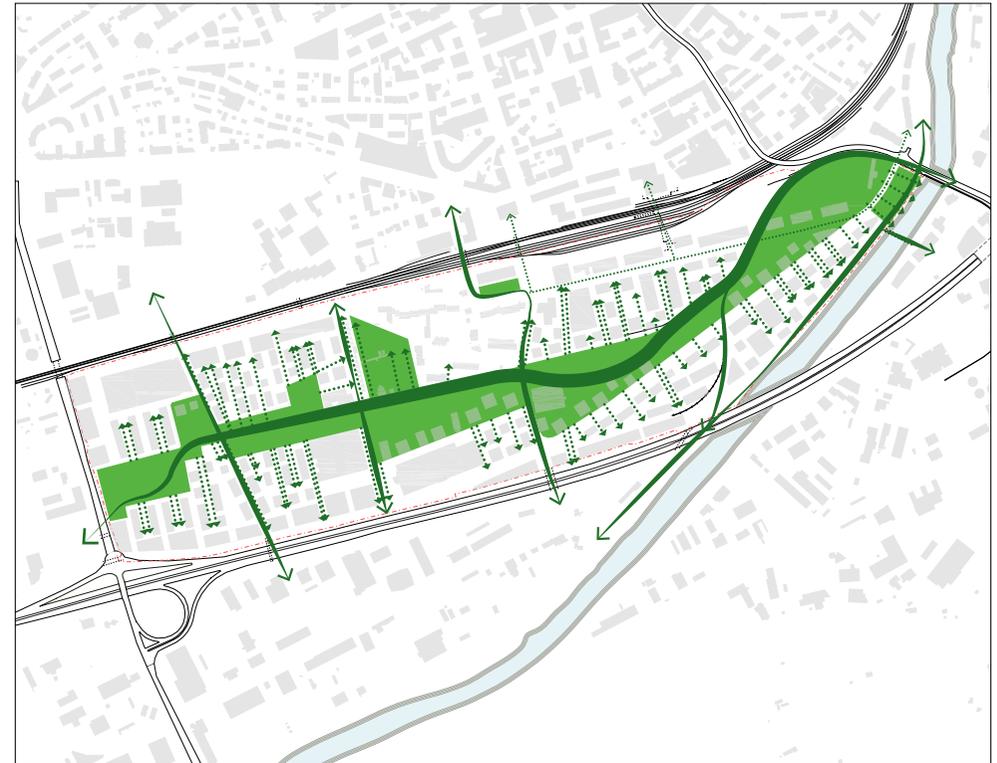
IV. La nature dans les quartiers

Densément semés d'arbres fruitiers, les rues, les places et les jardins complètent le concept paysager qui vise à ramener la nature au coeur même du quartier.

L'agriculture urbaine sera favorisée par la mise en place de potagers urbains et de vergers. Elle participera à l'animation des secteurs et créera du lien social autour d'initiatives menant à une réflexion sur la nature, l'agroécologie et sur une alimentation locale. Manger ses propres légumes ou herbes aromatiques sera possible pour les habitants et renforcera l'intégration de la nature dans la ville.



B1.7 Le tissu urbain existant comme base



B1.8 Le Cordon boisé relie les quartiers à la chaîne des parcs et suit en partie le tracé de l'ancienne voie industrielle

←→ Cordon boisé

V. Des bâtiments comme écran anti-bruit

Les grands bâtiments d'activités longeant les voies ferrées, l'autoroute ainsi que l'aéroport protégeront des nuisances sonores les quartiers d'habitation et la Chaîne de parcs.

Des bâtiments existants répondant à cette fonction seront conservés tandis que les nouvelles constructions devront s'adapter morphologiquement à cette demande. Ainsi, leur hauteur minimale sera déterminée proportionnellement à la hauteur du plafond aérien et leurs façades devront être continues.

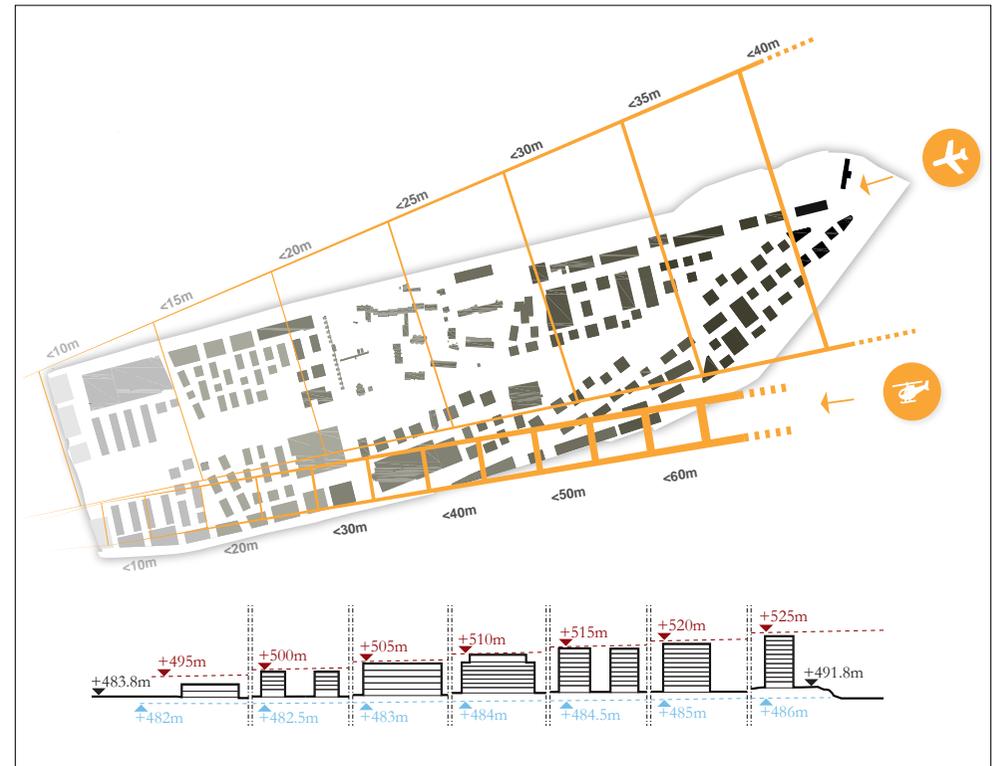
VI. Bâtiments individuels, typologies de bâtiments variées

Typiquement sédunoise, la perméabilité est également de mise pour le quartier de Ronquoz. La typologie des bâtiments en plots permet aux immeubles d'être entourés d'arbres et d'avoir diverses orientations sur les parcs et le Grand-Paysage.

Le gabarit du plafond aérien, lié à la proximité de l'aéroport, dessine un profil de hauteurs croissantes d'Ouest en Est. Cette contrainte permet de créer des quartiers très différents les uns des autres, présentant des densités et des typologies de bâtiments très variées ainsi que des formes multiples d'habitation et de travail.



B1.9 Densification au bord pour permettre la libération de l'espace central



B1.10 Bâtiments individuels, typologies variées en fonction du plafond aérien

VII. Pour chaque nouveau secteur un nouveau parc

Le quartier est découpé de manière à prévoir pour chaque secteur un certain nombre de bâtiments et un parc.

Le Cordon boisé reliera le parc aux espaces libres déjà aménagés. La transformation graduelle verra ainsi la nature se réappropriier l'ancienne zone industrielle et créer ainsi la Chaîne des parcs.

VIII. Mixité des usages

La mixité est de mise à l'échelle du quartier, des secteurs et des bâtiments. Les bureaux et les logements se juxtaposent ou se superposent. La mixité des usages commerciaux et les équipements publics se déploient le

long des artères principales ou le long de placettes.

Des bâtiments particuliers, tels qu'une école primaire, des halles ou des constructions réaffectées à d'autres fonctions, mettront ici et là des accents spécifiques.

IX. Priorité aux piétons, à la mobilité douce et aux transports publics

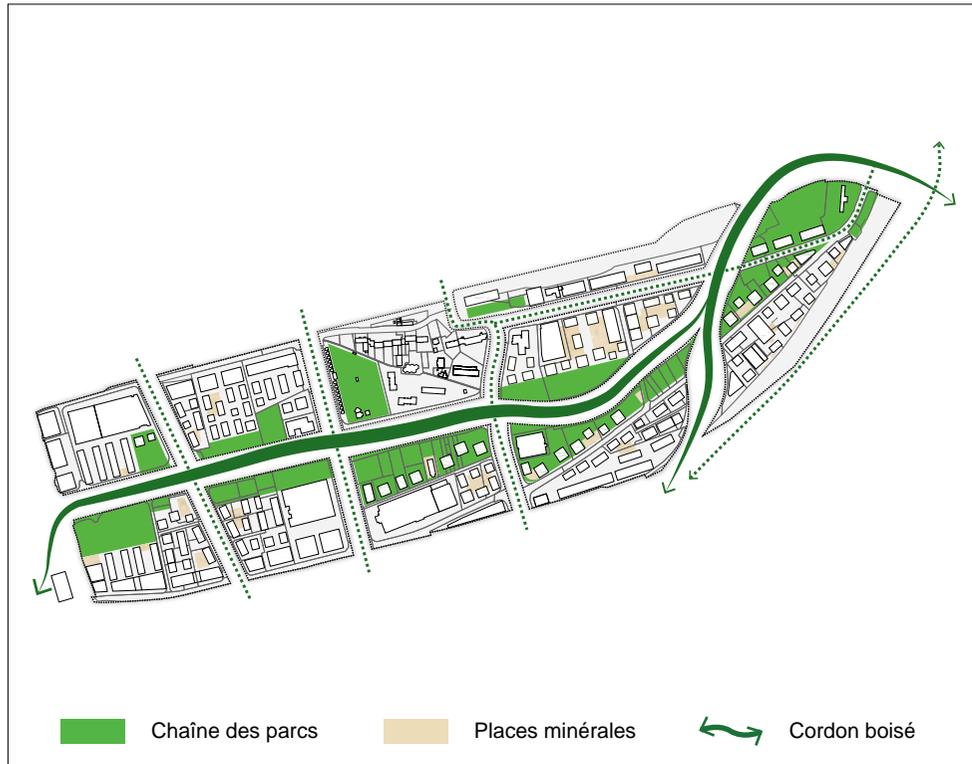
Grâce au Cordon boisé, une liaison centrale existera d'emblée pour les piétons et les vélos. Le trafic motorisé individuel sera limité. De larges trottoirs, protégés par des arbres, transformeront l'espace fonctionnel des rues en un espace de vie de qualité. Des rues locales garantiront l'accès à l'ensemble des maisons.

La gare de Sion se mue en un hub de

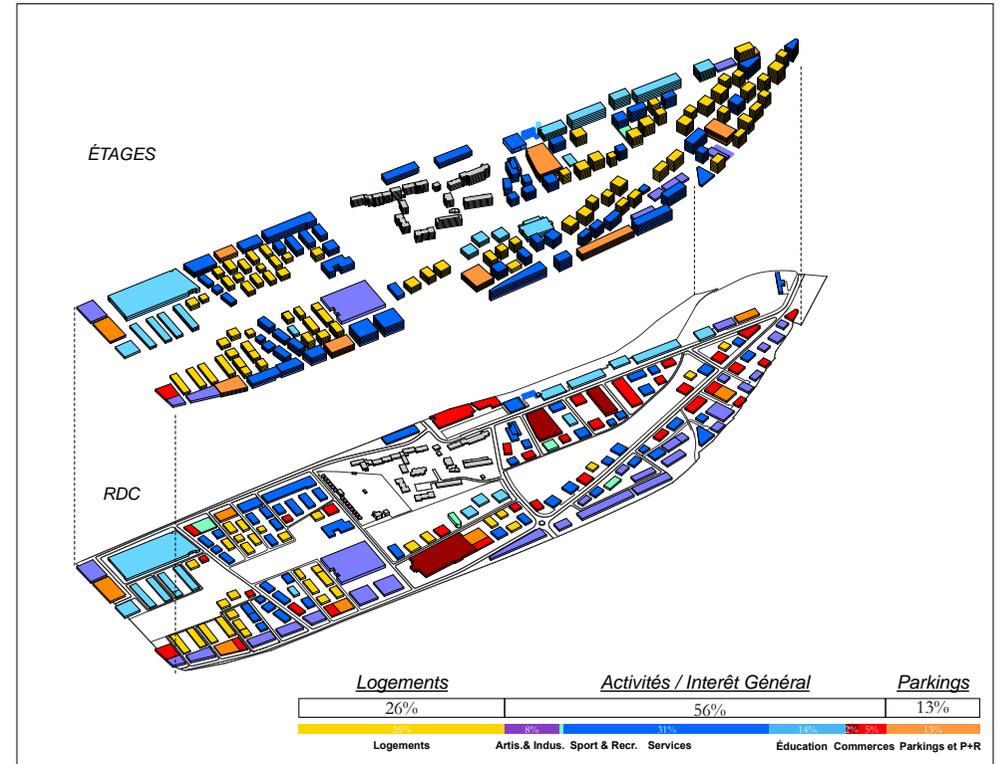
trafic multimodal, avec gare routière, station de téléphérique et parking pour voitures et bicyclettes. Les deux parties de la ville, côté Nord et côté Sud des voies ferrées, sont desservies et reliées en même temps.

X. Concentration des stationnements dans des silos

Des parkings en silo situés sur les axes principaux couvrent les besoins en stationnement de tous les secteurs. Selon l'évolution des comportements en matière de mobilité, les parkings en silo pourraient être transformés pour d'autres usages. Pour le confort des habitants du quartier, les personnes à mobilité réduite et pour les livraisons, des places de stationnement de courte durée seront disponibles le long des rues.



B1.11 Pour chaque nouveau quartier un nouveau parc



B1.12 Mixité des usages

B1.3 UN PROJET DURABLE

Ronquoz 21 est un projet durable avec des objectifs ambitieux du point de vue Écologique, Social et Économique.

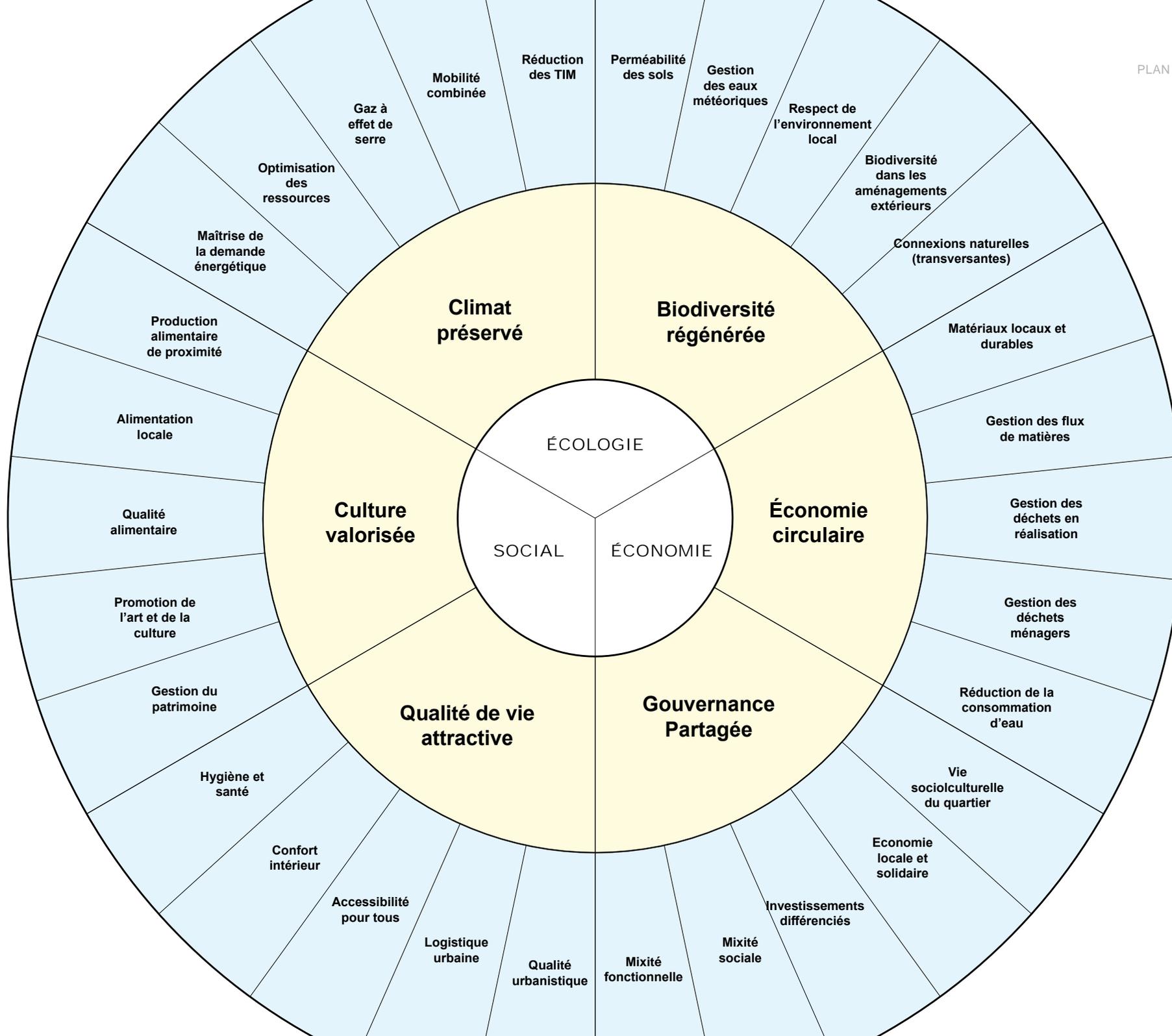
Cette ambition est avant tout un engagement politique de la part de la Ville de Sion et un effort de la part des concepteurs du projet pour challenger les objectifs 'classiques' d'un projet d'urbanisme et définir l'image de la «Ville du XXI siècle».

Le Plan Guide repose, en premier lieu, sur un travail d'anticipation des besoins et des modes de vie dans un quartier urbain de demain. Le projet propose un modèle de développement du quartier basé sur le respect des systèmes écologiques, sur une gestion durable des ressources, sur la conservation au maximum du patrimoine existant, sur l'intégration socio-culturelle des nouveaux habitants et sur le confort des futurs usagers.

Au coeur du développement du nouveau quartier, on retrouve la volonté de vivre en harmonie avec le territoire sédunois et les réalités locales du Valais, tout

en s'appuyant sur des modèles de financement responsables, qui rendent attractifs le quartier aux usagers et offrent un rendement économique adéquat aux promoteurs.

Par la transversale, les multiples aspects présents dans le schéma ci-après seront développés dans les divers chapitres qui suivent.



B1.3.0 – LE LABEL SEED

Dès le lancement des mandats d'étude parallèles (MEP) de Ronquoz 21, le Conseil municipal (CM) a exprimé sa volonté de développer un quartier exemplaire et durable. Cette volonté est totalement en phase avec les résultats de la démarche participative menée en mars-avril 2022 qui traduisent de fortes attentes dans ce sens.

Cette volonté conjointe des autorités et de la société civile sédunoise, se concrétisera au fur et à mesure du développement du projet Ronquoz 21.

A cette fin, la Ville de Sion a décidé de s'appuyer sur la certification SEED pour l'élaboration de son Plan Guide. SEED offre une approche holistique, autour de 6 principes de durabilité dans lesquels on retrouve les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable.

Concrètement, parmi les 30 objectifs SEED, il s'agit de répondre aux objectifs dont la prise en compte est pertinente au stade et à l'échelle du Plan Guide

tandis que les autres seront à considérer ultérieurement, lors des projets de développement des secteurs et sous-secteurs au sein de Ronquoz 21.

Par exemple, s'il est pertinent et nécessaire de prendre en compte les objectifs de qualité urbanistique et des connexions naturelles pour la biodiversité à l'échelle du Plan Guide, l'intégration des objectifs de réduction de la consommation d'eau ou de confort intérieur ne sera utile que plus tard, à l'échelle des projets.

Les objectifs retenus pour le Plan Guide, ainsi que leurs critères et valeurs-cibles, sont au nombre de 10 :

Ils sont traités dans différents chapitres du Plan Guide : voir le tableau ci-contre.

Ainsi, le Plan Guide pose les conditions-cadres qui permettront ensuite aux différents secteurs de Ronquoz 21 d'assurer la durabilité de leurs développements, via une démarche de certification SEED à l'échelle des

plans de quartier si les développeurs le souhaitent, sans nécessité de passer une nouvelle fois par l'analyse des prérequis (première étape de la démarche de certification) puisque celle-ci a déjà été effectuée au stade du Plan Guide (Voir également Annexe 1).

Dans tous les cas, la Ville exigera pour chaque plan de quartier, d'entreprendre une démarche de certification durabilité. Le choix d'un référentiel alternatif à SEED, parmi les labels existants reconnus au moment du développement du plan de quartier sera possible. Il devra toutefois être agréé par les autorités.

| Principes | Objectifs | Noms des indicateurs | Descriptifs et valeurs cibles | Renvoi aux chapitres du Plan Guide |
|------------------------------------|--|---|---|---|
| 1.Climat préservé | SEED 1.4 : Mobilité combinée | A. Accès facilités aux transports en commun | Pour tout immeuble, la distance à l'arrêt le plus proche doit être inférieure à 300 mètres | Chapitre B3.2.1 |
| 2.Biodiversité régénérée | SEED 2.2 : Gestion des eaux météoriques | A. Gestion à ciel ouvert | Au minimum 90% des surfaces extérieures du périmètre doivent se trouver à ciel ouvert | Chapitre B2.3.1 |
| | | B. Perméabilité des surfaces praticables | Au minimum 40% des surfaces roulantes (hors accès routier) doivent être perméables | Chapitre B2.3.3 |
| | SEED 2.3 : Perméabilité des sols | A. Surfaces de rétentions | Au minimum 70 % des surfaces du périmètre doivent agir sur la rétention des eaux | Chapitre B2.3.2 |
| | | B. Surfaces de pleine terre | Au minimum 45 % des surfaces du périmètre doivent être en pleine terre | Chapitre B2.3.2 |
| | SEED 2.4 : Biodiversité dans les aménagements extérieurs | A. Surfaces dévolues à la biodiversité | Au minimum 20 % des surfaces du périmètre doivent être dévolues à la biodiversité, dont 4% au maximum en toiture | Chapitre B2.4 |
| | | B. Maîtrise du risque de piétinement | Au minimum 50% des surfaces dévolues à la biodiversité doivent être protégées du piétinement | Chapitre B2.4 |
| | SEED 2.5 : Connexions naturelles | A. Connexions naturelles vers le Grand-Paysage | Il doit y avoir au minimum une connexion naturelle entre le quartier et le Grand-Paysage | Chapitre B2.2.3 |
| | | B. Qualité des écosystèmes | Au minimum 5 milieux de substitution doivent être créés dans le quartier | Chapitre B2.4 |
| 4.Gouvernance partagée | SEED 4.2 : Vie socio-culturelle du quartier | A. Développement intracommunautaire | Il faut au minimum une trésorerie de quartier permettant le développement intracommunautaire par échange et mutualisation des services | Chapitre C |
| | | B. Gouvernance participative | Il faut au minimum une entité associative (ou équivalent) pour la maîtrise d'usage | Chapitre C |
| | SEED 4.3 : Mixité sociale | A. Diversité des logements | Entre 5 et 25% des logements doivent être des logements sociaux ou d'utilité publique | Chapitre C |
| | | B. Dissémination des logements sociaux | Entre 30 et 60% des bâtiments doivent contenir des logements sociaux et d'utilité publique | Chapitre C |
| 5.Qualité de vie attractive | SEED 5.1 : Qualité urbanistique | A. Diversité architecturale et urbanistique | Il faut au minimum une charte architecturale et urbanistique pour le quartier | Equivaut au Plan Guide |
| | | B. Qualité des aménagements extérieurs | Il faut au minimum procéder à un appel d'offre intégrant l'adaptation aux changements climatiques et les enjeux liés à la biodiversité, à la vie sociale et aux aménagements extérieurs | Chapitre A.1 |
| | SEED 5.2 : Qualité urbanistique | A. Desserte pour la logistique urbaine | Surface extérieure d'accueil pour la logistique 0.3 m ² /100 m ² de surface bâtie | Spécifié dans les Cahiers des Charges de secteurs |
| | SEED 5.3 : Accessibilité pour tous | A. Construction sans obstacle tous | 100% des surfaces conformes | Spécifié dans les Cahiers des Charges de secteurs |
| 6.Culture valorisée | SEED 6.1 : Gestion du patrimoine | A. Identification du patrimoine | Il faut au minimum établir trois inventaires pré-projet du patrimoine naturel, bâti et culturel | Chapitre B.2.0 et B.4.0.2 |
| | | B. Conservation du patrimoine | Il faut conserver au minimum trois traces significatives du passé sur le périmètre du projet | Chapitre B.2.0.2 et B.4.0.2 |
| | SEED 6.2 : Promotion de l'art et de la culture | A. Eléments culturels ou artistiques | Il faut au minimum garantir 2 éléments culturels ou artistiques pérennes et distinctifs | Chapitre C |
| | | B. Equipements disponibles pour l'art et la culture | Il faut réserver, au minimum, 1% de la surface brute de plancher totale afin de la dédier à la promotion artistique et culturelle (dont les activités de cultes) | Chapitre C |



B2

Paysage, nature et espaces publics

B2.0 L'EXISTANT

B2.0.1 – LE PAYSAGE DE RONQUOZ

Nichée au coeur de la plaine du Rhône, la ville de Sion dialogue avec les Alpes occidentales et le Grand-Paysage, ce qui constitue un écrin idéal pour le futur quartier de Ronquoz 21. Le paysage y est très diversifié avec les vergers, les forêts, les prairies, les vignes en terrasse et les paysages alpins.

De nombreuses surfaces du Canton ont été protégées par décision cantonale comme Montorge, les Épines, les Gorges de la Printze ou encore la vallée de la Borgne située à proximité de Ronquoz 21.

Les collines de l'ère glaciaire (Valère, Tourbillon, Montorge, la crête des Maladaires, Potences) sont les éléments paysagers emblématiques de la ville et comportent des valeurs naturelles exceptionnelles.

Les principaux éléments paysagers sur site sont les vergers et les jardins existants au Nord de la route des Ronquos qui seront conservés comme espaces publics.

Le secteur de Ronquoz constitue une pièce déconnectée de son contexte urbain, ceinturée par les infrastructures ferroviaires et routières ainsi que l'aéroport. Elle se raccroche cependant à son environnement naturel par ses vues sur un arrière-plan paysager remarquable : les contreforts du Valais sculptés de terrasses et de pitons rocheux qui ponctuent la vallée fluviale de signaux topographiques forts.

Le projet de paysage a pour ambition d'amplifier deux types d'accroches du site à son contexte pour l'affirmer comme le fragment d'une géographie naturelle plus vaste : les accroches

physiques du site au fleuve d'une part, et les accroches visuelles du site aux silhouettes alpines d'autre part. Les vues lointaines et la proximité au Rhône confèrent au futur quartier des qualités uniques et constituent un levier majeur pour sa valorisation.

L'envergure du périmètre invite à concevoir un paysage qui s'inscrit dans la ligne dynamique du Rhône et dans la trame agricole rigoureuse de la plaine alluviale tout en offrant des perspectives remarquables sur les contreforts terrassés du Valais.



B2.2 Sion, Wener Friedli, 1966

B2.0.2 – TRACES DU PATRIMOINE PAYSAGER

Le projet se saisit des traces du patrimoine naturel et paysager pour créer un récit autour du passé industriel et des formations géologiques environnantes. Artefacts industriels, végétations et paysages de montagne deviennent de réels supports.

Les reliques historiques présentes sur l'ensemble du site sont des témoins du passé industriel des lieux. Voies industrielles et rails séquentent le futur quartier et deviennent les supports de nouvelles dynamiques végétales.

Les traces du patrimoine naturel et construit du site fondent la vision paysagère de Ronquoz en même temps que leur lisibilité et leur maintien sont renforcés par le projet.¹

La sensibilité portée sur le végétal dans le projet insuffle également une manière

d'observer l'environnement. La relation directe avec le paysage se crée aussi grâce aux atmosphères que produit le végétal.

Le projet visera à préserver au maximum les arbres présents sur le périmètre, dont certains exotiques, qui confèrent au lieu une dimension remarquable. Le bruit du feuillage des peupliers se mêle aux mouvements du Rhône. Les silhouettes imposantes des séquoias trônent dans le quartier.

Les arbres fruitiers révèlent le passé agricole du site et les vergers renvoient à un motif paysager très présent dans la vallée.

Au total, ce patrimoine favorise des ambiances végétales et paysagères qui donnent au quartier son caractère singulier.



1. Arbres dans le parking public



4. Jardin potager



2. Arbres dans le parking du Dix, 2022



5. Arbres dans le parking d'Oiken



3. Voie industrielle désaffectée



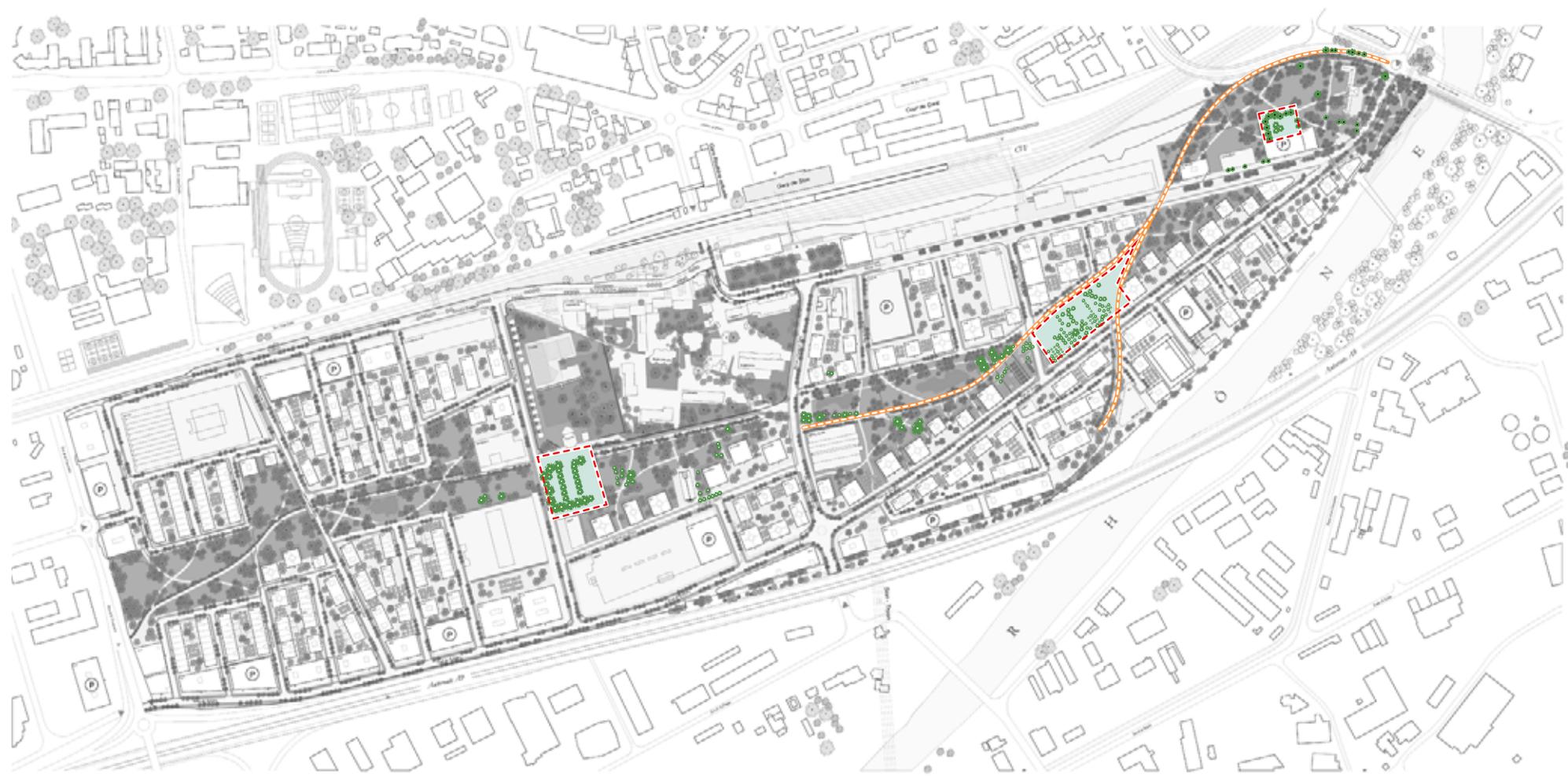
6. Le Grand-Paysage de la vallée du Rhône

B2.3 Ronquoz, photos patrimoine paysager

1. Indicateurs SEED concernés:

SEED 6.1 A Identification du patrimoine (min 3 inventaires: naturel, bâti et culturel);

SEED 6.1 B Préservation du patrimoine (min. 3 traces du passé)



B2.4 Ronquoz, patrimoine paysager

-  Arbres existants conservés
-  Vergers et potagers existants conservés
-  Chemin de fer désaffecté



B2.1 LA VISION RONQUOZ 21

Une composition paysagère inscrite dans la géographie du site¹

La composition paysagère s'appuie sur la géographie de la vallée et la trame urbaine parallèle à celle-ci pour développer une artère paysagère Est-Ouest abondamment plantée d'essences fluviales qui constituent le Cordon boisé, élément principal de liaison et d'identité du quartier, bordé d'arbres, dédié aux piétons et aux mobilités douces.

Il déroule ses méandres sur toute la longueur de Ronquoz et dessert l'ensemble des séquences urbaines tout en étant support de biodiversité.

En complément de cette première structure paysagère, dans les creux de l'urbanisation, est aménagée une Chaîne des parcs qui offre des surfaces multifonctionnelles récréatives, sportives, environnementales, adaptées aux besoins des quartiers.

De part et d'autre du Cordon boisé et

de la Chaîne des parcs, une succession de rues transversales, Nord-Sud, se ramifient dans le quartier et distribuent les îlots bâtis. Dans ces rues ainsi qu'en cœurs d'îlots, les ambiances végétales contrastent nettement avec le caractère naturaliste des parcs : la palette privilégie des arbres fruitiers dont la distribution orthogonale réintroduit un motif agricole familier du Valais.

Une stratégie de construction progressive dans le temps

Pour mieux s'accorder au temps long du projet, la conception cherche à composer de manière naturelle et flexible avec les espaces. La stratégie paysagère a pour ambition d'apporter les qualités immédiates nécessaires à la requalification et à l'attractivité des premiers noyaux construits.

Construit le long des premières emprises disponibles, le Cordon boisé préfigurera la structure paysagère du quartier:

des plantations denses d'arbres à croissance rapide lui conféreront une prégnance visuelle immédiate et une dimension structurante à court terme. Des essences nobles à croissance lente constitueront la charpente des parcs à long terme.

Les vergers se déploieront également au rythme de la construction des îlots. Avec leur essence, leur âge, et leur densité propres, ils créeront localement des ambiances spécifiques diversifiées.

Dans le périmètre de Ronquoz 21, le réseau écologique cantonal met en évidence un état historique (état 1850-1990) avec un ancien bras du Rhône, d'anciennes forêts alluviales/riveraines et d'anciens marais et de prairies humides. La vision de Ronquoz 21 traversé par un Cordon boisé et des plans d'eau bordés de végétation riveraine concorde avec cet état historique.

1. Indicateurs SEED concernés: 5.1 B Qualité des aménagements extérieurs (min. 1 concours ou appel d'offre paysager)

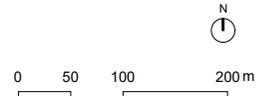


B2.5 Ronquoz, vision PGV1

●●● Cordon boisé

●●● Chaîne des parcs

--- Limites des secteurs



B2.2 LES ESPACES PUBLICS DE RONQUOZ 21

L'objectif est de poursuivre le développement de Sion tout en recréant un lien fort entre le paysage de la vallée et le Grand-Paysage.

La stratégie paysagère vise à diffuser le paysage et la nature dans le site afin qu'ils deviennent des éléments de continuité et de liaison vers les quartiers voisins de la Ville de Sion, à l'image de la place de la Gare et la place du Rhône comprises dans la Chaîne des parcs.

Les espaces paysagers sont le support de mobilités douces et d'usages pacifiés. Ils constituent également une transition entre les espaces publics, les espaces privés et domestiques tout en assumant leur fonction de support de biodiversité.

La conception paysagère repose sur trois éléments complémentaires :

Le Cordon boisé crée un trait d'union à travers Ronquoz. Il donne une identité au quartier et le fait communiquer avec la ville existante et le Grand-Paysage qui l'entoure. Il sera constitué d'environ 1200 arbres pour une longueur de 1,8km.

La Chaîne des parcs qui viendra amplifier le paysage du Cordon boisé au fur et à mesure de la réalisation des projets successifs. Support des usages publics et récréatifs du quartier, sa distribution articule des aires de jeux et de sports et de généreuses pelouses non-programmées. La Chaîne des parcs fera 113 000 m² et sera constituée de 1800 arbres.

Les rues, les places et les cœurs d'îlots plantés, qui participent à la diffusion de la nature dans Ronquoz et au sein des quartiers. 2 500 arbres seront plantés sur 95 000 m² de cœurs d'îlots et de voiries plantées.

Au total, se seront 200 000 m² de surface plantée et 5'500 nouveaux arbres qui créeront le nouveau paysage de Ronquoz.



B2.6 Les espaces publics de Ronquoz 21, vision PGv1

B2.2.1 – LE CORDON BOISÉ

Le Cordon boisé articule le temps et le lieu. C'est l'un des motifs paysagers les plus importants du quartier à réaliser à court terme. Les anciennes voies industrielles et les rails deviennent les supports de ce nouveau couvert arboré qui traverse le quartier.

Ces coulisses d'arbres non-alignés épousent les différentes contraintes des sites et sont accompagnées de chemins, pistes cyclables ou voiries en fonction des lieux parcourus. Avec un faible encombrement de surface, on obtient un sentiment de profondeur d'une grande puissance paysagère.

Le système, en lanières, permet d'accueillir différents modes de déplacements en fonction des lieux traversés : rues, pistes cyclables, chemins, parkings etc., mais aussi des fossés et des noues qui participent à la

gestion des eaux pluviales à l'échelle du Grand Territoire.

Cet ensemble d'arbres, de buissons et de noues est un véritable refuge pour la faune et la flore indigène et constitue un trait d'union entre les différents milieux présents dans la Chaîne des parcs.

Reliquat de forêts alluviales et riveraines du Rhône, ainsi que de marais et de prairies humides présentes au XIXe siècle, le Cordon boisé est composé de strates arborée, arbustive et herbacée diversifiées et parfois humides.

Pour créer une dynamique vivante une palette végétale¹ naturaliste rappellera l'origine spontanée de ce paysage. Le choix d'essences forestières crée une étroite relation entre le quartier et le Grand-Paysage.



Court terme



Moyen terme



Long terme

B2.7 Evolution dans le temps du Cordon boisé

1. Palette végétale à consulter dans le chapitre B2.4 Biodiversité, p.101 et p.103



B2.8 Vue aérienne du Cordon boisé



B2.9 Vue aérienne du Cordon boisé et de la Chaîne des parcs

Voie industrielle désaffectée

La tranche Est du Cordon boisé suit l'ancienne voie ferrée actuellement désaffectée (d'une emprise d'environ 7m).

Elle traverse actuellement des zones industrielles et des jardins potagers qui sont l'un des seuls espaces paysagers du quartier.

L'aménagement du Cordon boisé à court terme propose d'intégrer les rails dans un cheminement piéton de 3m de large. Ce cheminement est accompagné d'une

bande de plantation dense et de prairie fleurie afin de créer une continuité végétale linéaire, véritable liaison biologique fonctionnelle en milieu urbain.

Le jardin potager est conservé dans son état existant pour renforcer l'épaisseur du Cordon boisé.

Le nouveau quartier se développe autour du Cordon boisé. La piste cyclable, les bâtiments et le parc viennent progressivement amplifier cet élément paysager structurant.

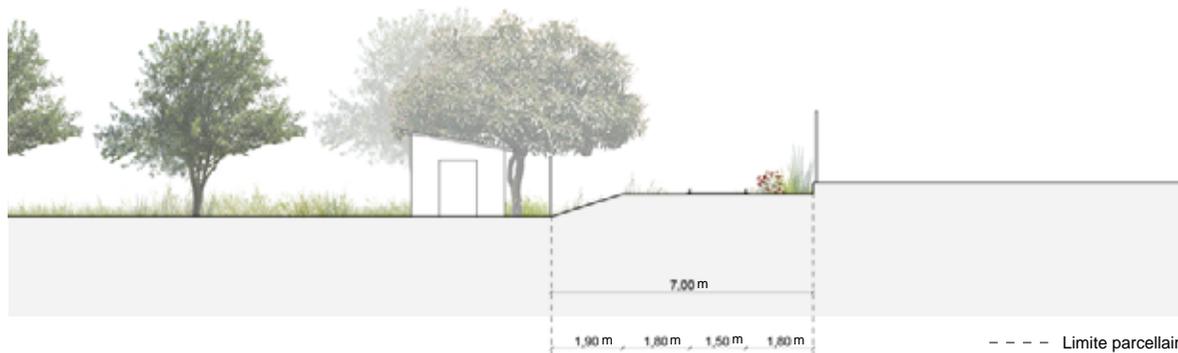


B2.10 Cordon Boisé - l'existant

Jardins potagers

Cordon boisé
Voie industrielle
désaffectée

Matériaux PLUS



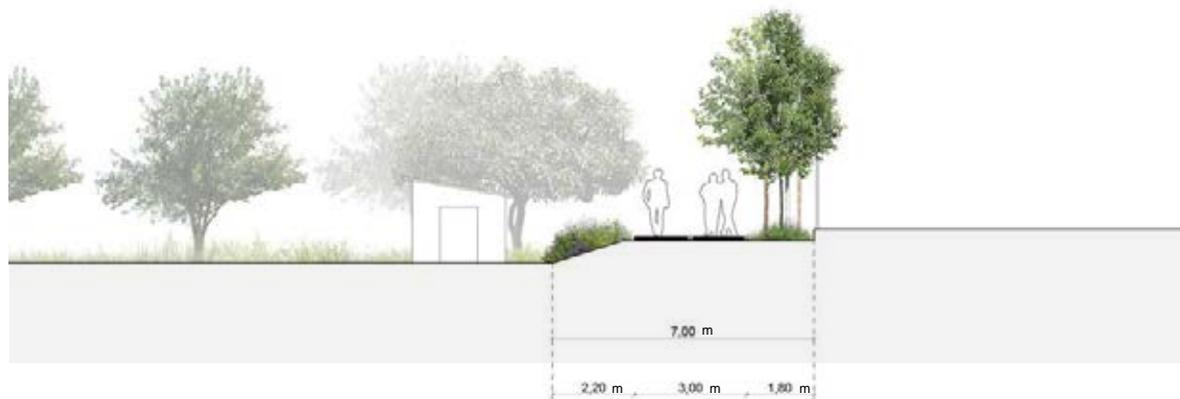
Jardins potagers
Parcelle conservée dans l'état existant

Cordon boisé
Promenade plantée

Matériaux PLUS
Parcelle conservée dans l'état existant



B2.11 Cordon Boisé - Aménagement à court terme



Agriculture urbaine

Cordon boisé
Promenade plantée / Mobilités douces

Nouveau quartier



B2.12 Cordon Boisé - Aménagement à long terme



Voie industrielle désaffectée (Alpole EPFL)

L'ancienne voie industrielle se termine dans la parcelle du bâtiment «Alpôle». Les rails sont posés entre le bâtiment Alpole actuellement en construction et le parking du bâtiment «Le Dix».

Cette emprise est située 2.5m environ en contre-bas de la rue des Champs-de-tabac, une rue structurante qui relie la gare de Sion au Sud du quartier.

Une rampe piétonne avec une pente douce est envisagée sur l'emprise des rails

afin d'assurer la continuité du Cordon boisé jusqu'à la rue des Champs-de-tabac. Une bande de plantation est insérée entre la rampe et le bâtiment «d'Alpôle» pour créer un filtre végétal afin de préserver l'intimité du rez-de-chaussée du bâtiment.

A terme, le parc s'étend sur l'emprise du parking du bâtiment «Le Dix». Le sol en pente douce fait le lien entre le parc et la rue des Champs-de-tabac.



B2.13 Cordon Boisé - l'existant





B2.14 Cordon Boisé - Aménagement à court terme



B2.15 Cordon Boisé - Aménagement à long terme



Voirie existante (Rue de la Bourgeoisie)

La rue de la Bourgeoisie est un axe Est-Ouest bordé par le quartier de la «Blancherie» et différents équipements. Plusieurs emprises arborées bordent également cette rue sur laquelle la circulation est plutôt réduite.

Pour la mise en œuvre du Cordon boisé, la largeur de la voirie est réduite de 7 à 4.5 m sous forme de Zone 30. Une bande de plantation crée une continuité végétale et met les piétons à distance du trafic routier.

A long terme, la rue de la Bourgeoisie est transformée en promenade plantée support de mobilités douces. L'aménagement du parc vient compléter cette continuité paysagère. Le quartier de la «Blancherie» sera conservé et un nouvel accès automobile au quartier sera créé.

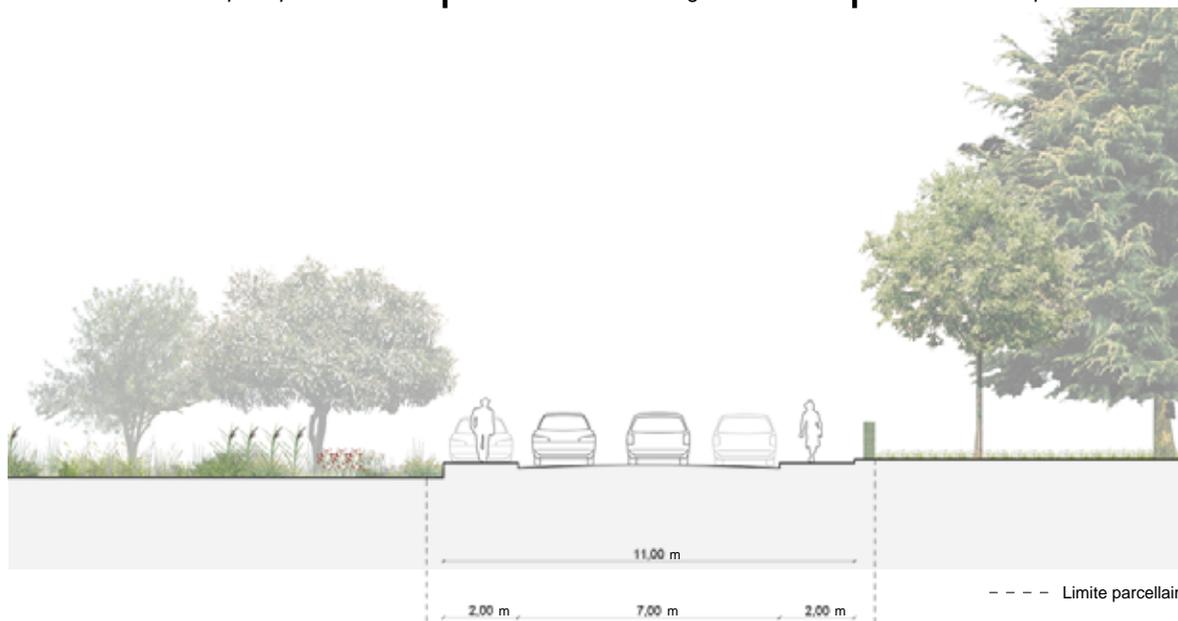


B2.16 Cordon Boisé - l'existant

Jardins potagers
Parcelle publique

Emprise du Cordon boisé
Rue de la Bourgeoisie

Espace vert existant
Parcelle privée



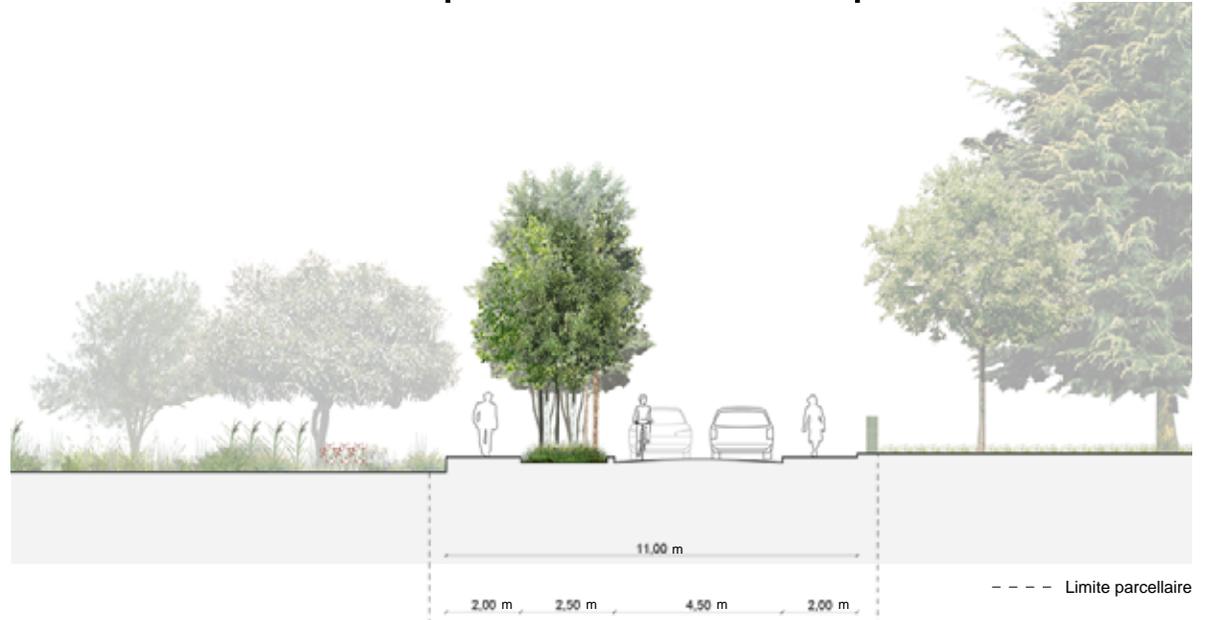
Jardins potagers
Parcelle conservée dans l'état existant

Cordon boisé
Promenade plantée + Zone 30

Espace vert existant
Parcelle conservée



B2.17 Cordon Boisé - Aménagement à court terme



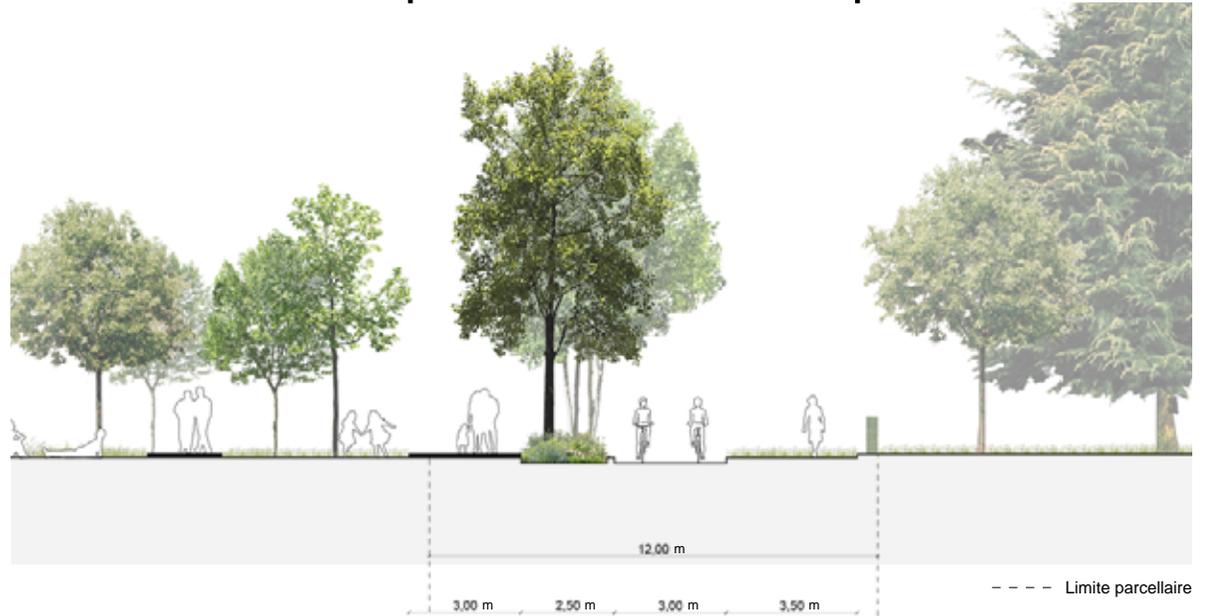
Nouveau parc

Cordon boisé
Promenade plantée

Espace vert existant
Parcelle conservée



B2.18 Cordon Boisé - Aménagement à long terme



Parking existant (Ouest)

La tranche Ouest du Cordon boisé traverse majoritairement de vastes parkings liés aux bâtiments industriels qui ont vocation à se transformer en parc à long terme.

Le Cordon boisé s'implante sur l'emprise d'une rangée de stationnement. Un cheminement piéton de 3 m de large assure la continuité du parcours. Il est accompagné par une bande de plantation afin de créer un filtre arboré par rapport au parking existant.

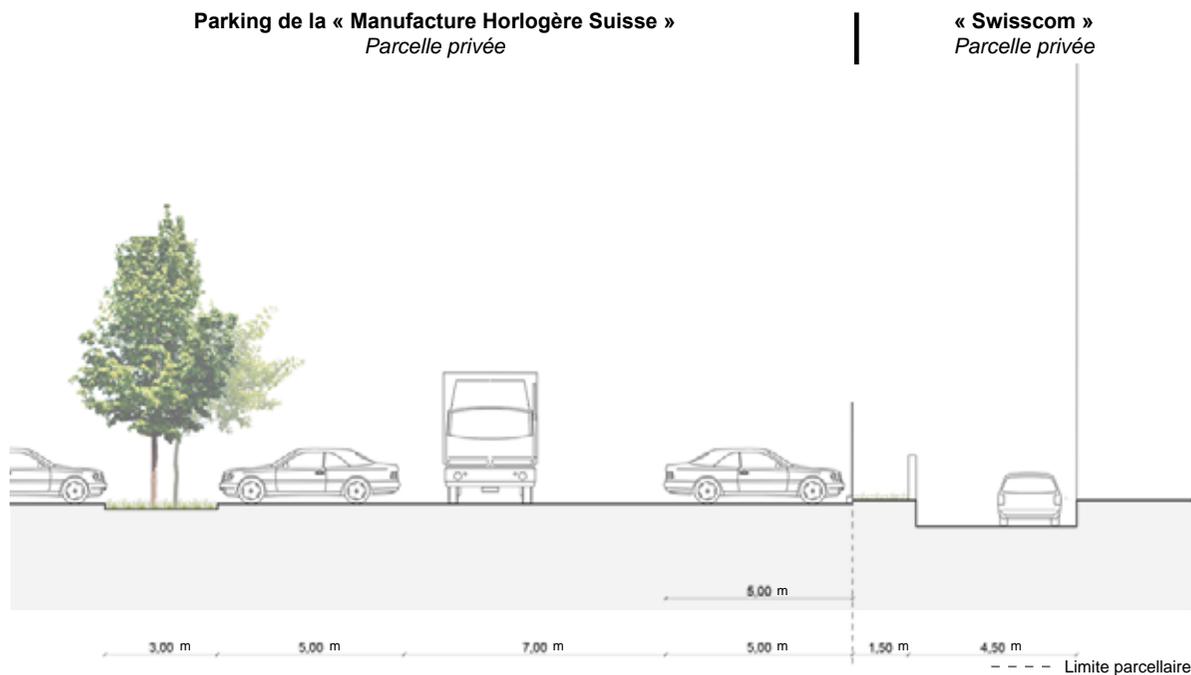
Une programmation avec, entre autres, des terrains de sport ou des agrès sportifs est envisagée dans cette partie du parc en lien avec l'école professionnelle technique à proximité.



B2.19 Cordon Boisé - l'existant

Parking de la « Manufacture Horlogère Suisse »
Parcelle privée

« Swisscom »
Parcelle privée



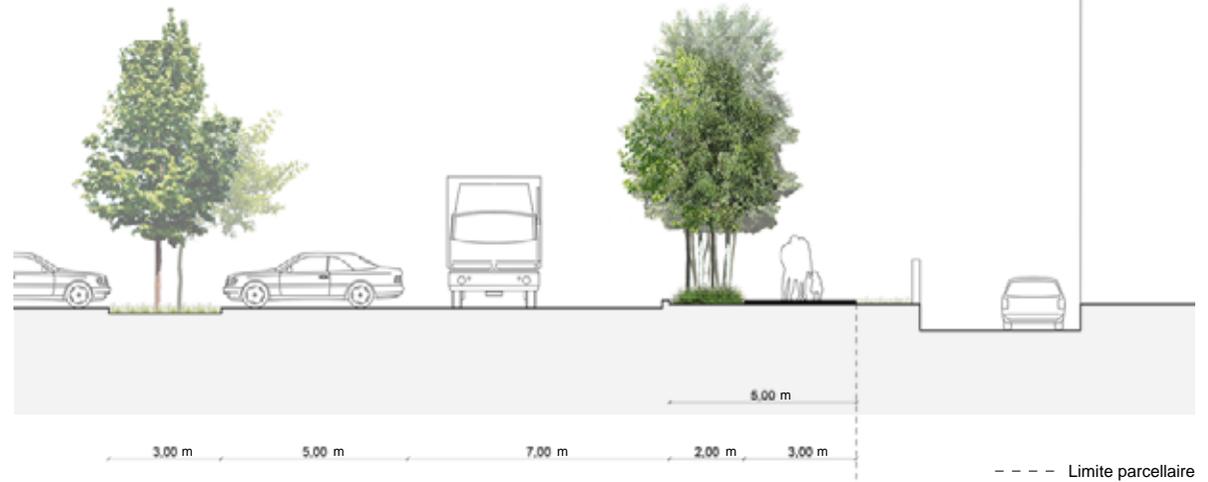
Parking de la « Manufacture Horlogère Suisse »
Reaménagement d'une rangée de places de parking

Cordon boisé
Promenade plantée

Bureau « Swisscom »
Parcelle conservée



B2.20 Cordon Boisé - Aménagement à court terme



Nouveau parc

Cordon boisé
Mobilités douces

Bureau « Swisscom »
Parcelle conservée



B2.21 Cordon Boisé - Aménagement à long terme



B2.2.2 – LA CHAÎNE DES PARCS

La Chaîne des parcs est l'armature paysagère autour de laquelle se développe le quartier Ronquoz. urbain existant tout en étant un vecteur d'usages diversifiés (récréatifs, événementiels, etc.).

Chaque nouvelle opération permet de compléter cette chaîne le long du Cordon boisé, au gré de la mutation foncière. Une partie de ces surfaces sera à vocation de nature prioritaire, afin de développer la biodiversité du quartier.

La réalisation échelonnée et le caractère naturaliste des aménagements garantiront la cohérence du projet et la maîtrise de ses ajustements formels aux aléas fonciers, économiques et/ou techniques pour constituer avec le temps un espace d'un seul tenant.

La Chaîne des parcs amplifie donc le Cordon boisé et offre un réseau d'espaces publics paysagers pour le quartier qui génère une articulation entre les nouveaux îlots et le tissu

Support d'une palette d'activités permanentes et temporaires

La Chaîne des parcs offre des surfaces multifonctionnelles récréatives, sportives, environnementales renforçant la qualité de vie des habitants et usagers du quartier. Les bosquets d'arbres créent les clairières de tailles variées qui accueillent les différents programmes et usages du quartier.

Un mobilier urbain mobile permanent est déployé dans le parc afin d'offrir des points de détente.



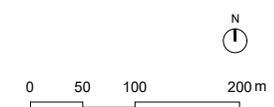
B2.22 La Chaîne des parcs divisée selon les secteurs, vision PGv1

●●● Cordon boisé

■ Chaîne des parcs

■ Bassins

— Limites secteurs



B2.2.3 – ÉQUIPEMENTS PUBLICS EXTÉRIEURS

Une dizaine de lieux de pratique ludosportive libre jalonnent le Cordon boisé et la Chaîne des parcs: tables de ping-pong, casiers contenant du matériel de jeu gratuit (ballons, fresbee, raquettes, filets, etc.). Entre ces espaces ouverts, viendront s'intercaler des parcs de jeux de différentes catégories, allant des équipements destinés aux petits enfants jusqu'aux publics plus âgés (bacs à sable, balançoires, jeux, d'eau, pistes de pétanque, aire de parkour, piste de pumptrack, etc.), ainsi que des agrès sportifs. La promenade de la Chaîne des parcs pourra être ponctuée de 4-6 spots aménagés en parcours santé sous la forme d'aires de street workout. Au moins 2 terrains multisports extérieurs seront réalisés. Ces installations extérieures pourront également répondre aux besoins des pratiques sportives dans le cadre scolaire. Des équipements linéaires ludiques pourront

être créés pour connecter les espaces entre eux (rampes de glisse et murs d'escalade). Ainsi, les aires de jeux pour les enfants, les pavillons ou les kiosques avec leurs terrasses ainsi que les œuvres d'art viennent ponctuer et animer les parcours au travers du parc.

Surfaces flexibles et appropriables, les clairières et pelouses du parc offrent un support pour de nombreux usages permanents et temporaires.

En complément des usages quotidiens, elles peuvent aussi accueillir des événements culturels temporaires de plus grande ampleur tels qu'un festival, un théâtre de verdure, des événements sportifs annuels ou encore des concerts en plein air.

Le parc participe ainsi à la qualité d'usages du quartier au quotidien tout

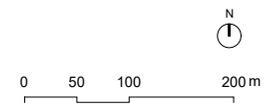
en constituant une polarité à l'échelle de la Ville de Sion.



B2.23 Localisation approximative des parcs de jeux nécessaires dans le quartier Ronquoz 21



B2.24 Programme de la Chaîne des parcs, vision PGv1



Activités permanentes



Ld Loisirs et détente



Jx Aire de jeux



Ts Terrains de sport



As Agrès sportifs



Au Agriculture urbaine



Ba Bassin



Je Jeux d'eau



Gb Gradins le long de la berge



Pa Pavillon

Activités temporaires



Ex Expositions



Co Concerts



Ci Cinéma en plein air



Po Pop-up markets



Ev Événementiel



Ft Food trucks



Cs Cours de sport en plein air



Ia Installations artistiques

B2.25 Programme de la Chaîne des parcs, vision PGv1

B2.2.4 – LA PLACE DU RHÔNE

Entrée Est du quartier Ronquoz

La place du Rhône est localisée à la jonction entre les différentes entités paysagères majeures du quartier.

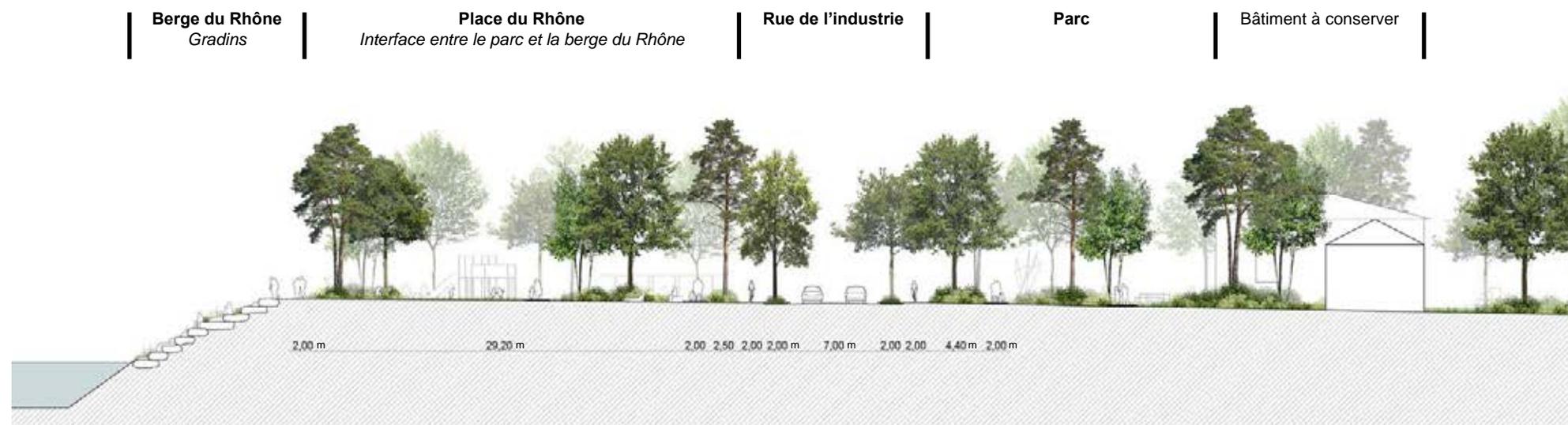
Elle a pour vocation de créer une articulation entre la Chaîne des parcs, la berge du Rhône et la place de la Gare reliée par la rue de l'Industrie.

L'aménagement du parc se prolonge donc jusqu'à la place du Rhône pour créer une continuité végétale jusqu'à la berge afin de constituer une véritable entrée «verte» pour le quartier.

Les grands arbres forestiers forment des bosquets qui libèrent des clairières où les différentes activités du quartier peuvent s'installer.



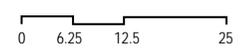
B2.26 Coupe Place du Rhône



B2.27 Coupe Place du Rhône



B2.28 Plan paysagé de la place du Rhône



Continuité de la Chaîne des parcs

La rue de l'Industrie est une des rues principales qui relie le parc et la place du Rhône jusqu'à la gare du Sion en passant par le campus Energypolis.

L'aménagement de la rue de l'Industrie sera intégré dans l'aménagement du parc afin de créer une continuité paysagère de part et d'autre de la rue.

Les cheminements le long de la rue seront incorporés dans le parc. Une bande de plantation avec les grands arbres du parc longe la voirie dans le but de créer un filtre végétal entre le flux des véhicules et la mobilité douce.

Cet aménagement du parc participe également à apaiser le profil routier de cette rue afin de constituer une véritable entrée du quartier Ronquoz pour les piétons et les mobilités douces.



B2.29 Place du Rhône - existant



B2.30 Vue depuis le pont de la Dixence vers la route des Ronquos

Interface avec la berge du Rhône

La place du Rhône est bordée par la rue de l'Industrie d'un côté et par le Rhône de l'autre.

La Chaîne des parcs se prolonge jusqu'à la berge du Rhône afin de l'intégrer dans la charpente paysagère qui structure le nouveau quartier.

L'aménagement de la berge en gradins en pierres met en valeur l'interface avec la place arborée et offre une promenade le long du Rhône.

Des îlots d'aulnaie alluviale et de saulaie buissonnante plantés dans les gradins apporteront de la fraîcheur l'été, et favoriseront la connectivité/continuité biologique entre la place du Rhône et les milieux riverains du Rhône.

Cette liaison à plusieurs échelles entre en résonance avec le Grand-Paysage des montagnes du Valais ainsi qu'avec le parc des Ateliers situé en vis-à-vis sur l'autre rive.



B2.31 Promenade des berges - existant



B2.32 Vue sur la promenade des Berges

B2.2.5 – LES CŒURS D'ÎLOT

Une transition entre public et privé

Le quartier de Ronquoz est composé d'une série de parcs qui offre une grande présence végétale au sein du quartier. Cette structure paysagère est complétée par des cœurs d'îlots déclinés selon les différents types et programmes des bâtiments :

- îlots urbains pour les bâtiments relativement hauts accueillant des activités au rez-de-chaussée
- îlots jardinés pour les logements possédant des jardins privés
- îlots en rive de parc pour les bâtiments longeant le Cordon boisé

Les aménagements paysagers de ces cœurs d'îlots se composent principalement de 4 différentes strates : les grands arbres en plantations aléatoires, les arbres des vergers, une strate basse arbustive et une surface minérale. Cette variation des composantes paysagères permet de s'adapter aux différents cœurs d'îlots et d'intégrer leurs besoins.

Plantations aléatoires

Vergers

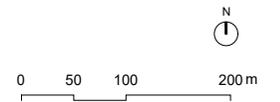
Filtre végétal



B2.33 Coeurs d'îlot - principe d'aménagement



B2.34 Coeurs d'îlot, vision PGv1



Principe d'aménagement paysager

B2.35 principes d'aménagement paysager - références



Verger

Entre les bâtiments, les trames de vergers assurent la transition entre l'espace public de la rue et l'espace domestique du cœur d'îlot. Ces trames d'arbres fruitiers structurent le jardin commun, organisent sa partition en différents sous-espaces, créent des perspectives. Leurs densités varient selon les usages qu'ils ont vocation à accueillir.

Plantation aléatoire

Les plantations aléatoires complètent les arbres de vergers. Elles introduisent des variations d'essences et de temporalité de floraisons. Les plantations aléatoires permettent également de régler le rapport d'échelle entre espaces ouverts et bâtiments, et d'adapter leur ensoleillement à leurs usages. Elles participent enfin à la constitution d'un filtre végétal assurant l'intimité.

Filtre végétal

Le long des bâtiments, une épaisseur plantée, composée d'une strate basse d'arbustes indigènes et d'arbres ponctuels, constitue un filtre végétal assurant l'intimité des rez-de-chaussée.

Surface minérale

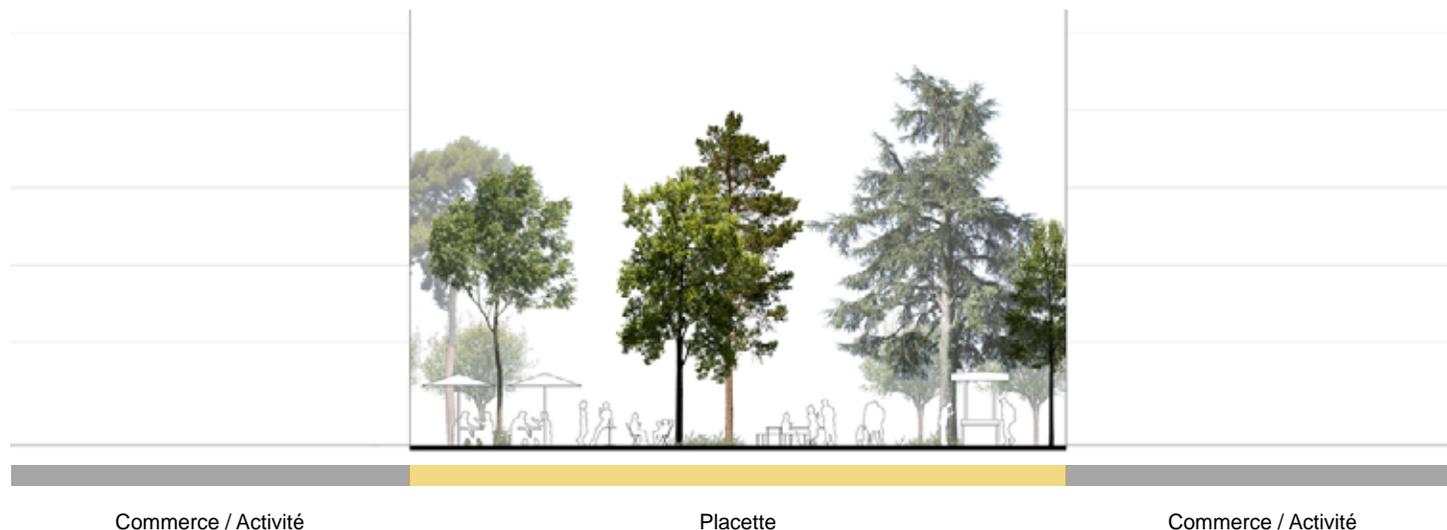
Les cœurs d'îlot sont ponctués de placettes de dimensions variées, reliées entre-elles et à la rue par un réseau de cheminements. Ces placettes offrent des supports aux activités des habitants.

Îlot urbain

Les îlots bordés par des rues principales comme la route des Ronquos et la rue de l'Industrie sont composés de logements avec rez-de-chaussée actifs (commerces, services, bureaux, etc).

Les aménagements paysagers de ces îlots sont principalement composés d'un sol minéral perméable avec de grands arbres ponctuellement plantés. Cette configuration permet d'accueillir ces activités tout en restant dans une atmosphère boisée.

Ces placettes sont complétées au sol par un gazon fleuri avec des plantations plus denses constituées d'arbres de vergers pour créer un passage planté depuis les rues.



B2.36 Coeur d'îlot, coupe et vue

Îlot jardiné

Les bâtiments localisés à l'Ouest du quartier sont majoritairement des logements de faibles hauteurs.

Ces cœurs d'îlots sont aménagés comme de grands jardins unitaires, dépourvus de clôtures. Les limites entre le jardin de copropriété et les jardins privatifs sont matérialisées par la plantation d'essences buissonnantes basses indigènes. Ces plantations, associées à des arbres de vergers et des arbres ponctuels permettent de doser avec subtilité les rapports d'intimité entre les espaces privés et les espaces partagés.

Dans l'épaisseur des plantations basses qui bordent les bâtiments, des jardins privatifs sont installés dans la continuité des appartements des rez-de-chaussée. Ces logements bénéficient d'une vue sur un vaste espace planté, tout en conservant un caractère intime et privatif grâce aux plantations de strates basses qui entourent les jardins.



Jardin en copropriété



B2.37 Coeur d'îlot, coupe et vue

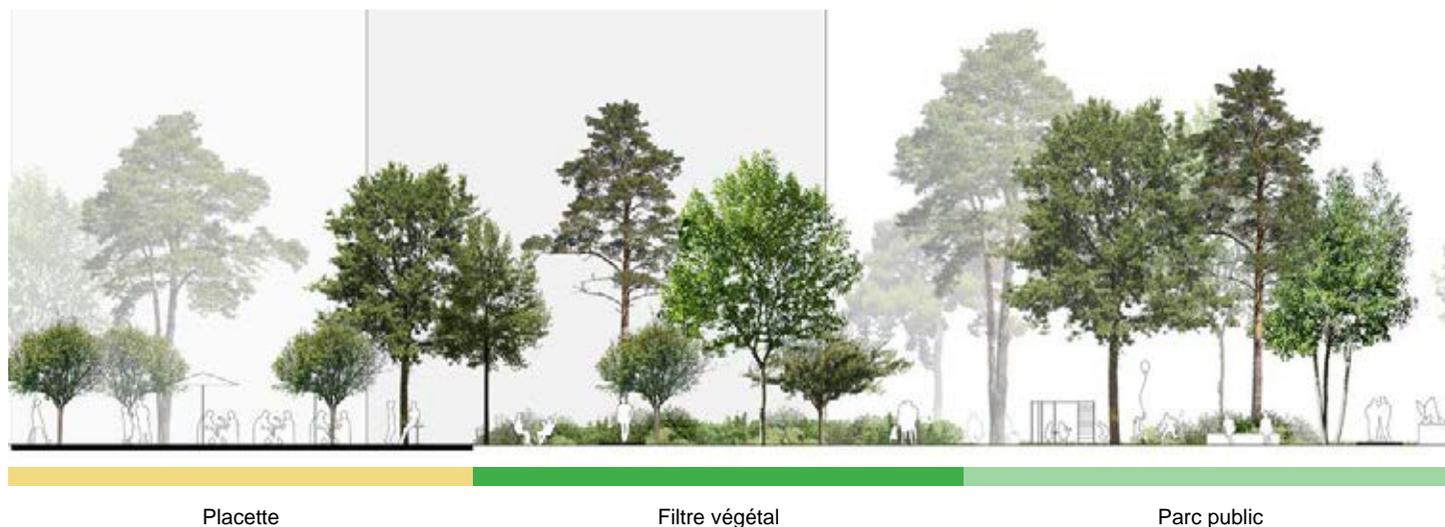
Îlot dans le parc

Les îlots en rive du parc sont constitués d'une succession linéaire de bâtiments. Ils créent une transition entre le parc et les rues structurantes du quartier. Ces bâtiments sont intégrés dans l'aménagement du parc.

Des bosquets d'arbres sont placés près des bâtiments pour souligner cette continuité.

Côté parc, une bande de strates de plantations d'essences buissonnantes indigène entoure les bâtiments pour créer un filtre végétal qui garantit l'intimité des logements au rez-de-chaussée.

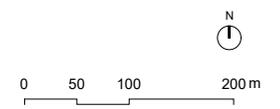
Côté rue, des placettes minérales plantées de grands arbres du parc accueillent les usagers des rez-de-chaussée actifs des bâtiments.



B2.38 Coeur d'îlot, coupe et vue



B2.39 Programme des Cœurs d'îlots



B2.40 Programme des Cœurs d'îlots - références

Les cœurs d'îlots sont le support d'une programmation domestique qui complète les activités publiques du parc.

Leurs aménagements restent flexibles pour permettre une diversité d'activités répondant aux besoins des habitants.

En fonction des différents types d'îlots, la programmation s'adapte et offre une transition du public (terrasses des commerces), au commun (jardin des copropriétés), aux espaces privés (jardins des logements).



Ma Marché



Tr Terrasse



Dt Détente



Tp Table de pique-nique



Fv Fête des voisins



Je Jeux d'enfants



Jp Jardin potager



Jv Jardin privé

B2.3 GESTION DES EAUX

B2.3.1 – GESTION DURABLE DES EAUX

L'eau est un élément essentiel de composition paysagère du quartier Ronquoz permettant de développer de nombreux milieux humides et favorisant l'installation d'un système de gestion des eaux alternatif durable.

La majorité du traitement des eaux de pluie s'effectue à ciel ouvert avec l'ambition de créer un quartier éponge qui tend vers un rejet au réseau nul répondant ainsi à plusieurs objectifs SEED.¹

Un ensemble de systèmes paysagers mis en place à l'échelle du quartier réduit la quantité d'eau à gérer et limite les ouvrages de régulation enterrés.

Plantations, pleine terre, noues, bassins, revêtements perméables, toitures végétalisées... contribuent à

la désimperméabilisation des sols, favorisent l'infiltration et le réemploi des eaux de pluie.¹

L'intérêt de la gestion durable des eaux contribue également au développement de la biodiversité. La plupart des systèmes paysagers font réapparaître l'eau à la surface favorisant des milieux aquatiques ou humides très riches.

La grande attention portée à leur mise en place répond aux enjeux climatiques et paysagers et confère au quartier un cadre de vie agréable.

L'ensemble de ces aménagements pourront permettre d'introduire une vocation pédagogique de sensibilisation à l'importance de la biodiversité en milieu urbain.

1. Indicateurs SEED concernés:

SEED 2.1 B Bonne gestion des effluents (100% de traitement des effluents en phase de réalisation et d'exploitation)

SEED 2.2 A Gestion des eaux 100% à ciel ouvert

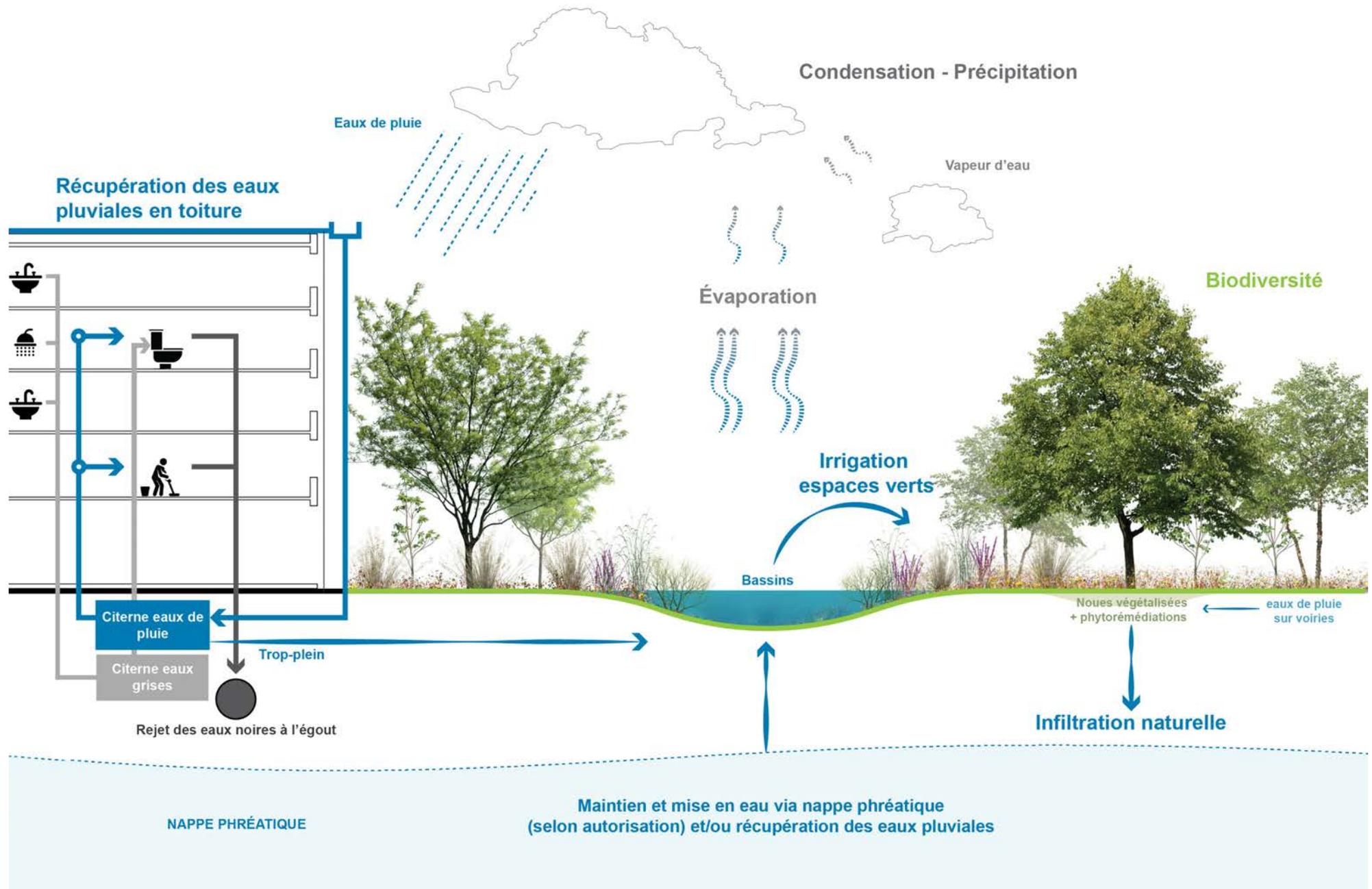
SEED 2.2 B Perméabilité des surfaces praticables (min. 40%)

SEED 2.3 A Surfaces perméables ou de rétention (min 70% du périmètre TOTAL)

SEED 2.3 B Surface de pleine terre (min. 45% du périmètre TOTAL)

SEED 3.5 A Consommation d'eau du réseau (max. 75 litres/personne/jour) - à respecter au niveau des secteurs

SEED 3.5 B Revalorisation des eaux de pluie et des eaux grises (min. 1 dispositif de revalorisation) - à respecter au niveau des secteurs



B2.41 Schéma de gestion des eaux

B2.3.2 – PERMÉABILITÉ DES SOLS

La perméabilité des sols contribue à leur restauration et au cycle naturel de l'eau. A cet égard, les emprises de pleine terre constituent un élément majeur dans le projet de paysage à l'échelle du quartier.

La Chaîne des parcs et son Cordon boisé maximisent donc la perméabilité des sols au sein du quartier. Des espaces publics aux cœurs d'îlots privés, les différents aménagements paysagers (parterres plantés, lieux de détente et certains espaces sportifs du quartier, espaces collectifs, vergers, haies...) favorisent la pleine terre et les surfaces poreuses dans l'objectif d'obtenir la certification SEED préconisant 45% de pleine terre.¹

Au delà des enjeux liés à l'infiltration des eaux, cette recherche de maximisation

des sols perméables, grâce à la pleine terre et aux revêtements de sols perméables parfois végétalisés, a des effets directs sur la biodiversité ainsi que sur le confort d'usage pour les résidents du quartier.

La pleine terre apporte de nombreux bénéfices. Elle prévient les inondations, favorise la dé-pollution des eaux pluviales et réduit la pollution de ruissellement tout en augmentant la microfaune du sol.²

Les objectifs de reconstitution des sols sont donc primordiaux afin de garantir une reprise durable des plantations et de permettre au sol de remplir toutes ses fonctions écosystémiques (infiltration, récupération des eaux, ...). La qualité des matériaux terreux

exogènes qui devront être amenés devra s'approcher de l'état initial du site, à savoir de sols alluviaux de la plaine du Rhône (fluviosol sur alluvions sableuses ou silto-sableuses).

L'ensemble de ces choix augmente la valeur biologique de l'aménagement en la plaçant au fondement du projet de paysage.

POTENTIELLES EMPRISES DE PLEINE TERRE

Chaîne des parcs (+ Cordon boisé)

Cœurs d'îlots + abords des bâtiments

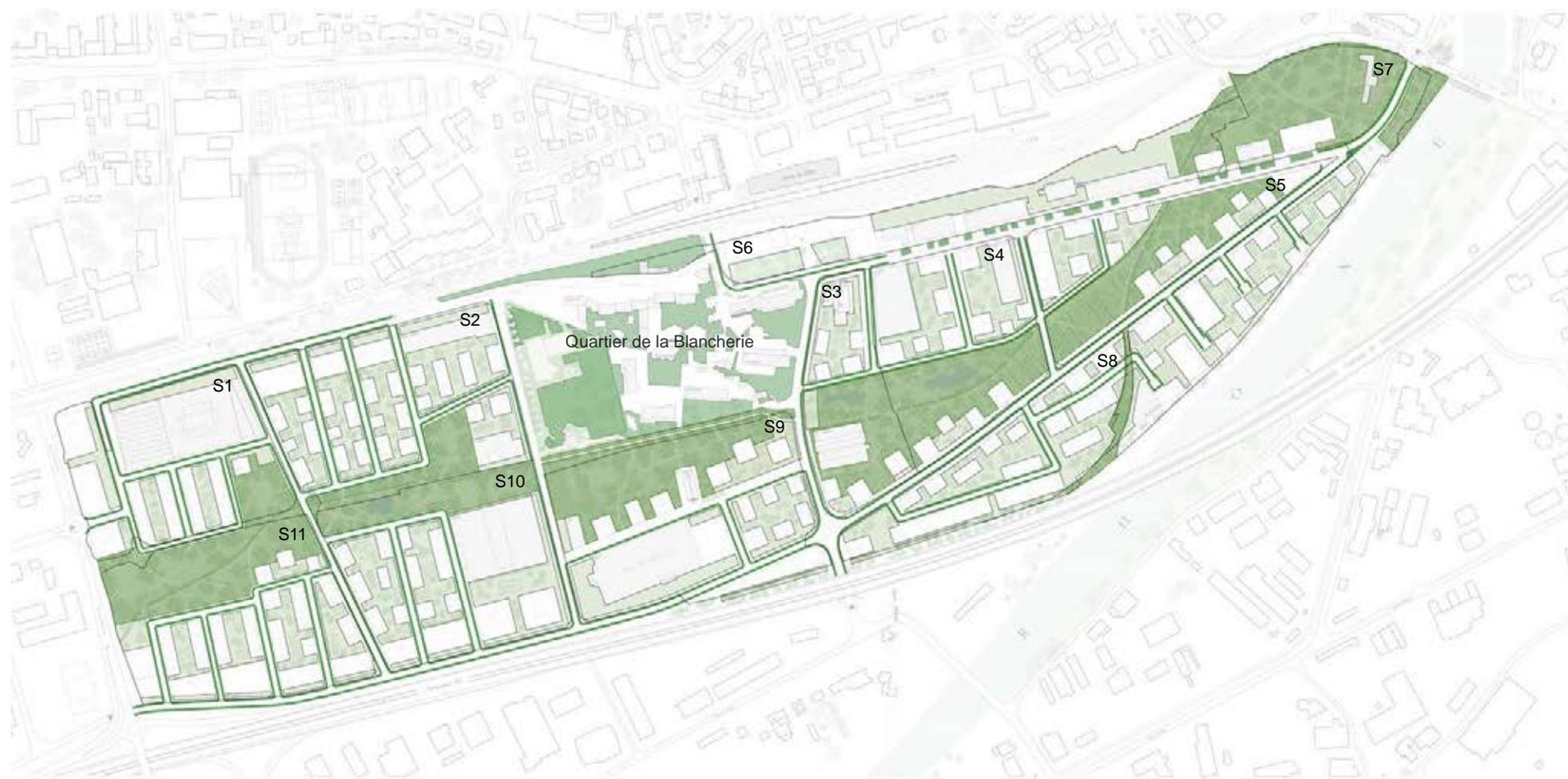
Aménagements paysagers le long des voies

Espaces verts existants (Quartier de la Blancherie)

1. SEED 2.2 B Perméabilité des surfaces praticables (min. 40%)

2. SEED 2.3 A Surfaces perméables ou de rétention (min 70% du périmètre TOTAL)

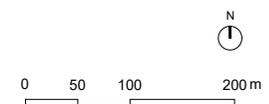
SEED 2.3 B Surface de pleine terre (min. 45% du périmètre TOTAL)



B2.42 Potentielles emprises de pleine terre

Chaîne des parcs

Jardins et cœurs d'îlot



B2.3.3 – SURFACES AGISSANT SUR LA GESTION DES EAUX

D'une simple noue paysagère recueillant les eaux de ruissellement, à des systèmes paysagers plus complexes comme des jardins de pluie et des bassins, la Chaîne des parcs répond à une stratégie globale de gestion des eaux en complément des espaces verts existants du quartier de la Blancherie. Elle agit comme un parc éponge, véritable support de percolation, d'évaporation et évapotranspiration. Cela permet de conserver l'accessibilité des milieux humides au public suite à des intempéries.

Plusieurs dispositifs participent à la gestion des eaux comme des noues qui constituent un écosystème linéaire reliant différents milieux naturels. L'intégration de noues paysagères comme infrastructures de gestion des

eaux pluviales à l'échelle du quartier réduit les volumes et les débits de ruissellement en laissant l'eau suivre son cycle naturel.

Les revêtements de sol poreux participent également à la gestion des eaux de pluie en permettant de lutter contre l'imperméabilisation des sols en milieu urbain et en réduisant les îlots de chaleur grâce à l'évapotranspiration. Dans cette optique, l'aménagement des trottoirs et rues résidentielles qui desservent le quartier sera traité avec des revêtements perméables.¹

Le stabilisé permet un mode de déplacement doux piéton et cyclable à travers les parcs. Des pavés joints enherbés ou sablés sont mis en œuvre sur les voies secondaires de desserte du quartier ainsi que sur les trottoirs.

En complément, les toitures végétalisées intègrent un système de récupération des eaux de pluie qui participe à la stratégie d'ensemble.

La multiplication des systèmes mis en œuvre permet de déployer une stratégie globale des eaux de pluie à l'échelle du quartier.

POTENTIELLES EMPRISES POUVANT AGIR POUR LA RÉTENTION DES EAUX

Chaîne des parcs (+ Cordon boisé)

Cœurs d'îlots + abords des bâtiments

Aménagements paysagers le long des voies

Trottoir avec un revêtement perméable

Rue locale avec un revêtement perméable

Toitures des nouveaux bâtiments

Espaces verts existants (Quartier de la Blancherie)

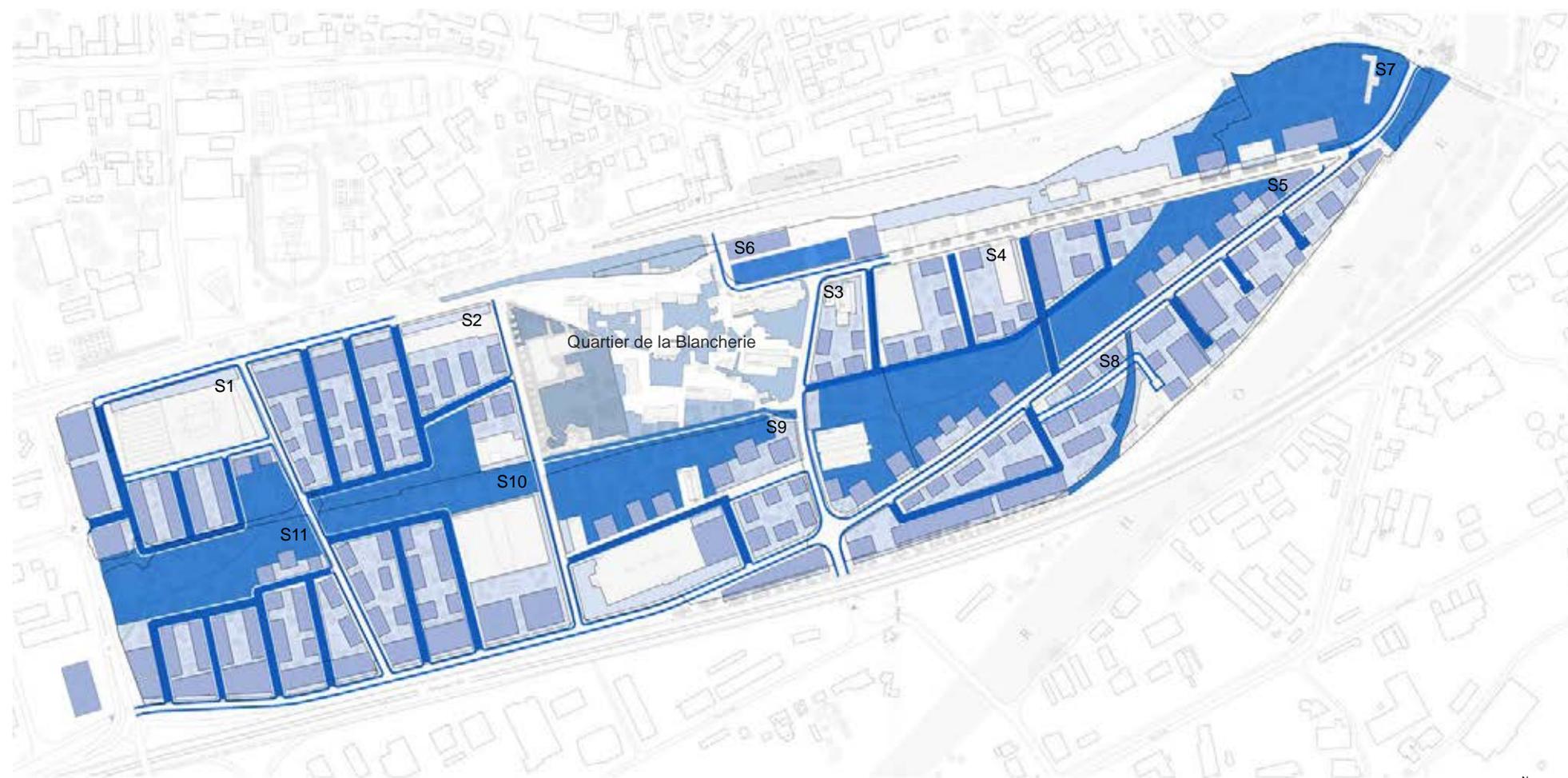
1. Indicateurs SEED concernés:

SEED 2.2 A Gestion des eaux 100% à ciel ouvert

SEED 2.2 B Perméabilité des surfaces praticables (min. 40%)

SEED 2.3 A Surfaces perméables ou de rétention (min 70% du périmètre TOTAL)

SEED 2.3 B Surface de pleine terre (min. 45% du périmètre TOTAL)

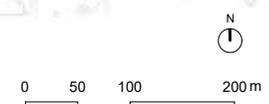


B2.43 Potentielles emprises pouvant agir pour la rétention des eaux

Chaîne des parcs

Jardins et cœurs d'îlot

Voiries avec revêtement perméable



B2.3.4 – LES BASSINS

Les bassins sont un des éléments paysagers majeurs de la Chaîne des parcs. La présence de la nappe phréatique affleurante à une faible profondeur sur le site permet d'y aménager aisément une succession de bassins pour composer un paysage d'eau ludique et écologique.

La topographie des parcs est ainsi modelée à l'image des gravières situées sur les berges du Rhône à l'aval de Sion.

Éloigné des voiries dans des prairies, les bassins sont connectés à d'autres milieux humides du quartier (noues et prairies humides) et constituent de véritables corridors écologiques.

Leurs contours sinueux aux nombreux paliers en pentes douces sont autant d'habitats et donc de possibilités de développement d'une flore et d'une faune aquatique et palustre diversifiées, reliquat de marais et de prairies humides qui occupaient la plaine Sédunoise avant son urbanisation

La ripisylve dense qui s'y développe enrichira la biodiversité du quartier.

Les bassins et leur cortège végétal participeront également à l'amélioration du confort climatique par un rafraîchissement atmosphérique qui s'inscrit dans la lutte contre les îlots de chaleur urbains.¹



Domaine des îles, Sion



Domaine des îles, Sion



Parc de Billancourt, Boulogne-Billancourt



Parc de Billancourt, Boulogne-Billancourt



Parc Clichy Batignolles, Paris



Parc Clichy Batignolles, Paris

B2.44 Références bassins

1. Indicateurs SEED concernés:

SEED 2.2 A Gestion des eaux 100% à ciel ouvert

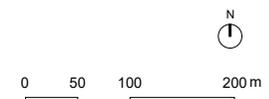
SEED 2.5 B Qualité des écosystèmes (min. 5 milieux de substitution)



B2.45 Hypothèse d'emplacement des bassins

 Bassins

 Zone possible d'emplacement des bassins



B2.4 BIODIVERSITÉ

Constituer une continuité écologique Est-Ouest

Le projet développe une continuité de milieux naturels et de substitution paysagère épaisse le long de la Chaîne des parcs et des espaces publics traversant le quartier d'Est en Ouest. La qualité biologique et la mise en réseau des espaces verts généreront un lieu de vie et de transit pour la faune et la flore indigènes.

La stratification végétale de la trame paysagère du parc sera localisée en fonction du contexte bioclimatique de chaque lieu pour constituer une série de milieux naturels, du plus sec au plus humide, et du plus sauvage au plus anthropisé dont les caractéristiques spécifiques seront propices au développement de la biodiversité à l'échelle de la Chaîne des parcs.

Adapter l'aménagement du quartier aux exigences des espèces environnantes à fort enjeu écologique permettra de lutter contre la fragmentation du territoire en favorisant les échanges entre les sources externes de biodiversité, le Rhône et les espaces agricoles de l'aéroport et l'intérieur du site.

Garantir des espaces refuges pour la biodiversité

L'aménagement et l'entretien différencié des espaces verts devra permettre une bonne cohabitation entre activités humaines, faune et flore indigènes, en réservant 20% de la surface du quartier pour la biodiversité.¹

Inciter à ce partage des espaces et leur utilisation multifonctionnelle participe à l'insertion respectueuse du projet dans son milieu.

Pour optimiser la gestion de la biodiversité, au-delà de la composition végétale, certaines emprises ne seront pas accessibles au public, il ne sera qu'un observateur lointain des dynamiques végétales et animales. Afin de préserver les milieux naturels et de substitutions, 50% de leur surface sera protégée du piétinement.¹

La vision transversale portée par le projet de paysage permettra de développer des synergies entre les différents dispositifs. La limite des espaces de biodiversité protégés pourra être constituée de noues infranchissables qui participeront également à la gestion des eaux pluviales.

1. Indicateurs SEED concernés:

SEED 2.4 A Surface dévolue à la biodiversité (min. 20% du périmètre TOTAL)

SEED 2.4 B Surface protégée du piétinement (min 50% de la surface dévolue à la biodiversité)

SEED 2.5 A Connexion avec le Grand-Paysage (min.1 connexion écologique traversante)

SEED 2.5 B Qualité des écosystèmes (min. 5 milieux de substitution)

Milieux naturels et de substitution pour le quartier Ronquoz

Milieux boisés



Bosquet d'arbres

Milieux Bocagers



Haie vive et bandes herbeuses fleuries extensives

Milieux prairiaux



Prairie Humide

Milieux humides



Bassin

Milieux Rocheux



Mur en pierre



Cordon boisé



Verger existant



Toiture végétalisée



Noue paysagère



Mur végétalisé

B2.46 Milieux naturels et de substitution pour le quartier Ronquoz, références

Une mosaïque de milieux, support d'une diversité d'espèces végétales

Le projet met en relation piétons, cyclistes, véhicules, eaux, plantes avec la géométrie d'un espace qui se construit autour de la Chaîne des parcs.

La biodiversité s'y diffuse et les parcs ne sont séparés ni physiquement, ni visuellement. Le but est de favoriser la perméabilité, la connectivité et la porosité des milieux.

Une palette végétale riche composée de nombreuses essences indigènes sera déployée à l'échelle du quartier pour créer un lien avec le Grand-Paysage. L'introduction ponctuelle d'essences exotiques arborescentes, pour certaines déjà présentes sur le territoire, permettra d'anticiper les évolutions du changement climatique.

Une attention particulière est portée aux espèces végétales plantées et à leur organisation spatiale afin de garantir la résistance et la continuité des milieux écologiques.

La multiplication de plusieurs milieux identiques comme les nombreuses prairies, les milieux humides et le Cordon boisé sur le site renforce le maillage biologique et augmente d'autant plus sa valeur.

En ce sens, la stratification végétale, de la pelouse rase aux cimes des arbres, permet d'accueillir un cortège végétal et animal riche pour maximiser la diversité des habitats naturels.

Le projet pourrait recréer de la valeur naturelle avec des biotopes de grande qualité.

La gestion différenciée permet une approche raisonnée d'entretien des strates végétales. Elle diversifie les paysages tout en augmentant la biodiversité.

Arbres fruitiers, bosquets, cordons boisés, ourlets, prairies herbacées et pelouses pionnières créent une succession de dynamique végétale. Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, en tenant compte de son utilisation, sa situation.

Un large couvert arboré s'étendra d'Est en Ouest créant une continuité avec le Grand-Paysage biologique favorable au développement de la biodiversité¹. Les arbres et les arbustes purifient l'air en le filtrant et le stockant. Ils sont également des thermorégulateurs en apportant ombre et fraîcheur.

Saules, peupliers et cornouillers maintiennent les berges et participent à l'évacuation de l'eau et à sa filtration.

Les haies sont de véritables refuges pour les insectes et oiseaux, la diversification du type de haies (feuillues, épineuses, hautes, basses,...) permettra d'augmenter les nichages.

La préservation des prairies du piétinement augmente leur diversité floristique et faunistique. Par ailleurs, elles jouent un rôle important dans la régulation du climat en fixant le carbone atmosphérique et en contribuant à l'épuration de l'eau.

L'ensemble de ces strates favoriseront la pollinisation en attirant les pollinisateurs grâce à des plantes et arbres mellifères et nectarifères (tilleuls, érables champêtres, prunus,...). Des plantes mellifères, souvent aux couleurs vives seront repérables par les insectes (jaune et bleu pour l'abeille).

L'objectif est de tendre vers des interrelations entre la Chaîne des parcs et le Grand-Paysage en renforçant la qualité des milieux d'accueil de biodiversité et de connexions au territoire.

1. Indicateurs SEED concernés:

SEED 2.4 A Surface dévolue à la biodiversité (min. 20% du périmètre TOTAL)

Arbres indigènes



Fagus sylvatica
Hêtre commun



Quercus pubescent
Chêne pubescent



Quercus petraea
Chêne rouvre



Quercus robur
Chêne pédonculé



Acer pseudoplatanus
Érable sycomore



Populus tremula
Peuplier tremble



Tilia platyphyllos
Tilleul grandes feuilles



Acer campestre
Érable champêtre



Juglans regia
Noyer commun



Ostrya carpinifolia
Charme-houblon



Alnus glutinosa
Aulne glutineux



Alnus incana
Aulne blanc



Carpinus betulus
Charme commun



Betula pendula
Bouleau verruqueux



Amelanchier ovalis
Amélanchier



Crataegus monogyna
Aubépine monogyne



Salix alba
Saule blanc



Sambucus nigra
Sureau noir

Arbres exotiques



Cedrus atlantica
Cèdre de l'Atlas



Juglans nigra
Noyer noir



Magnolia grandiflora
Magnolia grandes fleurs



Pinus nigra
Pin noir d'Autriche



Pinus strobus
Pin de Weymouth



Sequoiadendron
Séquoia géant



Acer saccharum
Érable à sucre



Corylus colurna
Noisetier de Byzance



Populus tremula
'Erecta' Peuplier tremble fastigié

Arbres fruitiers



Quercus ilex
Chêne vert



Tilia tomentosa
Tilleul argenté



Cornus mas
Cornouiller mâle



Malus sylvestris
Pommier sauvage



Prunus armeniaca
Abricotier



Prunus avium
Cerisier



Pyrus communis
Poirier commun



Sorbus aria
Alisier blanc

Strate haute



Alnus viridis (Chaix) DC.
Aulne vert



Amelanchier ovalis
Medik. *Amélanquier*



Cornus mas
Cornouiller mâle



Corylus avellana
Noisetier commun



Sambucus nigra L.
Sureau noir



Viburnum lantana
Viorne cotonneuse



Berberis vulgaris
Épine-vinette



Choisya ternata
Oranger du Mexique

Strate mi-haute



Cornus sanguinea L.
Cornouiller sanguin



Digitalis lutea L.
Digitale jaune



Ligustrum vulgare L.
Troène commun



Lonicera nigra L.
Chèvrefeuille noir



Lonicera xylosteum
Chèvrefeuille des haies



Prunus spinosa
Prunelier



Reynoutria sachalinensis
Renouée de Sakhaline



Rhodotypos scandens
Faux corète

Strate basse



Rosa pendulina
Rosier des Alpes



Salix purpurea 'gracilis'
Saule pourpre



Sorbus mougeotii
Sorbier de Mougeot



Viburnum plicatum
Viorne de Chine



Vitex agnus-castus
Gattilier



Ajuga reptans
Bugle rampante



Anemone nemorosa L.
Anémone des bois



Aquilegia vulgaris L.
Ancolie commune



Athyrium filix-femina
Fougère femelle



Galanthus nivalis
Perce neige



Galium odoratum
Asperule odorante



Hedera helix
Lierre grim pant



Muscari armeniacum
Muscari



Salvia officinalis L.
Saugé officinale



Sanguisorba officinalis L.
Pimprenelle officinale



Vinca minor
Petite pervenche

Vivaces



Achillea millefolium *Achillée millefeuille* *Agastache mexicana* *Agastache mexicaine* *Anthemis arvensis* *Anthémis des champs* *Arabis alpina* *Arabette des Alpes* *Bellis perennis* *Pâquerette* *Campanula glomerata* *Campanule agglomérée* *Campanula rotundifolia* *Campanule feuilles rondes* *Cardemine pratensis* *Cardamine des prés*

Graminées



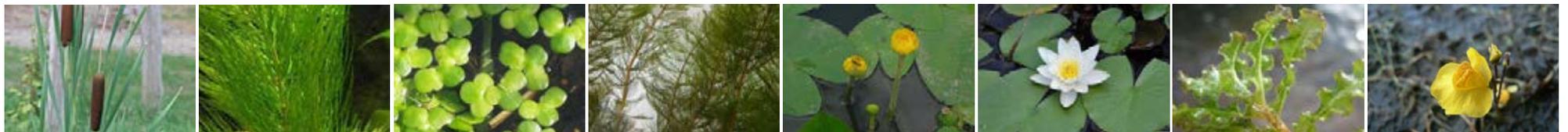
Carum Carvi *Cumin des prés* *Centaurea cyanus* *Bleuet des champs* *Centaurea montana* *Bleuet des champs* *Echium vulgare* *Vipérine* *Linum perenne* *Lin bleu* *Linum usitatissimum* *Lin cultivé* *Arrhenatherum elatius* *Avoine élevée* *Dactylis glomerata* *Dactyle pelotonné*

Herbacées héliophytes



Lolium arundinaceum *Fétuque élevée* *Trisetum flavescens* *Avoine dorée* *Caltha palustris* *Populage* *Iris pseudacorus* *Iris jaune* *Juncus alpinoarticulatus* *Jonc des Alpes* *Lysimachia vulgaris* *Lysimachie commune* *Phalaris arundinacea* *Alpiste roseau* *Scutellaria galericulata* *Scutellaire à casque*

Herbacées hydrophytes



Typha latifolia *Massette à larges feuilles* *Ceratophyllum Demersum* *Cornifle immergé* *Lemna Minor* *Petite lentille d'eau* *Myriophyllum Spicatum* *Myriophylle en épis* *Nuphar Lutea* *Nénuphar jaune* *Nymphaea alba* *Nymphéa blanc* *Potamogeton crispus* *Potamot crépu* *Utricularia australis* *Utriculaire méridionale*



B3

Mobilitéé

B3.0 L'EXISTANT

B3.0.1 – LA CONNEXION AUX INFRASTRUCTURES

Sion, chef-lieu du Canton, est une ville de taille moyenne avec environ 35 000 habitants avec un bon dynamisme puisque le nombre d'emplois est similaire avec environ 34 000 emplois. Sion est traversée par l'autoroute A9 et la ligne CFF régionale qui la relie directement aux autres grandes villes du Canton, notamment à 90 minutes de Genève. La ville accueille un aéroport, qui permet des connexions internationales tandis que le réseau ferroviaire, de bus et le futur téléphérique planifié permettent une connectivité transversale en Europe. Sion est ainsi présentée comme un hub multimodal et multiscalair à valoriser selon le CCM2040 et le PDC (Concept Cantonal de la Mobilité et Plan Directeur Communal), en particulier par l'optimisation du transport ferroviaire et des modes complémentaires (bus, vélo, marche), dans une optique de santé publique, de durabilité et de qualité urbanistique.

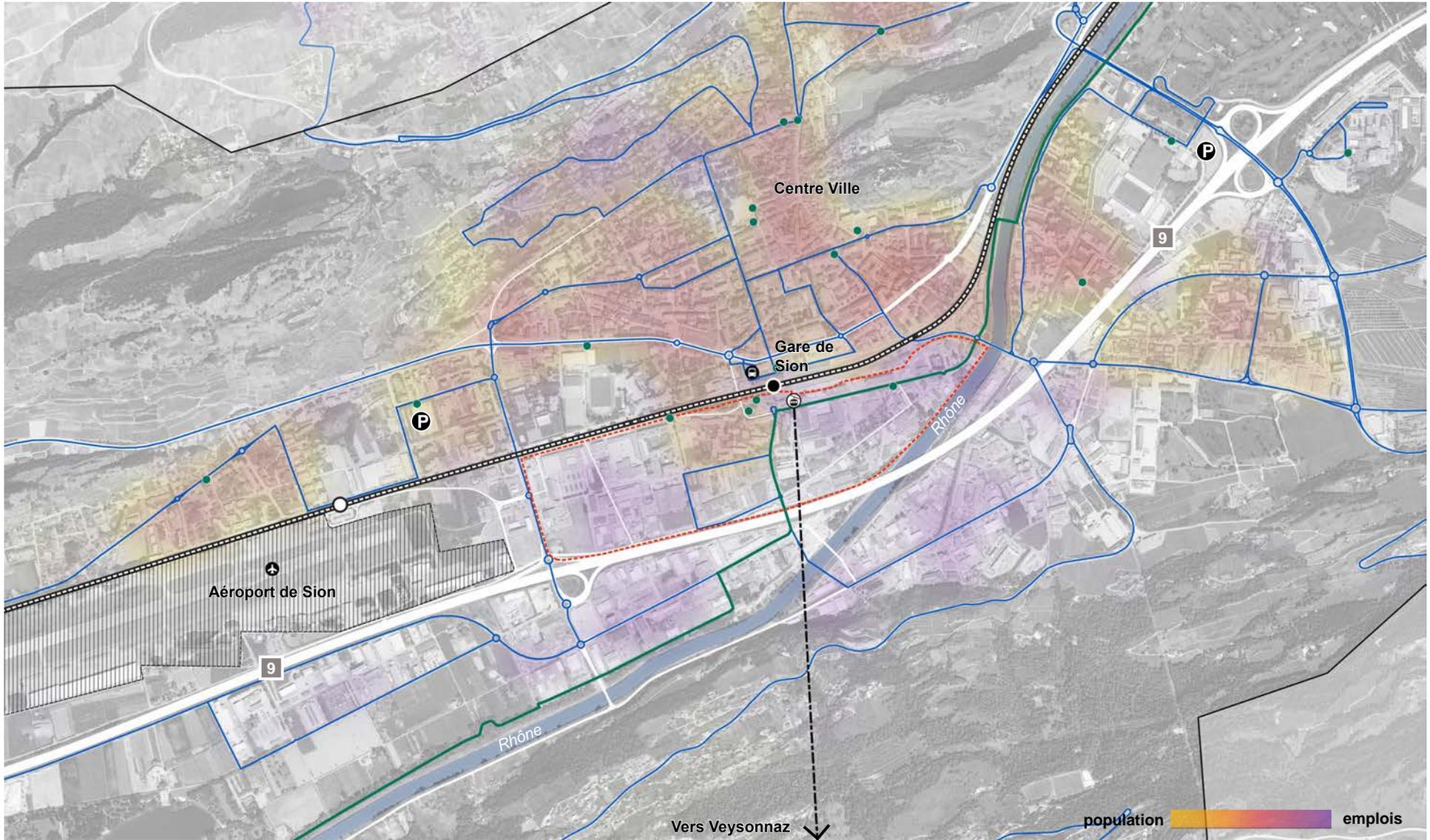
Pour l'instant, la voiture reste le mode de prédilection (80% de part modale), le taux de motorisation est supérieur aux moyennes cantonales et nationales. L'usage des modes doux y est sous-développé (9% en 2014) et les transports en commun ne représentent que 11% des trajets. L'ambition de la Ville est d'atténuer la place de la voiture en ville avec une réduction de la part modale des TIM (transports individuels motorisés) à 64% d'ici 2030 et un doublement de la part des transports en communs.

Pour y parvenir, la Ville développe une politique volontariste à travers plusieurs types d'initiatives :

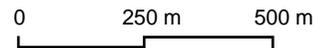
- Proposition de solutions intégrées pour les pendulaires (Parc Relais voiture et vélo);
- Renforcement des infrastructures de mobilité (pistes cyclables, rues piétonnes, télécabine sur le coteau Sud);

- Intensification de la palette des services de mobilité ("Check-in / Be-out" enregistrement dans les transports sans ticket, covoiturage PubliRide Valais, vélopartage);
- Mise en œuvre de projets innovants (à l'image des Smart, première navette autonome sur routes publiques au monde, pour renforcer l'accessibilité de la gare).

La planification du nouveau quartier Ronquoz 21 permet de renforcer cette politique volontariste et mettre en œuvre des principes alignés avec les ambitions de durabilité en réponse à l'urgence climatique des villes du XXI^{ème} siècle. Ronquoz 21 s'étend sur 60 hectares, profite d'une localisation centrale. Le concept et la stratégie de mobilité de Ronquoz 21 répondent aux attentes d'un quartier tranquillisé, exprimées par les habitants et usagers lors des processus participatifs de 2018 et 2022.



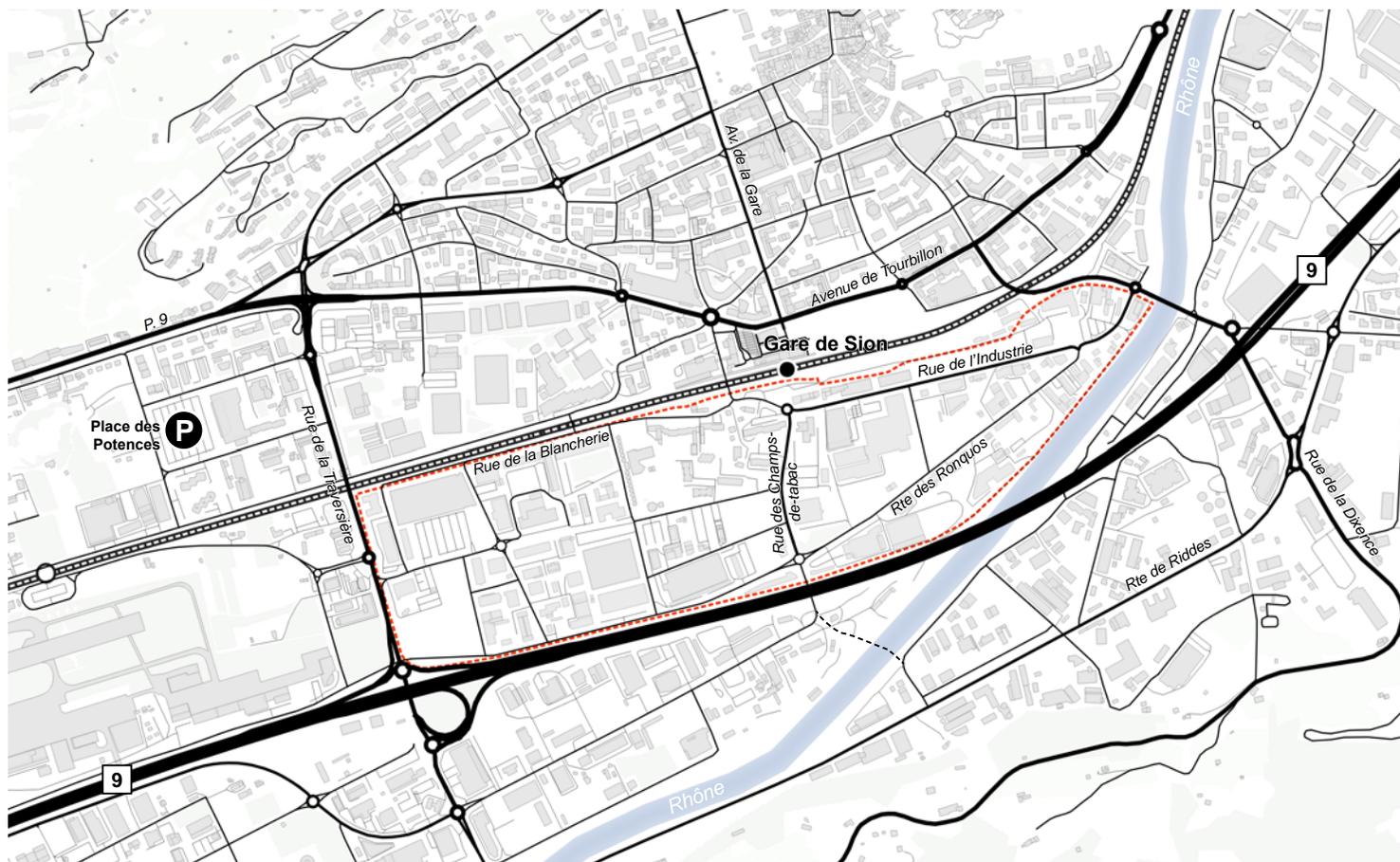
B3.2 Connexion de Ronquoz aux infrastructures existantes



- | | | |
|---|---|--|
|  Ronquoz 21 |  Gare Aéroport - planifiée |  Réseau de Bus |
|  Chemin de fer |  Télécabine |  Gare routière |
|  Gare de Sion |  Station de télécabine |  P + R |
| | |  Station de vélos partagés |
| | |  Véloroute territoriale - Eurovelo 17 |

B3.0.2 – TRANSPORT INDIVIDUEL MOTORISÉ

Ronquoz 21 est ceinturé d'axes de circulation majeurs: au Sud, l'autoroute borde le quartier et permet d'y accéder par l'échangeur au Sud-Ouest, créant ainsi un axe urbain majeur traversant le Rhône et l'Ouest de la ville. A l'Est, la rue de la Dixence est également un axe majeur reliant les différents quartiers de la ville de part et d'autre du Rhône. Un nouveau pont sur le Rhône dans la continuité de la rue des Champs-de-tabac est planifié à l'horizon 2028 afin de mieux distribuer les flux routiers et améliorer l'accessibilité du quartier. Des projets de requalification des rues en zones de rencontre sont réalisés ou en cours (rue de la Blancherie, rue de l'Industrie). De même, des mesures pour dissuader le trafic de transit au sein de Ronquoz 21 sont en évaluation pour limiter la circulation TIM dans le quartier.

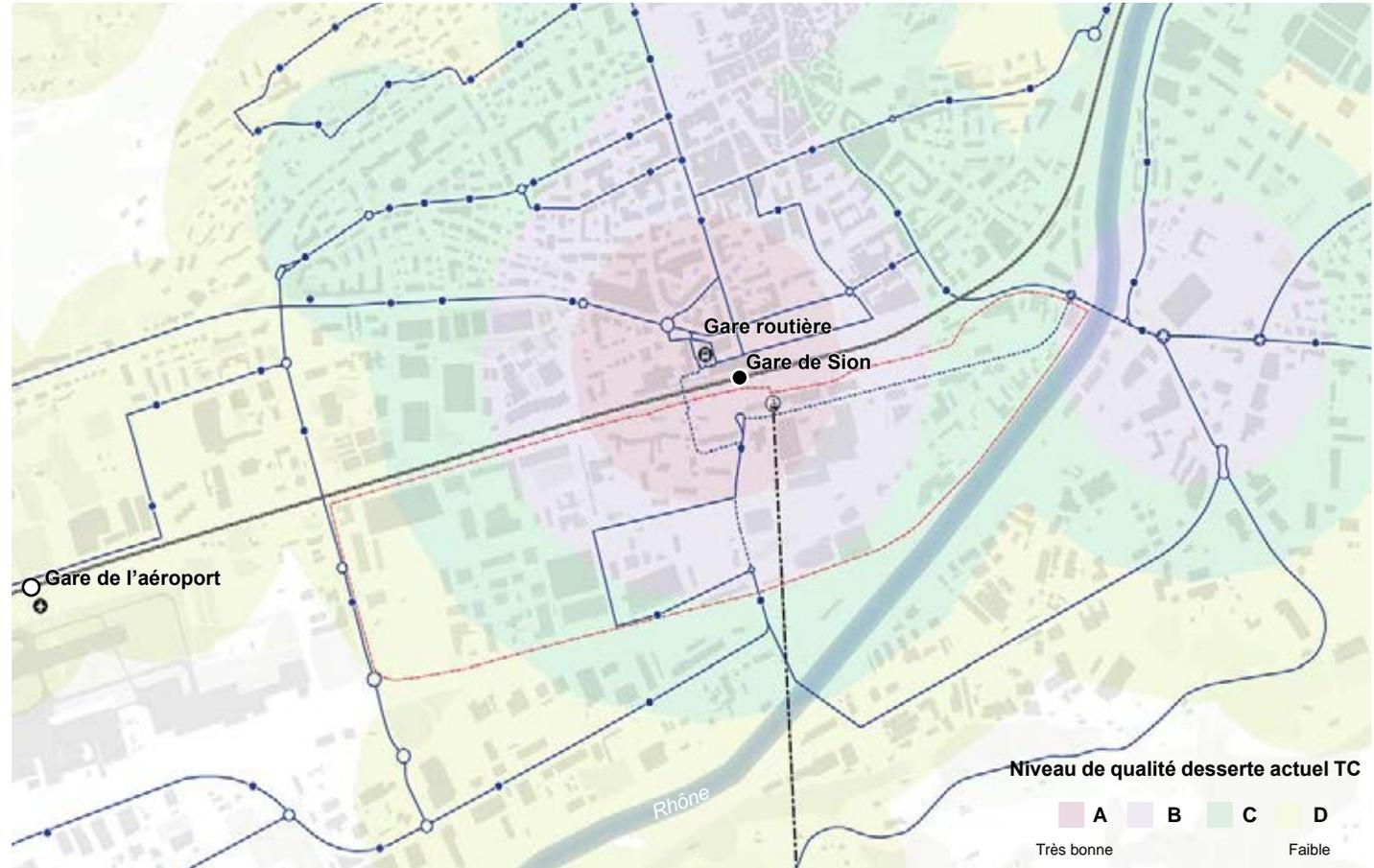


B3.3 Connexion de Ronquoz aux infrastructures existantes

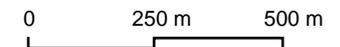
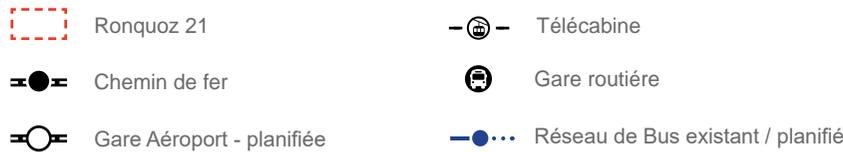


B3.0.3 – TRANSPORT EN COMMUN

Ronquoz 21 bénéficie d'une desserte privilégiée en TC avec la présence, en cœur de projet, de la gare CFF de Sion qui la relie directement aux villes du Canton. Cette gare est un point névralgique des réseaux de transport notamment avec la présence de la gare routière qui concentre les lignes de bus urbains et interurbains. En effet, les 19 lignes interurbaines l'ont pour terminus et les 4 lignes urbaines y passent. La télécabine projetée entre Sion et les Mayens-de-l'Ours, au-delà de Thyon et des 4 vallées, complétera l'offre multimodale de la gare de Sion. La qualité de la desserte en TC est inégale actuellement au sein de Ronquoz 21: le centre bénéficie d'une bonne desserte (catégorie A et B selon la méthodologie de calcul de l'office fédéral du développement territorial ARE) tandis que les secteurs en périphérie du quartier ont une desserte faible (fréquence de bus de plus de 20 minutes). Une extension de la ligne 12 est prévue passant par la rue de l'Industrie améliorant la connexion TC de Ronquoz 21 avec d'autres quartiers de la ville. Une extension de la ligne 13 depuis la gare routière sur la rue des Champs-de-tabac est aussi prévue.



B3.4 Connexion de Ronquoz aux transports en commun



B3.0.4 – MOBILITÉS DOUCES

La ville de Sion se prête à la mobilité piétonne, à tel point que la Ville a élaboré une carte d'itinéraires piétons dite « Métro minute ». Dans ce contexte, Ronquoz 21 se situe dans une localisation stratégique et barycentrique de ces différentes attractions au sein de Sion et se trouve à moins de 15 minutes à pied du centre historique. La ville de Sion dispose de nombreux itinéraires cyclables urbains et à l'échelle territoriale (dont l'Eurovelo 17, au Sud du projet). Le service de vélos en libre service reste peu développé, que ce soit l'offre publique par des stations fixes, ou la flotte mobile. Or, le vélo dispose d'un potentiel très important : depuis la gare, 72% des habitations et 95% des emplois sont accessibles en moins de 15 minutes. L'usage combiné du TC et du vélo offre aux usagers une accessibilité comparable à celle offerte par le TIM, et la portée est décuplée par l'usage du vélo électrique.



B3.5 Connexion de Ronquoz aux infrastructures existantes

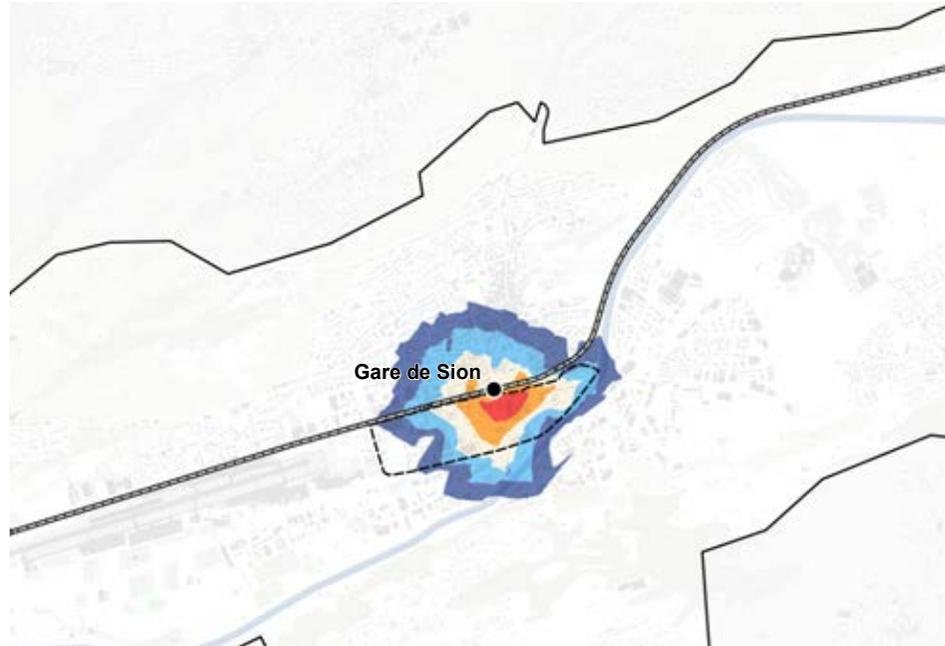
 Ronquoz 21
 Chemin de fer

 Réseau cyclable urbain existant
 Réseau cyclable planifié 2030

POTENTIEL DU RÉSEAU DE MOBILITÉ DOUCE

Zone de chalandise en 15 minutes depuis la gare

À PIED 

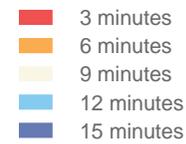
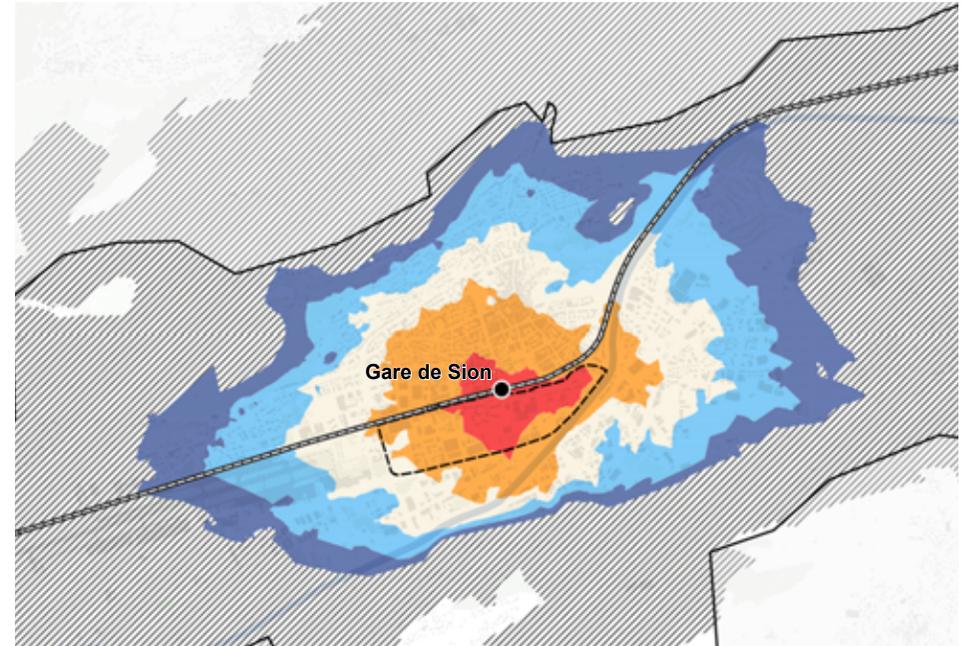
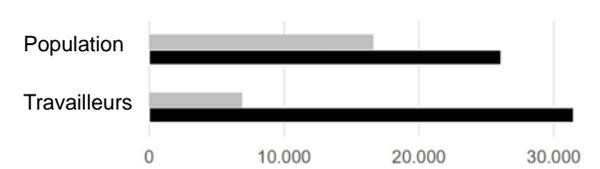


B3.6 Potentiel du réseau de mobilité douce



Zone de chalandise en 15 minutes depuis la gare

EN VÉLO 



■ 15 minutes en vélo électrique depuis la gare de Sion

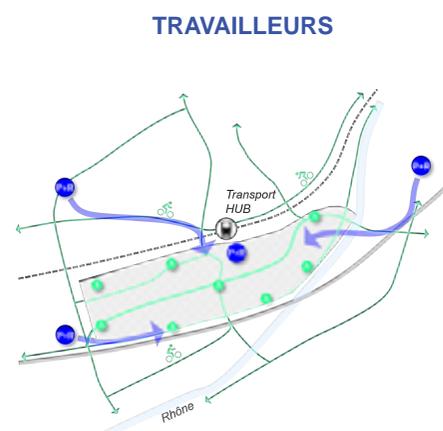
B3.1 MOBILITÉ DE RONQUOZ 21

La mobilité de Ronquoz 21 participe à la qualité de vie envisagée pour le quartier. Cela se traduit par une attention particulière portée aux besoins spécifiques des différents usagers et à la synergie entre les multiples solutions de mobilité. Dans l'objectif de faire de Ronquoz 21 un quartier apaisé et sûr, où il est agréable de se déplacer, l'usage de la voiture doit être fortement découragé par la combinaison de différentes approches:

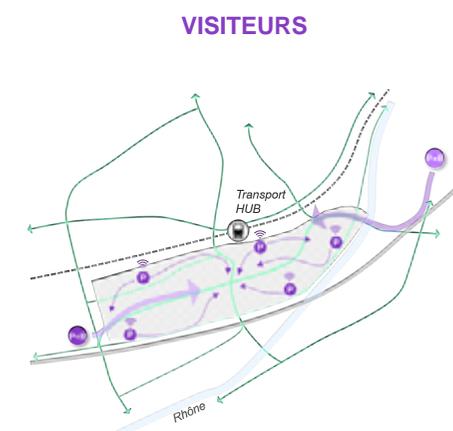
- Viser un objectif de répartition des parts modales de 40% TIM / 35% TC / 25 % MD¹;
- Rendre les MD et les TC compétitifs en les diversifiant et en les intégrant;
- Limiter le stationnement de voiture et introduire une politique de foisonnement des besoins de stationnement;
- Réduire la place accordée aux voitures sur l'espace public en rééquilibrant les modes de transports collectifs et individuels;
- Apaiser les rues en réduisant la vitesse de circulation et en introduisant des zones de rencontre;
- Assurer, pour tout immeuble, une distance effective aux arrêts TC les plus proches de maximum 300m; ¹



- Réduction du nombre de places de stationnement;
- Proposer des solutions durables et compétitives pour les trajets courts;
- Offrir des solutions de mobilités partagées substitutives à la possession d'une voiture.



- Proposer des solutions intégrées aux P+R;
- Soutenir une politique volontariste par les entreprises pour les pendulaires;
- Offrir des solutions de mobilités partagées et électriques.



- Proposer des solutions intégrées aux P+R;
- Assurer une bonne connectivité aux TC et promouvoir les mobilités douces;
- Assurer une gestion efficace des stationnements courtes durées.

1. Indicateurs SEED concernés;
 SEED 1.4 A Nombre des places vélos selon norme VSS 640 066
 SEED 1.4 B Accès facilité aux TP (distance maximale max. 300 m aux arrêts TP)
 SEED 1.5 A Part modale TIM (max. 40%)
 SEED 1.5 B Qualité du TIM (min. 60% de propulsion propre)
 SEED 5.2 A Surfaces réservées pour la logistique urbaine (min. 0.3 m³/100 m²)
 SEED 5.2 B Qualité de la logistique urbaine (100% propulsion propre)



**CRÉER UN QUARTIER
APAISÉ ET SÛR**



**OFFRIR DES OPPORTUNITÉS DE MOBILITÉ
COMPÉTITIVES ALTERNATIVES À LA VOITURE**



**FAIRE DE LA MOBILITÉ DOUCE LE
MODE PRINCIPAL DE DÉPLACEMENTS**



**DÉVELOPPER UN QUARTIER INNOVANT
AVEC UNE MOBILITÉ CONNECTÉE**

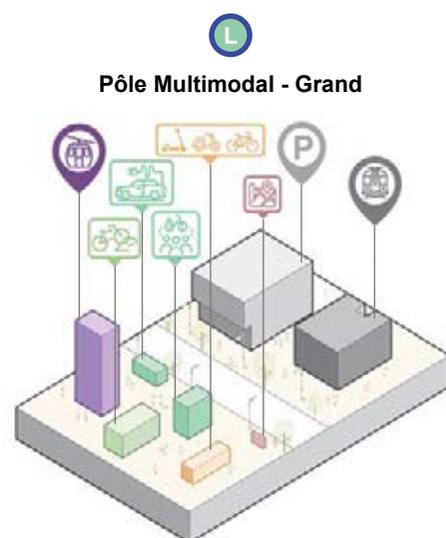
B3.8 Principes de mobilité pour Ronquoz 21

B3.2 STRATÉGIES DE MOBILITÉ

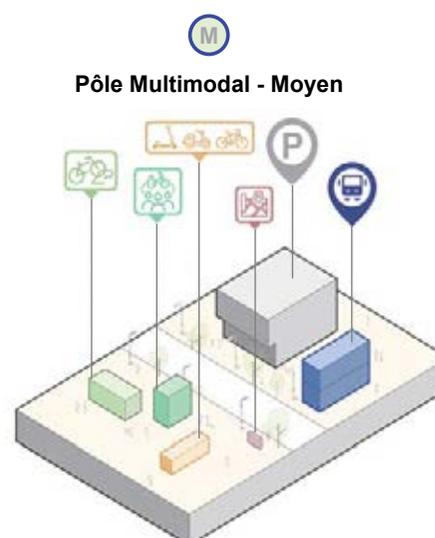
B3.2.1 – TRANSPORT EN COMMUN

Ronquoz 21, dispose d'un fort potentiel TC de par sa proximité avec le centre et la gare. Le service TC sera ainsi étendu en garantissant une accessibilité des arrêts, avec une fréquence améliorée; l'objectif est de garantir une qualité de desserte homogène sur tout le quartier de niveaux A (très bonne desserte) à B (bonne desserte). Une navette connectant la gare avec le parking en silo situé hors périmètre (au Sud-Ouest du secteur S11 sur la rue de la Traversière) permet de compléter l'offre en TC en garantissant une fréquence majeure. Il est proposé d'intégrer au mieux les lignes urbaines planifiées, notamment dans les secteurs Ouest de Ronquoz 21. Le réseau proposé permet de desservir tout le quartier: tous les bâtiments se trouvent à moins de 300 m d'un arrêt de TC Il répond ainsi aux exigences de SEED.¹

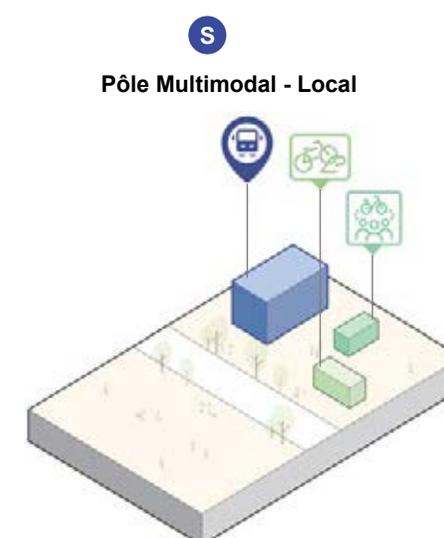
Des solutions d'intermodalité organisées autour des arrêts de TC selon leur taille et importance intègrent des services de mobilité comme les Bike & Ride, les P+R, les stations de micromobilité partagée, de la signalétique intuitive etc.



- Services de mobilité intégrée:
- Gare ferroviaire et routière
 - Station de télécabine
 - Arrêt de bus structurant
 - P+ R avec places d'autopartage/covoiturage
 - Parking vélo structurant (Bike & Ride)
 - Station de vélopartage et micro-mobilité
 - Signalétique urbaine

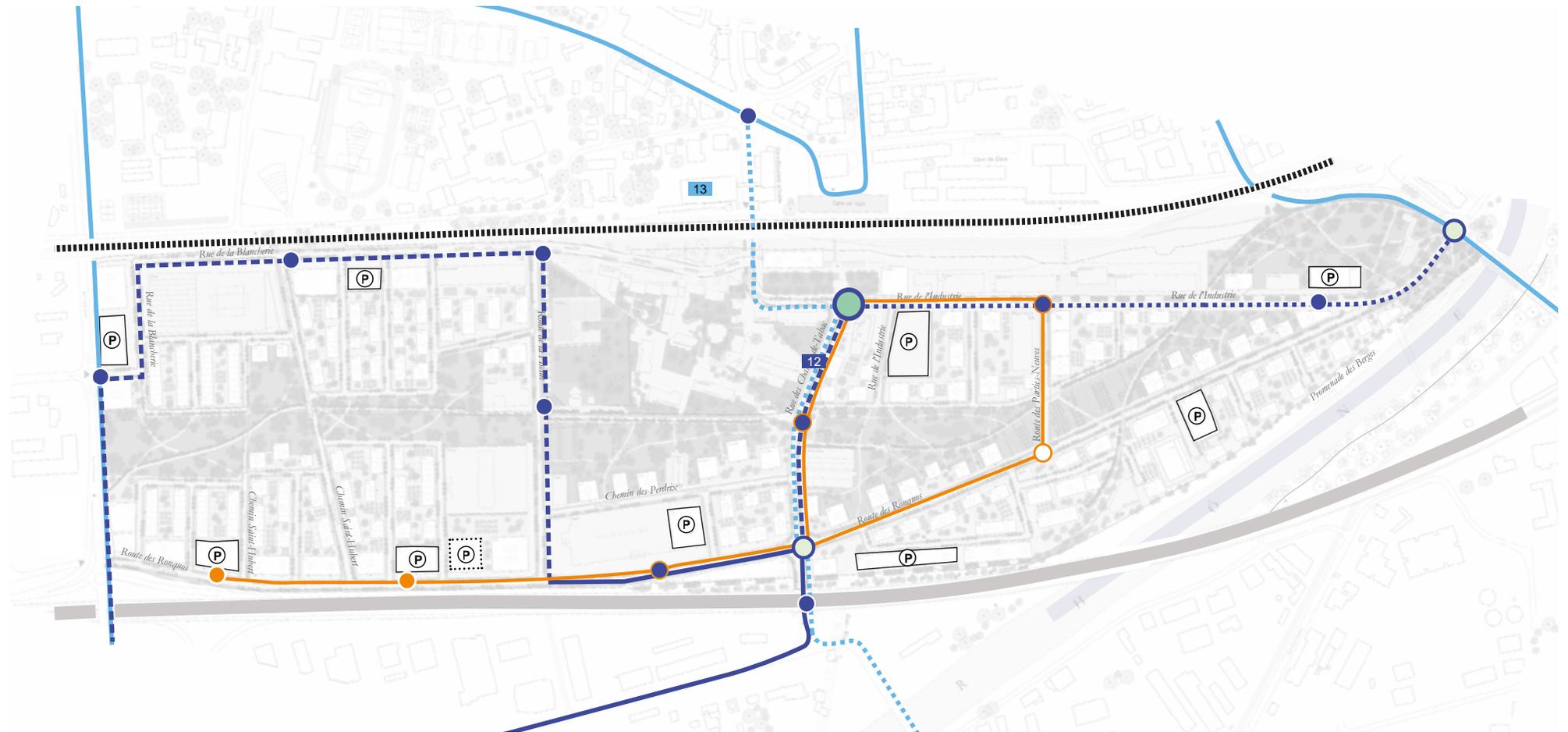


- Services de mobilité intégrée:
- Arrêt de bus / Navette
 - Silo avec places d'autopartage/covoiturage
 - Station de vélopartage et micro-mobilité intégrées au silo
 - Places de parking vélo sur voirie
 - Signalétique urbaine



- Services de mobilité intégrée:
- Arrêt de bus / Navette
 - Places de parking vélo sur voirie
 - Zone de stationnement pour la micro-mobilité partagée

1. Objectifs SEED 1.4 B «Mobilité combinée, Accès facilité aux transports en commun», Distance effective aux arrêts plus proches (pour tout immeuble) de max 300m



B3.10 Schéma de TC

- | | | | |
|---------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| Chemin de fer | Pôle multimodal structurant | Gare routière existante | Réseau Navette |
| Télécabine | Arrêt multimodal secondaire | Gare routière planifiée | Réseau TC existant / planifié |
| Parking silo | Arrêt multimodal local | | Réseau TC proposé / modifié |

B3.2.2 – MOBILITÉ DOUCE¹

Le réseau de MD de Ronquoz 21 se dessine à travers des axes structurants dotés de bandes cyclables et de trottoirs spacieux, complétés par des rues à la circulation apaisée (zones de rencontre). Le Cordon boisé forme la colonne vertébrale de la circulation MD, soulignant la position centrale des mobilités actives en tant que mode de déplacement principal au sein du quartier. L'infrastructure développée pour les MD suit les principes de confort et sécurité, de connectivité et d'intermodalité, permettant d'offrir un réseau accessible et attractif, en incitant les usagers du site à recourir à la mobilité active. Les axes principaux et secondaires sont en cohérence avec les axes planifiés au sein de la ville (axe transport / axe loisir). Leurs connexions sont garanties à travers les franchissements planifiés et une nouvelle passerelle sur le Rhône pour améliorer l'accessibilité MD de Ronquoz 21.

L'offre de micromobilité partagée est proposée autour des hubs (arrêts TC et parking en silo centralisés), des entrées de site et des principales destinations.



CONFORT ET SÉCURITÉ



- Garantir un environnement de qualité avec des infrastructures MD confortables, séparées des voitures, à l'ombre et bien entretenues;
- Rendre le réseau cyclable lisible et clair, aussi bien pour les cyclistes que pour les automobilistes;
- Prévoir un réseau sûr et confortable pour tous les âges et tous les niveaux d'aisance à vélo.



CONNECTIVITÉ



- La continuité des aménagements vélo est nécessaire pour l'attractivité du mode;
- Le réseau et les équipements vélo doivent s'étendre sur tout le quartier;
- Le réseau cyclable doit relier chaque destination clé par des couloirs prioritaires, directs et pratiques.

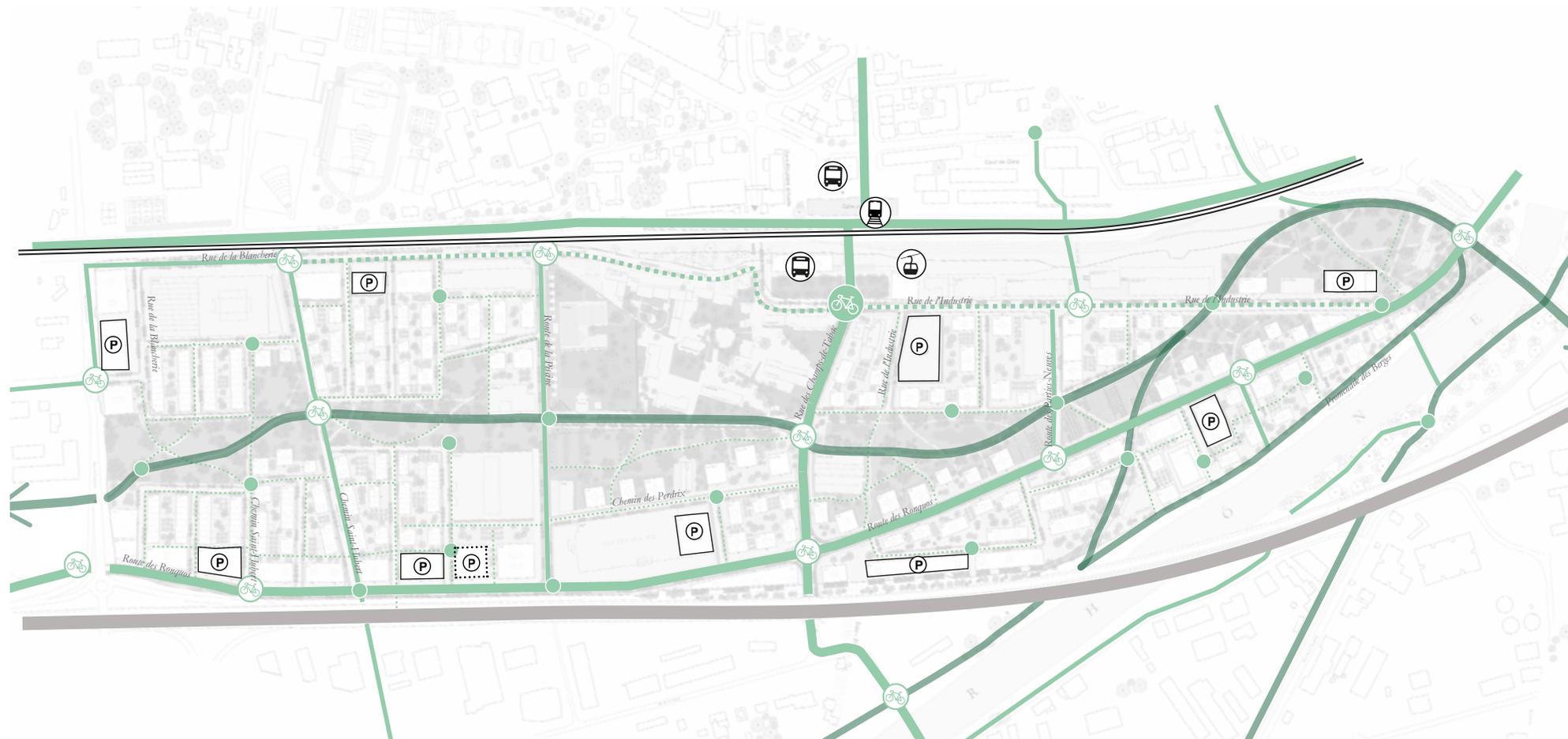


INTERMODALITÉ



- Faciliter les correspondances entre TC et MD;
- Créer des stationnements vélos de courte et longue durée bien distribués au sein du quartier;
- Favoriser la multimodalité grâce à l'implantation de stationnements vélos capacitaires aux destinations principales et des équipements dédiés à l'usage du vélo dans les bâtiments.

¹. Indicateurs SEED concernés;
SEED 1.4 A Nombre des places vélos selon norme VSS 640 066



B3.12 Schéma de MD

- | | | | |
|---------------|-------------------------------------|---|-------------------|
| Chemin de fer | Hub de mobilités douces structurant | Réseau principal - mobilité pendulaire | Gare routière |
| Télécabine | Hub de mobilités douces secondaire | Réseau secondaire - mobilité pendulaire | Zone de Rencontre |
| Parking silo | Hub de mobilités douces local | Réseau de desserte | Cordon boisé |
| | | Réseau Loisir | |

B3.2.3 – TRANSPORT INDIVIDUEL MOTORISÉ

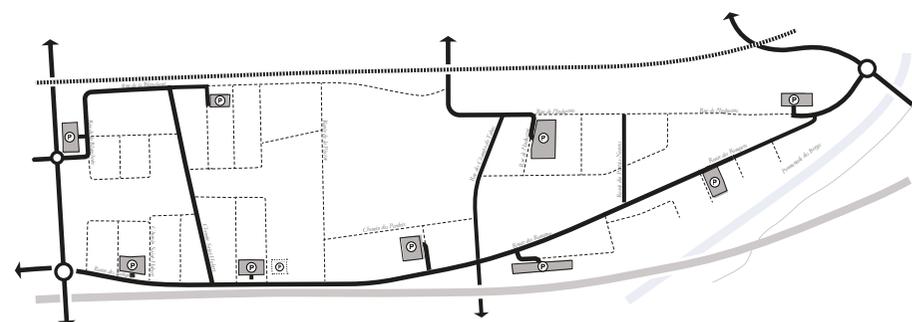
La voiture individuelle, mode dominant à Sion, aura au sein de Ronquoz 21 une place limitée pour permettre aux autres modes de se développer.

La circulation sera ainsi limitée dans le quartier et privilégiée sur quelques axes, en réduisant le risque de trafic de transit à travers Ronquoz 21 (en particulier via la rue des Champs-de-tabac), tout en assurant l'accessibilité au P+Rail des usagers. Ce secteur, notamment avec la présence de la gare qui générera beaucoup de flux, pourrait faire l'objet d'une restriction de trafic. Des études pourront être développées pour analyser un système de gestion dynamique des accès TIM pour limiter le risque de congestion aux heures de pointe.¹

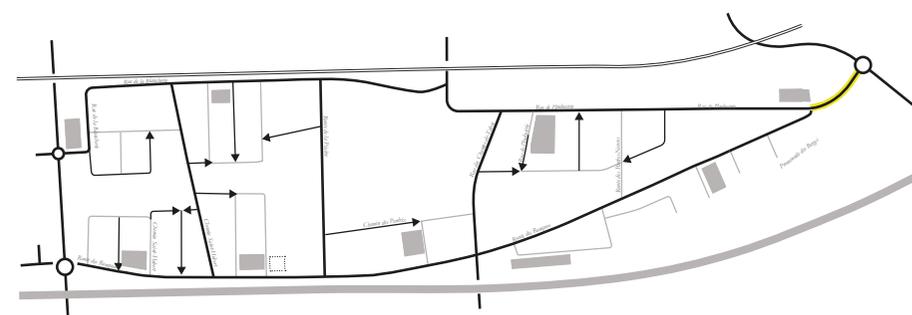
La configuration des rues privilégiera la sécurité et le confort des modes doux en garantissant un trafic de voitures modéré, lent et suffisamment séparé des autres usagers.



B3.13 Quartier apaisé avec zone de rencontre



B3.14 Distribution des parkings en silo en périphérie de quartier



B3.15 Dissuasion du transit routier par un système de circulation à sens unique

— Possible restriction du trafic TIM

1. Indicateurs SEED concernés:
SEED 1.5 A Part modale TIM (max. 40%)
SEED 1.5 B Qualité du TIM (min. 60% de propulsion propre)

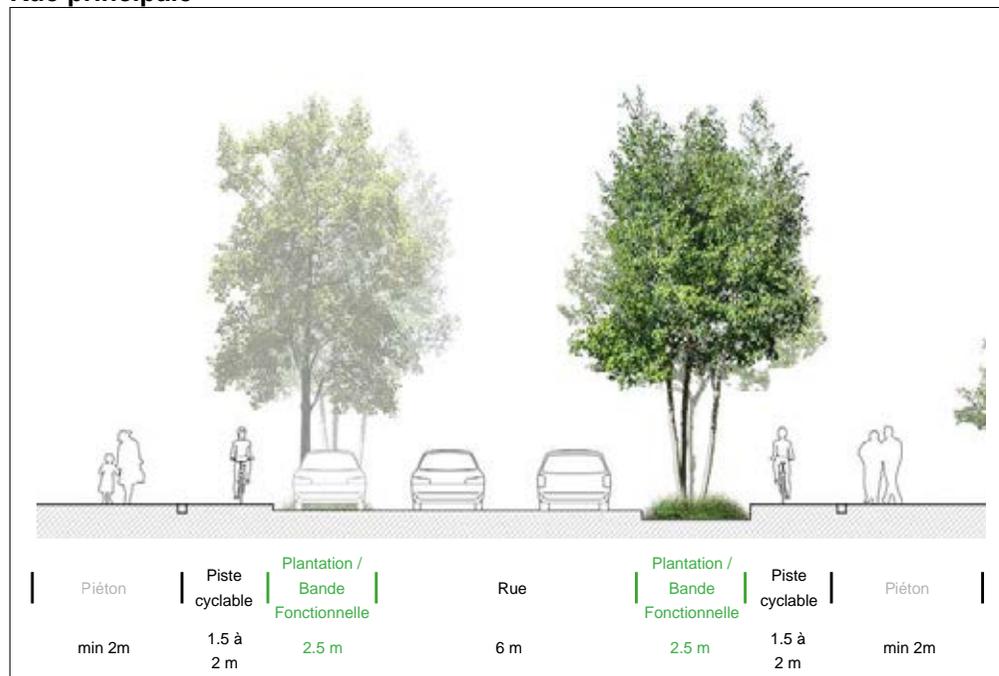


B3.16 Schéma de TIM

- | | | | |
|---------------|----------------------------|---|-----------------------|
| Chemin de fer | Route principale (30 km/h) | Rue à sens unique | Point d'accès routier |
| Télécabine | Route secondaire (20 km/h) | Zone de rencontre (20 km/h) | P + R |
| Gare routière | Route locale (20 km/h) | Ralentissement ponctuel pour limitation du trafic | Parking silo |

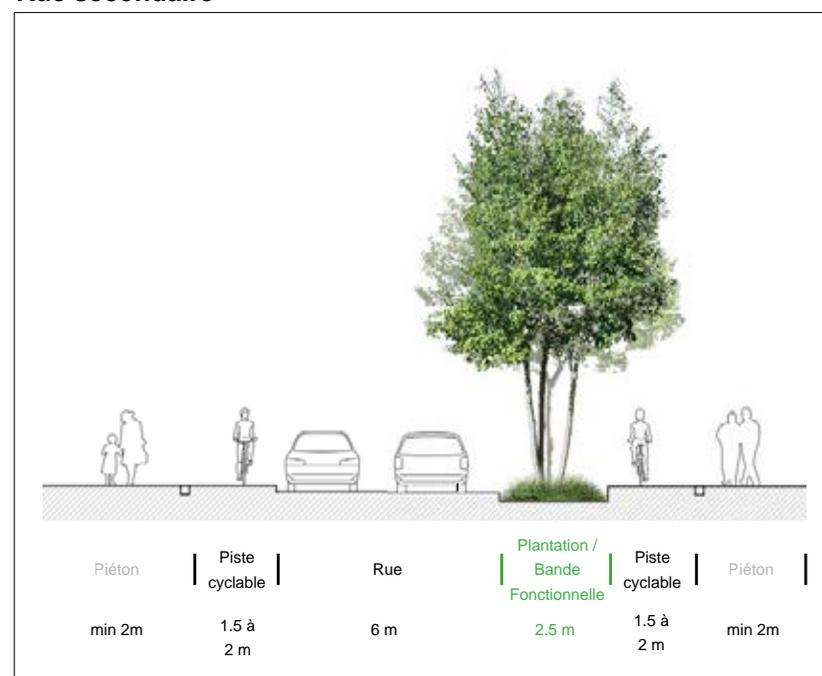
B3.2.4 – COUPES TYPES DES RUES

Rue principale



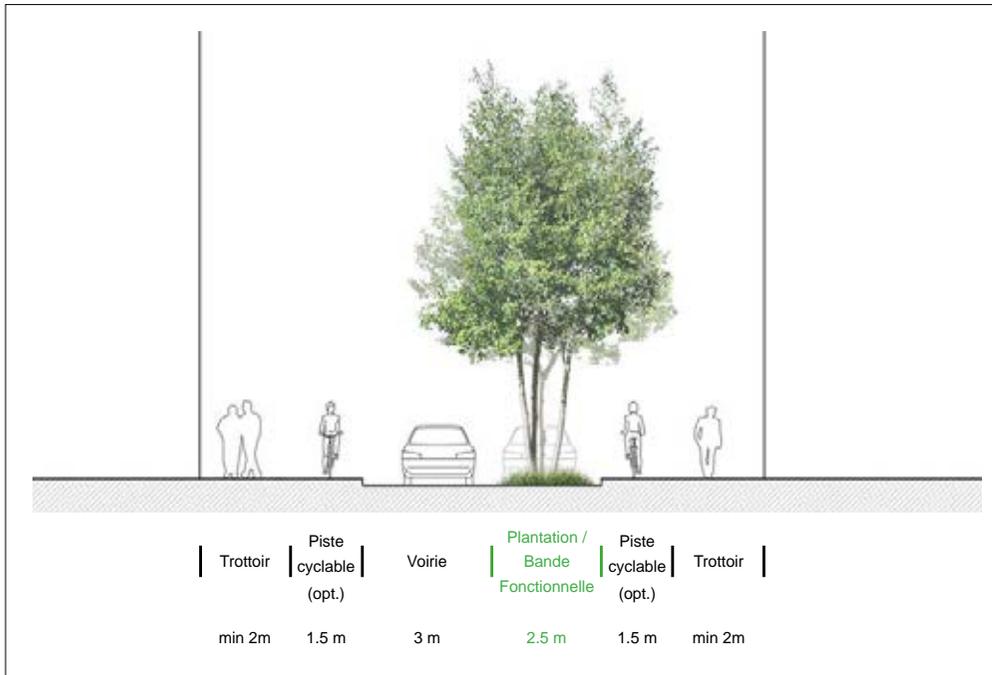
B3.17 Rue principale

Rue secondaire



B3.18 Rue secondaire

Rue locale



B3.19 Rue locale

Cordon boisé



B3.20 Cordon Boisé

Les cyclistes et les piétons pourraient à certains endroits partager la chaussée.

B3.3 STRATÉGIES DE STATIONNEMENT

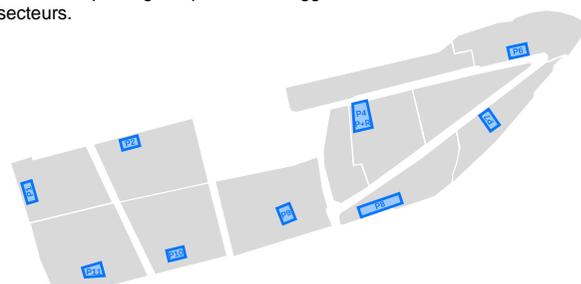
Hypothèses de mobilité et estimation de la demande en stationnement

Ronquoz 21 a une politique de mobilité encore plus ambitieuse que celle de la Ville de Sion avec une part modale TIM réduite. Les stratégies de stationnement font partie intégrante d'une stratégie de mobilité durable à l'échelle du quartier qui soutient une mobilité multimodale, un aménagement urbain favorisant l'usage des TC, et une limitation de l'offre en stationnement, en encourageant le covoiturage et en mutualisant les places de stationnement grâce au foisonnement au sein des silos.

Pour les logements, l'offre de stationnement est de 0,4 places/unité de logement. Un besoin global de stationnement de 3 456 places mutualisées est estimé (détail ci-contre) pour les fonctions nouvelles et les bâtiments conservés. Ce besoin est globalement satisfait par la capacité totale des silos de 3 464 places. Les quelques places de stationnement sur voirie sont principalement dédiées aux PMR et services (livraisons).

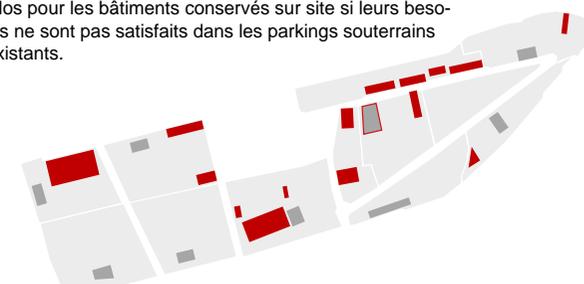
1. Stationnement en silos

B3.21 Créer 1 parking silo par secteur/agglomération de secteurs.



2. Bâtiments conservés

B3.22 Garantir des places de stationnement dans les silos pour les bâtiments conservés sur site si leurs besoins ne sont pas satisfaits dans les parkings souterrains existants.



3. Stationnement sur voirie

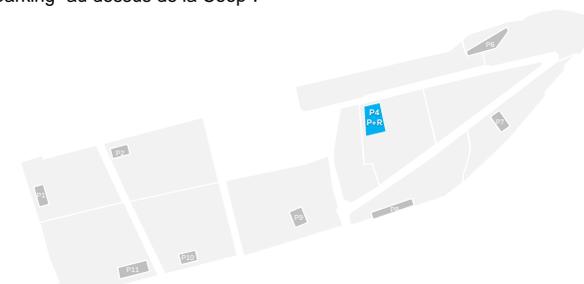
B3.23 Garantir un minimum de stationnement sur voirie pour les PMR, livraisons et services et stationnements à courte durée (15min).

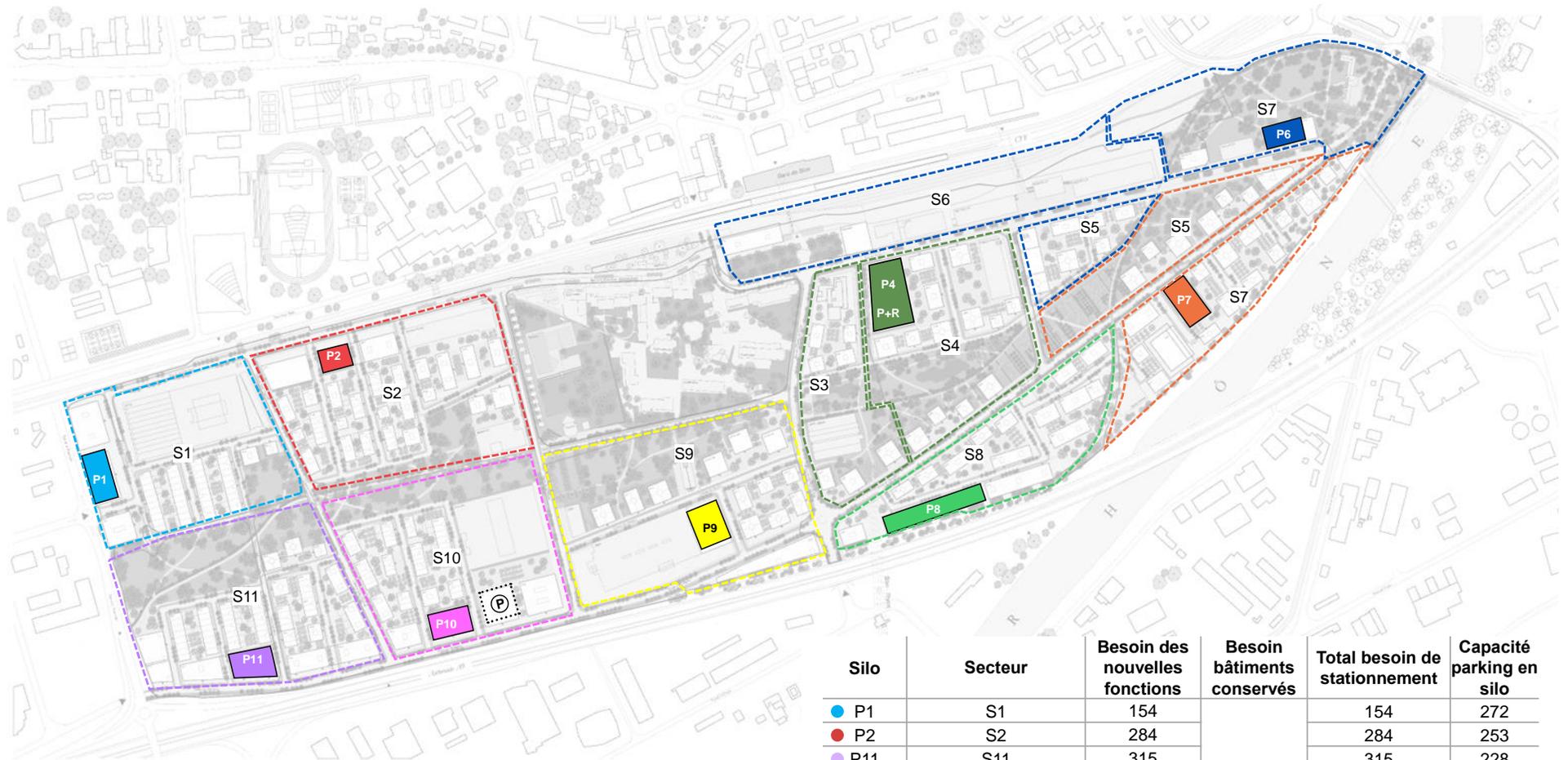


densité de parking
15%

4. P+R et Place de la Gare

B3.24 Intégrer les places P+R liées au pôle gare dans le parking "au dessus de la Coop".





B3.25 Distribution des parkings en silo

| Silo | Secteur | Besoin des nouvelles fonctions | Besoin bâtiments conservés | Total besoin de stationnement | Capacité parking en silo | |
|-----------|------------------|--------------------------------|----------------------------|-------------------------------|--------------------------|---|
| P1 | S1 | 154 | 475 | 154 | 272 | |
| P2 | S2 | 284 | | 284 | 253 | |
| P11 | S11 | 315 | | 315 | 228 | |
| P10 | S10 | 312 | | 450 | 344 | |
| P9 | S9 | 187 | | 340 | 442 | |
| P6 | S7+S6+S5 | 487 | | 555 | 523 | |
| P4 | S3+S4 | 318 | | 412 | 570 | |
| P8 | S8+S3+S4 | 257 | | 257 | 467 | |
| P7 | S7+S5 | 317 | | 339 | 364 | |
| P4 | P+R Gare | - | | - | 300 | - |
| P4 | Place de la Gare | - | | 50 | 50 | - |
| Total R21 | | 2.631 | 525 | 3.456 | 3.464 | |

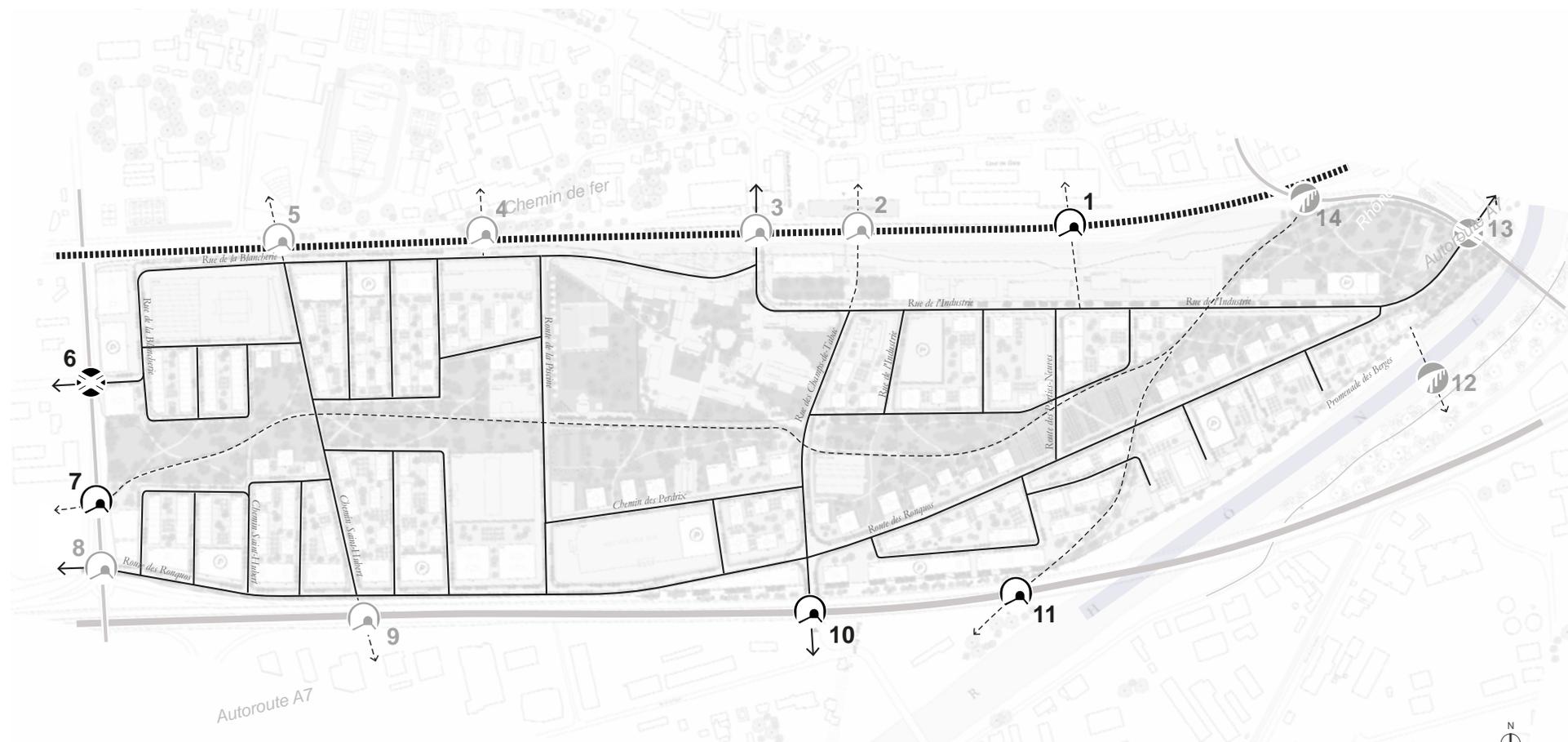
B3.4 STRATÉGIE DE FRANCHISSEMENT ET PERMÉABILITÉ AVEC LA VILLE DU XX SIÈCLE

Ronquoz 21 est caractérisé par les barrières qui l'entourent, au Nord les voies ferrées, au Sud l'autoroute et le Rhône. Les franchissements de ces obstacles sont donc cruciaux pour intégrer le quartier à la ville et encourager l'usage de MD pour les trajets inter-quartiers.

- Franchissements MD: selon les axes prioritaires et pour créer une mobilité plus perméable notamment à travers la gare vers le centre-ville, rue Oscar-Bider, rue de la Blancherie, sur le Rhône, sous l'autoroute le long des berges.
- Franchissements multi-modaux : les axes clés pour la circulation de voitures et de bus seront maintenus mais rendus plus confortables pour les MD et soulignant le caractère apaisé de la circulation et limitant les traversées en TIM.

| # | État actuel | État futur | Piéton | TIM | Cycle | Typologie | Impact sur la perméabilité de r21 | Faisabilité | Coût | Priorité |
|----|-----------------|-----------------------|--------|-----|-------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|---------------|----------|
| 1 | nouveau | planifié | ● | x | ● | tunnel | +++ | confirmé | \$\$\$ | +++ |
| 2 | existant | planifié | ● | x | x | tunnel | +++ | ? | na | ++ |
| 3 | existant | à améliorer | ● | ● | x | tunnel | ++ | na | na | na |
| 4 | existant | à reconfigurer | ● | x | ● | tunnel | ++ | ●● | faible | ++ |
| 5 | nouveau | à étudier | ● | x | ● | tunnel | ++ | ● | \$\$\$ | + |
| 6 | nouveau | à reconfigurer | ● | ● | x | a niveau | +++ | ●●● | faible | +++ |
| 7 | existant | à aménager | ● | x | ● | tunnel | +++ | ●● | \$ | +++ |
| 8 | existant | à améliorer | ● | ● | x | tunnel | ++ | ● | \$ | ++ |
| 9 | existant | à aménager | ● | x | ● | tunnel | ++ | ●●● | \$ | + |
| 10 | existant | à reconfigurer | ● | ● | ● | tunnel | +++ | ●●● | faible | +++ |
| 11 | existant | à reconfigurer | ● | x | ● | tunnel | +++ | na | faible | +++ |
| 12 | nouveau | planifié | ● | x | ● | passerelle | +++ | ●● | \$\$\$ | ++ |
| 13 | existant | à reconfigurer | ● | ● | ● | a niveau | ++ | ●●● | faible | +++ |
| 14 | nouveau | à aménager | ● | x | x | passerelle | ++ | ●● | \$\$ | ++ |

B3.26 Les franchissements à Ronquoz 21



B3.27 Les franchissements à Ronquoz 21

-  Tunnel
-  Passerelle
-  Franchissement à niveau
-  Intervention prioritaire
-  Intervention de priorité secondaire



B4

Bâti

B4.0 L'EXISTANT

B4.0.1 – LES QUATRE VILLES DE SION

La Ville de Sion a connu de grandes étapes de développement avec à chaque fois une typologie de bâtiment caractéristique, une densité spécifique et la création d'espaces publics majeurs.¹

La ville médiévale est caractérisée par des constructions très denses et ses maisons patriciennes bordant un espace public majeur : le Grand-Pont.

La ville du XIXe siècle encercle la ville médiévale, avec des constructions moins denses de type plot et des espaces libres plus généreux.

La ville moderne s'étend aux coteaux et franchit les voies ferrées. Les bâtiments sont moyennement denses et possèdent des emprises au sol très variables.

Le quartier de Ronquoz, peu dense, est marqué par des bâtiments industriels et commerciaux de large emprise au sol.

1. Indicateurs SEED concernés:
SEED 6.1 A Identification du patrimoine (min. 3 inventaires: naturel, bâti et culturel);
SEED 6.1 B Préservation du patrimoine (min. 3 traces du passé)



La ville médiévale



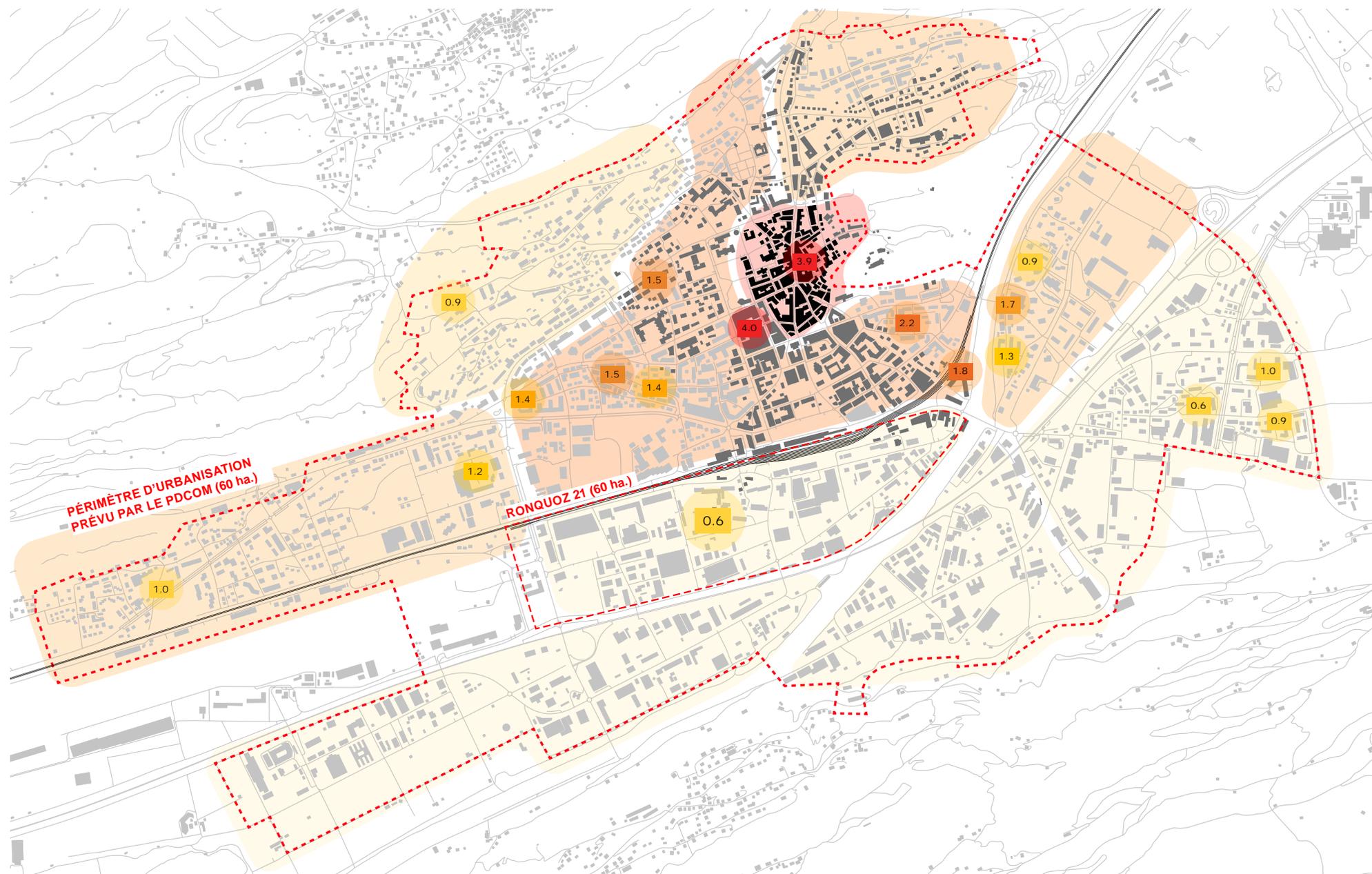
La ville du XIX siècle



La ville moderne - le mitage



Ronquoz



B4.3 Les quatre villes de Sion et leur densité



B4.0.2 – TRACES DU PATRIMOINE BÂTI

Le quartier de Ronquoz est le symbole du développement industriel au XXe siècle.

De nombreux bâtiments témoignent de ce passé industriel varié comme par exemple la production de vin avec le silo Provins ou encore la manufacture horlogère avec le bâtiment ETA.

Dans un souci de développement durable mais aussi de témoignage du patrimoine bâti, les bâtiments inscrits à l'inventaire, ceux qui sont dans un bon état général ou au début d'un cycle pourront être conservés et pourront cohabiter dans les premières phases de transformation du quartier avec les nouvelles constructions.¹

1. Objectifs SEED 6.1B «Conservation du patrimoine», Traces significatives du passé, minimum 3 traces

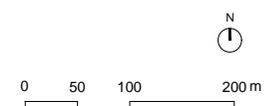
B4.4 Bâtiments industriels de Ronquoz 21





B4.5 Plan du patrimoine bâti de Ronquoz

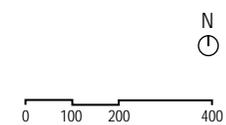
- Patrimoine architectural du site
- Bâtiments en bon état / au début d'un cycle





B4.6 Mixité future de Sion

- | | | | | |
|--|--|---|--|--|
|  Culture et Institutions |  Mixte - Services |  Mixte - Habitat / Travail |  Habitat |  Transports |
|  Transports |  Éducation |  Sport |  Grands commerces |  Industrie |



B4.1 VISION RONQUOZ 21

La Ville de Sion se caractérise par un centre ville dense aux affectations mixtes. Les extensions successives de la ville ont conduit à un étalement urbain et à la création de zones mono-fonctionnelles. Les zones du Nord-Ouest sont essentiellement dédiées aux logements et les zones au Sud de la voie ferrée et du Rhône sont à vocation industrielle et commerciale.

Le quartier de Ronquoz 21, par sa proximité aux infrastructures existantes et au centre-ville représente un potentiel de développement important pour la future croissance de la ville et accompagne la lutte contre le mitage urbain.

Actuellement composé majoritairement de bâtiments industriels ou

commerciaux avec de larges emprises au sol, le projet de Ronquoz 21 transforme progressivement le quartier en un quartier d'affectations mixtes, plus dense, qui laisse la place à de véritables espaces publics accessibles à tous.

Chaque secteur du quartier doit par conséquent répondre à des exigences précises en termes de mixité. Cette variété fonctionnelle est aussi bien assurée à l'échelle du quartier qu'à celle des secteurs.

La diversité architecturale du quartier est la résultante des contraintes du plafond aérien et de la nappe phréatique ainsi que des exigences de protections contre les nuisances sonores.

En effet, le nombre de bâtiments, leur hauteur, leur largeur, etc. seront autant

de facteurs qui varieront pour s'adapter à ces contraintes.

Ils devront également répondre à certains critères quant à leur façade, leurs alignements, et leurs fonctions présentes en rez-de-chaussée. Tous ces critères seront les garants d'une diversité esthétique et d'une mixité fonctionnelle au service du futur quartier Ronquoz 21.

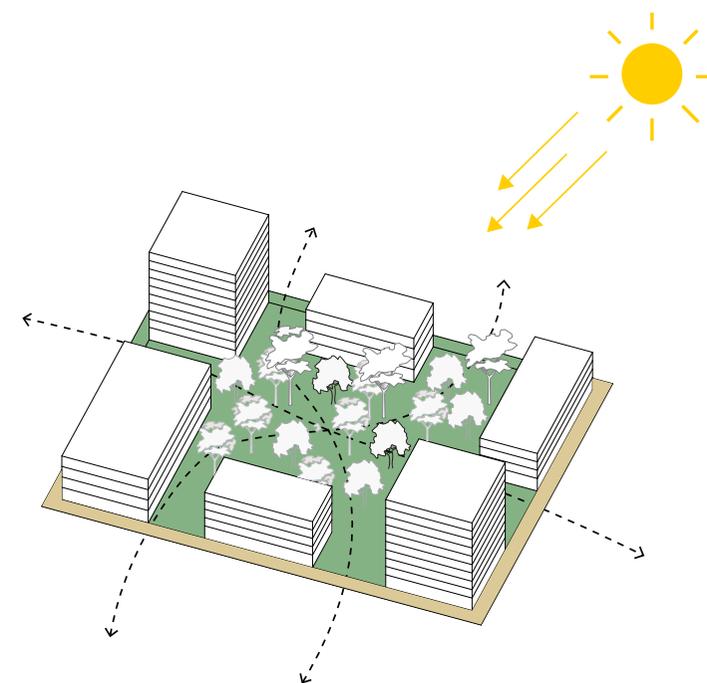
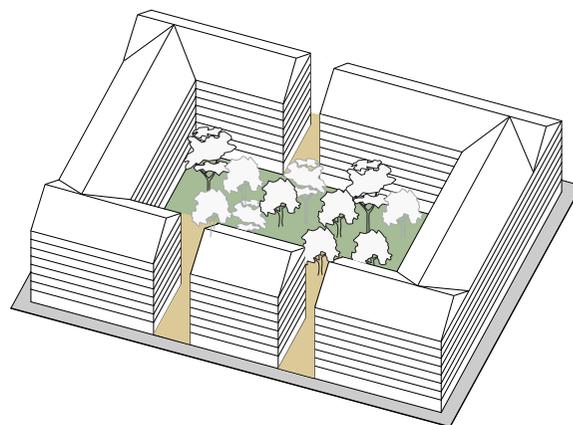
B4.2 LES ÎLOTS DE RONQUOZ 21

B4.2.1 – PERMÉABILITÉ DES ÎLOTS

Typiquement sédunoises, les nouvelles constructions avec une typologie en « plots » favorisent au maximum la perméabilité.

Les transparences visuelles d'un îlot à l'autre vers les espaces publics ainsi que les connexions physiques sont renforcées. L'échelle humaine des bâtiments individuels permet de favoriser la flexibilité des îlots.

Cette typologie à faible empreinte au sol s'oriente également vers une logique de durabilité où les espaces en pleine terre sont maximisés. Les conditions d'ensoleillement et de ventilation sont également favorisées par cette organisation spatiale.



B4.7 Les nouveaux îlots de Ronquoz 21



B4.8 Plan schématique de la fragmentation du quartier en îlots

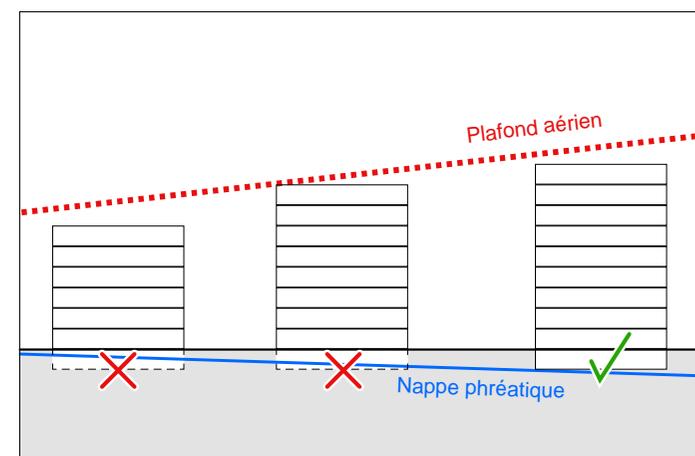
 îlots

B.4.2.2 – RESPECT DES LIMITES DU PLAFOND AÉRIEN ET DE LA NAPPE PHRÉATIQUE

Les contraintes spécifiques du site résident dans la proximité à l'aéroport et à la présence de la nappe phréatique proche de la surface.

L'ensemble des constructions doivent respecter le gabarit du plafond aérien. Le profil induit une variation progressive des hauteurs de constructions, plus basses à l'Ouest de type R+2 et plus hautes à l'Est jusqu'à R+10. Cette contrainte permet la variété morphologique du quartier composé de maisonnettes et de tours de logements.

La construction de parkings sous-terrains en contact avec la nappe phréatique n'est pas autorisée. Par ailleurs, chaque secteur comprend un parking silo afin de répondre aux besoins de stationnement du quartier. La construction de parking souterrain doit être évitée dans un souci de développement durable.



B4.9 Schéma hauteurs de Ronquoz 21



B4.10 Plan de la nappe phréatique et du plafond aérien

- - - - - Plafond aérien
 —————> Tous les bâtiments doivent respecter la hauteur limite permise par le plafond aérien
- Nappe phréatique
 —————> Aucun sous-sol ne peut être en contact avec la nappe phréatique



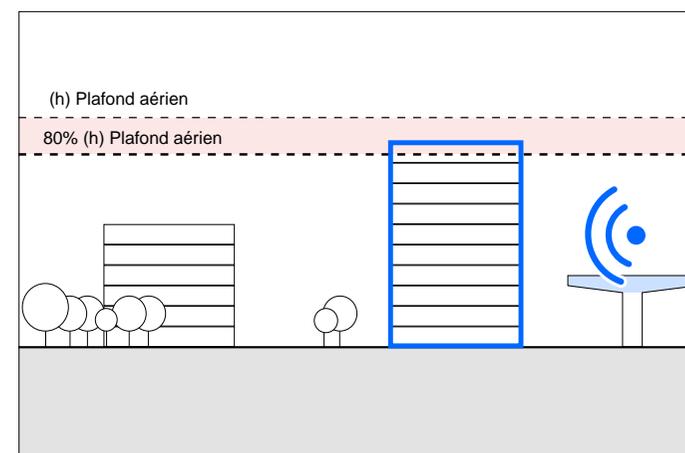
B.4.2.3 – PROTECTION CONTRE LES NUISANCES SONORES : LES BÂTIMENTS ÉCRANS

Les bâtiments écrans sont préconisés à proximité des zones de nuisances sonores liées à la voie ferrée, à l'autoroute, et à l'aéroport.¹ Une affectation industrielle ou commerciale est souhaitée.

Leur hauteur doit être supérieure à 80% de celle du plafond aérien et permet ainsi de protéger les coeurs d'îlots et la Chaîne des parcs des nuisances sonores et de rendre possible l'ensemble des différentes affectations.

Le découpage (percées, tunnel) de ces bâtiments n'est pas autorisé pour des raisons acoustiques.

Une double façade est recommandée du côté des nuisances afin de permettre un confort optimal des usagers.



B4.11 Schéma Plafond aérien

1. Indicateur SEED concerné:
5.5 B Qualité acoustique



B4.12 Schéma des bâtiments écrans et des nuisances sonores

- Bâtiments écrans
 → Ces bâtiments ne peuvent pas être fragmentés en plusieurs blocs et leur hauteur ne doit pas être inférieure à 80% de la hauteur permise par le plafond aérien
- (existant)



B4.2.4 – DIFFÉRENTES TYPOLOGIES D'ÎLOTS DÉFINIES PAR LES CONTRAINTES DU SITE

Les hauteurs des constructions des **îlots à l'Ouest** du quartier sont limitées par le plafond aérien (de R+2 à R+4).

ÎLOTS JARDINÉS

Les îlots jardinés développent des typologies horizontales, orientées Est-Ouest, de type maisonnettes et ateliers. Encadré par les constructions, un espace central planté s'ouvre vers la Chaîne des parcs et comprend des jardins privés et communautaires.

Les **îlots à l'Est** de Ronquoz peuvent se développer en hauteur, de R+5 jusqu'à R+11. Selon leur position au sein du quartier, ils présentent des caractéristiques différentes.

LES ÎLOTS DANS LE PARC

Les îlots dans le parc se dessinent au cœur du quartier avec leurs espaces publics plantés, intégrés à la Chaîne des parcs. Les îlots présentent des retraits sur les rues afin de définir des placettes et sur le parc afin de renforcer la perméabilité.

LES ÎLOTS URBAINS

Les îlots urbains se trouvent le long des rues principales et présentent un caractère plus urbain avec des alignements forts et des cœurs d'îlot plantés.

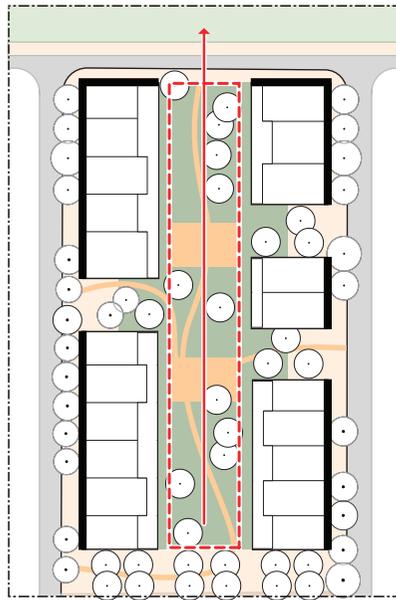
BÂTIMENTS ÉCRANS

Les bâtiments écrans sont situés en périphérie du site et présentent des alignements forts sur les rues principales et vis-à-vis des zones de nuisances (autoroute, voie ferrée, aéroport). Leurs façades sont continues et s'élèvent jusqu'au plafond aérien, sans interruption, pour favoriser l'effet écran. Les espaces publics plantés sont connectés aux cœurs d'îlot.



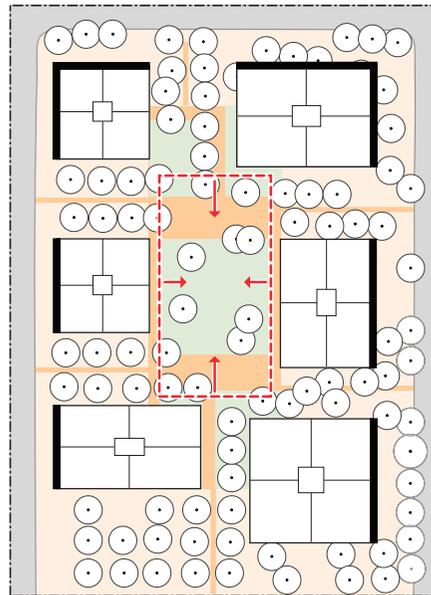
B4.13 Plan schématique de répartition des différentes typologies d'îlots

- Îlots urbains
- Îlots jardinés
- Îlots dans le parc
- Bâtiments écrans



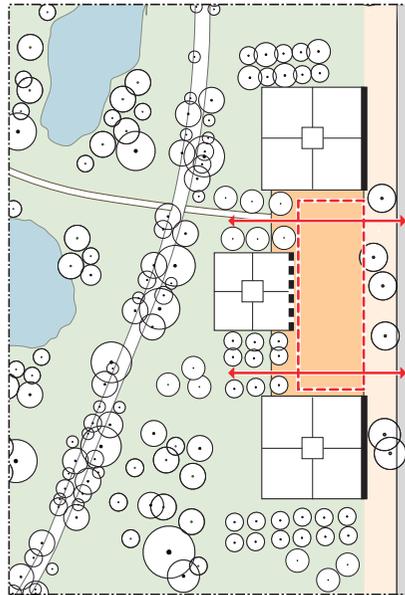
Îlot jardiné





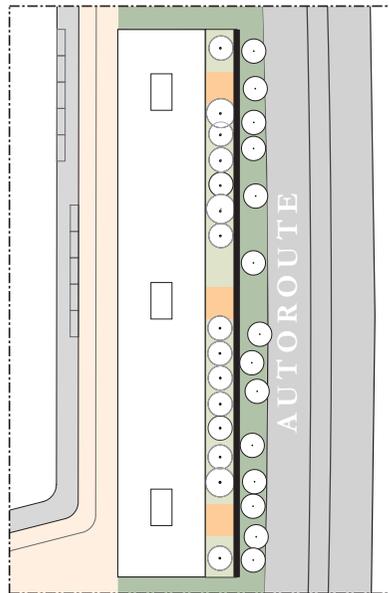
Îlot urbain





Îlot dans le parc





Bâtiments écrans



Façades

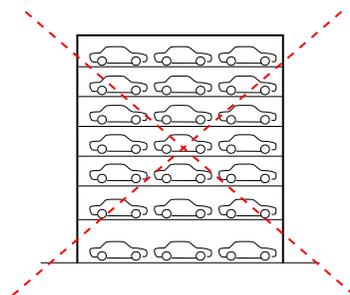
Une attention particulière sera portée à l'enveloppe des nouvelles constructions de Ronquoz 21. La toiture des bâtiments devra être traitée comme une cinquième façade et les équipements techniques devront être dissimulés.

Pour les parkings en silo, des volumes simples avec rampes intégrées et voitures non-visibles en façades sont recommandés.

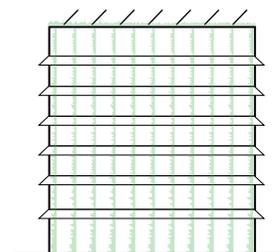
Les bâtiments écrans doivent présenter une double-façade du côté nuisance et des articulations côté cours pour casser l'échelle du bâtiment.

Les bâtiments de logements et de services doivent respecter un ratio maximum de 50% de vitrage. Des protections solaires extérieures et des articulations en façades par des balcons, terrasses ou loggias sont souhaitées.

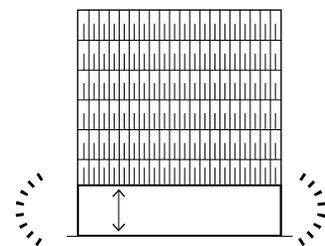
Parkings en silo



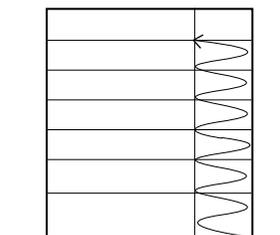
VOITURES VISIBLES DE L'EXTÉRIEUR



FAÇADES VÉGÉTALISÉES + PV

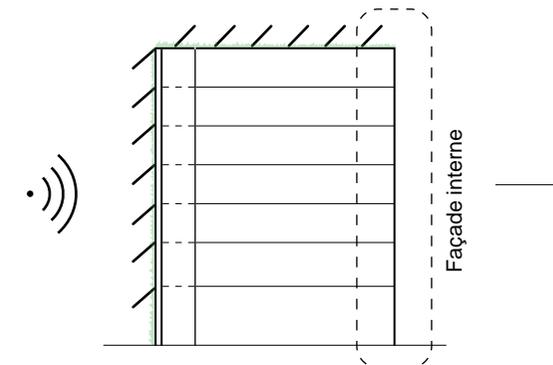


RDC MARQUÉS ET ACTIFS



RAMPES INTÉGRÉES DANS L'ENVELOPPE

Bâtiments écrans



FAÇADES VÉGÉTALISÉES + PV

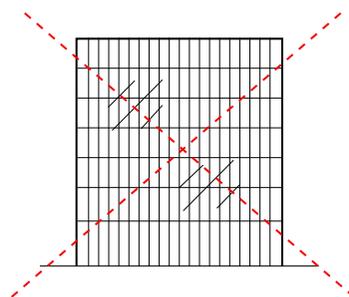
- ARTICULATION DU VOLUME
- LOGGIAS, BALCONS, TERRASSES
- ÉLÉMENTS DE PROTECTION SOLAIRE

B4.19 Logements et services, principes

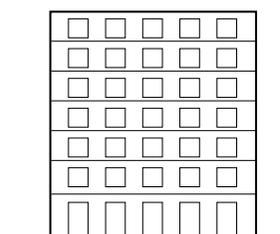
Logements et services

Les rez-de-chaussée sont marqués et offrent des usages commerciaux ou publics.

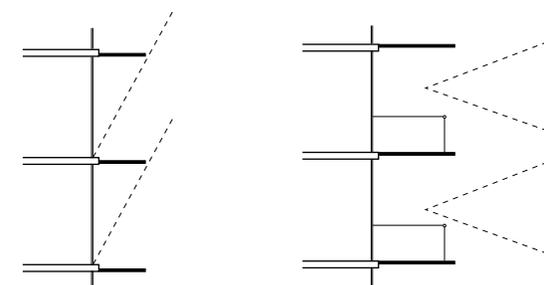
Les façades végétalisées avec panneaux photovoltaïques, ainsi que les matériaux durables ou recyclés sont recommandés pour l'ensemble des affectations.



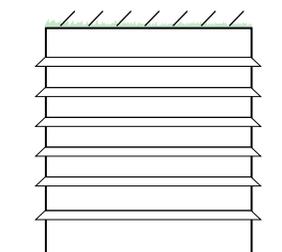
FAÇADES TOTALEMENT VITRÉES



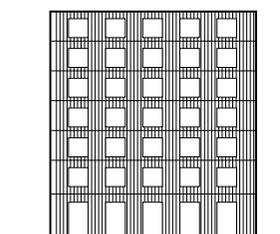
MAX 50% VITRÉ



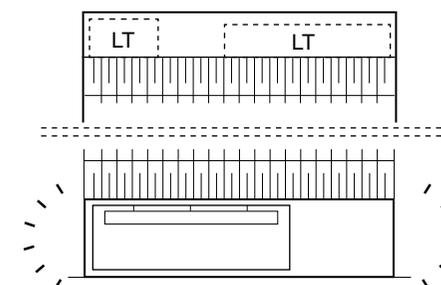
PROTECTIONS SOLAIRES EXTÉRIEURES ET ARTICULATION DES FAÇADES PAR DES BALCONS, TERRASSES ET LOGGIAS



PV EN FAÇADES, TOITURES VÉGÉTALISÉES + PV



MATÉRIAUX DURABLES, LOCAUX, RECYCLÉS



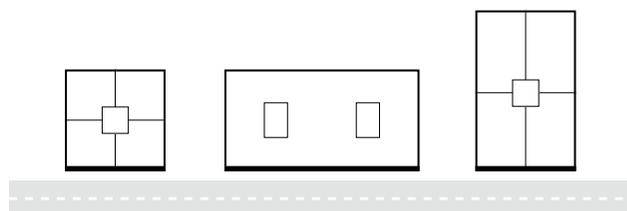
LOCAUX TECHNIQUES INTÉGRÉS DANS L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT, RDC MARQUÉS ET ACTIFS, ENSEIGNES DES COMMERCES INTÉGRÉES DANS LES VITRINES

Alignements

Les bâtiments des îlots urbains et les bâtiments écrans sont de manière générale alignés aux rues principales et aux sources de nuisances (voie ferrée, autoroute). L'alignement de leurs façades permet de créer un front urbain cohérent.

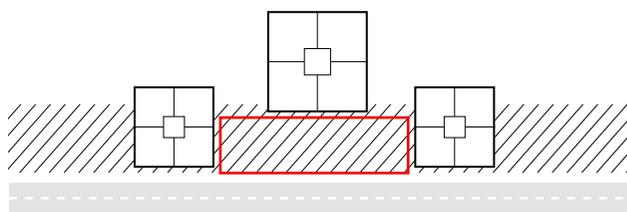
Sur la route des Ronquos, les bâtiments doivent s'inscrire dans une bande d'implantation de 15m de large. Les retraits ainsi générés permettent la création de placettes pour la vie du quartier.

Le long de la Chaîne des parcs, les bâtiments présentent des retraits permettant de faire pénétrer les surfaces plantées dans les coeurs d'îlot et vice versa.



Alignement fort sur les rues principales

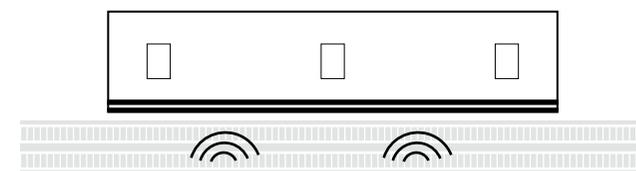
Un alignement fort est imposé sur les rues principales suivantes: la rue de l'Industrie, la rue des Champs-de-tabac et la route des Parties-Neuves.



Retraits sur la route des Ronquos

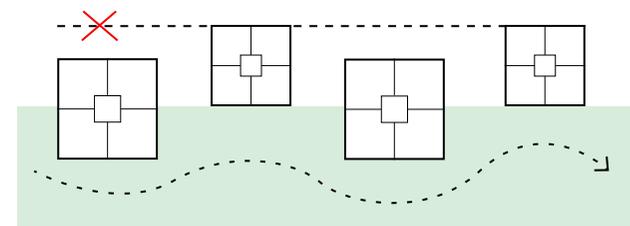
Une bande d'implantation de 15m est prévue le long de la route des Ronquos afin de définir des placettes.

B4.20 Alignements, principes



Totalité des façades alignées en périphérie du site

La totalité des façades doivent être alignées sur les rails CFF et l'autoroute du Rhône (sources de nuisances sonores).



Retraits sur le parc

Un front d'alignement fort doit être évité sur le parc. Les façades des bâtiments doivent présenter des retraits.

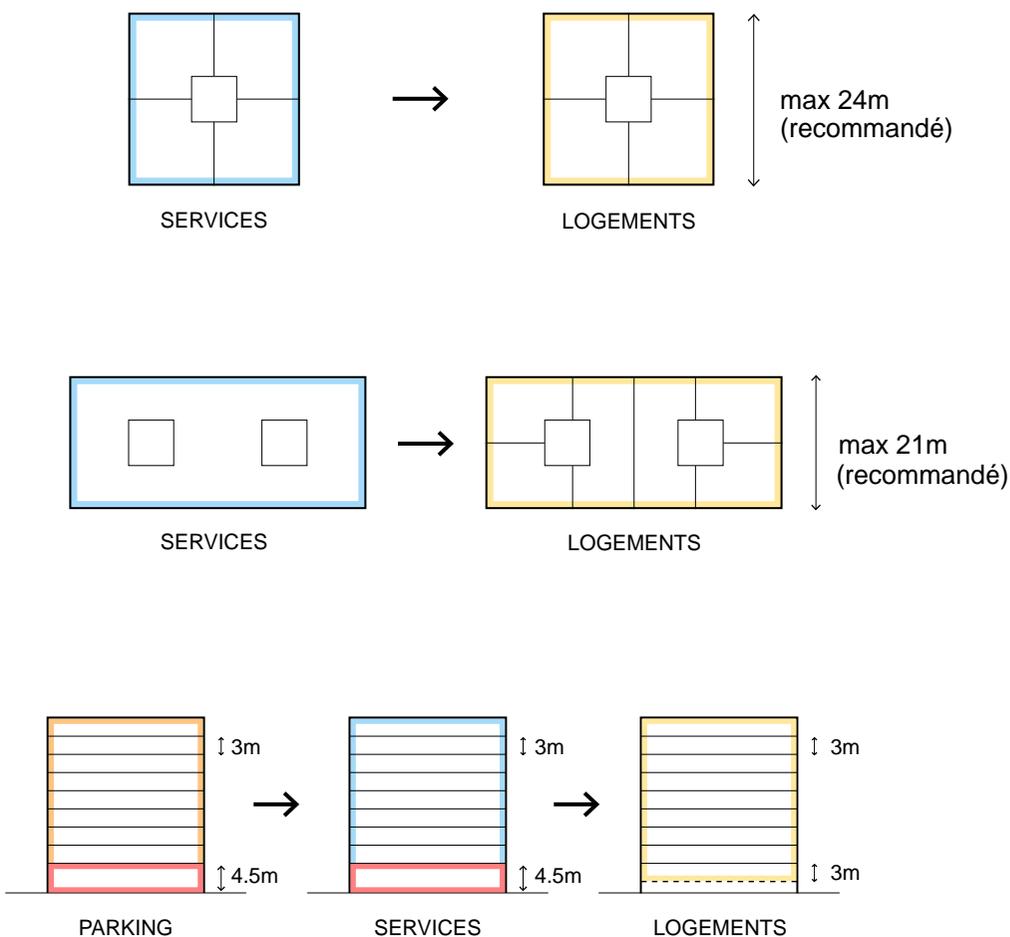
Flexibilité

La flexibilité d'affectation des bâtiments et leur réversibilité est importante dans le cadre du développement durable.

Les volumes proposés pour les bâtiments individuels doivent permettre un ensoleillement maximal des surfaces pour les logements et pour les services mais également la mise en place de noyaux de distribution efficaces.

Au niveau des hauteurs d'étages, les rez-de-chaussée devront proposer 4,5m pour permettre la mise en place de commerces ou rez actifs et les étages supérieurs devront proposer 3m afin de permettre une affectation réversible services ou logements.

B4.21 Flexibilité, principes



B4.3 MIXITÉ

B4.3.1 – PRINCIPES

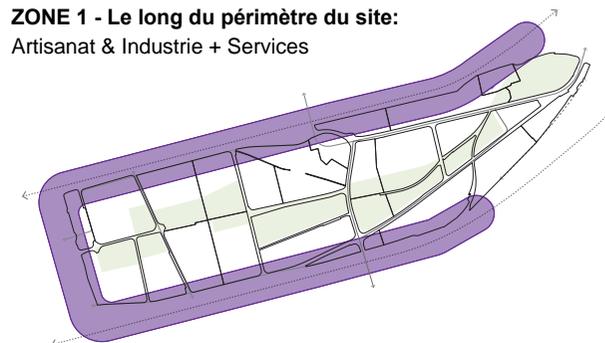
La transformation du quartier à long terme a pour objectif de convertir un quartier à dominante industrielle en un quartier mixte avec des logements, des services et des équipements publics.¹

Le programme est réparti sur trois zones principales sur la base des éléments du contexte.

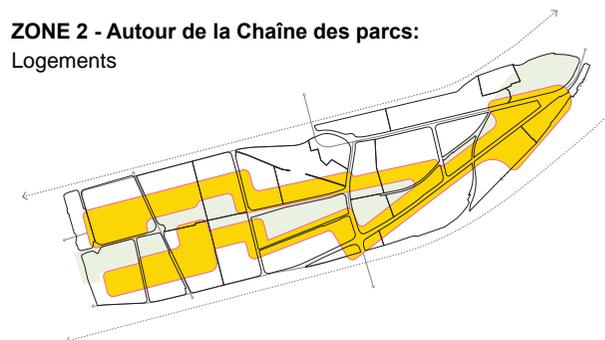
Le travail et l'habitation cohabiteront. Les logements sont développés principalement autour du parc. La mixité sera renforcée par les usages commerciaux, les services et les programmes publics le long des artères principales et des places de quartier afin de les animer.

Les bâtiments de services, d'artisanat et d'industrie situés en bordure du périmètre le protègent des nuisances sonores.

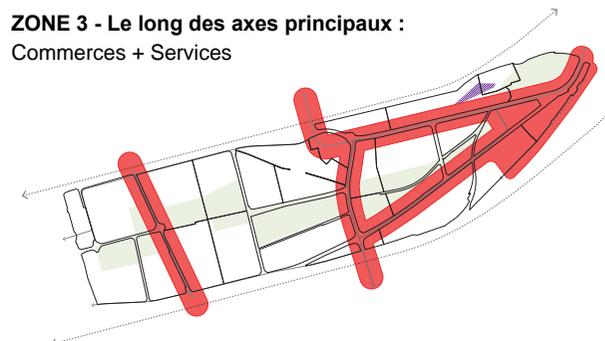
ZONE 1 - Le long du périmètre du site:
Artisanat & Industrie + Services



ZONE 2 - Autour de la Chaîne des parcs:
Logements



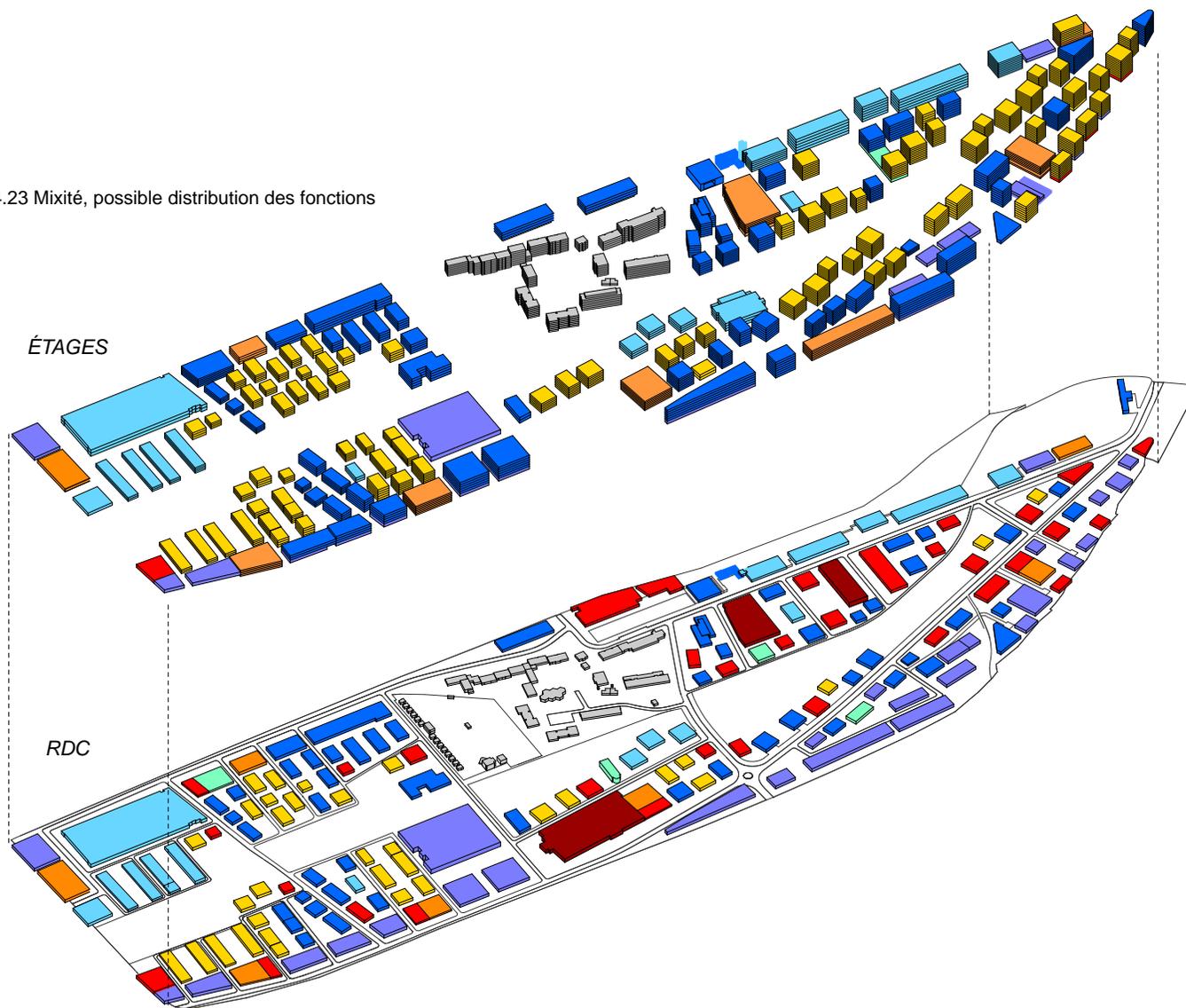
ZONE 3 - Le long des axes principaux :
Commerces + Services



B4.22 Mixité, principes

1. Concernant les équipements publics, voir également Chapitre B 2.2.2 - La Chaîne des parcs.

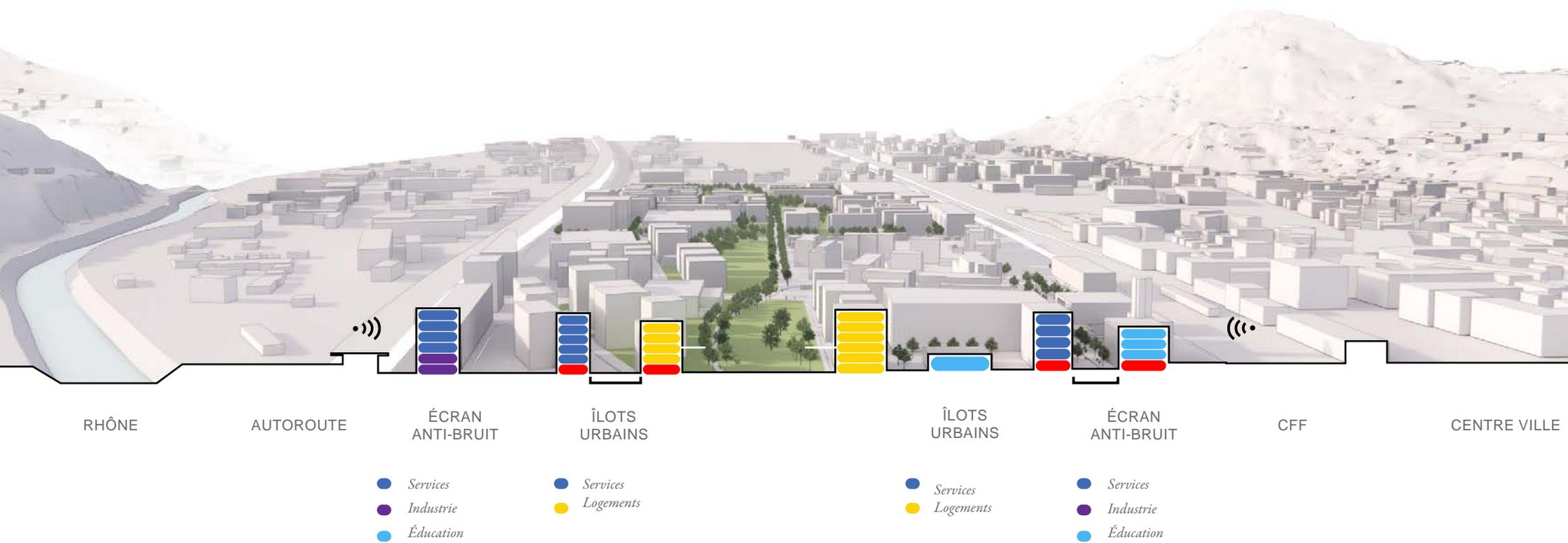
B4.23 Mixité, possible distribution des fonctions



Plan Guide v1 (2023) : 821'474 m²
 (Nouveau: 648'706 m² + Conservé: 172'768 m²)

Mixité envisagée à Ronquoz 21

| Logements | | Activités / Intérêt Général | | | | Parkings | |
|------------------------|--|-----------------------------|--------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| 26% | | 56% | | | | 13% | |
| 26% | | 8% | 31% | 14% | 2% | 5% | 13% |
| Logements | | Artis. & Indus. | Sport & Recr. | Services | Éducation | Commerces | Parkings et P+R |
| 212'137 m ² | | 67,597 m ² | 4,960 m ² | 255'873 m ² | 113'866 m ² | 58'183 m ² | 108'858 m ² |

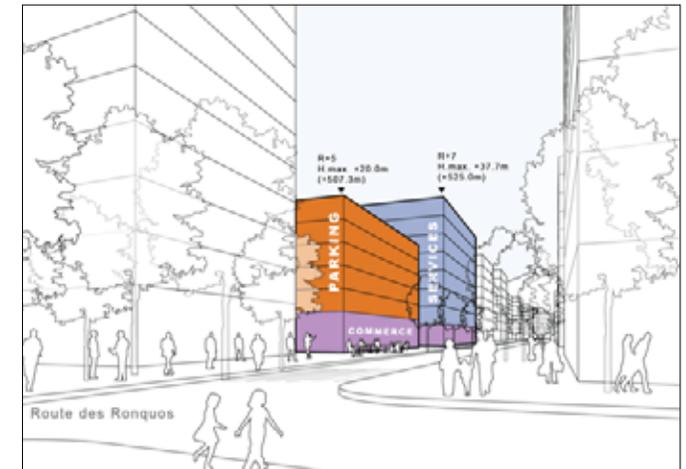
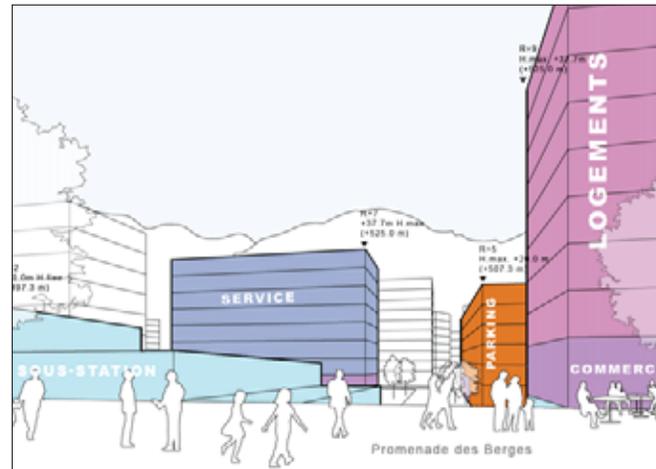


B4.24 Coupe schématique du principe de mixité du quartier

Le développement du quartier est prévu de manière progressive avec une cohabitation entre l'existant et les nouveaux développements.

L'objectif consiste à obtenir un équilibre entre les nouveaux résidents et les emplois. La zone résidentielle doit tout d'abord se développer, tandis que l'ancienne zone industrielle se transformera de plus en plus vers des industries à plus forte valeur ajoutée de type service.

Les différents types d'affectations sont possibles au sein du quartier Ronquoz 21 car il bénéficie d'une situation centrale à proximité du centre-ville historique, de la gare et des différents accès routiers.



B4.25 Vues schématiques dans le secteur S7

B4.3.2 – ÉQUIPEMENTS PUBLICS INTÉRIEURS

Plusieurs équipements publics, indispensables à la qualité de vie du quartier seront implantés au fur et à mesure des développements. Sont d'ores et déjà prévus:

- un centre scolaire qui, pour répondre aux besoins, offrira à terme 24 salles de classes 1H-8H pour les élèves de 4 à 11 ans ainsi que tous les espaces complémentaires nécessaires au bon fonctionnement d'un tel équipement (salles d'appui, de travaux manuels, etc). Vu l'accroissement progressif des besoins, une structure modulaire est envisagée;

- une salle de gymnastique triple omnisports. Cet équipement est conçu selon une logique multiusage, répondant à de nombreuses utilisations sportives, allant d'une série de petits terrains de badminton jusqu'aux terrains

de basket ou de volleyball aux normes de compétition. Des gradins pouvant accueillir du public sont également prévus. La salle de gymnastique bénéficiera ainsi à l'ensemble du quartier Ronquoz 21, en lien avec le centre scolaire comme avec le sport associatif;

- une unité d'accueil pour écoliers (UAPE);

- une crèche-nursérie d'une septantaine de places;

- deux maisons de quartier;

- un foyer de jour pour seniors offrant une quinzaine de places

S'ajoutent à cela les installations ludosportives outdoor déjà présentées dans le Chapitre B 2.2.2 - La Chaîne des

parcs.

Concernant les besoins en salles de sports, en sus de la salle de gymnastique triple multiusage, d'autres types de salles (fitness, yoga, danse, grimpe, etc.) pourront voir le jour sur la base d'initiatives privées, selon les opportunités immobilières.

Egalement en fonction des opportunités, l'usage temporaire de halles industrielles inutilisées pour accueillir des structures réservées à la pratique de sports urbains, voire d'autres sports est envisagé.

Plusieurs types de loisirs indoor peuvent être cumulés dans ces espaces afin de mutualiser les locaux techniques (vestiaires, locaux pour engins, etc.).



B4.26 Potentielle localisation des équipements publics de Ronquoz 21

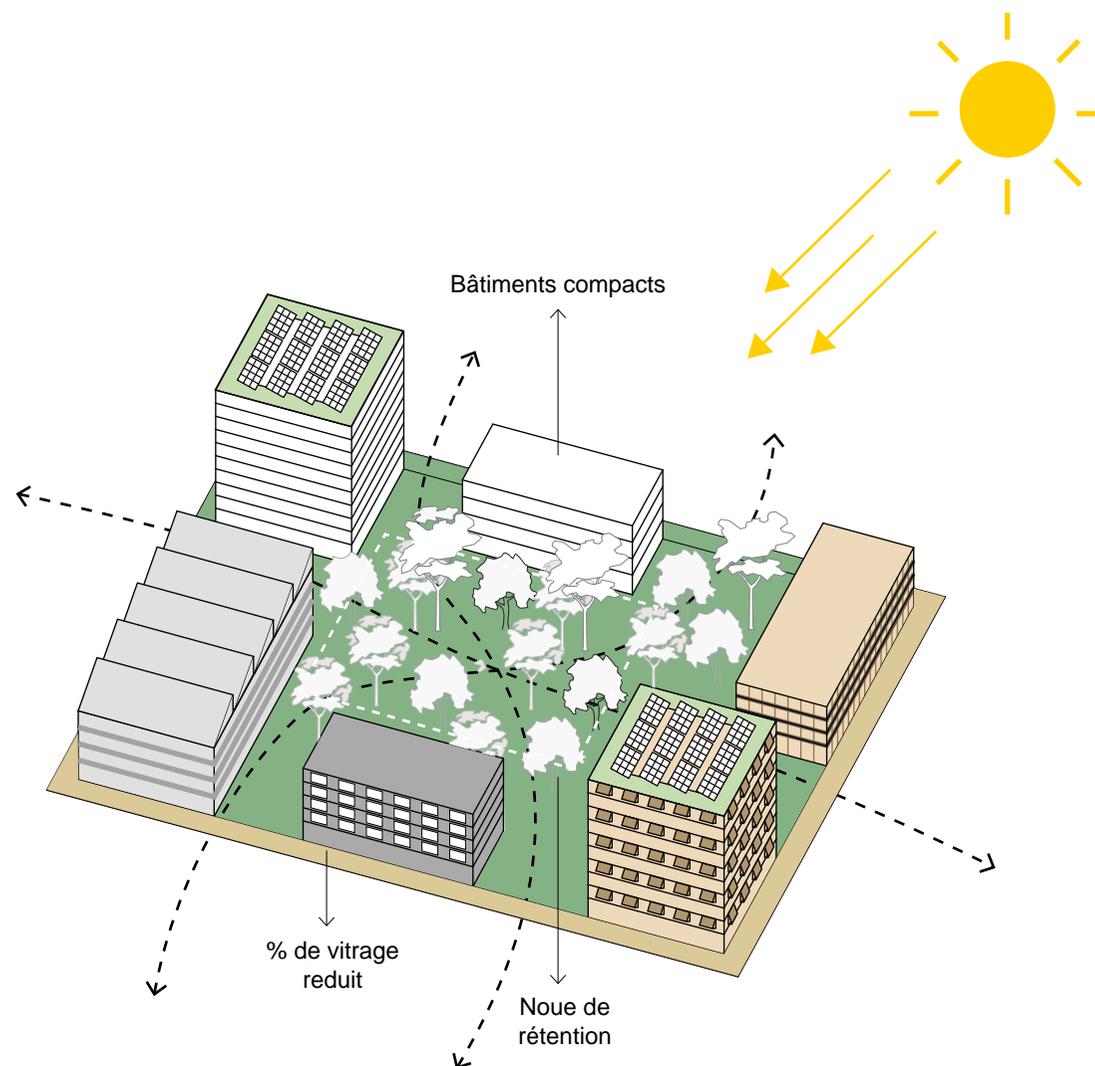
B4.4 DES NOUVEAUX ÎLOTS DURABLES

Les nouveaux îlots intègrent diverses mesures permettant de réduire les consommations énergétiques et d'économiser les ressources.

En façade et en toiture, la végétalisation ou la présence de panneaux photovoltaïques sont de mises. Le ratio vitrage / façade opaque réduit et l'utilisation de matériaux durables, recyclés ou naturels sont fortement recommandés.

Les bâtiments existants cohabitent avec les nouvelles constructions et peuvent être démantelés et réutilisés en cas de démolition.

Les emprises au sol sont réduites afin de libérer de généreux espaces verts en coeur d'îlots. Ceux-ci participent au confort thermique, favorisent la biodiversité et régulent les eaux pluviales.



B4.27 Les principes à la base des nouveaux îlots durables



B4.28 Analyse de l'existant et conservation des bâtiments qualitatifs.



B4.29 Toitures vertes et panneaux solaires.



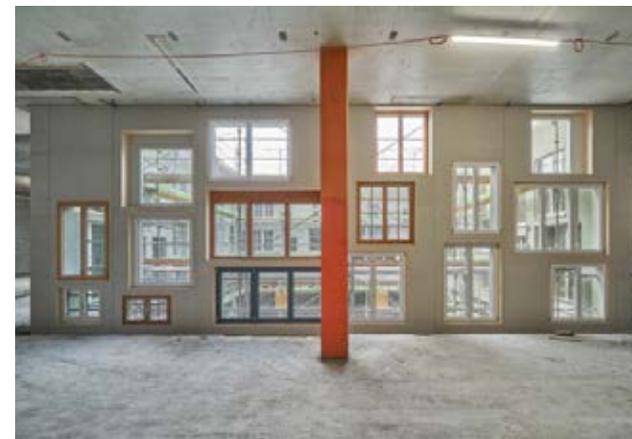
B4.30 Nouvelles constructions qui intègrent des stratégies passives et utilisent des matériaux durables (bois, pisé).



B4.31 Protections solaires extérieures.

B4.4.1 – DÉMANTÈLEMENT ET STOCKAGE DES BÂTIMENTS VÉTUSTES

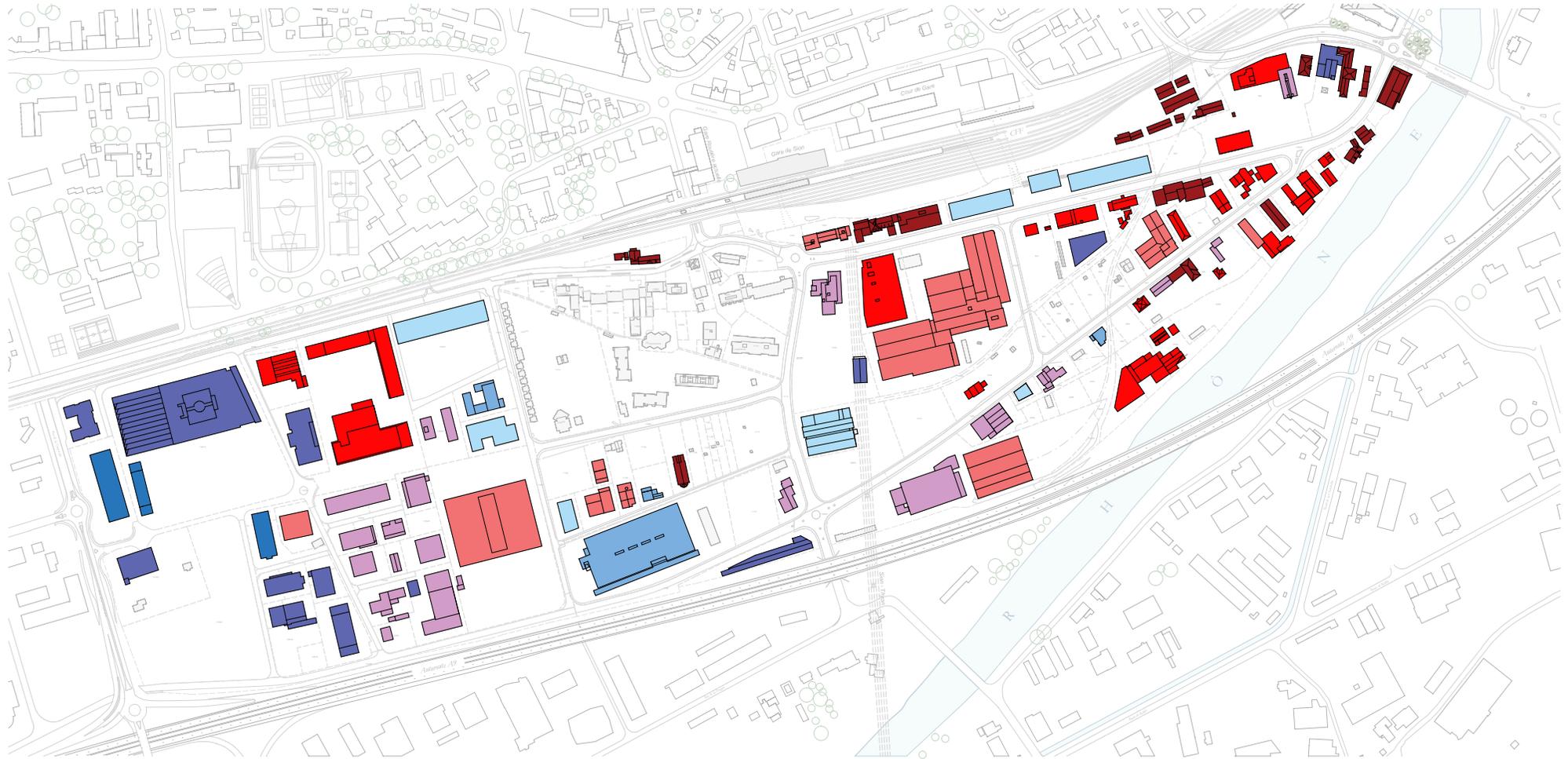
Afin de construire de manière durable et respectueuse de l'environnement, les anciennes constructions pourront être démantelées afin de récupérer certains matériaux, équipements, vitrages ou encore structures pour le quartier de Ronquoz 21. Une telle approche permet d'enclencher un processus d'économie circulaire.¹



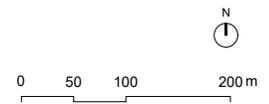
B4.32 Exemple de stockage et rempli

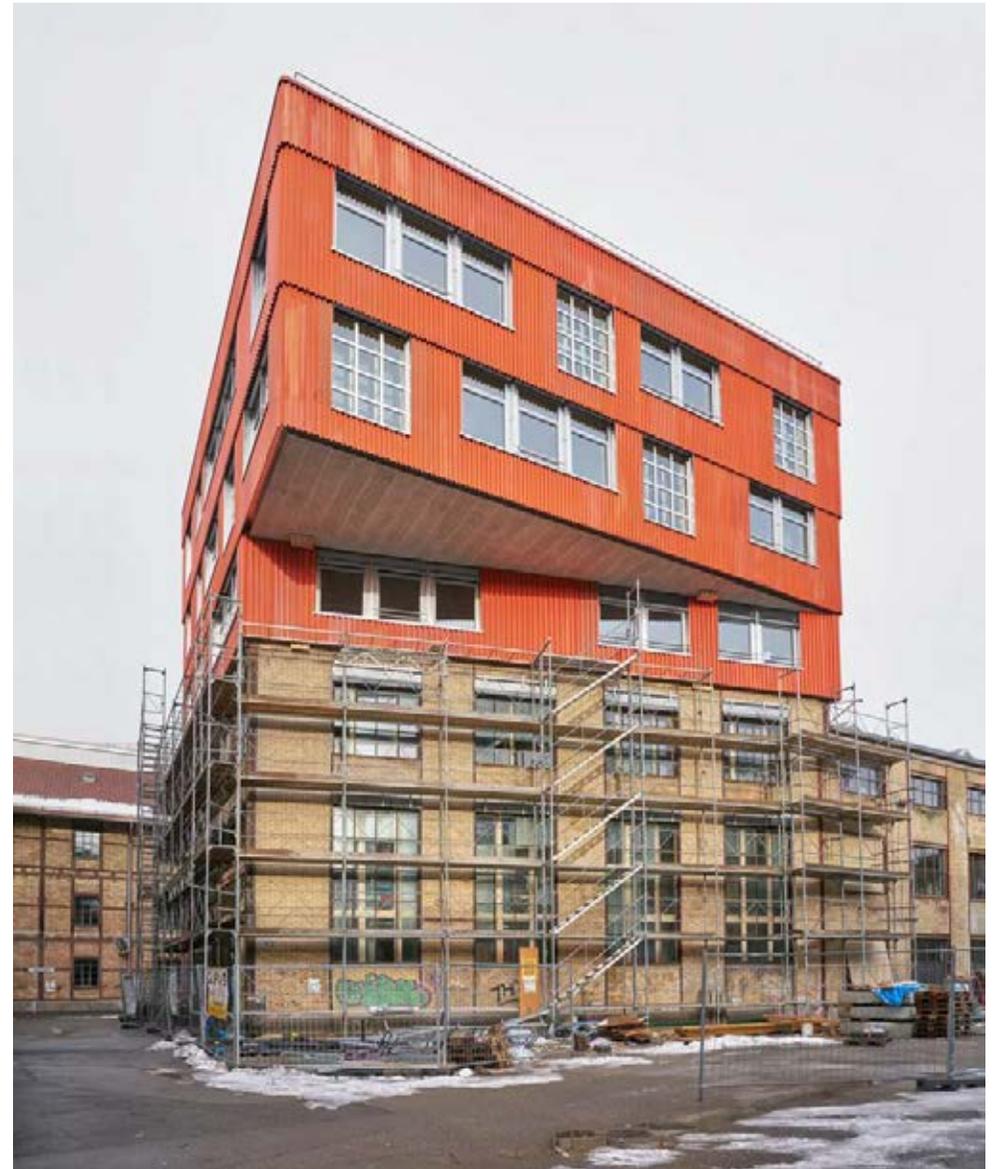


1. Objectifs SEED 3 «Economie Circulaire»



B4.33 Schéma de vétusté du bâti existant





B4.34 Le projet pilote K 118 à Winterthur : en dessous l'ancienne menuiserie modèle Sulzer, au-dessus trois nouveaux étages avec les ateliers commerciaux, de Baubüro In Situ. (Martin Zeller)



B4.35 Diverses fenêtres réutilisées, des radiateurs recyclés montés les uns sur les autres, du parquet usagé et des poutres en acier qui soutenaient autrefois un autre bâtiment, de Baubüro In Situ.
(Martin Zeller)

B4.5 APPROVISIONNEMENT EN LUMIÈRE NATURELLE

La lumière du jour contribue de manière significative aux besoins d'éclairage de tout type de bâtiments ainsi qu'au bien-être des occupants.¹

La norme SN EN 17037 recommande que les espaces principaux de vie (salons, chambres, etc.) soient exposés à la lumière naturelle directe entre le 1er février et le 21 mars pendant un temps de 1,5h, 3,0h ou 4,0 h, correspondant à un niveau d'exposition à la lumière naturelle respectivement minimum, moyen et haut.

Une analyse des heures d'ensoleillement direct a été effectuée sur l'ensemble des façades verticales des bâtiments du Plan Guide afin d'évaluer l'accès au soleil direct et ainsi, l'effet d'ombrage des éléments bâtis entre eux, selon les recommandations de la norme EN 17037 avec le fichier climatique SIA de Sion.

L'analyse a été réalisée pour le 20 mars, une journée ensoleillée proche de l'équinoxe.

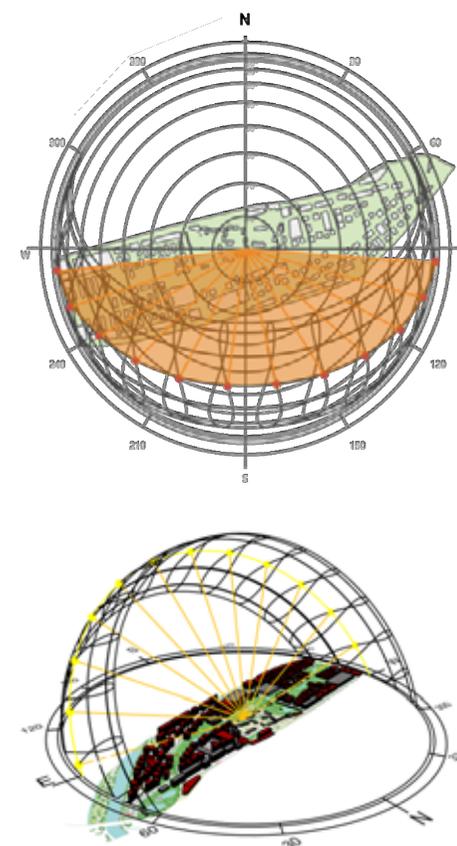
Les façades Ouest sont très bien exposées au soleil direct ; seuls les niveaux RdC ont une exposition limitée, réduite par la présence des bâtiments environnants. Les façades Sud ont un niveau élevé d'exposition au soleil direct, en raison de l'angle solaire élevé qui est observé aux heures centrales de la journée (~43°). Les façades Nord ont une exposition solaire directe limitée voire inexistante. Les façades Est sont bien exposées au rayonnement solaire aux étages supérieurs alors que, en raison de l'angle solaire bas aux heures proches du crépuscule, les bâtiments sont ombragés aux étages inférieurs.

Seules ~ 1/5 des façades ne reçoivent pas de lumière naturelle directe au

20 mars (journée considérée dans l'évaluation), la majeure partie de ces façades étant exposées Nord, ce qui est un excellent résultat.

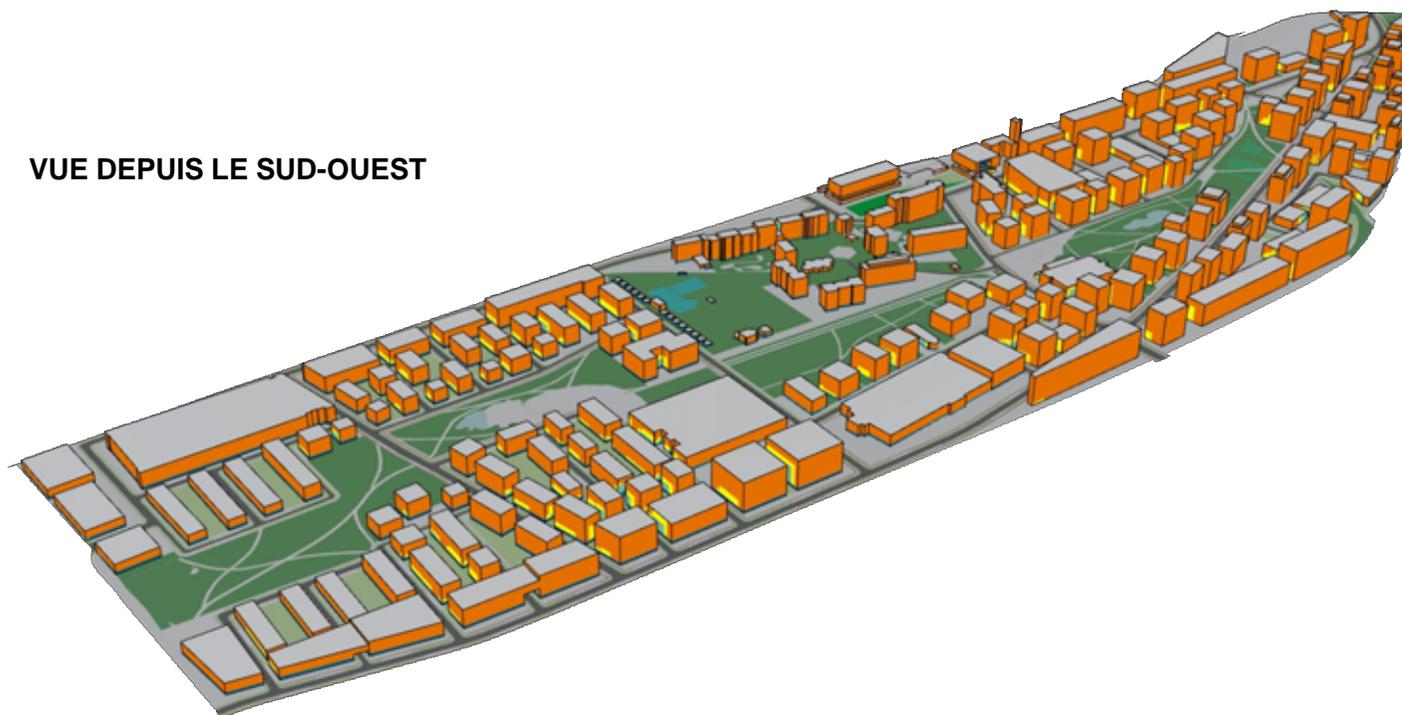
Pour les zones recevant moins de 1,5 heures de soleil, augmenter la distance entre les bâtiments augmentera le temps d'accès au soleil direct pour les niveaux supérieurs mais pas pour les niveaux inférieurs.

Plusieurs solutions sont présentées ci-après pour augmenter l'accès au soleil direct.

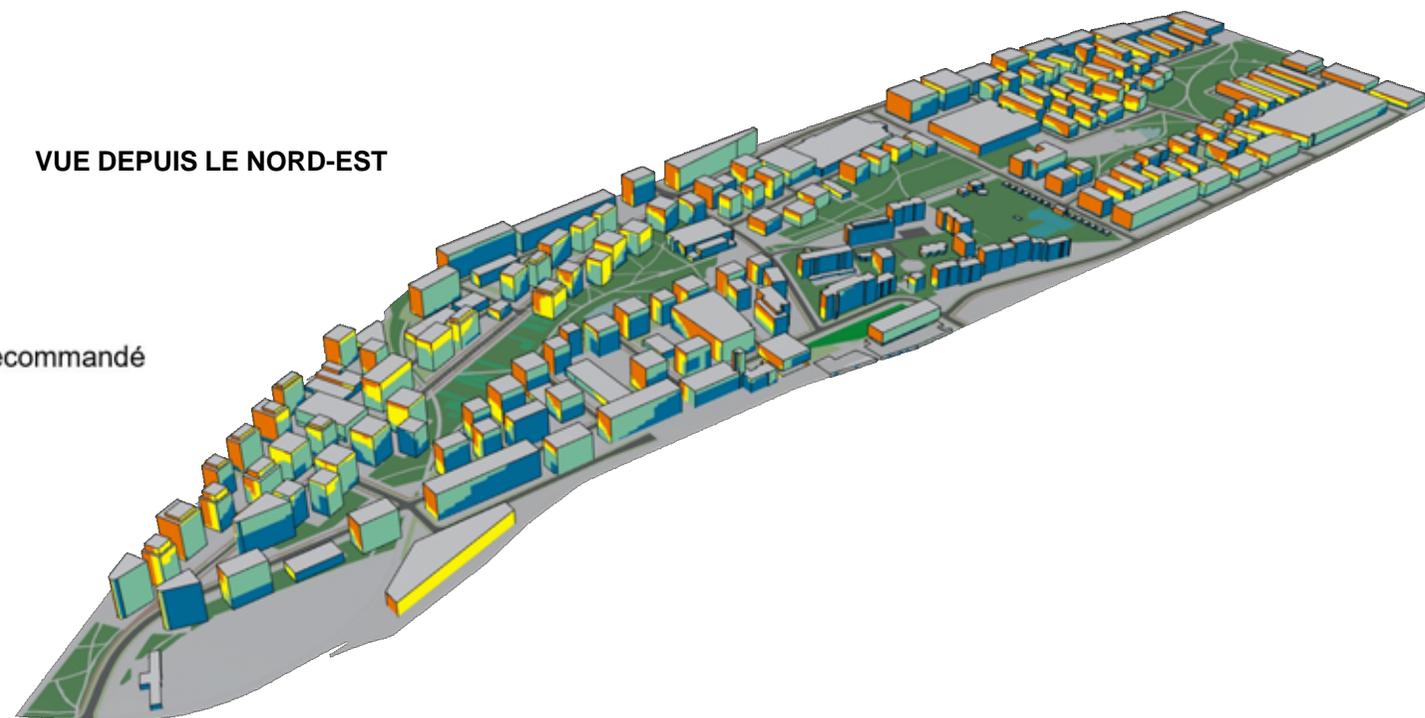


1. Indicateur SEED concerné:
5.4 B Lumière naturelle

VUE DEPUIS LE SUD-OUEST



VUE DEPUIS LE NORD-EST



- $ESd < 1,5 \text{ h}$ | inférieur au niveau minimum recommandé
- $1,5 \text{ h} \leq ESd < 3,0 \text{ h}$ | niveau minimum
- $3,0 \text{ h} \leq ESd < 4,0 \text{ h}$ | niveau moyen
- $ESd \geq 4,0 \text{ h}$ | niveau élevé

Favoriser les grandes hauteurs au Nord.

L'organisation des bâtiments doit être conçue pour ne pas impacter l'accès à la lumière naturelle des bâtiments avoisinants, qu'ils soient d'un même secteur ou non, notamment sur les façades orientées Sud, par exemple en attribuant une plus grande hauteur aux bâtiments situés au Nord par rapport à ceux situés au Sud.

Distribution des programmes.

Dédier les espaces RDC ayant un accès limité au soleil direct à des services (magasins, bureaux...) et localiser les logements dans les niveaux ayant un meilleur accès à la lumière naturelle directe.

Optimisation de l'agencement.

En hiver, les façades Nord n'ont pas d'accès à la lumière directe. Pour pallier à cela les plans d'aménagement des bâtiments pourraient être optimisés, comme par exemple favoriser la double orientation ou revoir l'agencement des espaces dans le cas d'usages mixtes avec des espaces résidentiels orientés Sud et espaces de bureaux orientés Nord.

Egalité financière.

Si l'optimisation de l'agencement n'est pas possible, il pourrait être possible de « refléter » la réduction d'accès au soleil directe dans le calcul du loyer / prix de vente des appartements. En d'autres termes, le loyer / prix de vente des logements sont indexés selon leur orientation (et donc selon leur accès à la lumière naturelle).

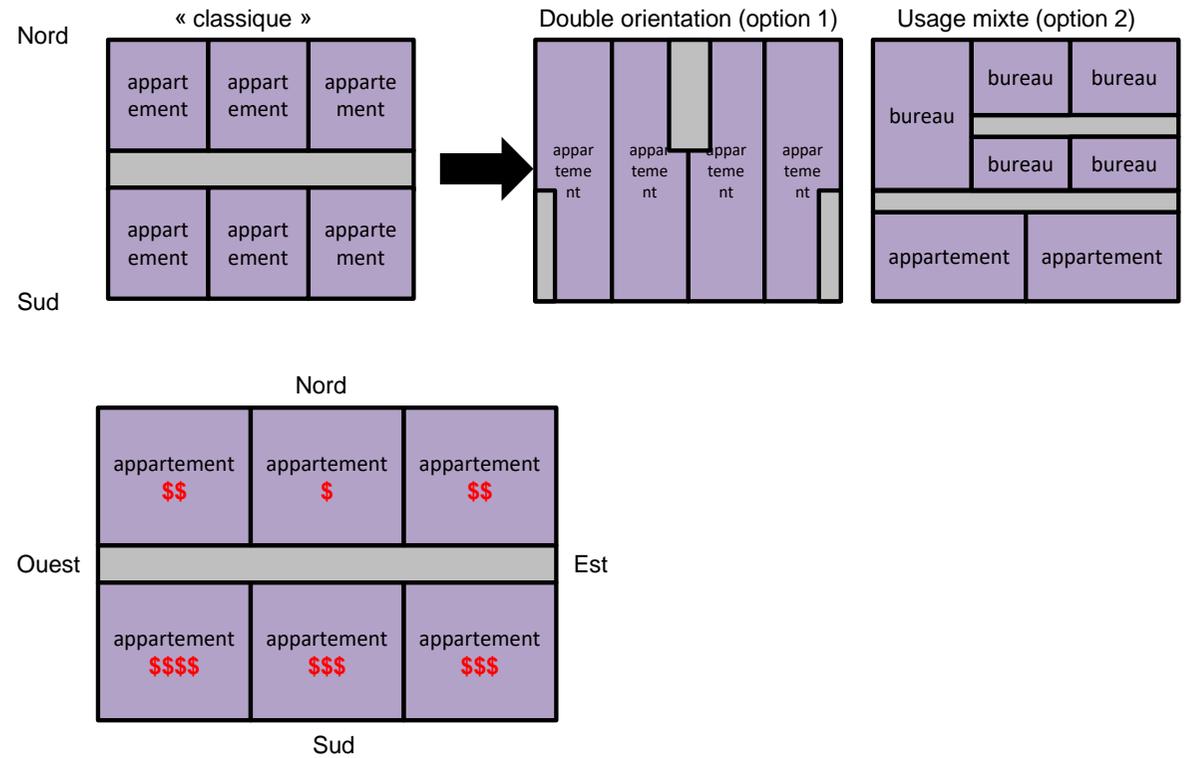
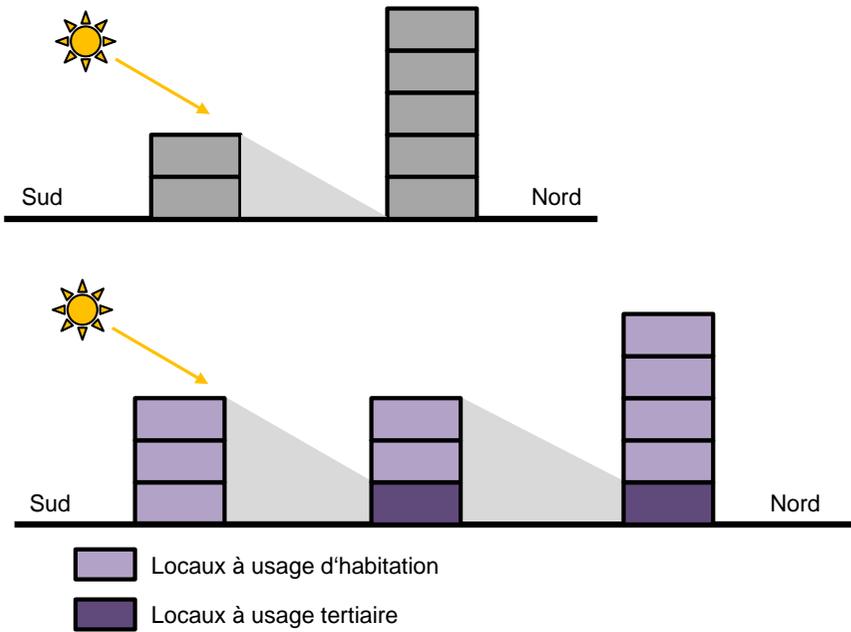
Respect certification SEED.

Dans tous les cas, chaque local à occupation prolongée devra respecter les exigences SEED en matière d'accès à la lumière naturelle:

Bureaux: autonomie en lumière naturelle sDA300 lux,50%>50%

Habitations: autonomie en lumière naturelle sDA150lux,50%>50% ¹

1. Objectifs SEED 5.4B «Confort Intérieur, Lumière naturelle», Pourcentage de la surface des locaux recevant >150 lux (habitation), ou >300 lux (administration), dans la moitié des heures du jour, minimum 50%



B4.38 Principe aménagement intérieur

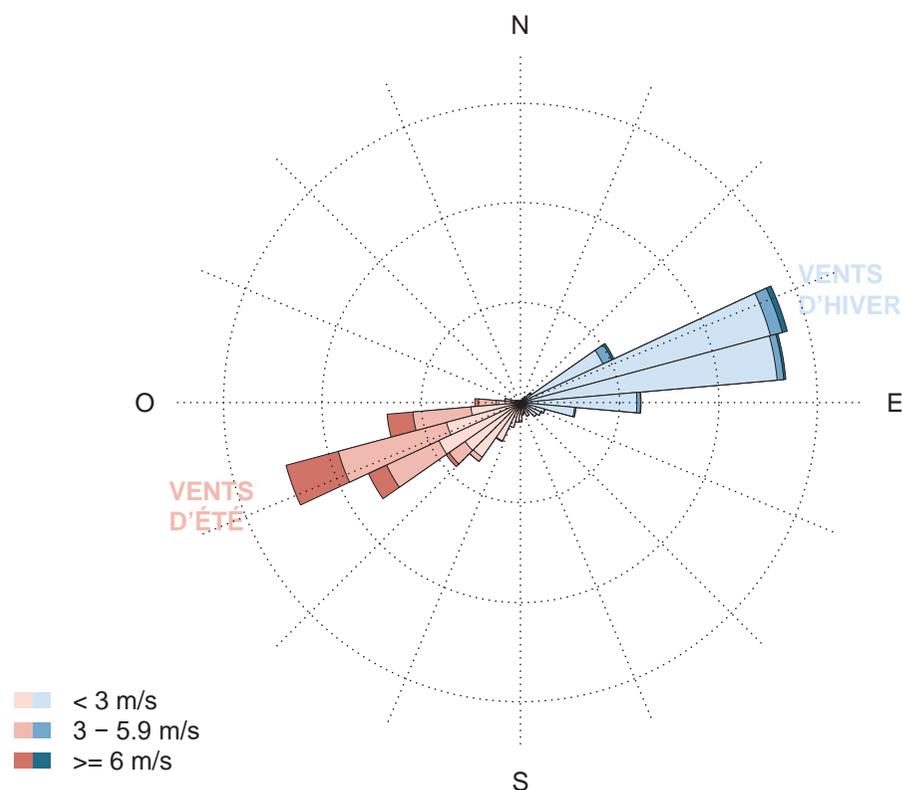
B4.6 ÉTUDE DES VENTS

Le fichier météorologique SIA 2028 de Sion montre que les vents viennent des deux directions diamétralement opposées, Est-Nord-Est (E-NE) et Ouest-Sud-Ouest (O-SO). Cependant, en étudiant la distribution mensuelle des vents, il apparaît clairement que les vents du E-NE sont des vents d'hiver et les vents du O-SO sont des vents d'été et que ces vents affichent une vitesse plus élevée que ceux d'hiver.

La juxtaposition des vents d'été et d'hiver sur le Plan Guide montre clairement que l'axe de ce dernier est pratiquement parallèle à ces vents.

Dans un contexte d'amélioration du confort extérieur, il convient de laisser les vents d'été pénétrer le Cordon boisé pour ventiler les espaces et profiter de la fraîcheur de cet espace vert, et de

bloquer les vents d'hiver au niveau du sol sans compromettre la dilution de la pollution autoroutière.

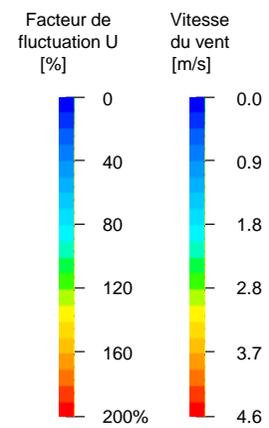
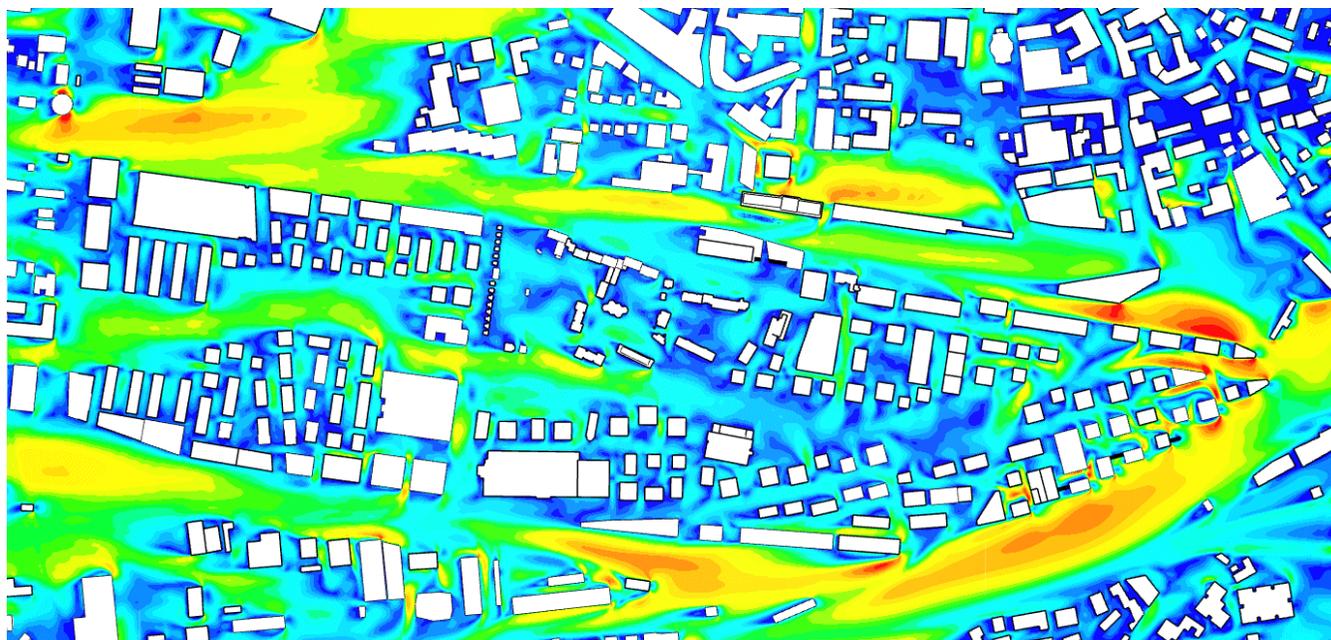
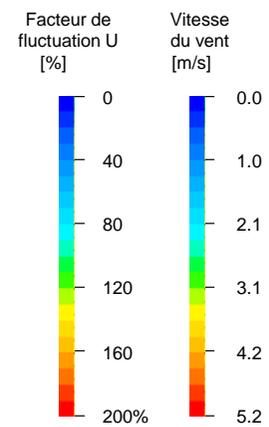
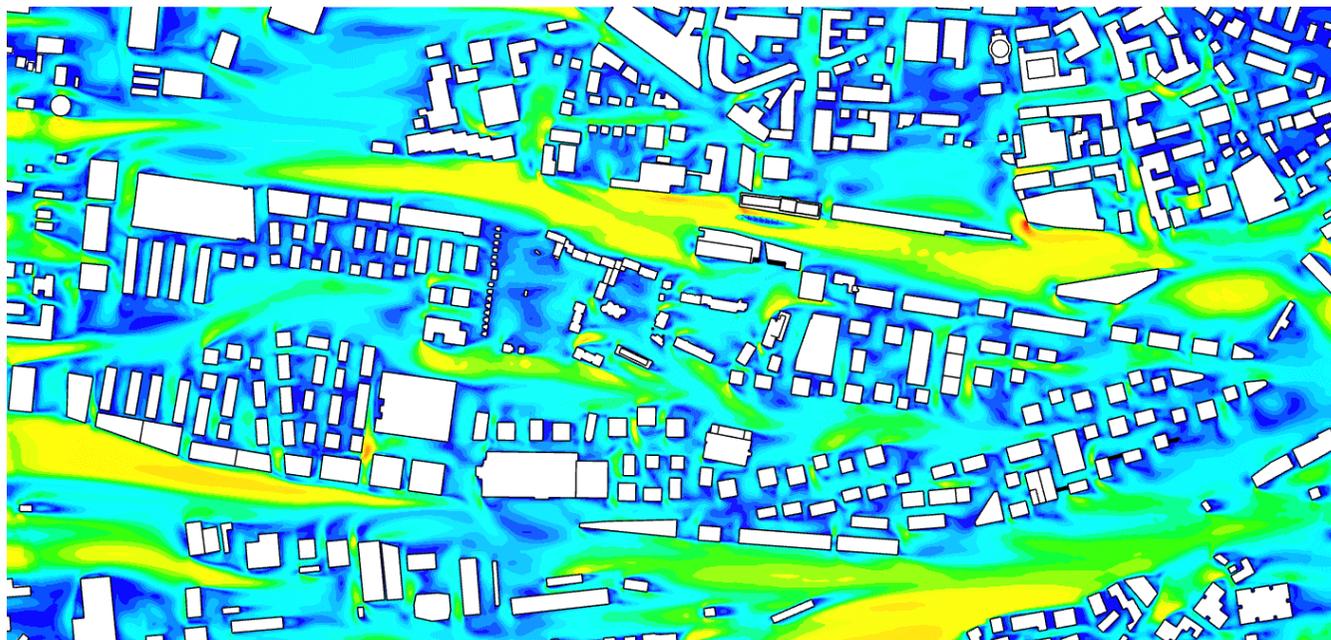


B4.39 Les vents prédominants à Sion



B4.40 Schéma : la Chaîne des parcs contribue à la ventilation du quartier

 Vent d'été rafraîchi par la Chaîne des parcs



Des simulations aérauliques ont été réalisées sur un modèle 3D numérique afin d'évaluer deux critères :

- l'écoulement du vent dans le Plan Guide
- le confort aéraulique pour les piétons

L'écoulement du vent dans le Plan Guide est indiqué par des vecteurs de direction et de vitesse (en m/s). Ces vitesses peuvent être corrélées à l'échelle de Beaufort pour une meilleure interprétation.

Selon Loyhmeyer et al (1992) le confort aéraulique est maintenu tant que la vitesse de vent ne dépasse pas~ 6 m/s (classe 4 sur l'échelle de Beaufort).

VENT D'ÉTÉ

Le vent d'été s'écoule parfaitement dans le Cordon boisé, assurant sa ventilation.

L'agencement des bâtiments et leurs géométries peuvent favoriser la ventilation des espaces extérieurs.

VENT D'HIVER

Les résultats n'indiquent aucune accélération de vent notable sur la route des Ronquos et la rue de l'Industrie,sauf au niveau de son entrée Nord-Est.

En effet, on note une forte accélération du vent à la pointe Nord-Est du Plan Guide qui se ressent sur le parc Nord-Est et sur l'entrée de la rue de l'Industrie; mais pouvant être contrôlée par des solutions locales paysagères.

La zone amont du Cordon boisé est bien protégée des vents d'hiver.

Enfin, des effets de courant d'air

descendant causé par les bâtiments de grande hauteur sont observables. Il convient d'appliquer des mesures compensatoires locales pour contrôler ces phénomènes.

CONCLUSION

L'ensemble des projets du Plan Guide permettent ainsi de réguler le vent aussi bien en été qu'en hiver. En été, le vent pénètre dans le Cordon boisé, assurant sa ventilation, tandis qu'en hiver la zone Ouest du Cordon boisé est bien protégée du vent, propice à des activités assises. L'autre zone à l'Est est plus propice aux activités de marche.

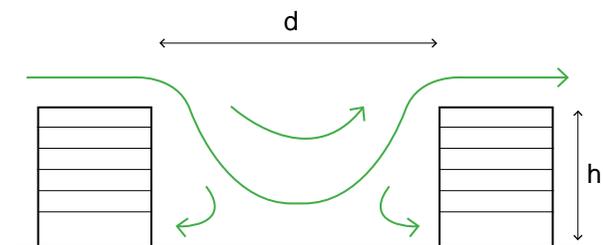
Les risques d'accélération du vent sur la route des Ronquos et sur la rue de l'Industrie sont contrôlés. À l'exception de l'entrée Nord-Est de la rue de l'Industrie, les deux axes ne subissent

pas d'accélération notable du vent.

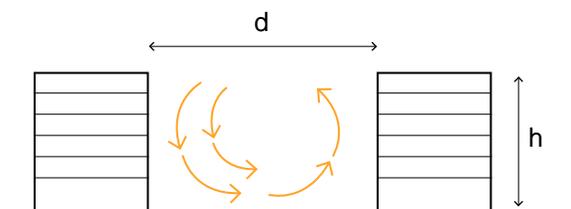
La pointe Nord-Est du Plan Guide fait face à des accélérations de vent en hiver, lorsque le vent provient du Nord Nord-Est. Les vitesses de vent estimées restent acceptables et confortables pour des activités de marche. La végétation peut être utilisée pour atténuer l'accélération du vent dans cette zone en hiver.

BÂTIMENTS DE R+2 À R+5

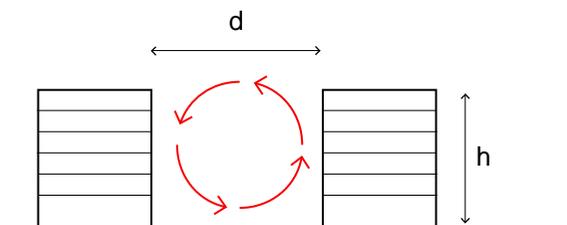
Afin de garantir la bonne ventilation des espaces extérieurs, il est recommandé de prévoir une largeur minimale du cœur d'îlot supérieure à 40% de la hauteur des bâtiments.



$d > 1.4h$
Le vent pénètre dans les espaces ouverts entre deux bâtiments et atteint la surface du sol.

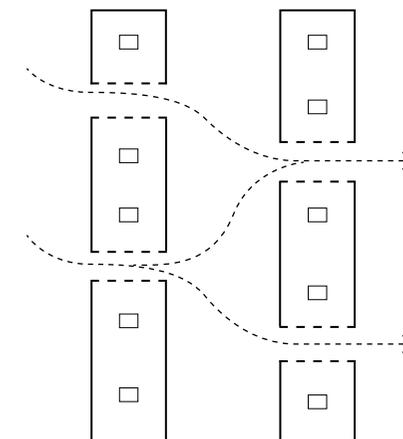


$1.4h < d < 2.4h$
Le vent s'écoule principalement au-dessus des bâtiments et dans les espaces entre les bâtiments.



$d < 1.4h$ (non recommandé)
Le vent s'écoule au-dessus des bâtiments avec des échanges très limités avec les espaces entre les bâtiments.

B4.42 Recommandation ventilation naturelle



DES ÎLOTS PERMÉABLES PERMETTENT
UNE BONNE VENTILATION

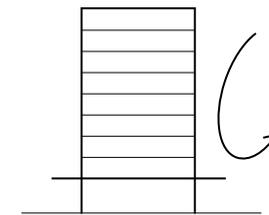
BÂTIMENTS DE R+6 À R+11

Des podiums, des terrasses ou des marquises peuvent être prévues dans la partie Est du site, où des couloirs de vents pourraient se créer à proximité des bâtiments les plus hauts.

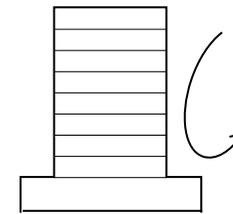
Les courants d'air descendant peuvent être contrôlés par des canopées ou marquises aux entrées des bâtiments ou en jouant sur les volumes bâtis, via la création de podium ou de balcons ouverts.

A la pointe Est du Plan Guide, on note une accélération de vent causée par un angle bâti «aigu». Il convient de limiter ces « effets d'angle » en reculant les bâtiments adjacents ou en ajoutant des obstacles paysagers tels que des arbres.

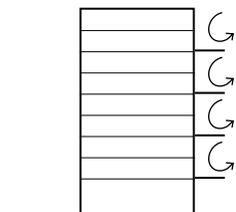
Il est recommandé de distribuer les volumes de manière à éviter l'effet Venturi, à savoir la création « d'entonnoirs ». Lorsque celui-ci se produit, comme dans la zone Sud-Est du Plan Guide, les espaces peuvent être protégés localement par des éléments horizontaux, notamment lorsqu'il s'agit de zones particulièrement fréquentées par les usagers.



MARQUISE

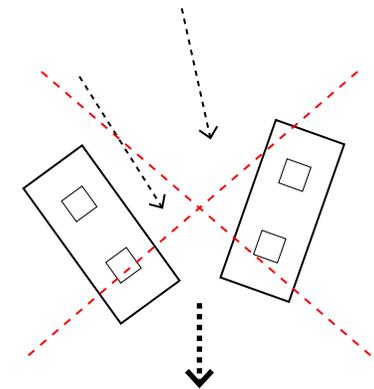


PODIUM

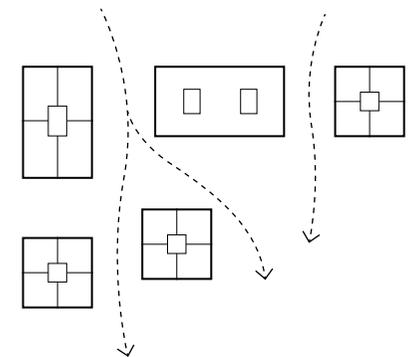


TERRASSES

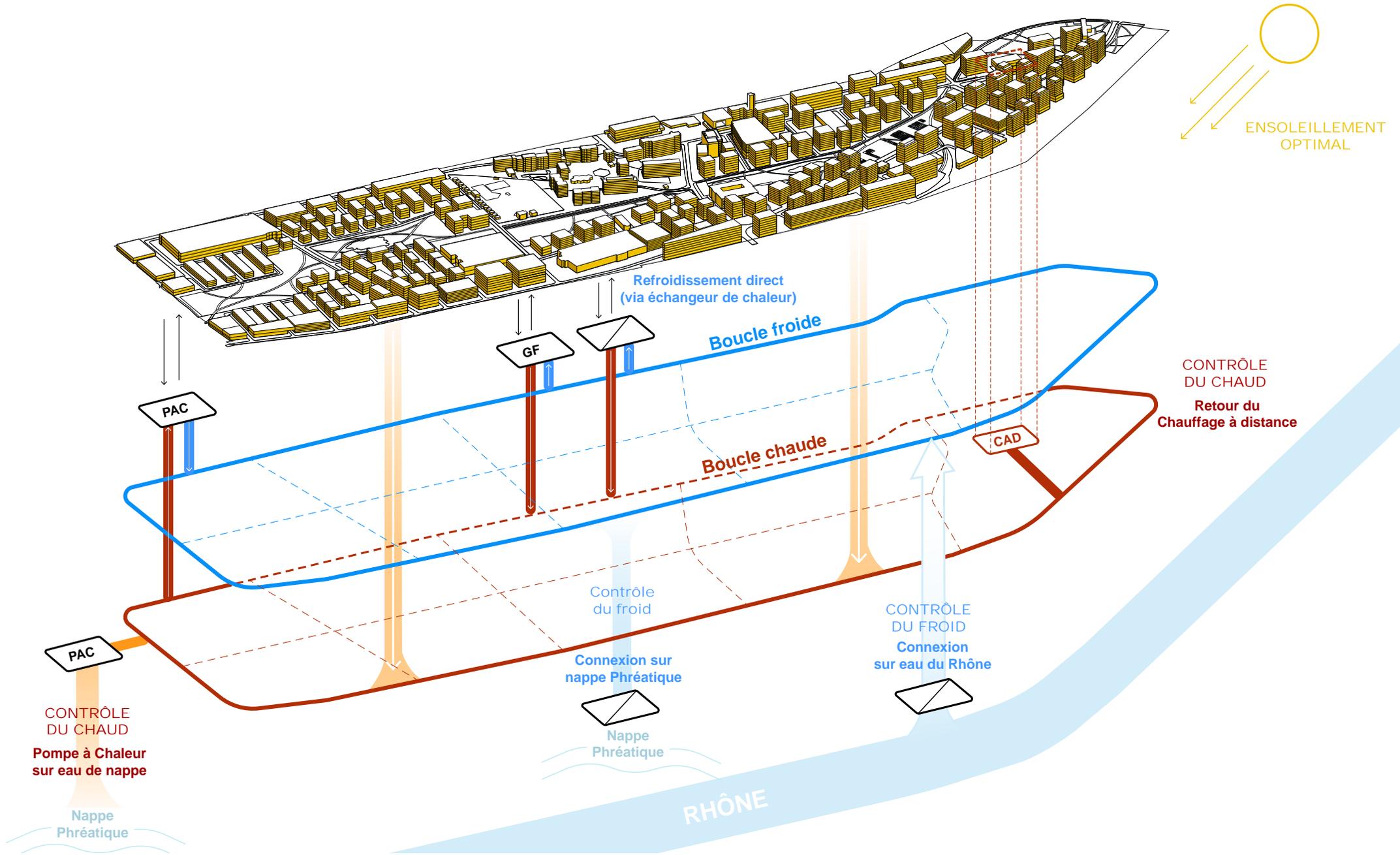
B4.43 Recommandation ventilation naturelle



ÉVITER L'EFFET VENTURI



DES ÎLOTS PERMÉABLES PERMETTENT UNE BONNE VENTILATION



B4.44 Schéma de principe : fonctionnement de la boucle d'énergie bitube

B4.7 STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE

La profonde mutation que va vivre le quartier Ronquoz 21 implique de planifier une démarche exemplaire, ancrée dans la durabilité tant au niveau de l'aménagement et de la mobilité que celui de l'énergie.¹

Compte tenu des enjeux énergétiques (on estime les besoins de puissance à 20 MW pour la chaleur et 16 MW pour le froid), la trame énergétique est un axe primordial. Le concept énergétique en cours de développement a pour objectifs de diminuer les consommations, de tendre vers l'autosuffisance énergétique et de mutualiser les besoins et rejets de chacun. Ainsi, les nouveaux réseaux d'énergie qui alimenteront le quartier devront utiliser au maximum les ressources provenant du territoire, s'affranchir des énergies fossiles et maximiser la production électrique locale.

Les ressources énergétiques locales disponibles sur le site sont les suivantes:

Réseaux de chaleur et de froid existants

Deux réseaux sont présents sur Ronquoz 21 :

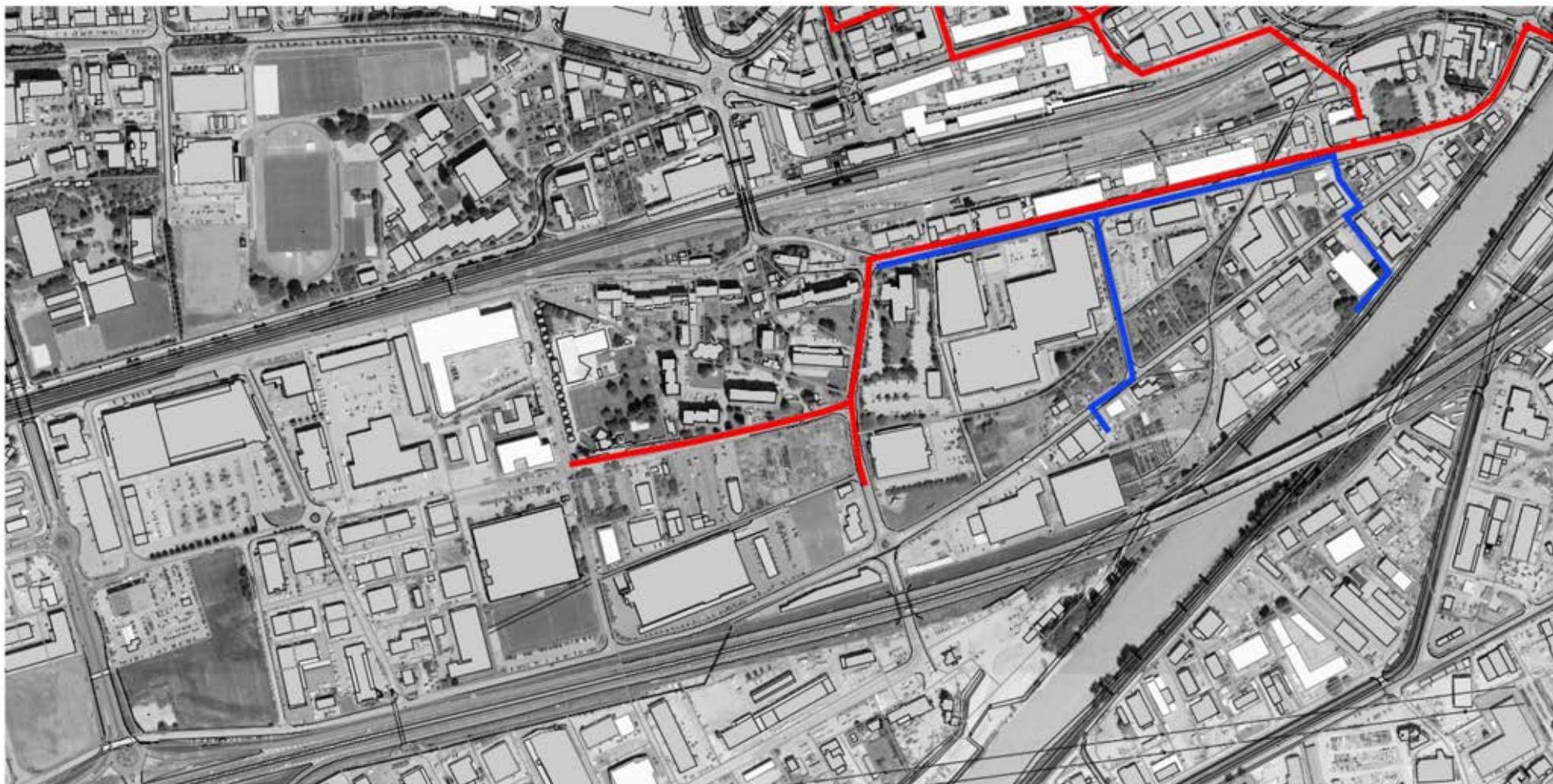
Un réseau de chauffage haute température (CAD alimenté par l'usine d'incinération des déchets et par des chaudières gaz pour l'appoint et le secours, en rouge ci-dessous). Ce réseau pourra alimenter les bâtiments plus anciens (bâtiments conservés) et pourrait servir d'élément régulant d'une boucle d'anergie.

Un réseau de froid (FAD d'une puissance 2 MW, en bleu ci-dessous) alimenté par la nappe phréatique. Ce réseau pourrait également servir, à terme, d'élément régulant d'une boucle d'anergie.

Solaire (thermique et photovoltaïque)

Le solaire est évidemment disponible sur l'ensemble du quartier et, compte tenu des besoins d'électricité à satisfaire sur le secteur, le recours au solaire photovoltaïque est à privilégier sur toutes les toitures voire sur les façades. Dans ce sens les toitures des bâtiments devront être conçues de manière à permettre la mise en place d'installations solaires photovoltaïques suffisamment adaptées, et, sous réserve de possibilités techniques, les équipements en toiture nécessaires au fonctionnement du bâtiment seront conçus de manière à maximiser la surface laissée à disposition de l'installation solaire photovoltaïque.

1. Indicateurs SEED concernés (à titre indicatif):
 SEED 1.1 A Besoins en énergie primaire non-renouvelable
 SEED 1.1 B Energie renouvelable sur site
 SEED 1.2 A Rendement exergétique
 SEED 1.2 B Electricité certifiée
 SEED 1.3 A Emissions de gaz à effet de serre
 SEED 1.3 B Emissions en exploitation



B4.45 Réseaux de chaleur et de froid existants, OIKEN

Nappe phréatique

Un recours à la nappe phréatique est possible mais limité. En effet, compte tenu des exigences de l'ordonnance sur la protection des eaux et des interférences possibles entre les puits existants, le recours à l'eau de nappe pourrait se voir limité au double du potentiel actuel du réseau de froid en place (soit 4 MW au total).

Une démarche est en cours pour effectuer un monitoring de la température de la nappe au niveau de la Ville de Sion. Les résultats permettront de valider les hypothèses ci-dessus.

Eau du Rhône

Le recours à l'eau du Rhône à des fins énergétiques représente un potentiel important (10 à 20 MW envisageables). Il nécessite toutefois une infrastructure

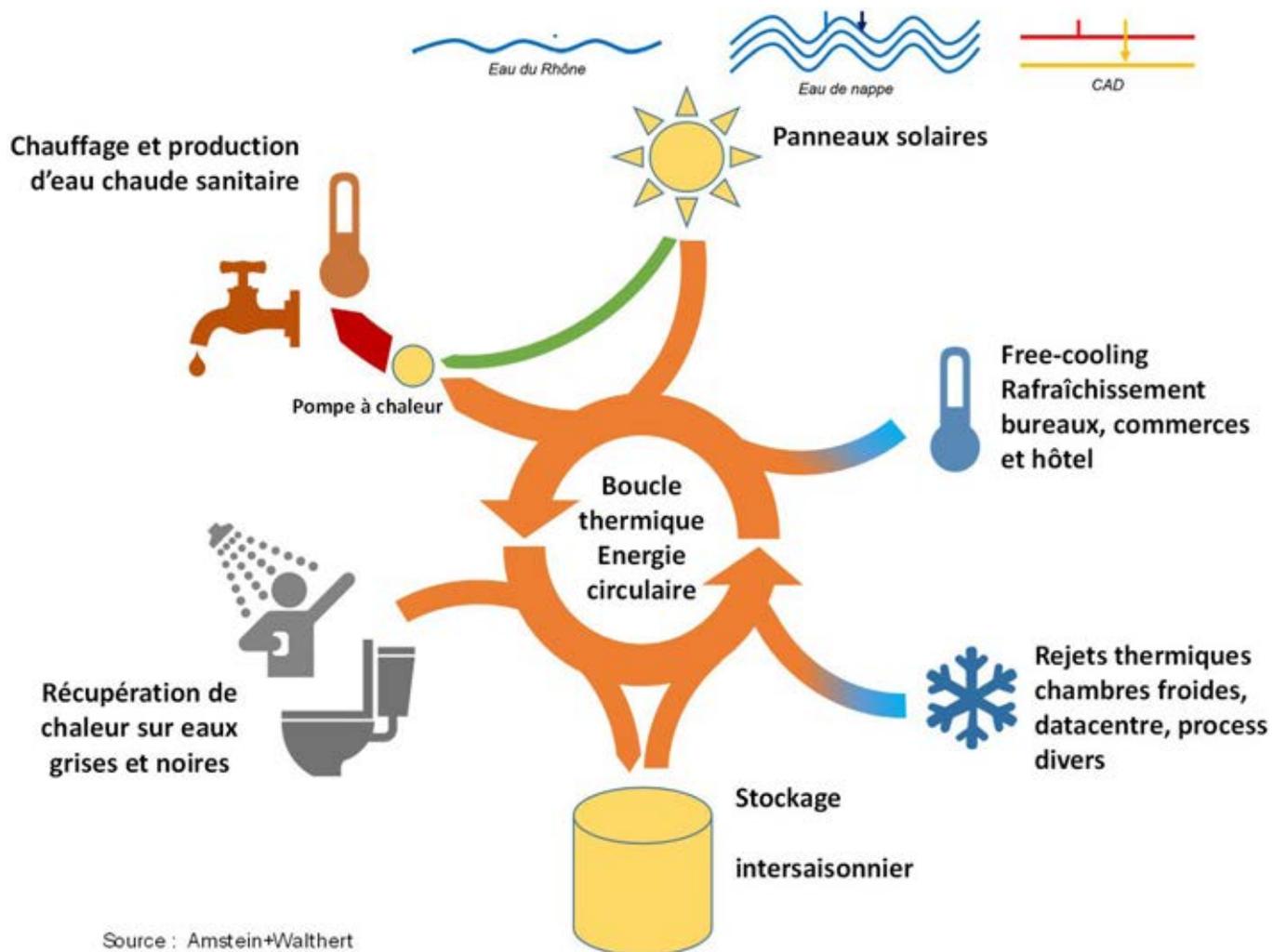
lourde à mettre en place tant au niveau des installations que des procédures nécessaires.

La température et le débit du Rhône varient énormément entre l'hiver (3 à 5°C pour 45 m³/s) et l'été (10 à 12°C pour 210 m³/s), ce qui représente une contrainte conséquente, mais cette ressource reste primordiale pour le développement d'une stratégie d'approvisionnement énergétique de la zone. Un avant-projet de puisage dans le Rhône est en cours et devrait permettre d'analyser plus en détail 2 sites potentiels.

Le recours à des ressources énergétiques à basse température (nappe et Rhône) implique d'utiliser des pompes à chaleur pour satisfaire les besoins de chaleur des bâtiments. De ce fait, le concept énergétique de

Ronquoz 21 devra approfondir les interactions évidentes entre besoins thermiques, besoins électriques et production-stockage d'électricité locale (photovoltaïque et mobilité électrique). Compte tenu de l'augmentation des besoins de froid dans les années à venir, la mise en place d'un ou de plusieurs réseaux d'anergie permettant de délivrer du froid (en direct ou au travers d'un groupe de froid) et du chaud (au travers d'une pompe à chaleur) tout en permettant des synergies entre consommateurs de froid et de chaud est donc apparue comme la stratégie énergétique la plus cohérente en terme d'approvisionnement énergétique.

Enfin, il est important de mentionner que les orientations ci-dessus sont en parfaite cohérence avec les exigences SEED concernant la maîtrise de la demande d'énergie, l'optimisation des



ressources et la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre . En effet, la mise en place de boucles d'anergie permettant de valoriser le renouvelable (nappe, Rhône, eaux usées, rejets de chaleur) et la mise en place d'installations photovoltaïques devraient permettre, en lien avec des bâtiments à haute performance énergétique, d'atteindre aisément les valeurs-cibles définies.

Réseau d'anergie

Aujourd'hui, chaque bâtiment est considéré comme un simple consommateur d'énergie. Pourtant, en fonction de sa localisation, de son affectation et de son utilisation, un bâtiment peut aussi être un véritable générateur d'énergies renouvelables. Chaleur fatale des bâtiments industriels, rejets thermiques des installations de

climatisation, énergie solaire reçue par les façades et les toitures, ..., toutes ces ressources sont directement disponibles et à portée-de-mains, mais encore très largement inexploitées.

La vision d'un réseau d'anergie est donc celle d'une mise en réseau des bâtiments afin de promouvoir en premier lieu les synergies énergétiques entre l'industrie, le logement ou le tertiaire et de transformer les immeubles non plus en simple consommateur mais également en producteur d'énergies.

Le système d'approvisionnement énergétique du quartier s'est donc logiquement orienté sur le principe d'une ou de plusieurs boucles d'anergie bitubes. Pour cela on utilise deux tubes hydrauliques : un tube « chaud » et un tube « froid » dont les températures vont osciller tout au long de l'année en fonction des températures des

ressources énergétiques mobilisées et des besoins des preneurs de chaleur et de froid.

Le principe de base est de maintenir une différence de température entre les deux réseaux de l'ordre de 4 à 5 degrés. Ce delta de température permet un fonctionnement cohérent via une pompe à chaleur (tube chaud vers le tube froid) ou en utilisation direct (freecooling : tube froid vers le tube chaud). Sur le site de Ronquoz 21, le maintien en température du réseau (nécessaire hors équilibre des besoins en chaud et en froid) pourra se faire via le retour du CAD ou via une pompe à chaleur sur la nappe (contrôle du chaud) et via un échange direct sur la nappe ou sur l'eau du Rhône (contrôle du froid).

Compte tenu de l'impossibilité de recourir à des champs de sondes géothermiques (en présence de la nappe phréatique) pour assurer un stockage saisonnier, des solutions de stockage à plus court terme devront être développées.

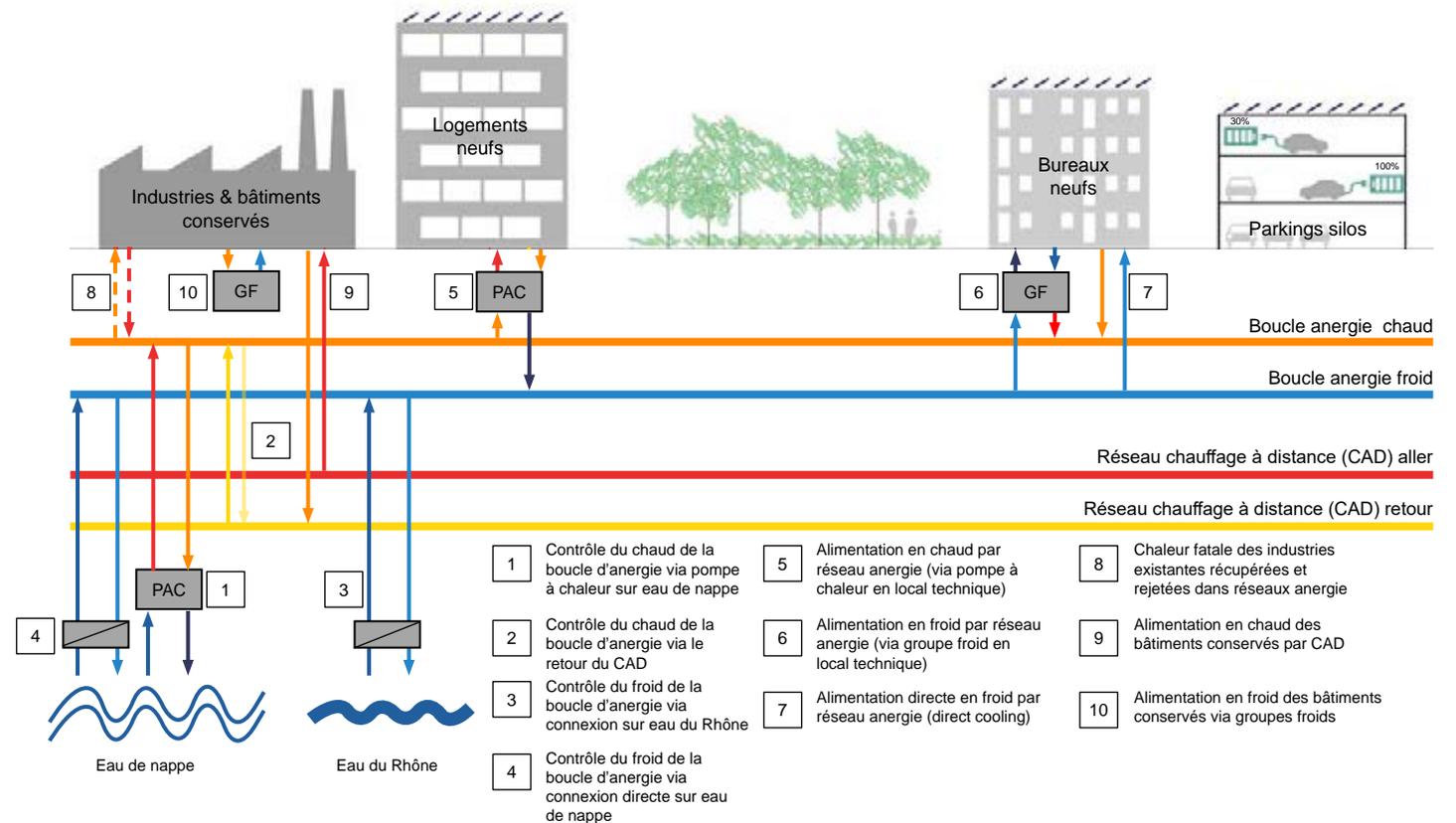
ÉNERGIE THERMIQUE

Les bâtiments neufs sont chauffés par des pompes à chaleur (PAC) et refroidis par des groupes de froid (GF) ou en direct selon les régimes de températures requis.

Les bâtiments conservés sont chauffés par le chauffage à distance (CAD) et dans le cas d'industries existantes, la chaleur fatale est rejetée dans la boucle d'énergie (réseau chaud).

Les pompes à chaleur (alimentation en chauffage) sont connectées à la boucle chaude du réseau et les groupes froids (alimentation en refroidissement) sont connectés à la boucle froide. Selon leur principe thermodynamique, les pompes à chaleur (PAC) et groupes de froid (GF) rejettent l'énergie respectivement dans la boucle froide et la boucle chaude, participant à leur maintien de température.

Le retour du chauffage à distance (CAD) et une pompe à chaleur (PAC) sur l'eau de nappe assurent le contrôle en chaud de la boucle d'anergie alors que l'eau du Rhône ou l'eau de nappe assure son contrôle en froid, uniquement en direct, via un échangeur de chaleur.



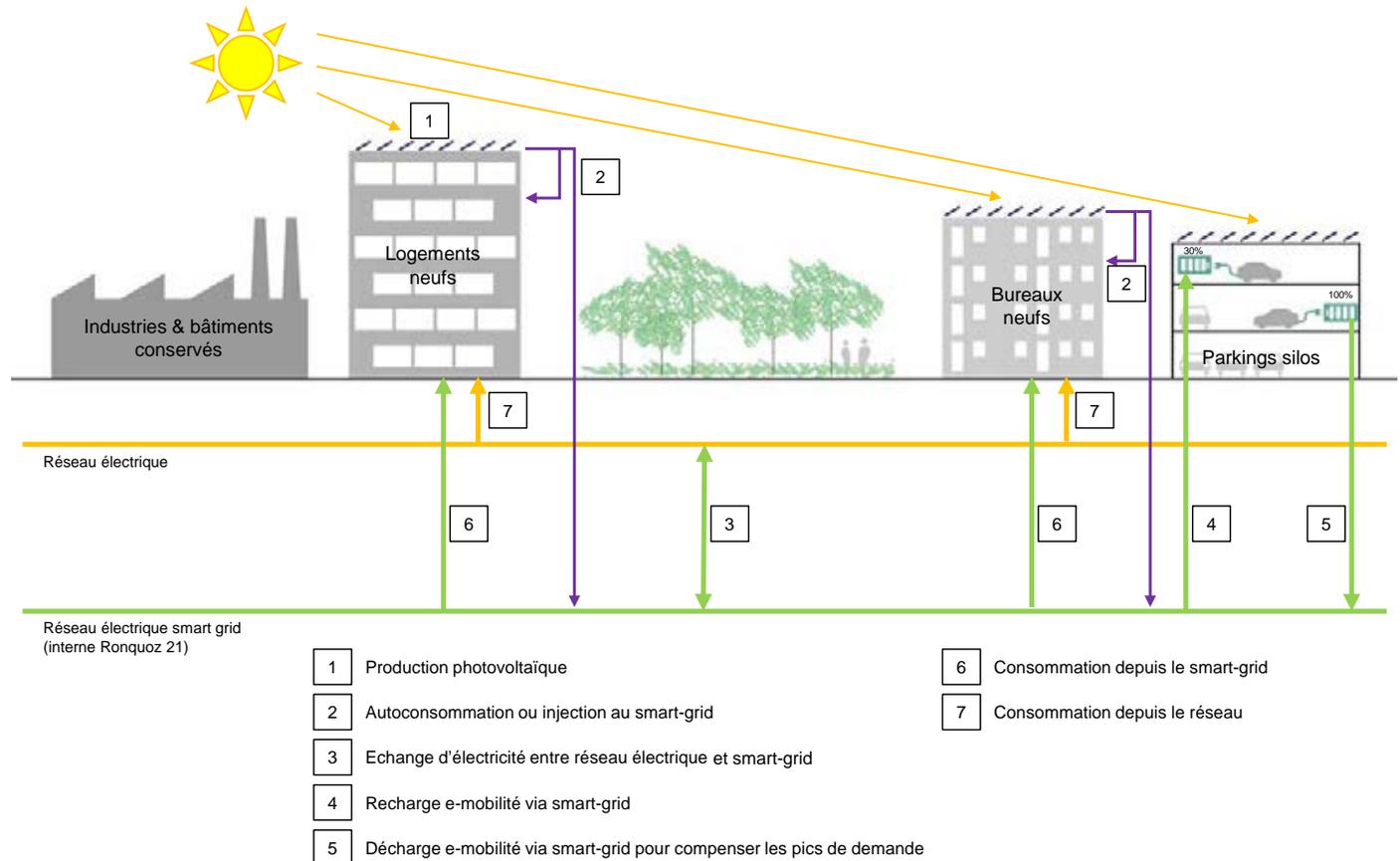
B4.47 Schéma de principe : approvisionnement en énergie thermique

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Le schéma de la figure ci-contre illustre le concept d’approvisionnement en énergie électrique.

Des panneaux photovoltaïques en toiture assurent la production d’électricité renouvelable qui est, soit consommée par le bâtiment qu’ils couvrent (autoconsommation), ou dans le cas d’une surproduction, rejetée dans un smart-grid interne à Ronquoz 21 pour que d’autres bâtiments de Ronquoz 21 puissent en bénéficier.

Les voitures électriques en libre-service sont chargées depuis le smart-grid mais lorsque leurs batteries sont pleines, celles-ci peuvent être sollicitées et déchargées jusqu’à un certain niveau pour compenser les pics de demande (par exemple le soir, en absence de soleil, lorsque les habitants arrivent chez eux).



B4.48 Schéma de principe : approvisionnement en énergie électrique

B4.8 GESTIONS DES DÉCHETS ¹

Des infrastructures efficaces de collecte et de tri des déchets seront mises en place en vue de la réutilisation, du recyclage des matériaux et de la valorisation des matières.

Les déchets de déconstruction devront être au maximum recyclés sur place ou à proximité immédiate pour pouvoir être réutilisés comme élément de construction.

Il sera exigé un tri et une élimination adéquate des déchets pour les nouvelles constructions.

Les déchets urbains seront collectés séparément en vue de leur valorisation. Des infrastructures de collecte de proximité sont disposées à proximité des usagers.

Atteignables à pied avec une distance maximale de 125 m, elles permettent la collecte séparée des principales fractions qui seront soit valorisées thermiquement pour les ordures ménagères et les

déchets industriels banals, soit feront l'objet d'une revalorisation matière pour les papiers-cartons. Ces déchets seront collectés soit en conteneurs semi-enterrés pour les ménages, soit en conteneurs à roulettes propres à chaque entreprise. Un conteneur semi-enterré de 5 m³ permettant de collecter les papiers-cartons ou les incinérables d'environ 325 habitants, le projet sera, à terme, équipé d'une quinzaine de conteneurs semi-enterrés pour chaque fraction de déchets.

Deux ou trois écopoints, chacun dimensionné pour accueillir les déchets de 1'000 à 2'000 habitants, seront positionnés dans les quartiers.

Atteignables à pied avec une distance de marche maximale de 300m, ils permettront la collecte et la revalorisation matière du verre, des restes alimentaires, des huiles végétales, des textiles, des métaux ferreux et non ferreux (boîtes de conserve, canettes en aluminium).

1. Indicateurs SEED concernés:
SEED 3.4 A Limitation des déchets ménagers max. 600 kg/hab.an
SEED 3.4 B Valorisation des déchets ménagers min. 75%

B4.47 Gestion des déchets, images de référence >

PARC



DÉCHETS DU PARC



COMPOST



AGRICULTURE URBAINE



MARCHÉ ALIMENTAIRE LOCAL





B4.49 Schéma de principe : gestion des déchets

 Ecopoints et leur périmètre de 200m

L'ensemble de ces déchets valorisables seront déposés dans des conteneurs aériens. Les habitants seront incités au tri en mettant, par exemple, des espaces accessibles dédiés au tri à l'intérieur des bâtiments.

La revalorisation des biodéchets fera l'objet de deux modes de collecte distincts. Deux à trois points de collecte GastroVert pour les restes alimentaires des ménages seront installés en sus de ceux prévus dans les écopoints, afin de garantir leur accessibilité à pied, alors que la collecte des déchets de jardins et d'entretien des espaces verts sera organisée à la demande des régies en conteneurs à roulettes. Ces biodéchets, comme ceux issus du Cordon boisé et de la Chaîne des parcs, seront entièrement valorisés en énergies renouvelables et en engrais pour l'agriculture. Le long du Cordon boisé, ou à différents emplacements stratégiques, quelques composteurs de quartier pourraient compléter l'offre et transformer in situ ces biodéchets en compost (utilisable pour l'agriculture urbaine), favorisant ainsi l'économie circulaire.

Les installations de tri précitées seront situées à proximité des axes routiers, afin d'en garantir la vidange par les véhicules du service de voirie.

Les déchets volumineux, spéciaux ou soumis à contrôle devront être acheminés par le producteur à la déchetterie d'ENEVI distante de 6 km du quartier Ronquoz 21. Pour les ménages qui n'auraient pas la possibilité d'acheminer les déchets volumineux en déchetteries, un service sur appel sera mis en place.

La présence des commerces de proximité favorisera la revalorisation d'une large partie des déchets spéciaux tels que les appareils électriques, électroniques, électroménagers, les piles, les accumulateurs, les sources lumineuses, les médicaments ainsi que le PET.

C

**SOCIÉTÉ ET
VIVRE ENSEMBLE**



C1

Introduction

C1.1 CONTEXTE

C1.1.1 DÉMARCHE PARTICIPATIVE ACCOMPAGNANT LE MEP ET LE PLAN GUIDE RONQUOZ 21

La Ville de Sion a initié une large démarche de concertation parallèlement au développement du projet Ronquoz 21, avec la volonté d'impliquer les acteurs-clés, actuels et futurs, du secteur Ronquoz 21 ainsi que la population sédunoise à l'élaboration du Plan Guide.

De 2017 à 2022, de nombreux dispositifs participatifs ont ainsi été déployés : ateliers de concertation, visites guidées des résultats du MEP, questionnaire en ligne, exposition du Plan Guide...

L'ensemble des actions menées poursuivaient les objectifs stratégiques suivants :

- Informer sur le projet et répondre aux interrogations et préoccupations des habitant·e·s, usagers, usagères, des propriétaires, des entrepreneurs et

exploitant·e·s

- Enrichir le projet du Plan Guide grâce à l'expertise des habitant·e·s, usagers et usagères du quartier

- Instaurer une relation de confiance avec les parties-prenantes pour favoriser des échanges constructifs

La dernière étape de la démarche participative menée par la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM) et le bureau IDEE 21 en accompagnement du Plan Guide du quartier Ronquoz 21 s'est tenue entre mars et avril 2022.

Les résultats issus de la participation ont ensuite fait l'objet d'un processus de consolidation qui a conduit à fixer 18 « objectifs participation » qui accompagneront le quartier Ronquoz 21 tout au long de son développement. Ils sont consultables en Annexe 4.

C1.2 OBJECTIFS

C1.2.1 CERTIFICATION PAR UN LABEL DE DURABILITÉ

Le développement du projet Ronquoz 21 se caractérise par un haut niveau d'ambitions écologiques et sociales qui se traduit notamment par la volonté de s'appuyer sur le label de durabilité SEED .

Cette ambition est traduite dans les volets techniques du Plan Guide (cf Chap. B1.3 Un projet durable), dont le chapitre « durabilité » prévoit l'anticipation des besoins et des modes de vie dans un quartier urbain de demain, ainsi qu'un travail approfondi sur l'intégration socio-culturelle des nouveaux et nouvelles habitant-e-s.

Le projet Ronquoz 21 a été déclaré éligible à la certification SEED, sous certaines conditions en septembre 2021.

C1.2.2 VENTILATION DES OBJECTIFS ENTRE LES VOILETS DU PLAN GUIDE

Le Plan Guide Ronquoz 21 intègre ainsi 18 objectifs participation et 10 objectifs SEED, qui ont été répartis, selon leur objet, entre les volets techniques et sociaux du Plan Guide : Le présent volet traite spécifiquement des objectifs concernant le « Vivre ensemble » résultant de la démarche participative de 2022 et de SEED.

| Objectif participation | Source | Détail |
|------------------------|------------------|--|
| Objectif 1 | Orientation 2 | Assurer la durabilité et l'exemplarité du projet par la mise en place d'un processus de certification |
| Objectif 2 | Orientation 5 | Assurer un processus d'accompagnement aux changements pour tous les types d'acteurs et de thématiques |
| Objectif 3 | Orientation 11 | Prévoir des recommandations d'anticipation dans le Plan Guide |
| Objectif 4 | Orientation 12 | Travailler dans une logique de démonstration afin que les interventions soient exemplaires (matérialisation et processus) |
| Objectif 5 | Recommandation 1 | Accompagner les propriétaires dans le développement des projets immobiliers par un dispositif ad hoc et un espace d'échange |
| Objectif 6 | Recommandation 2 | Créer un groupe de suivi réunissant à intervalle régulier des représentants des parties prenantes |
| Objectif 7 | Recommandation 3 | Créer une maison du projet au sein du quartier pour assurer l'information et faciliter l'appropriation citoyenne tout au long du développement du projet |
| Objectif 8 | Recommandation 4 | Prévoir un outil afin de définir la gouvernance participative et les mesures de l'accompagnement et du développement de l'écosystème humain, par exemple par l'ajout d'un volet « social » dans le Plan Guide ou par le recours à un label de durabilité (SEED ou autre) |
| Objectif 9 | Recommandation 5 | Favoriser l'activation sociale par la mise en place d'usages transitoires. Il s'agit de donner vie au quartier |
| Objectif 10 | Recommandation 6 | Mieux intégrer les jeunes dans les prochaines étapes participatives |

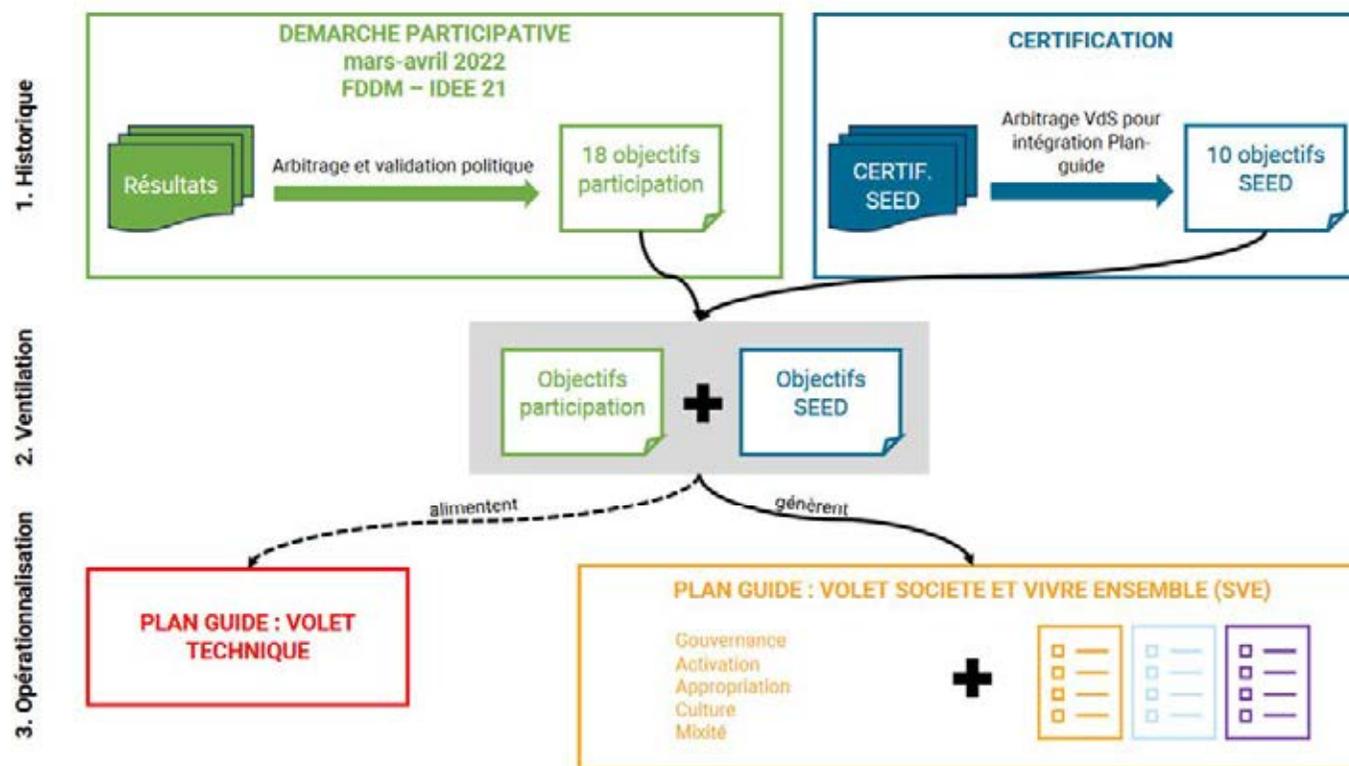
C1.1 Objectifs « Société et vivre ensemble » issus de la démarche participative

| Objectif SEED | | Indicateur | | |
|--------------------------------|-------------------------------------|---|---|------------------------------|
| | | Nom | Descriptif | Valeur |
| 4. Gouvernance partagée | | | | |
| SEED 4.2 | Vie socioculturelle du quartier | A. Développement intracommunautaire | Trésorerie de quartier permettant le développement intracommunautaire par échange et mutualisation des services | Min 1 trésorerie |
| | | B. Gouvernance participative | Maîtrise d'usage (entité associative ou équivalent) | Min 1 gouvernance |
| SEED 4.3 | Mixité sociale | A. Diversité des logements | Pourcentage en termes du nombre de logements sociaux et d'utilité public (LUP) sur nombre total de logements | Entre 5 et 25% |
| | | B. Dissémination des logements sociaux | Pourcentage en termes du nombre de bâtiments d'habitation contenant des logements sociaux et d'utilité public (LUP) sur nombre total de bâtiments d'habitation | Entre 30 et 60% |
| 6. Culture valorisée | | | | |
| SEED 6.2 | Promotion de l'art et de la culture | A. Éléments culturels ou artistiques | Éléments culturels ou artistiques pérennes et distinctifs | Min 2 (éléments distinctifs) |
| | | B. Équipements disponibles pour l'art et la culture | Pourcentage de surfaces de plancher dédiées à la promotion artistique et culturelle (dont les activités de cultes) selon la Nomenclature Générale des Activités (NOGA 2008) | Min 1% |

2. Indicateurs SEED concernés : 4.2 A Développement intracommunautaire, 4.2 B Gouvernance participative, 4.3 A Diversité des logements, 4.3 B Dissémination des logements sociaux, 6.2 A Eléments culturels ou artistiques, 6.2 B Equipements disponibles pour l'art et la culture

C1.2 Objectifs pour l'obtention de la certification SEED traités dans le volet Société et vivre ensemble du Plan Guide²

C1.2.3 SCHÉMA DES OBJECTIFS «SOCIÉTÉ ET VIVRE ENSEMBLE»



C1.3 Objectifs "Société et vivre ensemble"

C1.3 STRUCTURATION DU VOLET

Les recommandations du volet « Société et vivre ensemble » sont structurées en trois chapitres thématiques qui introduisent des dispositifs détaillés dans les « fiches-dispositifs », consultables en Annexe 2.

Le premier chapitre centré sur la gouvernance définit les trois piliers sur lesquels reposent l'ensemble des préconisations : la gouvernance du projet, le financement des dispositifs et la participation citoyenne. Le second chapitre « Activation » présente les dispositifs nécessaires à l'accompagnement des parties-prenantes et à l'activation des espaces, de la phase de développement des projets jusqu'à la phase d'exploitation.

Enfin, le chapitre « Mixité » détaille les mesures à mettre en œuvre pour la

planification des activités culturelles et artistiques ainsi que pour la promotion de la mixité sociale et générationnelle.

Les trois figures qui suivent synthétisent les recommandations formulées et les dispositifs proposés :

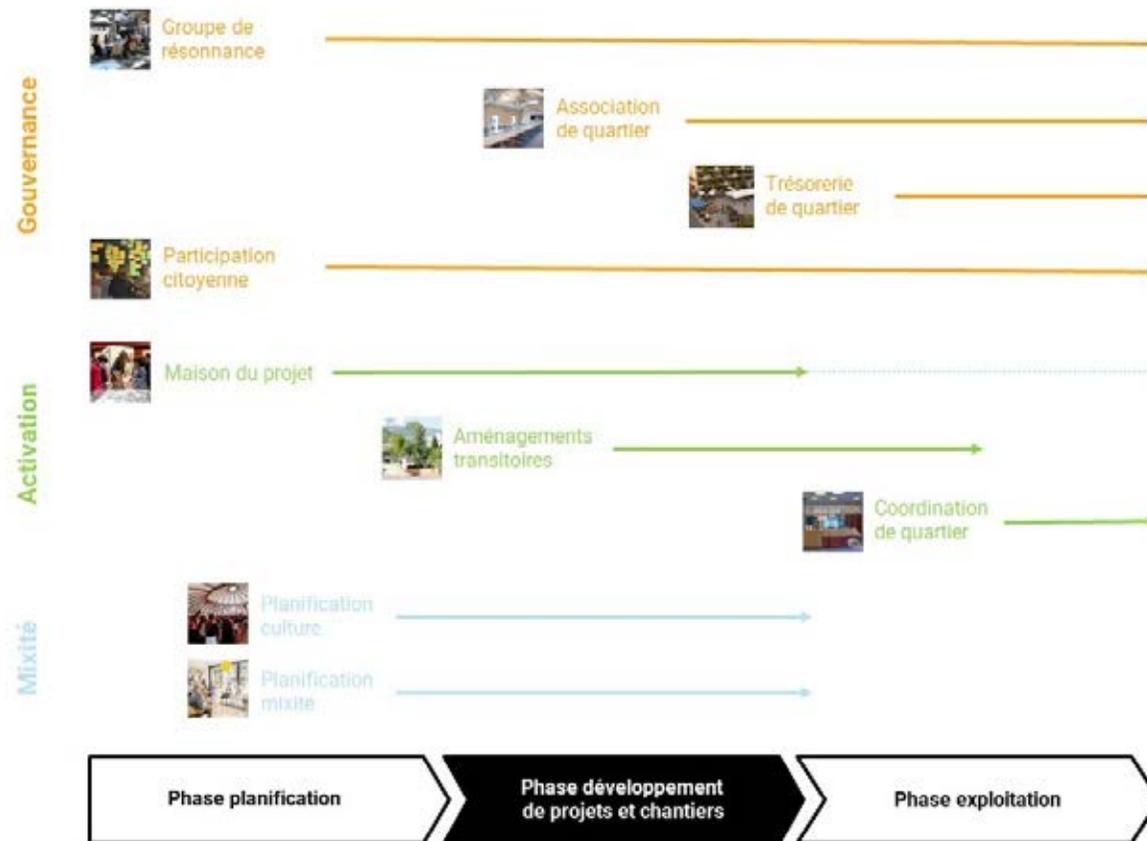
- Un tableau récapitulatif qui articule les objectifs « Société et vivre ensemble » et les dispositifs ou chapitres du Volet Société et vivre ensemble
- Un schéma chronogramme détaillant les phases du projet auxquelles déployer chaque dispositif ou recommandation
- Un schéma présentant les interconnexions entre les dispositifs

C1.3.1 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OBJECTIFS

| | | Dispositifs | | | | | | | | |
|-------------------------|---|---------------------|-------------------------|------------------------|---------------|------------------|---------------------------|--------------------------|-----------------------|----------------------|
| | | Groupe de résonance | Association de quartier | Trésorerie de quartier | Participation | Maison du projet | Aménagements transitoires | Coordination de quartier | Planification culture | Planification mixité |
| Objectifs participation | 1 - Mise en place d'une certification | | | | | | | | | |
| | 2 - Processus d'accompagnement au changement pour tous les acteur.trice.s | | | | | | | | | |
| | 3 - Recommandations d'anticipation | | | | | | | | | |
| | 4 - Logique de démonstration et processus exemplaire | | | | | | | | | |
| | 5 - Accompagner les propriétaires | | | | | | | | | |
| | 6 - Groupe de suivi | | | | | | | | | |
| | 7 - Maison du projet | | | | | | | | | |
| | 8 - Outil gouvernance participative | | | | | | | | | |
| | 9 - Usages transitoires | | | | | | | | | |
| | 10 - Intégration des jeunes | | | | | | | | | |
| Objectifs SEED | 4.2.A - Trésorerie de quartier permettant échanges et mutualisation des services | | | | | | | | | |
| | 4.2.B - Entité maîtrise d'usage (exploitation) | | | | | | | | | |
| | 4.3.A - Entre 5 et 25% des logements sont des logements sociaux ou UP | | | | | | | | | |
| | 4.3.B - 30 à 60% des bâtiments contiennent logements sociaux ou UP | | | | | | | | | |
| | 6.2.A - Min 2 éléments culturels ou artistiques | | | | | | | | | |
| | 6.2.B - 1% de surface brute plancher totale promotion artistique, culturelle, culte | | | | | | | | | |

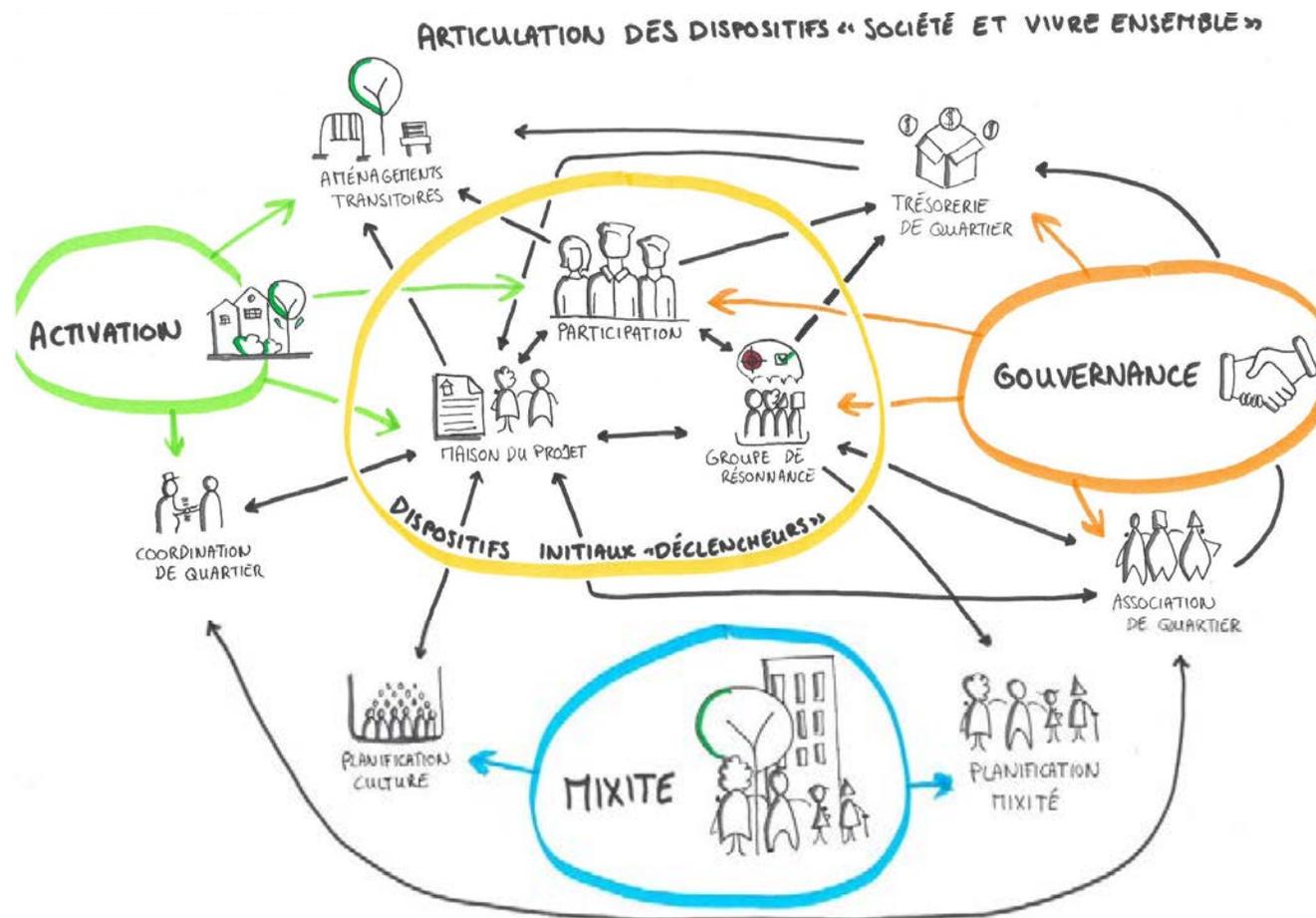
C1.4 Tableau récapitulatif des objectifs

C1.3.2 SCHÉMA CHRONOGRAMME



C1.5 Schéma chronogramme

C1.3.3 SCHÉMA ARTICULATION DES DISPOSITIFS



C1.6 Schéma articulation des dispositifs



Gouvernance

Le projet Ronquoz 21, par son envergure spatiale et temporelle, génère d'importants besoins de coordination entre une grande variété d'acteurs parmi lesquels la Ville de Sion, les propriétaires fonciers, les développeurs immobiliers, les groupes d'intérêts locaux, les institutions universitaires, les acteurs économiques et industriels, ou encore les riverain.e.s usagers et usagères et les habitant.e.s du quartier. La construction d'un cadre clair et inclusif est essentielle pour assurer le bon développement du projet, et c'est dans ce cadre que pourront être mis en œuvre efficacement les dispositifs et préconisations des chapitres 3 à 6 suivants.

Le cadre proposé s'articule autour de trois piliers :

- L'évolution de la gouvernance du projet
- La mise à disposition de ressources financières pour la mise en œuvre des dispositifs SVE
- La poursuite du dialogue entre le projet et les citoyen.ne.s, entamé lors des démarches participatives antérieures (cf 1.1)

C2.1 INSTANCES DE GOUVERNANCE

C2.1.1 RECENSEMENT DES ACTEURS DE RONQUOZ 21

La clarification de l'interaction des parties prenantes actuelles et futures au sein du projet est indispensable pour définir l'implication de chacun dans le projet et les décisions afférentes (information, consultation, concertation). Le recensement permet d'appréhender de manière transversale l'articulation entre les autorités sédunoises et les différents dispositifs participatifs mobilisés dans le quartier. Les résultats du recensement sont consultables en Annexe 3 et illustrent la situation actuelle (quels acteurs sont actuellement impliqués et quels sont leurs rôles) ainsi que les acteurs et actrices qu'il reste à mobiliser et à impliquer afin de renforcer la gouvernance du projet.

C2.1.2 GROUPE DE RÉSONANCE

La constitution et l'accompagnement d'un groupe de résonance répond directement à la recommandation 2 « Groupe de suivi » et à l'objectif d'accompagnement aux changements (objectif 5). Le recensement des acteurs impliqués dans le développement de Ronquoz 21 permet d'identifier les parties prenantes à intégrer dans le groupe de résonance ; actuellement, les représentant-e-s des associations et structures locales ne sont pas structuré-e-s dans un organe consultatif représentatif et ne disposent pas de canal de communication unifié.

Ronquoz 21 dispose d'une commission ad hoc, interne à la Ville de Sion, qui assure la coordination entre les différentes instances décisionnelles. Une telle commission n'a pas pour vocation d'intégrer des représentant-e-s

des associations locales telles que l'association de la Blancherie ou L'Archipel, et d'intégrer des représentant-e-s des habitant-e-s et des riverain-e-s. Ainsi, la création d'un groupe de résonance facilitera la coordination des dispositifs et assurera la circulation des informations tout au long du processus. Le champ d'action de cet organe de consultation représentatif sera articulé avec celui de la commission ad hoc afin d'assurer une communication des informations pertinentes tout au long de la réalisation des différentes phases du projet.

En plus de fournir une interface entre la maîtrise d'ouvrage et le public, le groupe de résonance enrichit le processus de développement de Ronquoz 21 en valorisant l'expertise d'usage de ses membres. Une expertise externe peut être envisagée pour constituer le groupe et organiser une première séance.

Fiche dispositif 1 – Groupe de résonance (voir Annexe 2)



C2.1.3 ASSOCIATION DE QUARTIER³

L'association de quartier est un organe central de la gouvernance de quartier permettant aux habitant.e.s de participer à la vie locale et à l'animation du quartier. En plus de développer un programme d'activités, l'association de quartier permet aux séduinois.e.s de traiter les différentes tensions inhérentes du quartier et de gérer une éventuelle future trésorerie de quartier. Grâce à cette instance, un ensemble de problématiques liées à la gestion courante du quartier se trouvent facilitées. Face à l'ampleur du développement de Ronquoz 21, l'association de quartier représente l'opportunité de développer un trait d'union entre les différentes phases, d'assurer la cohérence du projet et de faciliter la communication entre les différentes parties prenantes.

Ancrage séduinois

La Ville de Sion a développé une politique de proximité dans ses quartiers et villages. Une charte de proximité a été signée entre la Ville et les associations de quartier existantes. En plus des budgets de rénovation ou d'adaptation des maisons de quartier actuelles ou futures, un budget participatif (35 000 CHF en 2023) est mis à disposition pour soutenir les projets impulsés par les habitant.e.s et associations.

Recommandations

La création d'une association de quartier à l'échelle de Ronquoz 21 peut se réaliser de deux manières différentes.

- Accompagnement de l'association de quartier de la Blancherie :

L'association de quartier de la Blancherie a été créée en 2023, et couvre un secteur au sein du périmètre de Ronquoz 21. Celle-ci est actuellement en phase de structuration et ne dispose que de faibles ressources matérielles et humaines. Un local sera mis à disposition de l'association par la Ville de Sion à partir de 2024. Si le comité de l'association de la Blancherie souhaite aujourd'hui inscrire son action dans le périmètre immédiat du quartier de la Blancherie, et ne dispose ni des ressources ni de l'expérience

nécessaires à l'accompagnement de projets à l'échelle des 66 hectares du quartier Ronquoz 21, l'association pourrait se développer dans cette direction sur les années à venir. Cette solution requerrait toutefois un accompagnement professionnel conséquent, des ressources supplémentaires, et enfin une adaptation des statuts de l'association en vue d'y intégrer la gestion de la trésorerie de quartier.

- Création d'une association dédiée à l'échelle du quartier Ronquoz 21 :

Une association dédiée à l'échelle du quartier Ronquoz 21 pourrait également être créée, en mobilisant par exemple les habitant.e.s des premiers secteurs qui seront livrés.

3. Indicateur SEED concerné : 4.2 B Gouvernance participative

4. Idem

Afin de faciliter la constitution de l'association, et d'intégrer dès sa création les missions liées à la trésorerie de quartiers, il serait possible de s'appuyer sur les statuts-type établis par SEED. Il est aussi envisageable que des associations d'habitant.e.s émergent au sein des différents secteurs de développement. Il sera alors possible d'encourager la fédération de ces dernières au sein d'une structure de coordination, sous la forme associative ou non, qui pourra œuvrer en tant que superstructure à l'échelle de Ronquoz 21.

POUR ALLER PLUS LOIN



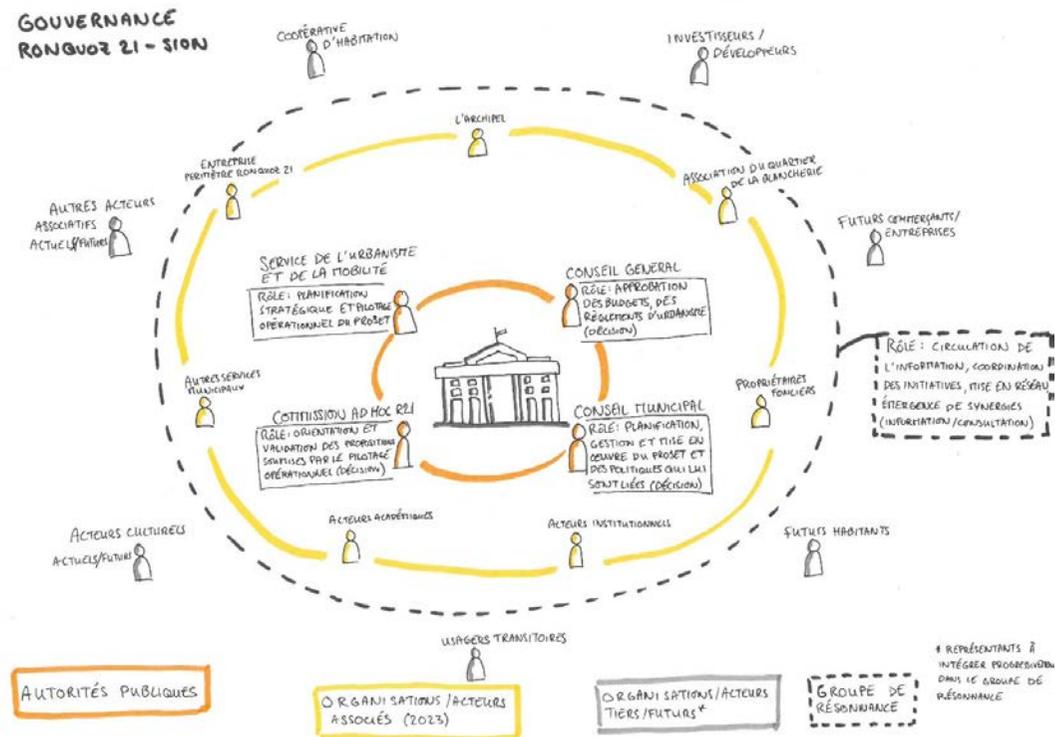
La Maison de quartier Ronquoz 21

Quel que soit le scénario retenu, les possibilités d'action de l'association de quartier Ronquoz 21 se verraient grandement augmentées par la construction ou la mise à disposition d'une Maison de quartier. La Maison de quartier pourrait accueillir les séances de l'association de quartier, du groupe de résonance, les séances d'informations avec les habitant.e.s, les séances des différents groupes de travail habitant.e.s, des événements à vocations sociale ou culturelle. Équipement central et emblématique du quartier, celle-ci pourrait proposer différents espaces mutualisés pour répondre aux besoins de la vie associative locale, une programmation culturelle, ou encore des activités jeunesse. Il est imaginable que la Maison du projet puisse, à terme, évoluer vers une telle Maison de quartier (voir chronogramme C1.5).

Fiche dispositif 2 – Association de quartier (voir Annexe 2)



C2.1.4 SCHÉMA DE PROJECTION DE LA GOUVERNANCE DE RONQUOZ 21



C2.1 Schéma de projection de la gouvernance de Ronquoz 21

C2.2 PARTICIPATION CITOYENNE⁵

La participation citoyenne, qui a joué un rôle important dans le processus d'élaboration du Plan Guide Ronquoz 21, se poursuit dans les phases ultérieures de développement du projet.

Le dialogue riche et fructueux entamé entre les sédunois.e.s et le projet d'aménagement évoluera ainsi dans sa forme, tout en conservant ses objectifs :

- Informer la population sur l'avancement du projet
- Enrichir les travaux des concepteurs aux différentes phases
- Développer la relation de confiance et le dialogue instauré entre les parties-prenantes

Les démarches participatives ultérieures seront déployées selon une triple grille d'analyse :

- Spatiale, avec des concertations à

l'échelle du quartier, du secteur, voir du sous-secteur

- Temporelle, avec des concertations destinées à enrichir des étapes-clés du développement du projet telles que les plans d'avant-projet

- Thématique, avec des concertations ciblées sur les propositions urbanistiques pour les espaces publics ou pour la programmation des équipements communautaires.

Enfin, le maintien d'un dialogue itératif et transparent entre le projet et la population, de même que l'articulation des différentes échelles de concertation rend le recours à un ou plusieurs mandataires spécialisés pour la conception et la mise en œuvre des démarches participatives ultérieures vivement recommandé.

5. Indicateur SEED concerné : 4.2 B Gouvernance participative

C2.3 RESSOURCES

C2.3.1 TRÉSORERIE DE QUARTIER

Au fur et à mesure que les quartiers seront construits et habités, une trésorerie de quartier pourrait être constituée pour permettre le financement d'actions ciblées en faveur de la vie de quartier, en s'appuyant sur le modèle proposé par SEED (SEED 4.2.A). Cette trésorerie de quartier renforcerait et prolongerait ainsi le budget participatif récemment mis en place par le Conseil municipal.

Le modèle proposé par SEED repose sur une redevance annuelle prélevée auprès des propriétaires des logements et calculée selon un critère de surface. A titre indicatif, en 2023 cette redevance s'élève à 2,5 CHF/m² de surface énergétique. Sur cette redevance, 1,7 CHF alimentent directement la trésorerie et les 0,8 CHF restants sont reversés à l'institution accompagnatrice pour couvrir les frais d'accompagnement et d'audit.

Les fonds de la trésorerie de quartier sont gérés de façon autonome par l'association de quartier pour concevoir et mettre en œuvre des activités liés à l'activation socioculturelle solidaire et écologique du quartier. Ces dépenses, décidées par les habitant.e.s et leurs représentant.e.s, assurent des réponses au plus près des besoins observés.

C2.2 Trésorerie de quartier selon SEED

Fiche dispositif 3 – Trésorerie de quartier (voir Annexe 2)





Activation

Les dispositifs et recommandations liés à l'activation ont pour but de faire émerger et matérialiser l'esprit du lieu Ronquoz 21 dès les phases de développement des projets, ainsi que d'accompagner les publics dans l'appropriation des espaces durant les phases chantiers et exploitation. Le développement du quartier entraînera des modifications profondes du tissu socio-urbain sédunois, rendant essentiel un accompagnement fin de la population dans la projection vers de nouveaux espaces et usages. L'entrée en phase d'exploitation représente en outre un moment charnière, durant lequel il s'agira d'accompagner les nouveaux d'habitant·e·s dans la mise en place de structures de gouvernance souples et évolutives, aptes à répondre aux besoins variés qui se présenteront dans un quartier en émergence.

C3.1 LA MAISON DU PROJET

La maison du projet constitue un dispositif important pour la notoriété et l'appropriation du quartier. C'est un espace d'information, d'accueil du public et de préfiguration du projet qui propose dès la phase de planification :

- L'animation d'un espace d'exposition du projet urbain et de ses thématiques
- Diverses animations socioculturelles (radio du chantier, ateliers, projections, fêtes, conférences, formations, visites, expositions, spectacles, potager, etc.)

En plus de matérialiser l'esprit du futur quartier, la maison du projet informera les habitant-e-s actuel-le-s et futur-e-s sur l'évolution du quartier, accueillera des réunions et des événements ponctuels capables d'activer la politique culturelle du quartier. Cette maison du projet permettra aux sédunois-e-s de se

projeter dans ce nouveau quartier et de commencer à l'animer.

La Maison du projet sera localisée sur le site de L'Archipel (bâtiment des anciens abattoirs, ex-Oseo). La « Salle Ronquoz 21 » gérée et animée par la Ville proposera entre autres des expositions du projet aux différents stades de son développement, une permanence ou encore des workshops.

L'ensemble des possibilités de programmation pour la Maison du projet est détaillé dans la fiche-dispositif dédiée, consultable en annexe 1.

Ancrage sédunois

L'Archipel a investi les anciens abattoirs en 2022. Cette structure ambitionne de sensibiliser la population locale à l'économie circulaire et à l'importance du lien social. Ce tiers-lieu sédunois

de 5000m² est géré par l'association Utopia, créée en 2018. L'Archipel propose actuellement des espaces de coworking, une ressourcerie, une bibliothèque d'objets et la location de salles pour des séances, workshop, etc. Le tiers-lieu va progressivement compléter son offre avec un restaurant/bar, un espace extérieur (espace vert, piste de pétanque, jeux pour les enfants...), un fablab (en construction) et un atelier de couture.

POUR ALLER PLUS LOIN

La Maison du projet comme lieu de dialogue entre le chantier et les publics

En phase chantier, la Maison du projet peut revêtir une nouvelle importance et devenir un « espace-chantier », un espace conçu et animé pour répondre à la fois aux besoins des acteur.trice.s du chantier et des futur.e.s habitant.e.s.

L'espace chantier accueille, outre la programmation de la Maison du projet déjà évoquée :

- Le prototypage de certains matériaux ou éléments constructifs
 - La reconstitution d'espaces (chambres, appartements, espaces communs) des futurs bâtiments pour permettre leur découverte et leur appropriation
 - Des espaces et services facilitant la vie des acteur.rice.s du chantier
- Combinés à la programmation usuelle de la Maison du projet, ces dispositifs apportent les plus-values suivantes :
- Contribuer au bon avancement du chantier et faciliter la coordination entre les différents mandataires
 - Accompagner les futur.e.s habitant.e.s dans la création de liens et l'appropriation de leur futur lieu de vie
 - Développer la notoriété du futur quartier par l'accueil du grand public et d'artistes.

Fiche dispositif 4 – Maison du projet (voir Annexe 2)

C3.2 USAGES ET AMÉNAGEMENTS TRANSITOIRES⁶

L'urbanisme transitoire favorise l'activation sociale du quartier (recommandation 5 et 6) lors des phases de planification et de réalisation. En attribuant de nouvelles affectations à court ou long terme à des espaces urbains sous-utilisés (friches, locaux d'entreprises, etc.), on traite des dysfonctionnements urbains en redynamisant le quartier et en renforçant le vivre-ensemble. Les aménagements transitoires peuvent répondre à différents besoins dont animer un espace public, organiser des événements festifs et culturels, ou expérimenter des usages avant d'engager la construction d'un aménagement pérenne : lieux de rencontre, buvettes, terrains de pétanque, pistes cyclables, lieux culturels ou jardins partagés, autant de fonctions qui peuvent redynamiser un espace vacant en les adaptant aux

besoins des habitant.e.s.

Les aménagements transitoires peuvent soit répondre à des objectifs des politiques publiques (création d'un site culturel, aménagement d'un lieu d'activités sportives, etc.), soit proposer des usages adaptés à leur typologie d'espaces (relocalisation d'une association pendant des travaux dans un rez-de-chaussée d'immeuble, espace de coworking, etc.). Mais ils peuvent aussi répondre directement aux besoins des usagères et des usagers. Les sites propices à l'urbanisme transitoire sont des sites non encore transformés (sites désaffectés, friches artisanales, locaux industriels, espaces ouverts, etc.), des espaces nouvellement bâtis (rez-de-chaussée d'immeubles, vacance de locaux commerciaux, etc.). Il s'agit de sites

identifiés et identifiables à l'échelle du quartier. Le potentiel de chaque site doit être minutieusement étudié avant d'engager un aménagement transitoire. L'urbanisme transitoire peut avoir lieu à court terme, avec des projets ponctuels ou s'engager de manière plus stable avec des aménagements plus longs, selon le contexte réglementaire. L'aménagement peut également avoir des impacts légers ou plus conséquents. La Ville de Sion pourra ainsi constituer un portefeuille de sites répondant aux typologies indiquées précédemment, identifier les parties prenantes et les rencontrer pour étudier les usages à développer sur le site, en fonction des opportunités.

Ancrage sédunois

La Ville de Sion dispose d'ores-et-déjà d'une expertise certaine dans la mise en œuvre d'aménagements transitoires. En effet, dès 2021, la ville a aménagé le projet Atoll, un parc éphémère installé sur la place de la Planta, en attendant une requalification définitive du site. Le parc propose divers îlots végétalisés, du mobilier urbain et des espaces de jeux pour enfants. Initialement prévu pour un été, le parc, victime de son succès, a été prolongé deux années de suite en attendant le projet définitif de rénovation de la place. Dans le périmètre Ronquoz 21, la rue de l'Industrie a également été aménagée de manière transitoire pour créer des espaces végétalisés

6. Indicateur SEED concerné : 4.2 B Gouvernance participative

et conviviaux tout en apaisant le trafic.

L'urbanisme transitoire renforce ainsi l'attractivité du territoire et favorise l'acceptation sociale du projet par les différentes parties prenantes.

POUR ALLER PLUS LOIN



Autour de l'appropriation des espaces extérieurs

Chantiers participatifs :

L'aménagement d'espaces transitoires constitue une opportunité pour organiser des chantiers participatifs et renforcer l'engagement des citoyen-ne-s dans la création d'espaces publics. Lors d'un chantier participatif, habitant-e-s et riverain.e.s du quartier se rencontrent et co-construisent du mobilier urbain, décoorent les lieux, ou participent à leur transformation par des opérations de jardinage et de dégrappage de bitume. Les chantiers participatifs contribuent ainsi aux objectifs d'activation des espaces et favorisent l'appropriation des espaces par les publics, en les invitant à devenir acteur.rice.s des transformations en cours. Les écoles ainsi que les associations de quartier (de Ronquoz, des quartiers voisins) pourraient être des partenaires privilégiés de ces actions, et assurer une forte mobilisation des habitant.e.s.

Appropriation des espaces extérieurs :

En phase d'exploitation, la philosophie d'aménagements expérimentaux et transitoires peut être appliquée à des espaces intérieurs et extérieurs indéfinis et évolutifs, laissés à la libre appropriation des habitant.e.s. Ces solutions promeuvent une vision du vivre-ensemble principalement basée sur l'auto-organisation par les habitant.e.s, et implique l'accompagnement, l'outillage de ces habitant.e.s, pour leur permettre de mettre en œuvre leurs idées, par exemple en les dotant de salles, d'outils, ou de budgets dédiés. La cohérence et la qualité des espaces ainsi aménagés peut être assurée par la création d'une charte, traitant des matérialités, des usages, ou encore de l'entretien.

Fiche dispositif 5 – Urbanisme transitoire (voir Annexe 2)



C3.3 COORDINATION DE QUARTIER⁷

La coordination de quartier décrit un ensemble de ressources, services et compétences mis à disposition des habitant.e.s pour faciliter la vie quotidienne et la vie de quartier. A l'échelle des secteurs, des postes de coordinateur (technique d'un côté, et vie de quartier de l'autre) peuvent être prévus, et complétés par un outil numérique.

Le poste technique constitue un premier niveau de service pour la gestion technique des bâtiments, des espaces partagés, des infrastructures de quartier et des accès (identification des problèmes, gestion des petits travaux), tant pour les aménagements extérieurs que les logements. Il peut être sollicité en direct ou via la plateforme numérique de quartier.

Le poste vie de quartier est quant à lui dirigé vers la facilitation de la participation des habitants dans la gestion du quartier, l'usage des locaux communs et des espaces partagés, et éventuellement l'animation de certains dispositifs participatifs relatifs à la vie de quartier. Ce poste remplit également des fonctions de médiation : il prévient et gère les problèmes de voisinage et fluidifie la communication entre les acteurs du quartier. Ces deux postes peuvent évidemment être réunis en une seule personne.

En complément, une **plateforme numérique** pourra être développée à l'échelle de Ronquoz 21, permettant de solliciter les coordinateur.rice.s, de faciliter la gestion des ressources mutualisées, et proposant diverses fonctionnalités aux habitant.e.s telles

que :

- Partager des informations et créer des groupes d'habitant.e.s
- Publier et commenter des messages
- Créer et partager des événements
- Vendre et acheter des objets sur une marketplace
- Participer à des consultations simples sur les projets liés à la trésorerie de quartier ou tout autre projet

Ancrage sédunois

Le concept des conciergeries de quartier n'est pas encore développé sur le territoire sédunois mais certaines structures offrent des services similaires. Les services actuellement proposés par L'Archipel (bibliothèque d'objets, ressourcerie, fablab, salles à louer) préfigure déjà une sorte de conciergerie de quartier et s'inscriraient

en parfaite complémentarité avec la coordination de quartier, et des synergies pourraient être développées entre les deux structures.

7. Indicateur SEED concerné : 4.2 B Gouvernance participative



POUR ALLER PLUS LOIN

Autour de la « coordination de quartier »

Réception de quartier :

La réception est un point d'accueil central qui opère comme un premier guichet pour rediriger les demandes des habitant.e.s ou visiteur.euse.s. Celle-ci propose des services et de l'aide pour les demandes quotidiennes et les questions de voisinage, comme l'orientation vers les offres de mobilité disponibles, la réception de colis, ou encore la réservation des espaces mutualisés.

Maîtrise d'usage sur les flux et consommations :

Le développement d'une plateforme numérique de quartier offre également l'opportunité d'approfondir la maîtrise d'usage sur les flux et consommations. Il s'agit d'un ensemble d'outils (indicateurs, comparateurs, tableaux de bords), permettant aux habitant.e.s de réaliser un suivi de leurs usages, en matière par exemple de consommation d'eau et d'énergie ou de production de déchets. L'implémentation de ces outils constitue un puissant levier de sensibilisation, en résonance avec les ambitions de durabilité forte de Ronquoz 21, et est susceptible d'impacter positivement les usages, et in fine, les consommations énergétiques des bâtiments.

Fiche dispositif 6 – La coordination de quartier (voir Annexe 2)





C4

Planification socioculturelle

La qualité (urbaine, sociale) d'un quartier repose sur un ensemble d'éléments dépassant la qualité fonctionnelle et esthétique des bâtiments et espaces publics qui le composent. Ce chapitre propose des mesures pour anticiper et planifier deux éléments essentiels à la qualité de vie : la vie socioculturelle et la mixité sociale. Intégrées dès la phase de planification, les recommandations suivantes permettront d'assurer un développement qualitatif à l'échelle du quartier, et l'intégration de mesures concrètes en faveur du dynamisme socioculturel et de la mixité sociale à l'échelle des secteurs.

L'appropriation de Ronquoz 21 par ses habitant·e·s s'opère par le développement d'une programmation artistique et culturelle. La promotion d'activités culturelles est également valorisée dans la certification SEED (6.2.A et 6.2.B) qui intègre un pourcentage minimum de 1% de surfaces de plancher dédiées à la programmation artistique et culturelle (dont les activités de culte) selon la Nomenclature Générale des Activités (NOGA 2008).

La mixité (sociale, générationnelle) d'un quartier permet de renforcer son vivre-ensemble et de produire des plus-values notables en matière de qualité de vie. La planification de logements spécifiques et adaptés à divers profils sociaux, assure le bon fonctionnement économique et social du futur quartier.

C4.1 CULTURE⁸

C4.1.1 CRÉATION DE COMMISSIONS AD HOC POUR LA PROMOTION DE L'ART

La promotion d'activités culturelles au sein de Ronquoz 21 résonne avec le déploiement de la politique culturelle sédunoise et la création de la commission ad hoc Art dans la rue et la commission ad hoc Pour-cent culturel. La première commission définit les conditions techniques et financières applicables pour placer des œuvres d'art dans l'espace public, et dresser un inventaire des œuvres actuellement présentes dans l'espace public. Quant à la seconde, elle étudie la possibilité d'un pour-cent culturel dans le règlement des ouvrages et bâtiments communaux afin de dégager un montant proportionnel au coût de construction ou de transformation des bâtiments édifiés ou rénovés par la Ville ainsi que les autres ouvrages d'art qu'elle réalise, et de réserver ce montant pour une intervention artistique sur le bâtiment ou l'ouvrage. Ce dispositif permettrait d'enrichir le patrimoine artistique de la Ville et de mettre en valeur l'architecture des bâtiments communaux tout en faisant la promotion des arts.

8. Indicateurs SEED concernés : 6.2 A Eléments culturels ou artistiques et 6.2 B : Equipements disponibles pour l'art et la culture

C4.1.2 CHAÎNE DES PARCS

Le Plan Guide de Ronquoz 21 prévoit l'intégration d'activités culturelles et artistiques dans la Chaîne des parcs qui traverse le nouveau quartier. Cet espace de 113 000m² sera parsemé d'installations artistiques permanentes et proposera de multiples activités culturelles temporaires telles que des expositions, des concerts, des spectacles, un cinéma en plein air ou bien encore des pop-up markets et food trucks. Tout ou partie de la surface totale de la chaîne de parcs sera pris en compte dans l'atteinte de l'objectif SEED 6.2.B (voir Chap. B2.2.2).

POUR ALLER PLUS LOIN



Pérennisation et développement de la Maison du projet et de la Maison de quartier

La pérennisation et le développement de certains équipements communautaires aménagés durant le développement du quartier Ronquoz constitue une solution concrète et efficace pour mettre à disposition des habitant.e.s des équipements culturels fonctionnels et emblématiques, et contribuer aux objectifs liés à la production d'équipements culturels et communautaires.

La Maison du projet (cf 3.1), qui s'inscrira dans un premier temps dans les bâtiments de L'Archipel, pourrait prendre une envergure plus importante au cours du développement du quartier, et devenir un espace dédié à la mémoire du lieu et du processus de projet qui l'a transformé. En résonance avec l'idée de « démonstrateur » issue des objectifs participation, la Maison du projet deviendrait ainsi un lieu de mise en visibilité et en débat qui accueillerait espace d'information, visites, conférences et ateliers liés aux thématiques urbaines.

La Maison de quartier qui accueillera les activités de l'association de quartier Ronquoz 21 (cf 2.1.3) constitue un autre équipement dont le développement et la pérennisation s'avèrent centraux pour la vie communautaire. La Maison de quartier pourrait ainsi offrir des espaces (de réunion, de travail, de détente) aux habitant.e.s et association du quartier et constituer le lieu privilégié pour l'organisation des événements festifs et participatifs qui émailleront la vie de quartier.

Ces solutions permettent de plus de maximiser l'impact des investissements préalablement réalisés dans ces deux équipements.

C4.2 MIXITÉ⁹

C4.2.1 MISE EN PLACE D'UNE NOMENCLATURE POUR DÉFINIR LA NOTION DE LOGEMENT SOCIAL

L'ambition de mixité se traduit de façon opérationnelle par la création d'une offre de logements mixte et adaptée aux besoins des futur.e.s habitant.e.s, et entendue aux différentes échelles du projet. Le label SEED propose d'instaurer un pourcentage, compris entre 5 et 25% du nombre de logements sociaux et d'utilité public (LUP) sur le nombre total de logements (4.3.A), pour encourager l'aménagement de logements sociaux. Actuellement, la base légale sédunoise ne contient aucune définition du « logement social, abordable ou utilité publique ». Cette absence législative génère aujourd'hui le besoin d'esquisser une nomenclature adaptée au contexte séduinois, et plus particulièrement au quartier de Ronquoz 21. Cette nomenclature peut s'appliquer au seul périmètre du nouveau quartier et sera intégrée dans les plans de

durabilité de chaque secteur Ronquoz 21.

La notion de logement « abordable » repose sur une conception large de la notion de mixité économique et sociale (âge, statut familial, niveau de formation, revenu, nationalité, etc.). En définissant le concept de logement abordable (prix maximum au m², etc.) et ses règles d'attribution (taux de rémunération, etc.), on anticipe l'intégration d'un certain nombre de logements intégrant ces critères, et on offre la possibilité à l'investisseur de décliner le critère 4.3.B de la labellisation SEED comme il l'entend (entre 5% et 25%). En plus de répondre aux critères SEED, l'introduction de logements à loyers modérés participe au développement d'un quartier exemplaire sur les plans de la mixité et de la durabilité.

Les actions engagées sur l'offre des logements impactent les services, l'emploi et la mobilité au sein du quartier et contribuent à l'atteinte d'objectifs environnementaux (réduction des déplacements pendulaires, diminution de la pollution de l'air liée au trafic automobile).

La définition du « logement social, abordable ou utilité publique » peut également se réaliser en collaboration avec les propriétaires de Ronquoz 21 au travers d'un dispositif d'accompagnement des propriétaires (voir chapitre D Mise en œuvre).

9. Indicateurs SEED concernés : 4.3 A Diversité des logements et 4.3 B Dissémination des logements sociaux

C4.2.2 CONTRACTUALISATION DE LA VILLE DE SION AVEC LA FONDATION « MON FOYER »

Il est ainsi proposé d'approfondir les critères définissant plus précisément la notion de « logement social, abordable ou d'utilité publique », la mise en œuvre à l'échelle de Ronquoz 21 pouvant être confiée à la fondation parapublique sédunoise « Mon Foyer ». Née du besoin urgent de répondre aux demandes en matière de logement sociaux après la Seconde Guerre Mondiale, la fondation a produit plusieurs logements jusque dans les années 70. Confier des parcelles à Mon Foyer permettrait de développer une offre de logements adaptés à la définition du logement social.

La fondation pourrait ainsi proposer une répartition des logements à l'échelle du quartier et des bâtiments, en évitant par exemple de concentrer par zone ou par étage les niveaux de revenus pour prévenir tout effet de « spécialisation

spatiale » par niveau de revenu (grand ensemble de banlieue ; immeuble « logement sociaux » au sein d'un ensemble ; allée HBM ou étage PPE au sein d'un bâtiment). En parallèle, Mon Foyer pourrait aussi développer une offre de logement pour les seniors en partenariat avec une structure spécialisée (et conforme à la SIA 500 « Constructions sans obstacles ») et une offre de logements abordables pour les étudiants sous forme de colocation.



POUR ALLER PLUS LOIN

Assurer la mixité à l'échelle du quartier et du bâtiment

Attribuer un pourcentage de logements à l'habitat coopératif : Les coopératives d'habitat ont développé de solides expertises dans de nombreuses thématiques liées à la qualité de vie et au vivre ensemble : gouvernance de quartier, conception et gestion de locaux mutualisés (laverie, coworking, espaces de rencontre), co-conception d'espaces extérieurs... La Ville de Sion pourrait lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des coopératives d'habitation qui disposent d'une expertise reconnue en matière de mixité.

Assurer la diversité des typologies de logement : La typologie des logements produits à l'échelle d'un secteur détermine la mixité ou l'homogénéité de ses habitant.e.s. A ce titre, il est recommandé de formaliser des objectifs (en % de SPB) pour chaque type de logement, applicable dans l'ensemble des secteurs. Ces objectifs pourraient également intégrer des typologies de logements non conventionnels tels que des logements étudiants, des logements adaptés aux seniors, ou encore des clusters (logement composé des «suites privatives» entre 1,5 et 3 pièces, autonomes, équipées de sanitaires et cuisinettes, regroupées au sein d'un même appartement et partageant des espaces communs comme cuisine et séjour). Développée par des coopératives zurichoises dès 2012, cette typologie a été reconnue par l'Office du Logement en 2012, puis affinée dans de nombreux projets tel l'écoquartier Jonction à Genève.

Développer des espaces mutualisés à l'échelle des secteurs : Des coordinations entre maîtres d'ouvrage sont possibles afin de planifier la création d'espaces mutualisés et complémentaires à l'échelle d'un îlot ou d'un secteur. Ces espaces permettent la rencontre entre les habitant.e.s au-delà de l'échelle du bâtiment et contribuent positivement à la vie de quartier. Ces espaces mutualisés sont à anticiper dès la phase de planification et peuvent comprendre des buanderies, des terrasses, des ateliers, mais aussi des espaces plus spécialisés tels que salles des fêtes, serres, bibliothèques, fitness, sauna, salle de jeux pour jeunes enfants, salles de musique, de jeux ou de sport.

D

MISE EN ŒUVRE



Stratégie foncière

Le Plan Guide de Ronquoz 21 vise à faire transiter un écosystème principalement industriel vers des quartiers mixtes alliant logements, commerces, services et artisanat. La densification et les nouvelles affectations vont apporter une plus-value à chaque propriétaire.

La transition de zone industrielle à zone mixte génère non seulement des nouveaux droits à bâtir mais implique également pour la Ville de réaliser de nouvelles infrastructures communautaires. Elles permettront de concevoir des quartiers attractifs et participeront donc à la création de valeur :

- voiries
- parkings silos
- chaîne des parcs et cordon boisé
- équipements sportifs extérieurs

- centre scolaire avec salle omnisports, UAPE, crèche
- maisons de quartier

Ces infrastructures, déployées sur un horizon de 30 ans, seront financées par la Ville et les propriétaires selon un mécanisme visant à équilibrer charges et plus-value. La contribution financière variera selon le type d'affectations et sera indexée à l'évolution des coûts. Les propriétaires contribueront donc au financement de ces infrastructures tout en conservant une part substantielle de la plus-value foncière.

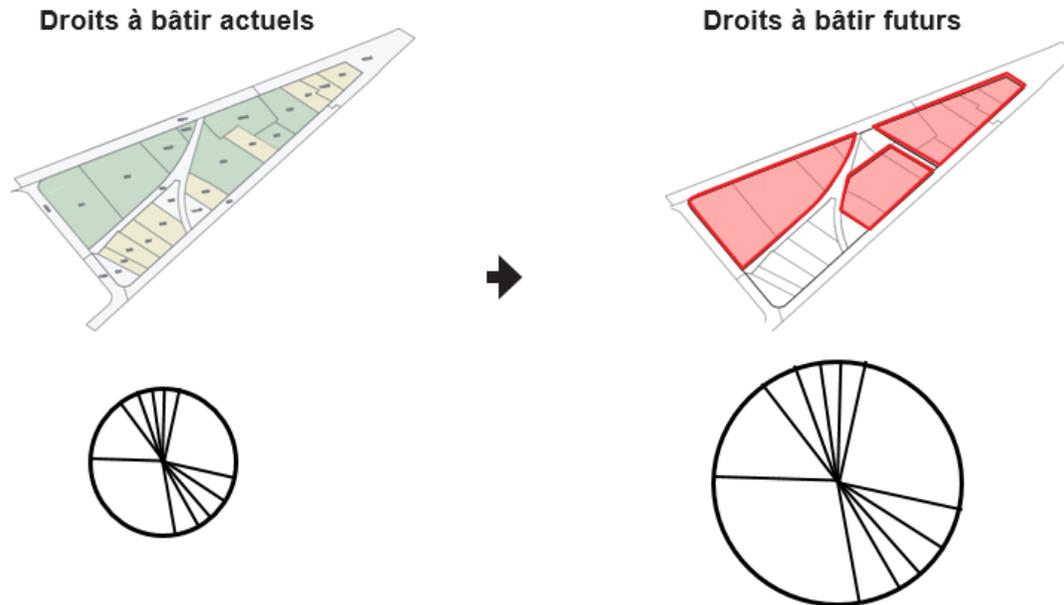
Les différents parkings silos mutualisés seront développés par la Ville à travers une société de portage. Ils absorberont l'intégralité des besoins de Ronquoz 21. Le nombre de places nécessaires a été évalué selon des ratios spécifiques

à chaque affectation, comme cela se pratique sur le territoire communal. La contribution aux infrastructures communautaires comprend le financement des parkings.

Afin de garantir un développement équitable et équilibré, plusieurs principes et mécanismes sont mis en œuvre sur le plan opérationnel :

- Le développement s'effectue par périmètre de plans de quartier. Chacun aura sa dynamique propre de réalisation en cohérence avec la vision d'ensemble finale. Chaque périmètre est élaboré sur la base d'un cahier des charges qui définit les règles urbanistiques, la densité et les affectations. Un comité de pilotage par plan de quartier (ci-après « PQ ») est constitué ; la Ville y sera représentée.

- La distribution à chaque propriétaire des nouveaux droits à bâtir se fait proportionnellement à ses droits initiaux (droit à la propriété maintenu).
- Il n'y a pas d'échange de droits fonciers entre plans de quartier (autonomie des plans de quartier).
- Les propriétaires participent au financement des infrastructures communautaires mais conservent à leur profit une part substantielle de la plus-value foncière.
- Tous les acteurs d'un plan de quartier s'accordent pour répartir équitablement les nouveaux droits fonciers et les obligations d'équipement. Les périmètres ayant abouti les premiers à un accord se développeront en priorité.



La mise en œuvre de Ronquoz 21 se fait par la redistribution des nouveaux droits à bâtir à chaque propriétaire proportionnellement à ses droits initiaux.

Le processus de développement de chaque quartier s'appuie sur deux jalons clefs :

- La convention d'intention règle les droits et obligations des propriétaires et de la Ville concernant la réalisation des études du plan de quartier, les engagements financiers y relatifs et les délais. Cette étape débouche sur le projet de plan de quartier.
- La convention de mise en œuvre règle de manière détaillée les droits et obligations des propriétaires et de la Ville en matière d'opérations immobilières, de constitution ou de modification de servitudes, d'équipements communautaires, d'engagements financiers et de délais. La convention de mise en œuvre du plan de quartier établit également la future répartition et la localisation des droits à bâtir ainsi

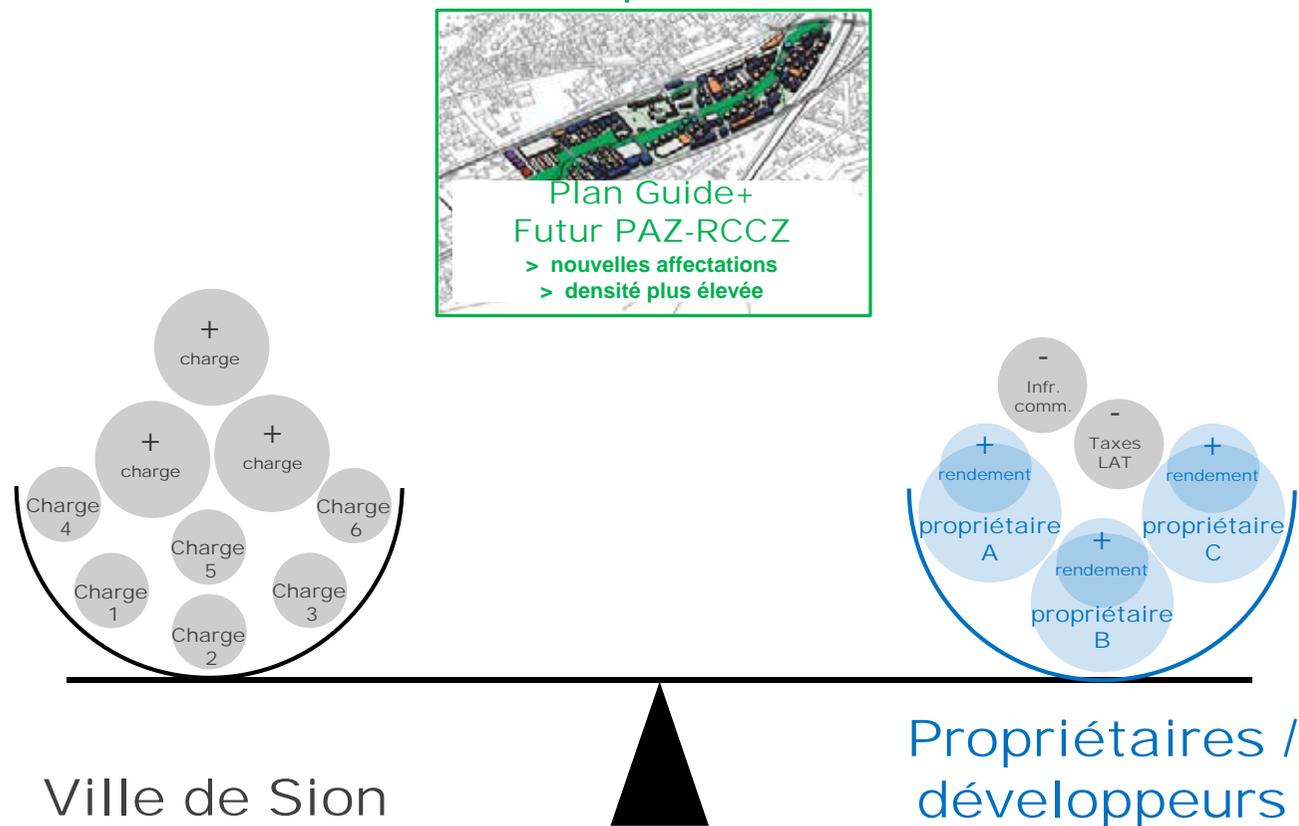
que les contributions aux infrastructures communautaires. Cette étape conduit à la mise à l'enquête du plan de quartier.

Les étapes détaillées seront les suivantes :

- En amont, accord entre les propriétaires pour entamer le processus. La Ville (Service de l'urbanisme et de la mobilité) est la clef d'entrée pour les propriétaires intéressés au développement de leur périmètre. Elle organise la première concertation entre les propriétaires d'un périmètre qui se seront manifestés.
- Signature de la convention d'intention du PQ entre les propriétaires et la Ville de Sion (la Ville est représentée dans les comités de pilotage des différents PQ).
- Études (la Ville participe

financièrement aux études des plans de quartier), finalisation et approbation du projet de PQ.

- Signature de la convention de mise en œuvre du PQ entre les propriétaires et la Ville.
- Mise à l'enquête du PQ et autorisation.
- Formalisation des opérations immobilières (échanges, servitudes, charges foncières, ...).
- Mise à l'enquête des bâtiments par les développeurs/constructeurs et autorisations.
- Paiement des contributions aux équipements communautaires.

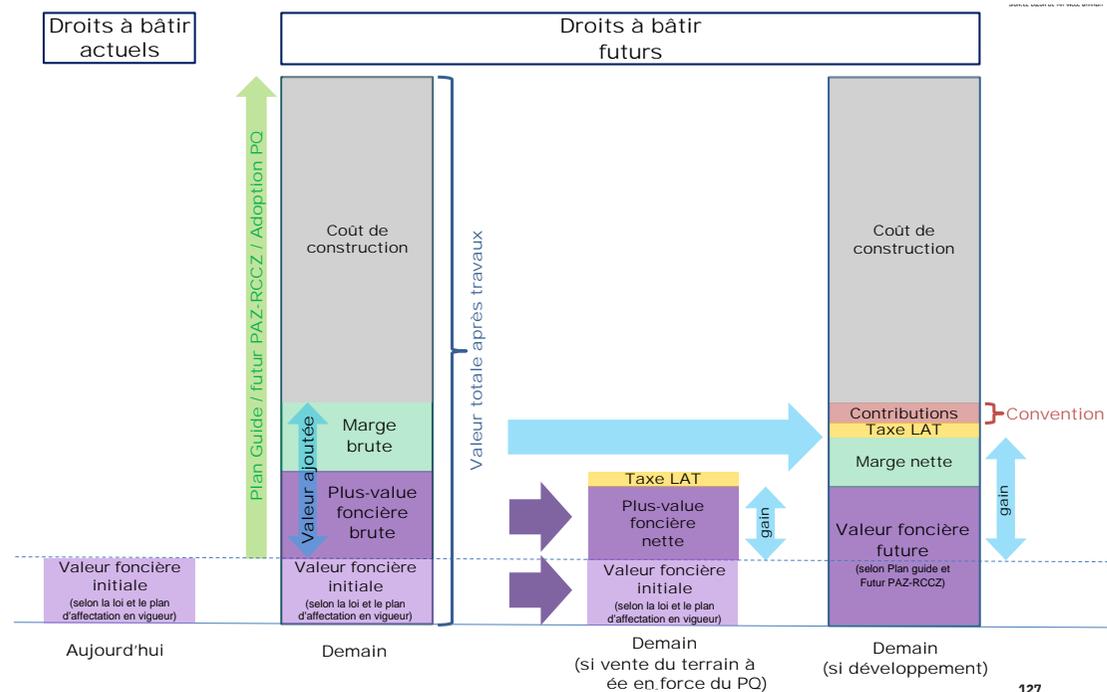


Financement du développement équilibré

D1.3 équilibre du financement

Par ailleurs, conformément à la législation sur l'aménagement du territoire (art. 10b ss LcAT), la taxe sur la plus-value (20%) est perçue auprès des propriétaires lors de l'obtention de l'autorisation de construire ou en cas de vente.

La valeur foncière dépendra du périmètre concerné et de ses spécificités. Le moment de la vente (à l'entrée en force du plan de quartier ou après l'autorisation de construire des immeubles) aura également un impact sur la plus-value que pourra réaliser le propriétaire.



127

La densification et les nouvelles affectations (logements, activités) apporteront une plus-value à chaque propriétaire

D1.3 équilibre du financement



ANNEXES

ANNEXE 1 - UN PROJET DURABLE : QUARTIER SEED

Quartier éligible SEED

La Ville de Sion a commandé l'analyse des prérequis pour le quartier Ronquoz 21, établie par l'intégratrice SEED Anne-Laure Mahy en consultation avec la chargée d'affaires du WWF Valais romand et un réviseur des Hautes Écoles Spécialisées.

Dans le cadre de cette analyse, le projet est examiné sous l'angle des prérequis touchant à la planification urbaine, aux axes de transports publics, à la qualité urbanistique, à la mixité de programmes et à des enjeux écologiques prioritaires.

La décision d'éligibilité SEED par l'Association suisse pour des quartiers durables a été délivrée au quartier Ronquoz 21 le 7 septembre 2021. L'éligibilité signifie que le quartier peut

obtenir la certification SEED en suivant la méthode proposée par l'Association et en respectons les 30 objectifs de performance.

Sur la base de l'analyse des prérequis, le quartier Ronquoz 21 est éligible SEED, sous réserve du respect des recommandations citées dans le document décisionnel et des conditions suivantes :

- Améliorer la desserte en transports publics en visant d'étendre la desserte à l'ensemble du périmètre, notamment les extrémités moins bien desservies (décliner les fiches correspondantes du CCM 2040) et tenir compte des prescriptions de l'ARE en vue d'améliorer la qualité de desserte TP (de B-C à A-B)
- Assurer la continuité des milieux biologiques sur l'ensemble du périmètre quartier Ronquoz 21
- Adopter un concept énergétique

massivement orienté sur l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque)

- Mettre en place diverses typologies d'habitation afin de répondre aux besoins de mixité sociale et intergénérationnelle en ciblant un pourcentage élevé d'habitats participatifs avec conditions de DDP favorables et engagements liés à l'énergie et aux espaces verts (à encourager sur au moins 50% du foncier communal).

Dans le cadre du quartier Ronquoz 21, l'analyse des prérequis évalue l'ensemble du périmètre.

Il est à noter que les recommandations issues de l'analyse des prérequis de septembre 2021 ainsi que les objectifs de performance SEED ont été intégrés à la présente version du Plan Guide et aux Cahiers des charges

des secteurs. Pour certains objectifs de performance qui ne peuvent pas être respectés à l'échelle d'un secteur, un travail approfondi a été entrepris pour attribuer des budgets de surface à chaque secteur afin de retrouver la valeur cible sur l'ensemble du quartier. Cette méthode permet de répondre à l'objectif de performance pour le quartier Ronquoz 21, tout en rendant chaque secteur du quartier éligible. Cette éligibilité est maintenue à conditions que les objectifs soumis à une budgétisation de surface soient respectés sur l'ensemble du périmètre du quartier Ronquoz 21, indépendamment d'une certification.

Sur la base du présent Plan

Guide et de ses Cahiers des charges, tout investisseur-développeur qui souhaite développer un des secteurs (ou, en accord avec l'Association suisse pour des quartiers durables, un sous-secteur) avec l'objectif d'obtenir une certification SEED peut démarrer son projet en engageant une intégratrice ou un intégrateur SEED qui l'accompagnera tout au long du projet et qui mettra en place les groupes de travail pour établir le plan d'actions de durabilité du périmètre et suivra la démarche de certification. Ainsi, avec l'engagement de la Ville de Sion et les objectifs de performance intégrés au Plan Guide et les Cahiers des Charges, une analyse des prérequis ne sera pas nécessaire pour le démarrage de la certification d'un périmètre individuel.

La dénomination « ELIGIBLE par Association suisse pour des quartiers

durables » ne constitue pas en soi la preuve des engagements pris par les développeurs-investisseurs, politiques publiques ou autres parties prenantes sur un engagement ferme et définitif d'application de la démarche.

A ce stade, aucun logo ne peut être utilisé en lien avec la promotion du quartier et/ou pour de quelconques documents d'information sur le futur projet.

ANNEXE 2 - SOCIÉTÉ ET VIVRE ENSEMBLE : FICHES DÉTAILLÉES DES DISPOSITIFS PROPOSÉS

1.1.1 Groupe de résonance (cf 2.1.2)



GRUPE DE RESONANCE

DESCRIPTIF : Le groupe de résonance est un organe consultatif favorisant l'échange d'informations et le suivi du projet par des représentant·e·s de toutes les parties prenantes concernées. Cette interface favorise l'échange d'informations relatives à la planification et conception du nouveau quartier, et le co-pilotage du processus.

OBJECTIFS « SOCIETE ET VIVRE ENSEMBLE »

2. Assurer un processus d'accompagnement aux changements pour tous les types d'acteurs et de thématiques
3. Prévoir des recommandations d'anticipation dans le Plan-Guide
6. Créer un groupe de suivi réunissant à intervalle régulier des représentant·e·s des parties prenantes.
8. Prévoir un outil afin de définir la gouvernance participative et les mesures de l'accompagnement et du développement de l'écosystème humain.

ECHELLE SPATIALE ET TEMPORELLE

Ce dispositif produit ses plus-values dès la phase de planification de développement. Il est pertinent d'esquisser sa constitution et son fonctionnement le plus en amont possible, et de l'activer au plus tôt.

PLUS-VALUES ET APPORTS DU DISPOSITIF

- Améliore la coordination et réduit le risque de tensions entre les parties-prenantes ou avec la maîtrise d'ouvrage
- Enrichit le projet, génère des solutions grâce à l'expertise des membres
- Facilite l'accès à l'information pour la maîtrise d'ouvrage
- Relais l'information auprès des groupes d'intérêt et acteurs représentés
- Valorise le projet et crée un gain de notoriété

FINANCEMENTS ET RESSOURCES À PRÉVOIR

- Identifier les parties prenantes à intégrer (identification, contact, mobilisation)
- Dépenses de fonctionnement (éventuellement petits matériels, salle, etc.)
- Budgétisation des moyens de communication (gestion du site internet, invitations par e-mail)
- Prestations externes dans le cas d'une mobilisation d'un mandataire participation spécialisé en mesure d'assurer la création et la modération du groupe.



ILLUSTRATION : Groupe de suivi des Plaines-du-Loup à Lausanne (VD)

Dans le cadre du développement du quartier des Plaines-du-Loup, la Ville de Lausanne a mis en place un groupe de suivi pour accompagner l'organisation de forums participatifs. Cette instance évolutive est constituée de représentants des associations et acteurs locaux. Elle suit l'organisation des forums participatifs et les différentes phases de développement du quartier, organise des groupes de travail sur des sujets dédiés, et contribue à la construction de l'Assemblée de quartier qui lui succèdera. Ce dispositif permet de réduire le temps de consultation et de décision pour tous les sujets relatifs à l'organisation des forums et à la future gouvernance du quartier.

GRUPE DE RESONANCE – Aide à la mise en œuvre

Étapes

1. Mise en place d'un protocole définissant la composition du groupe, ses missions, son fonctionnement, et les rôles de chacune des parties. Cette note de cadrage précise le périmètre de participation et ses marges de manœuvres
2. Définir une méthodologie (maîtrise d'ouvrage et mandataire spécialisé) et activer le groupe de résonance sur la base de 1 à 4 séances par an (en fonction des besoins)
3. Mise à disposition d'un lieu pour se réunir
4. Organisation de la première séance

Composition

Le groupe de résonance est principalement composé de plusieurs groupes cibles de la société civile et personnes intéressées par le projet. La composition du groupe repose en partie sur le recensement des parties prenantes présenté dans le chapitre « Gouvernance ». Chaque groupe d'acteurs identifié dispose d'un·e représentant·e désigné·e en interne, au sein de cette entité. Les acteurs représentés au sein du groupe pourraient être les suivants :

- Association des habitants de la Blancherie
- Autres associations locales
- Représentants des acteurs académiques (EPFL, HES, etc.)
- Représentants des commerces et services (COOP, restaurants, autres services, etc.)
- Représentants des propriétaires fonciers
- Représentants des groupes d'intérêts et des institutions
- Représentants des services municipaux en fonction des sujets
- (Liste à compléter en fonction des besoins identifiés)

La composition se veut évolutive en fonction des besoins et des opportunités générés par l'avancement du projet. Le groupe de résonance pourra être élargi en fonction des intérêts des acteurs et des conditions de fonctionnement définies par le groupe.

Animation des séances - Rôles et fonctionnement

L'animation des séances du groupe de résonance repose sur le respect des rôles suivants :

- **La Ville de Sion** assure la transparence et la clarté dans ses prises de position, dans les marges de manœuvre politique, technique et financière ; traite les demandes et validation avec diligence.
- **Les représentants associatifs** assurent le relais avec leurs membres, informent et rapportent les préoccupations, besoins et les questions à traiter à des fins de bonne coordination.
- **Les représentants investisseurs** assurent le relais avec leurs membres, informent et rapportent les préoccupations, besoins et les questions à traiter à des fins de bonne coordination.
- **Les habitant·e·s et usager·e·s individuel·e·s** relayent l'expertise locale et s'impliquent activement dans le processus en tant que parties prenantes du système local.
- **Le mandataire participation** est au service de la qualité du processus et assure le rôle de facilitateur·rice. Il propose des outils pour animer les échanges, assure la qualité du processus, transmet des compétences participatives et accompagne les différents acteurs dans leurs rôles spécifiques. Un mandataire spécialisé peut être mandaté par la Ville de Sion pour assurer ce rôle pour les premières séances.

Modalités d'organisation

La Maison du projet, localisée à L'Archipel, accueillera les réunions du groupe. Il est toutefois possible de se rassembler ponctuellement dans d'autres locaux de Ronquoz 21 pour valoriser les actions de ces différents espaces d'activités. Le groupe de résonance organise au moins 2 à 4 séances par an. Des séances supplémentaires peuvent être agendées selon les besoins, en cours de processus.

Points d'attention

- Assurer un suivi des échanges pour motiver les participant·e·s
- Présence d'un facilitateur·rice pour animer les premières séances du groupe de résonance
- Assurer la transparence des échanges et résultats
- Articulation avec la commission ad hoc : information et consultation sur les différentes étapes et projets prévus

1.1.2 Association de quartier (cf 2.1.3)**ASSOCIATION DE QUARTIER**

DESRIPTIF : Une association de quartier est une association à but non lucratif qui regroupe des habitant·e·s d'un quartier. Cet organe central de la gouvernance de quartier permet aux habitant·e·s de prendre une part active dans la mise en œuvre de projets communautaires, tout en assurant la cohérence et la qualité des différentes initiatives mises en œuvre. Elle peut également être amenée à gérer la trésorerie de quartier.

OBJECTIFS « SOCIÉTÉ ET VIVRE ENSEMBLE »

2. Assurer un processus d'accompagnement aux changements pour tous les types d'acteurs et de thématiques
 3. Prévoir des recommandations d'anticipation dans le Plan Guide
 8. Prévoir un outil afin de définir la gouvernance participative et les mesures de l'accompagnement et du développement de l'écosystème humain.
- SEED 4.2.B Maîtrise d'usage (entité associative ou équivalent)

ECHELLE SPATIALE ET TEMPORELLE

La création de l'association de quartier peut être préalable à l'arrivée des premiers habitant·e·s, mais à minima coïncide avec leur arrivée. Une structure à l'échelle de tout Ronquoz apparaît pertinente, éventuellement complétée par des relais dans les différents secteurs. La mise à disposition d'un local, sous la forme d'une Maison de quartier, est à anticiper dès la phase planification.

PLUS-VALUES ET APPORTS DU DISPOSITIF

- Assure l'animation et aménagement du quartier en fonction des besoins actuels des habitant·e·s
- Gère l'interface entre les habitant·e·s et les autres parties prenantes du projet tout au long du processus de développement de Ronquoz 21
- Facilite la gestion courante du quartier
- Assure la gestion de la trésorerie de quartier (Fiche-dispositif 5)

FINANCEMENTS ET RESSOURCES À PRÉVOIR

- Dépenses d'investissement
- Travaux d'aménagement du local et achats d'équipements
- Dépenses de fonctionnement (programmation d'actions et d'animations, salaires des animateurs, loyer, taxes, etc.)
- Les projets réalisés par l'Association de quartier peuvent être financés par la Trésorerie de quartier (cf 2.2.2)

**ILLUSTRATION** : Association de quartier Morges-Eglantine (VD)

Dans le quartier Eglantine à Morges, l'un des enjeux du projet a été d'offrir une grande qualité de vie et d'accompagner les habitantes et habitants dans l'appropriation de leur quartier. Une association a été créée (www.morges-eglantine.ch) par la Maîtrise d'Ouvrage puis transférée aux habitants pour organiser l'animation du quartier et pérenniser ses ambitions sociétales et environnementales. Une application de quartier est également mise à disposition de tous les locataires et propriétaires : réseau social du quartier, échange de services, prêt et vente de matériel, programme d'animations,

informations pratiques, lien avec les gérances, etc. Tout est pensé pour resserrer les liens au sein de la communauté et en faciliter la vie quotidienne.

Association de quartier – Aide à la mise en œuvre

Étapes

- Mobilisation des potentiels membres pouvant composer l'association de Ronquoz (habitant·e·s, riverain·e·s, commerçant·e·s et associations des espaces d'activités, etc.) pour identifier les missions de l'association
- Valorisation de l'expérience et du rôle de l'association de la Blancherie
- Création de l'association en s'appuyant sur les statuts types proposés par exemple par le label SEED, permettant ainsi à l'association de gérer la trésorerie de quartier (Dénomination, siège, buts et affiliation, modalités de fonctionnement, Ressources, membres, attributions des rôles de chaque instance)
- Ressources : mobilisation des ressources financières dont la trésorerie de quartier (cotisations, subventions, dons, etc.)
- Accompagnement pour renforcer les compétences du comité et la mobilisation des ressources.
- Mise à disposition d'un local par la Ville de Sion
- Création d'une plateforme numérique présentant les missions et objectifs de l'association Ronquoz 21
- Proposer des programmes d'actions et animations en intégrant une approche budgétaire (trésorerie de quartier)
- Animation de l'association de quartier (avec des animateurs professionnels). Dans le cas de Ronquoz21 et de la certification SEED, une personne ressource assure le monitoring de la trésorerie et réalise un rapport de fin d'année détaillant tous les projets communautaires développés.

Points d'attention

- Solidité de la structure, compétences et expertises permettant la gestion (opérationnelle, financière) de projets et budgets complexes tels que la Trésorerie de quartier
- Définition d'un cadre précis (rôles, missions, responsabilités) pour le fonctionnement de l'association et d'un cadre opérationnel pour les projets menés (objectif de développement communautaire et amélioration du vivre-ensemble)
- Coordination avec les associations de quartier sédunoises, notamment voisines de Ronquoz

1.1.3 Trésorerie de quartier (cf 2.2.2)



TRESORERIE DE QUARTIER

DESRIPTIF : La trésorerie de quartier permet de doter l'association de quartier de ressources dédiées à l'amélioration de la qualité de vie et du vivre-ensemble. L'usage de ces ressources est décidé par les habitants, via un processus participatif accessible, notamment, via la plateforme numérique de quartier. Les ressources proviennent de contributions annuelles récoltées auprès des propriétaires immobiliers.

OBJECTIFS « SOCIETE ET VIVRE ENSEMBLE »

8. Prévoir un outil afin de définir la gouvernance participative et les mesures de l'accompagnement et du développement de l'écosystème humain.
SEED 4.2.A Trésorerie de quartier permettant le développement intracommunautaire par échange et de services.

ECHELLE SPATIALE ET TEMPORELLE

La trésorerie de quartier repose sur les contributions des propriétaires de logements déjà livrés, et se déploie dès le début de la phase d'exploitation. La trésorerie peut être déployée à l'échelle d'un secteur, et gérée par des relais de l'Association de quartier, ou à l'échelle de l'ensemble de Ronquoz.

PLUS-VALUES ET APPORTS DU DISPOSITIF

- Permet le financement d'actions communautaires sans apports de ressources de la Ville de Sion
- Assure l'adéquation entre les projets réalisés et les besoins des habitant·e·s
- Renforcer le lien social et le sentiment d'appartenance au quartier
- Réduction des coûts d'aménagement et d'entretien grâce à la réalisation de certains aménagements légers sur le budget de la trésorerie de quartier

FINANCEMENTS ET RESSOURCES À PRÉVOIR

- Dispositif intégralement financé sur la « redevance de quartier » ou autre mécanisme de contribution des propriétaires immobiliers

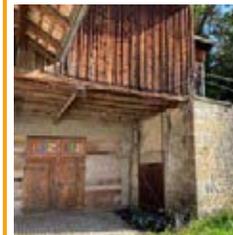


ILLUSTRATION : Eco-quartier de l'ancienne papeterie à Marly (FR)

L'écoquartier compte parmi les premiers quartiers ayant obtenu la certification SEED. A ce titre, des retours d'expérience pertinents peuvent être obtenus auprès de l'activateur de quartier (poste de coordination créée dans le cadre du développement du quartier).

Ceux-ci peuvent notamment permettre de préciser les modalités :

- De la gestion de la trésorerie de quartier
- De la structuration de l'association de quartier
- Du développement de la Maison de quartier (rénovation d'une ancienne ferme)

Trésorerie de quartier – Aide à la mise en œuvre

Appui sur la procédure associée à la certification SEED

Dans le cadre de Ronquoz 21, la trésorerie de quartier pourrait reposer sur les critères de la labellisation SEED. La trésorerie s'appuierait alors sur une redevance annuelle d'un montant de 2.50CHF/m² de surface énergétique, payée par les propriétaires : 1.70 CHF alimente directement la trésorerie de l'association de quartier et les 0.80 CHF restants sont reversés à l'association SEED. La redevance de quartier est perçue une fois par an. La trésorerie de quartier ne peut pas financer des projets sur d'autres quartiers.

En amont de la phase d'exploitation, l'investisseur peut approvisionner 50% du le montant de la trésorerie avant la livraison finale du quartier.

L'association de quartier gestionnaire doit prouver que la trésorerie est utilisée pour engager une activation socioculturelle, solidaire et écologique du quartier. Les habitant·e·s peuvent disposer de la trésorerie sur l'exercice d'une année, mais peuvent aussi faire le choix de mobiliser ultérieurement ce montant pour financer des projets plus coûteux.

La trésorerie permet au quartier de s'autonomiser progressivement : en leur donnant les moyens d'activer leur propre espace, les habitant·e·s s'approprient plus aisément leur lieu de vie et développent un sentiment d'appartenance.

Points d'attention

- Établir clairement la distinction entre la trésorerie de quartier et le budget participatif
- Disposer d'une association capable d'assurer la gestion de la trésorerie de quartier
- Mandater un spécialiste pour assurer la gestion de la redevance

1.2 ACTIVATION

1.2.1 Maison du projet (cf 3.1)



MAISON DU PROJET

DESRIPTIF : La maison du projet est un espace d'information et d'accueil du public qui propose en phase chantier l'animation d'un espace d'exposition du projet immobilier. Par les animations associées (radio du chantier, ateliers, projections, fêtes, conférences, formations, visites, expositions, spectacles, potager, etc.), la Maison du projet facilite l'appropriation du quartier par ses futur·e·s habitant·e·s et usager·ère·s.

OBJECTIFS « SOCIÉTÉ ET VIVRE ENSEMBLE »

4. Travailler dans une logique de démonstration que les interventions soient exemplaires (matérialisation et processus)
7. Créer une maison du projet au sein du quartier pour assurer l'information et faciliter l'appropriation citoyenne tout au long du développement du projet

ECHELLE SPATIALE ET TEMPORELLE

La maison du projet constitue un outil central dans la planification du projet. Dans la phase de développement des projets, les éléments exposés seront amenés à évoluer régulièrement ce qui nécessitera une mise à jour de l'exposition. La pérennisation de cet espace, accompagnée d'un programme d'animation permanent, est à anticiper dès le début de la phase d'exploitation.

PLUS-VALUES ET APPORTS DU DISPOSITIF

- Mise en visibilité du projet immobilier, développement de la notoriété de l'attractivité du quartier
- Animation socioculturelle du site
- Potentiel de développement pour devenir un équipement culturel majeur du quartier en cas de pérennisation

FINANCEMENTS ET RESSOURCES À PRÉVOIR

- Dépenses d'investissement (aménagement du local de L'Archipel, programmation)
- Dépenses de réalisation des maquettes et expositions et mise à jour des éléments exposés
- Salaires d'un·e animateur·trice de la Maison du projet



ILLUSTRATION : Espace-chantier de l'écoquartier des Vergers à Meyrin (GE)

Les maîtres d'ouvrage ont mandaté l'association « Espace chantier » pour concevoir et animer un espace dédié à la fois aux acteur·rice·s du chantier et aux futur·e·s habitant·e·s. Pour un budget global de 350'000 CHF, le dispositif a permis de réaliser des reconstitutions à taille réduite des futurs bâtiments et une exposition du projet immobilier ; divers services facilitant la vie des acteur·rice·s du chantier ainsi que de nombreuses animations socioculturelles (radio du chantier, ateliers, projections, fêtes, conférences, formations, visites, expositions, spectacles, potager).

Maison du projet – Aide à la mise en œuvre

Étapes de mise en œuvre

- a) **Consolider le concept de la Maison du projet et ses missions**
 - Exposition des plans urbanistiques et architecturaux
 - Exposition du projet avec des maquettes du site
 - Visites de chantiers
 - Organisation d'ateliers participatifs, fêtes de quartier, jardins participatifs, etc.
 - Bibliothèque du projet avec les rapports thématiques, les études et l'ensemble des informations susceptibles d'être transmises au public
 - Conférences et formations, visualisation 3D et autres médias permettant de découvrir les projets
 - Des espaces thématiques approfondissant une thématique (Energie, Eco-construction, Eau, Agriculture urbaine, etc.)
- b) **Aménager le local de l'Archipel (Salle Ronquoz 21)**
- c) **Accueil du public** : Ouverture de l'espace à des heures fixes
- d) **Mise en place d'une permanence de la maison du projet et recrutement d'un·e animateur·rice**
 - Envisager la possible mutualisation de personnes ressources, membres d'associations locales existantes, pour assurer l'animation de la maison (associations étudiantes de l'EPFL et HEI Neuchâtel, le Fablab, la Team Academy, EDHEA, la Ferme-Asile, etc.)
- e) **Développer le volet numérique de la Maison du projet** :
 - Informations générales sur le projet, ses objectifs, son phasage, les acteurs impliqués, etc.
 - Les actualités et les prochains événements prévus
 - La bibliothèque regroupant l'ensemble des documents du projet accessible en ligne (après inscription).
 - Un annuaire de l'ensemble des acteurs et des participants intéressés à contribuer au développement du projet en lien avec les approches participatives.
 - Une FAQ permettant de répondre progressivement et publiquement à l'ensemble des questions adressées par les habitants.

Points d'attention

- Aménager un lieu facilement identifiable et accessible (localisation, signalisation, horaires, accueil, etc.)
- Assurer une animation régulière, voire quotidienne, de la maison du projet
- Mutualiser les personnes ressources de différentes structures pour animer le lieu et étendre la plage horaire d'accueil
- Engager une coanimation du lieu et des activités avec les habitant·e·s, les jeunes, les associations de quartier, etc.
- Anticiper la pérennisation de la maison du projet (rémunération, programmation, budgétisation)

1.2.2 Urbanisme transitoire (cf 3.2)



URBANISME TRANSITOIRE

DESRIPTIF : L'urbanisme transitoire valorise des espaces urbains sous-utilisés (espaces sans affectation ou en chantier, friches industrielles ou artisanales) en y développant de nouveaux usages. Déployés dans une dynamique conviviale et expérimentale, les aménagements transitoires génèrent de la vie et de l'intérêt pour le quartier même pendant la phase de travaux. La préfiguration de certains aménagements permet de plus de préciser les besoins et de réduire les coûts d'aménagements ultérieurs.

OBJECTIFS « SOCIÉTÉ ET VIVRE ENSEMBLE »

4. Travailler dans une logique de démonstration que les interventions sont exemplaires (matérialisation et processus)
9. Favoriser l'activation sociale par la mise en place d'usages transitoires. Il s'agit de donner vie au quartier.

ECHELLE SPATIALE ET TEMPORELLE

Un projet d'urbanisme transitoire s'étale sur une durée variant d'une à plusieurs années, en comptant 6 à 12 mois pour le montage (préfiguration, travaux), au minimum 1 an d'occupation du site et 2 à 10 mois à la fin du projet pour le démontage ou la pérennisation des aménagements. Les espaces où réaliser ces aménagements seront identifiés dès la phase de développement des projets.

PLUS-VALUES ET APPORTS DU DISPOSITIF

- Rapidité de mise en œuvre pour l'activation des espaces urbains
- Flexibilité du dispositif, rassurante pour les parties prenantes
- Réduction de l'insécurité grâce à l'augmentation de la fréquentation d'un espace urbain
- Renforcement de l'adhésion sociale autour du projet d'aménagement

FINANCEMENTS ET RESSOURCES À PRÉVOIR

- Dépenses d'investissement
- Dépenses d'ingénierie (études de diagnostic et techniques préalables, vérifications)
- Travaux de mise aux normes du site
- Travaux d'aménagements du site et achats d'équipements



ILLUSTRATION : La Fabrique de Malley à Lausanne, Prilly et Renens (VD)

Dans le cadre du développement des quartiers Malley-gare et Malley-viaduc, l'activation et les aménagements transitoires ont été confiés à la structure intercommunale La Fabrique de Malley. La programmation mise en œuvre comprend jardinage urbain, spectacles de cirque, terrain multisports, pump-track, aménagements paysagers, buvette, chapiteaux ou encore une place de jeux. Ces dispositifs constituent autant de contrepoints festifs et conviviaux aux chantiers d'envergure aux alentours.

Urbanisme transitoire – Aide à la mise en œuvre

Diagnostic et étude de l'opportunité de l'occupation d'un site

- Identifier les sites propices à l'aménagement d'un usage
- Identifier les acteurs locaux capables et intéressés par le projet
- Entretiens avec les acteurs identifiés, recueil des besoins et usages des habitant·e·s et visites de site.
- Compilation des résultats dans une fiche de site intégrant les informations suivantes : localisation surface, disponible et aménageable, propriétaires actuels et futurs, date de libération, durée et niveau de remise en état nécessaire, voirie, procédures d'urbanisme, contraintes environnementales, sécurité, intérêt patrimonial ou architectural, desserte et accessibilité du lieu, premiers éléments financiers, acteurs à mobiliser, etc.

Définir le projet : objectifs, occupations, acteurs, etc.

- Recenser les besoins des habitant·e·s et usager·e·s du quartier au travers d'une démarche participative. Un accompagnement par un bureau spécialisé dans la conception de démarche participative est encouragé pour identifier les besoins locaux (mobilisation des acteurs clés, animation d'ateliers, analyse des données quantitatives et qualitatives produites, suivi du processus, etc.).
- Présenter un calendrier des étapes clés en prenant en compte les phases de travaux de Ronquoz21
- Ébauche de programmation avec une chronologie de réalisation du projet)
- Intégrer une convention pluriannuelle relative à l'aménagement de l'espace entre les différents acteurs impliqués
- Montage et modèle économique

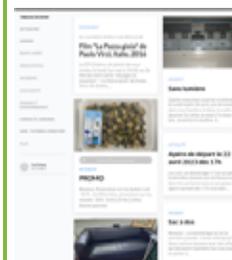
Mise en œuvre et activation du lieu

- Identification de tous les acteurs clés et acteurs ressources impliqués dans le projet, mobilisation des services internes de la collectivité (service de l'urbanisme, de la cohésion sociale, de l'économie, etc.)
- Appel à manifestation d'intérêt auprès des acteurs intéressés par l'aménagement du lieu (ex. acteurs socioculturels) proposant une programmation fine du lieu
- Réalisation d'un modèle économique comprenant les informations suivantes :
 - Dépenses d'investissement
 - Dépenses d'ingénierie (études de diagnostic et techniques préalables, vérifications)
 - Travaux de mise aux normes du site
 - Travaux d'aménagements du site et achats d'équipements
 - Dépenses de fonctionnement (animation, salaires, loyer, taxes, etc.)
- Montages contractuels et précisions sur les modalités de gestion de site (droit de cession à terme des équipements, régime de la propriété intellectuelle, durée d'occupation, etc.)
- Réalisation des travaux d'aménagement du lieu. L'activation de l'espace peut donner lieu à l'organisation d'un chantier participatif.

Pérennisation de l'aménagement

- Réaliser une analyse des impacts sociaux et économiques du projet sur l'espace urbain à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs (indicateurs urbains, indicateurs sociaux avec une analyse de la fréquence du site, indicateurs environnementaux avec le nombre de personnes sensibilisées, les partenariats réalisés, etc.)
- Communication et valorisation du projet
- Mobilisation des acteurs impliqués dans la pérennisation du projet et en charge de la suite (par exemple l'association de quartier, etc.) avec présentation d'une programmation et d'un modèle économique.

1.2.3 Coordination de quartier (cf 3.3)



COORDINATION DE QUARTIER

DESRIPTIF : La coordination de quartier décrit un ensemble de ressources, services et compétences mis à disposition des habitant·e·s pour faciliter la vie quotidienne et la vie de quartier. A l'échelle des secteurs, des postes de coordinateur (technique d'un côté, et vie de quartier de l'autre) assurent un premier niveau de réponse pour tous types de besoins des habitant·e·s, et sont complétés par une plateforme numérique de quartier.

OBJECTIFS « SOCIÉTÉ ET VIVRE ENSEMBLE »

2. Assurer un processus d'accompagnement aux changements pour tous les types d'acteurs et de thématiques SEED 4.2.B Maitrise d'usage (entité associative ou équivalent)

ECHELLE SPATIALE ET TEMPORELLE

La coordination de quartier est à anticiper dès la phase de développement des projets, afin d'être opérationnelle dès l'arrivée des premier·ère·s habitant·e·s en phase d'exploitation.

PLUS-VALUES ET APPORTS DU DISPOSITIF

- Facilitation de la mutualisation des usages, espaces et services
- Réactivité dans la gestion des problèmes techniques et diminution des coûts d'entretien (poste technique)
- Médiation et facilitation de la communication entre les différents acteur·rice·s du quartier (post vie de quartier)

FINANCEMENTS ET RESSOURCES À PRÉVOIR

- Développement et maintenance de la plateforme numérique de quartier
- Frais de location des locaux des coordinateur·rice·s
- Salaire des coordinateur·rice·s



ILLUSTRATION : Hunziker Areal à Zürich (ZH)

Le quartier de Hunziker Areal intègre un point d'accueil central qui opère comme un premier guichet pour rediriger les demandes des habitant·e·s ou visiteur·euse·s. La « réception » propose des services et de l'aide pour les demandes quotidiennes et les questions de voisinage, comme l'orientation vers les offres de mobilité disponibles, la réception de colis, ou encore la réservation des espaces partagés (salles communes, de séminaire, de musique).

Ce guichet physique est secondé par une plateforme numérique et une application développées avec les habitant·e·s – Flink. Celle-ci officie à la fois comme un réseau social et un guichet numérique pour la conciergerie.

Coordination de quartier – Aide à la mise en œuvre**Diagnostic et analyse du potentiel**

- Identifier un local dans les loges de bas d'immeuble et analyser les opportunités et limites du local mis à disposition
- Cartographie des acteurs locaux à impliquer (collectivités, aménageurs, promoteurs, bailleurs sociaux, propriétaires, association de quartier, maison du projet, commerces existants, etc.)
- Réflexions sur les contraintes et les freins identifiés
- Définition des besoins par la maîtrise d'ouvrage, l'association de quartier et les éventuels autres partenaires identifiés en amont de la livraison des premiers logements
- Création d'une feuille de route pour le recrutement d'un coordinateur et le développement de la plateforme numérique

Mise en œuvre

- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt au regard des besoins identifiés en amont et des surfaces allouées
- Accord sur les montages financiers présentés (location et aménagement du local, dépenses, etc.)
- Conventonnement avec les futurs gestionnaires et porteur-se:s de projet
- Rémunération de la personne ressource en charge de la conciergerie

ANNEXE 3 - SOCIÉTÉ ET VIVRE ENSEMBLE : RECENSEMENT DES ACTEURS DE RONQUOZ 21

| GROUPE | COMPOSITION/ DESCRIPTION | RÔLE DANS LE PROJET R21 | PARTICIPATION | | RESSOURCES | PROBLÈMES |
|-------------------------------------|--|---|---|--|---|--|
| | | | Niveau de participation | Phase du projet | | |
| | | | | | Ressources financière et humaines | Problèmes connus ou potentiels |
| Législatif (conseil général) | 60 membres | Approbation des budgets, des règlements d'urbanisme implication dans la participation citoyenne | Informé/consulté Décision | phase de planification phase de développement et chantier | | |
| Exécutif (conseil municipal) | 9 membres | Planification, gestion et mise en œuvre du projets et des politiques qui lui sont liées: Participation à élaboration des plans d'urbanisme, élaboration des règlements, permis de construire, gestions des ressources, participation citoyenne, suivi et évaluation | Décision | tout le long | | |
| Commission Ad hoc | Président, Vice-président, Conseillers municipaux, Service urbanisme, Service bâtiments et construction, Service Travaux public et environnement | Délégation de l'exécutif et des services de la ville. Interface entre le projet et le conseil municipal. Impulse / prépare les décisions du conseil municipal. | Orientation et validations des propositions soumises par le pilotage opérationnel | tout le long | | |
| Service de l'urbanisme | Chef de service + urbaniste/Coordinatrice du projet + stagiaire | Pilotage opérationnel: gère l'ensemble du processus des réalisations: définition des objectifs du projet, supervision de la planification et de la conception, coordination des parties prenantes, suivi des mandataires et des délais, communication et participation, suivi de la qualité | Planification stratégique et pilotage opérationnel du projet | tout le long | 0.8 ETP Coordinatrice du projet + 0.2 ETP stagiaire + 0.15 ETP chef de service | Ressources humaines insuffisantes pour suivre un projet aussi conséquent |

| | | | | | | |
|---|--|---|---|---|--|---|
| L'archipel | Tiers lieu ayant pour objectif de sensibiliser la population locale à l'économie circulaire et à l'importance du lien social. Le site est géré par l'association Utopia pour une durée de 5 ans (contrat VdS). | Un local est réservé pour le service de l'urbanisme qui prévoit d'y installer la maison du projet (gérée par VdS). Le site pourrait accueillir des associations ou activités organisées par d'autres. Des synergies devraient être identifiées entre les activités de L'archipel et de la maison du projet. L'association Utopia bénéficie d'un large réseau d'association et est intéressée à participer au développement du quartier. | Consultation - Représentation dans le groupe de résonance | Phases de développement, chantier, cohabitation, exploitation | Pour l'instant, pas de ressources spécifiques pour participation dans le projet E21. | L'archipel n'est ni une association de quartier, ni une maison de quartier, ni un lieu à vocation culturelle. Leur implication dans le projet R21 et les ressources à disposition seront à préciser, par exemple à travers un workshop avec les différentes parties-prenantes. |
| Association des habitants de la Blancherie | Nouvelle association de quartier créée en mars 2023, encore en phase de structuration et de consolidation. | Premier représentant des habitants du quartier. Appropriation et identité de quartier. Cohérence entre les différentes phases du projet et suivi de l'évolution des besoins. Relai d'information. | Consultation – Représentation dans le groupe de résonance | Phases de chantier, cohabitation, exploitation | 6 membres de comité + participation volontaire des habitants | L'association ne couvre que le secteur de la Blancherie. Les effectifs, budgets et compétences actuels ne sont pas suffisants pour assumer le rôle envisagé dans le plan guide. Leur implication et volonté de prendre un rôle majeur dans le système de gouvernance R21 devrait être clarifié, idéalement à travers un workshop avec les différentes parties prenantes. |
| Autres acteurs associatifs | Association des aînés de Sion et environs, Transport handicap, association des étudiants, ASLAE... Tous ne sont pas basés dans le quartier. | Parties prenantes potentiellement intéressées à participer au projet R21 | Consultation - Représentation dans le groupe de résonance | Phases de développement, chantier, cohabitation, exploitation | Non étudié | Groupe non structuré. Identification d'un représentant pour le groupe. |
| Acteurs académiques & recherche | HES-SO, EPFL, The Ark, CimArk | Parties prenantes potentiellement intéressées à participer au projet R21 | Consultation - Représentation dans le groupe de résonance | Phases de développement, chantier, cohabitation, exploitation | Non étudié | Groupe non structuré. Identification d'un représentant pour le groupe. Importance élevée compte-tenu du nombre de personnes concernées et des impacts du projet sur leurs activités. |
| Formation | Ecole professionnelle, Ecole des travaux et métiers | Parties prenantes potentiellement intéressées à participer au projet R21 | Consultation - Représentation dans le groupe de résonance | Phases de développement, chantier, | Non étudié | Groupe non structuré. Identification d'un représentant pour le groupe. |

| | | | | | | |
|---|---|--|---|---|------------|--|
| | | | | cohabitation, exploitation | | |
| Commerce, industrie et services (grands) | Coop, Provins, Aligro... | Parties prenantes potentiellement intéressées à participer au projet R21 | Consultation - Représentation dans le groupe de résonance | Phases de développement, chantier, cohabitation, exploitation | Non étudié | Appui possible sur l'association Sion, Commerces et Services |
| Commerce, industrie et services (petits) | Restaurants, épiceries, bureaux... | Parties prenantes potentiellement intéressées à participer au projet R21 | Consultation - Représentation dans le groupe de résonance | Phases de développement, chantier, cohabitation, exploitation | Non étudié | Appui possible sur l'association Sion, Commerces et Services |
| Acteurs privés | Petits propriétaires privés, habitants et futurs habitants, étudiants, travailleurs, clients des commerces... | Parties prenantes potentiellement intéressées à participer au projet R21 | Consultation - Représentation dans le groupe de résonance | Phases de développement, chantier, cohabitation, exploitation | Non étudié | Groupe non structuré. Identification d'un représentant pour le groupe. |

ANNEXE 4 - SOCIÉTÉ ET VIVRE ENSEMBLE : OBJECTIFS ISSUS DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

DÉMARCHE PARTICIPATIVE MARS-AVRIL 2022

Concernant les recommandations sur la participation, certains points ont déjà été mentionnés dans la partie concernant les orientations arbitrées. Les bureaux Idée21 et la FDDM proposent six principes:

- | | |
|---|--|
| <p>01</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">Accompagner les propriétaires dans le développement des projets immobiliers par un dispositif ad hoc et un espace d'échange</div> | <p>○ Recommandation validée.</p> |
| <p>02</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">Créer un groupe de suivi réunissant à intervalle régulier (une ou deux fois par an) des représentants des parties prenantes</div> | <p>○ Il est demandé de formaliser une proposition d'établissement d'un tel groupe, pour concrétiser cette recommandation.</p> |
| <p>03</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">Créer une « maison du projet » au sein du quartier pour assurer l'information et faciliter l'appropriation citoyenne tout au long du développement du projet.</div> | <p>○ Formellement une telle structure existe déjà avec L'Archipel aux anciens abattoirs qui sera prochainement ouvert aux publics.</p> |
| <p>04</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">Prévoir un outil afin de définir la gouvernance participative et les mesures de l'accompagnement et du développement de l'écosystème humain, par exemple par l'ajout d'un volet « social » dans le plan-guide ou par le recours à un label de durabilité (SEED ou autre).</div> | <p>○ Coordination avec les responsables SEED en cours</p> |
| <p>05</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">Favoriser l'activation sociale par la mise en place d'usages transitoires. Sur un projet de quartier échelonné sur 30 ans, il y aura forcément des usages transitoires. Il s'agit de donner vie au quartier dès le départ.</div> | <p>○ Voir orientations / recommandation validée</p> |
| <p>06</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">Mieux intégrer les jeunes dans les prochaines étapes participatives</div> | <p>○ Recommandation validée.</p> |

- Orientation intégrée dans les principes, les règles et les recommandations du Plan Guide
- Orientation concernant le processus d'accompagnement du développement du quartier de la part de la Ville de Sion
- Orientation à reformuler, ou réétudier par la Ville de Sion

DÉMARCHE PARTICIPATIVE MARS-AVRIL 2022

À partir de l'analyse et de la synthèse des résultats de la démarche participative effectuées par Idée 21 et FDDM, des orientations ont été extraites et étudiées lors d'un workshop réunissant H&dM, le service d'urbanisme et de la mobilité, FDDM et Idée 21, afin d'identifier celles à retenir pour la suite des études du plan-guide.

| | | |
|-----------|--|--|
| 01 | Assurer la flexibilité et modularité du bâti et des espaces publics. | ● Traité dans le PGv1 et dans les Cahiers des Charges des secteurs de développement. |
| 02 | Assurer la durabilité et l'exemplarité du projet par la mise en place d'un processus de certification. | ● Objectifs de durabilité SEED intégrés dans le PGv1. |
| 03 | Créer un lieu de sensibilisation et de prototypage porté par la Ville de Sion, en collaboration avec les acteurs du quartier. | ● À étudier par la Ville de Sion |
| 04 | Définir une stratégie énergétique optimisée incluant l'existant : la planification et la gestion des réseaux concordent avec les objectifs du PGv1 | ● Traité par Oiken, MDP et VdS, dans le cadre du développement PGv1. |
| 05 | Assurer un processus d'accompagnement aux changements pour tous les types d'acteurs et de thématiques. | ○ Engagement de la part de la Ville de Sion |
| 06 | Élaborer une stratégie pour atténuer les nuisances | ● Traité dans le PGv1 (règles morphologiques) |
| 07 | Définir une centralité: Place du Village ou Lieu de vie/Rencontre | ● Traité dans le PGv1 par MDP (Parc des Anciens Abattoirs) ○ Engagement de la part de la Ville de Sion |
| 08 | Travailler les liens avec les autres quartiers (accroches, connexions, franchissements, mobilités) | ● Traité par Systematica (Mobilité), dans le cadre du développement PGv1 |
| 09 | Dégager des opportunités pour des tronçons exemplaires et prioritaires de sites propres pour les différents modes actifs | ● À étudier par la Ville de Sion |
| 10 | Prévoir un dispositif de réutilisation des matériaux en regard des enjeux de neutralité carbone (impact de la construction) | ● Recommandation intégrée dans le PGv1, des spécialistes en économie circulaire devraient être consultés. ○ Engagement de la part de la Ville de Sion |
| 11 | Prévoir des recommandations d'anticipation dans le plan-guide | ○ Engagement de la part de la Ville de Sion |
| 12 | Travailler dans une logique de démonstration que les interventions soient exemplaires, (matérialisation et processus) | ● Recommandation intégrée dans le PGv1 et engagement de la part de la Ville de Sion |

- Orientation intégrée dans les principes, les règles et les recommandations du Plan Guide
- Orientation concernant le processus d'accompagnement du développement du quartier de la part de la Ville de Sion
- Orientation à reformuler, ou réétudier par la Ville de Sion

ANNEXE 5 - TABLEAU DES FIGURES

Image

p. source

| | | |
|---|----|---|
| A1.1 Sion, Werner Friedli, 1955 | 8 | ETH-Bibliothek - Werner Friedli |
| A1.2 Sion et la Vallée du Rhône | 10 | photo David Arthur |
| A1.3 Évolution et prévision démographique pour la Ville de Sion | 13 | prévision démographiques cantonales, représentation HdM |
| A1.4 Vue d'ensemble de la mutation possible du quartier Ronquoz 21 | 15 | Herzog & de Meuron |
| A1.5 Déroulement du projet Ronquoz 21 | 17 | Herzog & de Meuron |
| A2.1 Sion, Wener Friedli, 1966 | 18 | ETH-Bibliothek - Werner Friedli |
| A3.1 Sion, Wener Friedli, 1966 | 22 | ETH-Bibliothek - Werner Friedli |
| A3.2 Localisation et périmètre du quartier Ronquoz 21 | 25 | (https://map.geo.admin.ch) |
| A3.4 Bâtiments industriels à forte valeur patrimoniale au sein du quartier | 27 | photo Herzog & de Meuron |
| A3.5 Plan d'affectation actuel pour le périmètre de Ronquoz 21 | 29 | Ville de Sion |
| A3.6 Image de synthèse du projet OIKEN | 31 | bureau MEMENTO |
| A3.7 Quai sur les berges dans le cadre de la troisième correction du Rhône | 33 | Herzog & de Meuron |
| B1.1 Sion, Wener Friedli, 1966 | 36 | ETH-Bibliothek - Werner Friedli |
| B1.2 Extrait de la Carte Dufour, 1864 (Topographische Karte der Schweiz) | 39 | Carte Dufour, 1864 |
| B1.3 Croquis des grands principes du Plan Guide Ronquoz 21 | 40 | Herzog & de Meuron |
| B1.4 Sion, la plaine arboricole et agricole, les coteaux viticoles et sylvicoles | 41 | Herzog & de Meuron |
| B1.5 Sion, les infrastructures : chemin de fer, aéroport, autoroute, Rhône et téléphérique | 43 | Herzog & de Meuron |
| B1.6 Sion, le bâti et le périmètre de la commune | 45 | Herzog & de Meuron |
| B1.7 Le tissu urbain existant comme base. | 47 | Herzog & de Meuron |
| B1.8 Le Cordon boisé relie les quartiers à la chaîne de parcs et suit en partie le tracé de l'ancienne voie industrielle. | 47 | Herzog & de Meuron |
| B1.9 Densification au bord pour permettre la libération de l'espace central | 49 | Herzog & de Meuron |
| B1.10 Bâtiments individuels, typologies variées en fonction du plafond aérien | 49 | Herzog & de Meuron |
| B1.11 Pour chaque nouveau quartier un nouveau parc | 51 | Herzog & de Meuron |
| B1.12 Mixité des usages | 51 | Herzog & de Meuron |
| B1.13 Schéma sur la pluridimensionnalité du Plan Guide | 53 | Valeurs SEED, représentation HdM |
| B1.14 Tableau valeurs SEED à respecter | 55 | Valeurs SEED, représentation HdM |

| | | |
|--|----|--|
| B2.1 Sion, Wener Friedli, 1966 | 56 | ETH-Bibliothek - Werner Friedli |
| B2.2 Sion, Wener Friedli, 1966 | 59 | ETH-Bibliothek - Werner Friedli |
| B2.3 Ronquoz, photos patrimoine paysager | 60 | photos Herzog & de Meuron |
| B2.4 Ronquoz, patrimoine paysager | 61 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.5 Ronquoz, vision PGv1 | 63 | Herzog & de Meuron |
| B2.6 Les espaces publics de Ronquoz 21, vision PGv1 | 65 | images Michel Desvigne Paysagiste - Herzog & de Meuron |
| B2.7 Evolution dans le temps du Cordon boisé | 66 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.8 Vue aérienne du Cordon boisé | 67 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.9 Vue aérienne du Cordon boisé et de la Chaîne des | 67 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.10 Cordon Boisé - l'existant | 68 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.11 Cordon Boisé - Aménagement à court terme | 69 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.12 Cordon Boisé - Aménagement à long terme | 69 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.13 Cordon Boisé - l'existant | 70 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.14 Cordon Boisé - Aménagement à court terme | 71 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.15 Cordon Boisé - Aménagement à long terme | 71 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.16 Cordon Boisé - l'existant | 72 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.17 Cordon Boisé - Aménagement à court terme | 73 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.18 Cordon Boisé - Aménagement à long terme | 73 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.19 Cordon Boisé - l'existant | 74 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.20 Cordon Boisé - Aménagement à court terme | 75 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.21 Cordon Boisé - Aménagement à long terme | 75 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.22 La Chaîne des parcs divisée selon les secteurs, vision PGv1 | 77 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.23 Localisation approximative des parcs de jeux nécessaires dans le quartier Ronquoz 21 | 79 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.24 Programme de la Chaîne des parcs, vision PGv1 | 80 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.25 Programme de la Chaîne des parcs, vision PGv1 | 81 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.26 Coupe Place du Rhône | 82 | Herzog & de Meuron |
| B2.27 Coupe Place du Rhône | 82 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.28 Plan paysagé de la place du Rhône | 79 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.29 Place du Rhône - existant | 84 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.30 Vue depuis le pont de la Dixence vers la route des Ronquos | 85 | Michel Desvigne Paysagiste |

Image**p. source**

| | | |
|--|-----|--|
| B2.31 Promenade des Berges - existant | 86 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.32 Vue sur la promenade des Berges | 87 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.32 Coeurs d'îlot - principe d'aménagement | 88 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.34 Coeurs d'îlot, vision PGv1 | 89 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.35 principes d'aménagement paysager - références | 90 | photos Herzog & de Meuron / Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.36 Coeur d'îlot, coupe et vue | 91 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.37 Coeur d'îlot, coupe et vue | 92 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.38 Coeur d'îlot, coupe et vue | 93 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.39 Programme du Coeurs d'îlots | 94 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.40 Programme du Coeurs d'îlots - références | 95 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.41 Schéma de gestion des eaux | 97 | Herzog & de Meuron |
| B2.42 Potentielles emprises de pleine terre | 99 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.43 Potentielles emprises pouvant agir pour la rétention des eaux | 101 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.44 Références bassins | 102 | photos Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.45 Hypothèse d'emplacement des bassins | 103 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.46 Milieux naturels et de substitution pour le quartier Ronquoz, références | 105 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.47 Arbres de grand développement, références | 107 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B2.48 Strate haute, strate basse, références | 108 | Michel Desvigne Paysagiste |
| B3.1 Sion, Wener Friedli, 1966 | 110 | ETH-Bibliothek - Werner Friedli |
| B3.2 Connexion de Ronquoz aux infrastructures existantes | 113 | Systematica |
| B3.3 Connexion de Ronquoz aux infrastructures existantes | 114 | Systematica |
| B3.4 Connexion de Ronquoz aux transports en commun | 115 | Systematica |
| B3.5 Connexion de Ronquoz aux infrastructures existants | 116 | Systematica |
| B3.6 Potentiel du réseau de mobilité douce | 117 | Systematica |
| B3.7 Les usagers de Ronquoz 21 | 118 | Systematica |
| B3.8 Principes de mobilités pour Ronquoz 21 | 119 | Systematica |
| B3.9 Les pôles multimodaux de Ronquoz | 120 | Systematica |

| | | |
|--|-----|--|
| B3.10 Schéma de TC | 121 | Systematica |
| B3.11 Les principes de mobilité douce | 122 | Systematica |
| B3.12 Schéma de MD | 123 | Systematica |
| B3.13 Quartier apaisé avec zone de rencontre | 124 | Systematica |
| B3.14 Distribution des parkings en silo en périphérie de quartier | 124 | Systematica |
| B3.15 Dissuasion du transit routier par un système de circulation à sens | 124 | Systematica |
| B3.16 Schéma de TIM | 125 | Systematica |
| B3.17 Rue principale | 126 | Systematica |
| B3.18 Rue secondaire | 126 | Systematica |
| B3.19 Rue locale | 127 | Systematica |
| B3.20 Cordon Boisé | 127 | Systematica |
| B3.21 Créer 1 parking silo par secteur/agglomération de secteurs. | 128 | Systematica |
| B3.22 Garantir des places de stationnement.. | 128 | Systematica |
| B3.23 Garantir un minimum de stationnement sur voirie.. | 128 | Systematica |
| B3.24 Intégrer les places P+R liées au pôle gare dans le parking... | 128 | Systematica |
| B3.25 Distribution des parkings en silo | 129 | Systematica |
| B3.26 Les franchissements à Ronquoz 21 | 130 | Systematica |
| B3.27 Les franchissements à Ronquoz 21 | 131 | Systematica |
| B4.1 Sion, Wener Friedli, 1966 | 132 | ETH-Bibliothek - Werner Friedli |
| B4.2 Quartiers de Sion | 134 | photos Herzog & de Meuron |
| B4.3 Les quatre villes de Sion et leur densités | 135 | Ville de Sion, représentation Herzog & de Meuron |
| B4.4 Bâtiments industriels de Ronquoz 21 | 136 | photos Herzog & de Meuron |
| B4.5 Plan du patrimoine bâti de Ronquoz | 137 | Ville de Sion, représentation Herzog & de Meuron |
| B4.6 Mixité future de Sion | 138 | Ville de Sion, représentation Herzog & de Meuron |
| B4.7 Les nouveaux îlots de Ronquoz 21 | 140 | Herzog & de Meuron |
| B4.8 Plan schématique de la fragmentation du quartier en îlot | 141 | Ville de Sion, représentation Herzog & de Meuron |
| B4.9 Schéma hauteurs de Ronquoz 21 | 142 | Herzog & de Meuron |
| B4.10 Plan de la nappe phréatique et du plafond aérien | 143 | Ville de Sion, représentation Herzog & de Meuron |
| B4.11 Schéma Plafond aérien | 144 | Herzog & de Meuron |
| B4.12 Schéma des bâtiments écrans et des nuisances sonores | 145 | Herzog & de Meuron |

| | | |
|---|-----|---|
| B4.13 Plan schématique de répartition des différentes typologies d'îlots | 147 | Herzog & de Meuron |
| B4.14 Îlot jardiné, plan et vue | 148 | Herzog & de Meuron |
| B4.15 Îlot urbain, plan et vue | 150 | Herzog & de Meuron |
| B4.16 Îlot dans le parc, plan et vue | 152 | Herzog & de Meuron |
| B4.17 Bâtiment écran, plan et vue | 154 | Herzog & de Meuron |
| B4.18 Facades, principes | 156 | Herzog & de Meuron |
| B4.19 Logements et services, principes | 157 | Herzog & de Meuron |
| B4.20 Alignements, principes | 158 | Herzog & de Meuron |
| B4.21 Flexibilité, principes | 159 | Herzog & de Meuron |
| B4.22 Mixité, principes | 160 | Herzog & de Meuron |
| B4.23 Mixité, possible distribution des fonctions | 161 | Herzog & de Meuron |
| B4.24 Coupe schématique du principe de mixité du quartier | 162 | Herzog & de Meuron |
| B4.25 Vues schématiques dans le secteur S7 | 163 | Herzog & de Meuron |
| B4.26 Potentielle localisation des équipements publics de Ronquoz 21 | 165 | Herzog & de Meuron |
| B4.27 Les principes à la base des nouveaux îlots durables | 166 | Herzog & de Meuron |
| B4.28 Analyse de l'existant et conservation des bâtiments qualitatifs. | 167 | Herzog & de Meuron |
| B4.29 Toitures vertes et panneaux solaires. | 167 | Herzog & de Meuron |
| B4.30 Nouvelles constructions qui intègrent des stratégies passives... | 167 | Hortus, Herzog & de Meuron |
| B4.31 Protections solaires extérieures. | 167 | Rue des Suisses, Herzog & de Meuron |
| B4.32 Exemple de stockage et emploi | 168 | inconnue |
| B4.33 Schéma de vétusté du bâti existant | 169 | Herzog & de Meuron |
| B4.34 Le projet pilote K 118 à Winterthur | 170 | Baubüro in Situ |
| B4.35 Diverses fenêtres réutilisées.. | 171 | Baubüro in Situ |
| B4.36 Schéma approvisionnement lumière naturelle | 172 | Transsolar |
| B4.37 Simulation : ensoleillement des bâtiments à Ronquoz 21 | 173 | Transsolar |
| B4.38 Principe aménagement intérieur | 175 | Transsolar |
| B4.39 Les vents prédominants à Sion | 176 | Herzog & de Meuron |
| B4.40 Schéma : la Chaîne des parcs contribue à la ventilation du quartier | 177 | Herzog & de Meuron |
| B4.41 Simulations : études des vents | 178 | Transsolar |
| B4.42 Recommandation ventilation naturelle R+2/R+5 | 180 | Transsolar, représentation Herzog & de Meuron |

| | | |
|---|-----|---|
| B4.43 Recommandation ventilation naturelle R+6/R+11 | 181 | Transsolar, représentation Herzog & de Meuron |
| B4.44 Schéma de principe : fonctionnement de la boucle d'anergie bitube | 182 | Transsolar, représentation Herzog & de Meuron |
| B4.45 Réseaux de chaleur et de froid existants, OIKEN | 184 | OIKEN |
| B4.46 Principe d'un réseau d'anergie | 186 | Amstein + Walthert |
| B4.47 Schéma de principe : approvisionnement en énergie thermique | 189 | Transsolar, représentation Herzog & de Meuron |
| B4.48 Schéma de principe : approvisionnement en énergie électrique | 190 | Transsolar, représentation Herzog & de Meuron |
| B4.49 Gestion des déchets, images de référence | 191 | Transsolar |
| B4.50 Schéma de principe : gestion des déchets | 192 | Transsolar, représentation Herzog & de Meuron |
| C1.0 Sion, Wener Friedli, 1966 | 196 | ETH-Bibliothek - Werner Friedli |
| C1.1 Objectifs Société et Vivre ensemble issus de la démarche participative | 200 | FDDM - Idée 21 |
| C1.2 Objectifs pour l'obtention de la certification SEED | 201 | FDDM - Idée 21 |
| C1.3 Objectifs Société et Vivre ensemble | 202 | FDDM - Idée 21 |
| C1.4 Tableau récapitulatif des objectifs | 204 | FDDM - Idée 21 |
| C1.5 Schéma chronogramme | 205 | FDDM - Idée 21 |
| C1.6 Schéma articulation des dispositifs | 206 | FDDM - Idée 21 |
| C2.0 Sion, Wener Friedli, 1966 | 208 | ETH-Bibliothek - Werner Friedli |
| C2.1 Schéma de projection de la gouvernance Ronquoz 21 | 215 | FDDM - Idée 21 |
| C3.0 Sion, Wener Friedli, 1966 | 216 | ETH-Bibliothek - Werner Friedli |
| C4.0 Sion, Wener Friedli, 1966 | 228 | ETH-Bibliothek - Werner Friedli |
| D1.1 Sion, Wener Friedli, 1966 | 238 | ETH-Bibliothek - Werner Friedli |
| D1.2 Redistribution des droits à bâtir | 241 | READ conseil immobilier |
| D1.3 Equilibre du financement | 243 | READ conseil immobilier |
| D1.4 Plus-value | 244 | READ conseil immobilier |

ANNEXE 6 - ACRONYMES

BS = Bus Sédunois

CAD = Chauffage À Distance

CDC = Cahiers des Charges

CFF = Chemins de Fer Fédéraux

DGAT = Direction Générale de l'Aménagement et du Territoire

DS = Degré de Sensibilité au bruit

DT = Département du Territoire

IOS = Indice d'Occupation du Sol

ISOS = Inventaire Fédéral des sites construits à protéger

IUS = Indice d'Utilisation du Sol

LALAT = Loi Cantonale d'Application de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (L 1 30)

LAT = Loi Fédérale sur l'Aménagement du Territoire (RS 700)

HDP = Heure De Pointe

HdM = Herzog & de Meuron

MDP = Michel Desvigne Paysagiste

MEP = Mandat d'Etude Parallèle

MD = Mobilité Douce

OPAM = Ordonnance sur la Protection des Accidents Majeurs

PDCANT = Plan Directeur Cantonal

PDCOM = Plan Directeur Communal

PMR = Personne à Mobilité réduite

PGv1 = Plan Guide version 1

RDC = Rez-de-chaussée

SBP = Surface Brute de Plancher

TC = Transport en Commun

TI = Trafic individuel

TIM = Trafic Individuel Motorisé

TOS = Taux d'Occupation du Sol

TRV = Transport Régional en Valais

R21 = Ronquoz 21

VI = Véhicules Individuels

ZDIA = Zone de Développement Industriel et Artisanal

ZV = Zone de Verdure

ANNEXE 7 - ÉTUDES ET EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES POUR L'ÉLABORATION DU PLAN GUIDE

ÉTUDES MOBILITÉ

ANALYSE DES FLUX PIÉTONS

! Analyse conduite sur le Plan Guide précédent

Méthodologie et objectifs de l'étude

Une analyse de la mobilité des piétons dans la zone d'influence du projet a été développée dans le but d'identifier les composantes de la mobilité douce attendue à l'heure de pointe, grâce à la mise en place d'un modèle gravitaire de simulation statique. Le modèle permet d'évaluer les principaux flux piétons dans le quartier, en tenant compte des facteurs influents tels que l'emplacement des zones d'attractions et des arrêts de transports en commun et autres attracteurs.

Les objectifs de l'étude de flux sont les suivants :

- Identifier les zones les plus fréquentées et apaiser les rues pour maximiser la sécurité des piétons
- Adapter les infrastructures dédiées aux mobilités douces
- Développer une réflexion sur l'activation des rez-de-chaussée et l'identification des « zones froides »
- Estimer le volume des flux piétons du projet au sein du périmètre de Ronquoz 21

Trois mouvements principaux sont évalués :

- Usagers de Ronquoz 21 se déplaçant au sein du quartier;
- Usagers traversant Ronquoz 21 pour rejoindre les arrêts de TC;
- Les usagers de Ronquoz 21 se dirigeant dans les destinations au sein de la Ville de Sion.



Modèle de simulation des flux piétons



(Licensed to Systematica)

Hypothèses de la distribution des flux

PERIODE DE SIMULATION :

Heure de pointe du soir au regard du nombre plus important des flux en question et pour la diversification des motifs de déplacements.

MODALITÉS DE DÉPLACEMENTS :

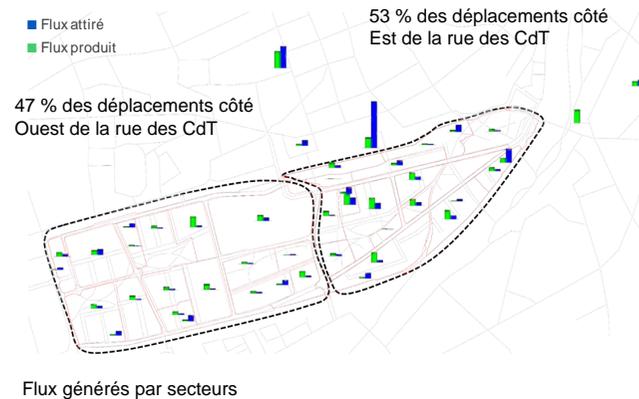
Part modal pour les déplacements externes a R21 : 40% TIM + 35% TC + 25% MD
 Part modal pour les déplacements internes : 100 % des déplacements fait en MD

GENERATEUR DE FLUX PRINCIPAUX:

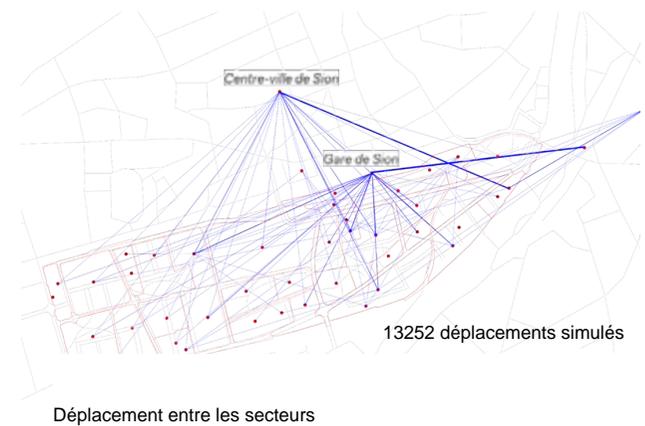
Parking silo : chaque silo a un poids d'attraction proportionnel au nombre de places de stationnement disponibles
 Arrêts de TC : afin de visualiser davantage les flux piétons, seule les gares ferroviaires et routières sont considérées sans compter le TC local (arrêts de bus). La répartition entre gare ferroviaire et gare routière suit les tendances de fréquentation actuelle; soient 16.942 voyageurs dont 11,600 voyageurs (68%) vers la gare ferroviaire et 5340 voyageurs Bus séduinois(BS) et Transport régional en Valais (TRV)

Le centre-Ville de Sion : les connexions avec la ville se font à travers les franchissements pour lesquels le poids de distribution est calculé en considérant les densités actuelles des emplois et de la population résidente. parc des Abattoirs, parc des Ateliers et place du Rhône : Il est estimé une attraction journalière de 2000 personnes / jour et une attraction supplémentaire à la place du Rhône durant l'HdP du soir.

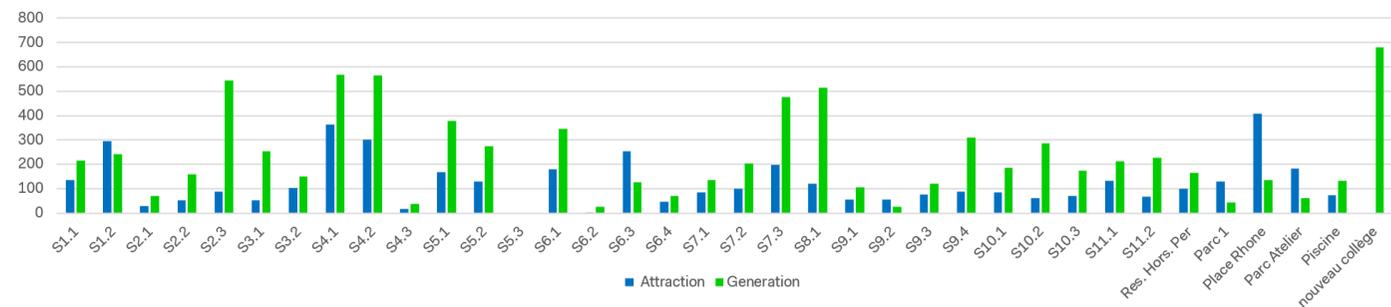
Flux générés par secteur



Lignes de désir (desire lines) entre les secteurs



Estimation des déplacements par secteur durant hdp soir :



Résultat de la simulation des flux piétons

La modélisation des flux piétons au sein de Ronquoz 21 permet de visualiser les potentiels de flux de passage des piétons dans chaque rue et sur chaque trottoir. Les flux simulés représentent les déplacements durant l'heure de pointe du soir ce qui se reflète dans la place prépondérante de la gare, catalyseur de flux.

Le résultat de la simulation met en évidence la connexion Est-Ouest entre la rue de la Blancherie et la rue de l'Industrie et dans sa continuité le long du pont de Dixence.* La transformation de ces rues en zone de rencontre (avec circulation ralentie) est ainsi en cohérence avec les flux de passages piétons potentiels qui permettent de sécuriser la circulation piétonne pour rejoindre le quartier de la gare et le campus Energypolis. D'autre part, la portion du Cordon boisé au Sud de la piscine est perçu comme un itinéraire intéressant considérant sa position barycentrique et l'effet raccourci qu'elle crée entre le quartier Ouest et le quartier de la gare. L'intervention ponctuelle (création d'un plateau) au croisement du Cordon boisé avec la rue des Champs-de-tabac est ainsi fondamentale pour maximiser la sureté des modes doux.

Par ailleurs, les résultats de la simulation permettent d'alimenter la réflexion autour de la distribution des commerces et des RDC actifs; deux fonctions ayant des « besoins » différents de flux de passage. L'objectif est de créer un quartier dynamique qui répond aux besoins de la communauté avec des espaces publics de qualité bien distribués pour supporter la mobilité active (où il est intéressant de marcher !).

*A noter que à la place de la gare, les flux se distribuent davantage sur les deux trottoirs d'où le changement de couleur orange / jaune.

Exemple d'activités des RDC



Conciergerie colis et livraisons



Atelier réparation vélos



Crèche



Boulangerie



Boutique



BONNE CONNECTIVITÉ AU SEIN DU QUARTIER,
BESOIN COMMUNAUTAIRE (VIE DE QUARTIER)

REQUIERT FLUX DE PASSAGE
IMPORTANTES DES PIÉTONS 

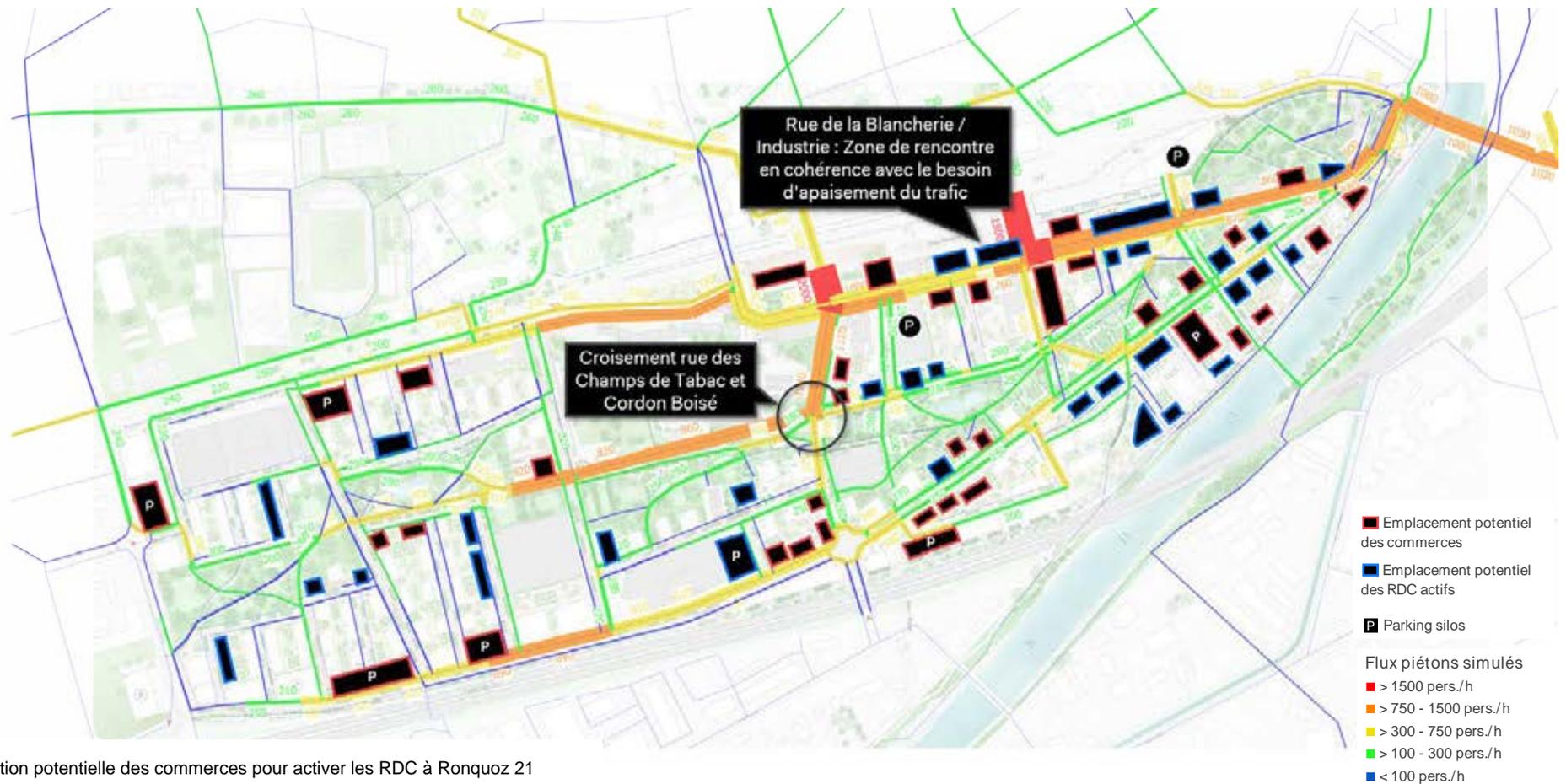


RDC Actifs

Activation des RDC par des fonctions à destination spécifique (fonctions communautaires et de services)

Commerces RDC

Emplacement potentiel des commerces le long des rues les plus parcourues par les piétons



Distribution potentielle des commerces pour activer les RDC à Ronquoz 21

© 2023, Herzog & de Meuron

This document and the ideas incorporated therein are the property of Herzog & de Meuron. Its use is governed by the contract between the client and Herzog & de Meuron. Any other use shall be subject to the prior written permission of Herzog & de Meuron. Unless indicated otherwise, all proprietary material in this document is the property of Herzog & de Meuron. Every reasonable attempt has been made to identify the authors and owners of any proprietary material that does not belong to Herzog & de Meuron. We apologise for any errors or omissions that may have occurred. We will endeavour to correct them in subsequent uses.